

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE
LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE;

Par Antoine-Fantin DESODOARDS,
citoyen français.

NOUVELLE ÉDITION,
revue par l'Auteur.

Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec injuria cogniti.

TACIT. Hist. lib. I.

TOME QUATRIÈME.

Cet Ouvrage se trouve

A PARIS,

Au Bureau du Journal de PERLET, maison Château-vieux, rue André-des-Arts, N°. 41;

Chez MARADAN, Libraire, rue du Cimetière André-des-Arts, N°. 9;

Et chez les Marchands de nouveautés.

AN V. — 1797.



HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

LIVRE SEPTIÈME.

I. *Guerre de la Vendée. Tableau qu'en fait Lequinio. Réflexions sur les procédés des généraux qui conduisaient dans cette contrée les armées de la république.*

TANDIS que Lyon était écrasé par des bombes et des boulets rouges, de nouveaux *Cortez* et de nouveaux *Pizarre* renouvelaient dans la Vendée les atrocités que les espagnols commirent dans le treizième siècle en Amérique, et que nous ne lisons qu'avec un tressaillement d'horreur. 1793. N. St. I.

Le général *Biron* avait été chargé de soumettre les habitans de ce pays. Accoutumé à porter dans les opérations de la guerre les ménagemens qui peuvent atténuer ce ter-

1793. N. St. I.

rible fléau, il n'était pas propre à conduire une expédition de cannibales, dans laquelle il s'agissait moins de ramener les habitans du Bas-Poitou et des contrées environnantes aux principes républicains, que d'aigrir les esprits à force de mauvais traitemens, et d'éterniser une insurrection nécessaire aux jacobins pour parvenir à la désorganisation de la France.

Les soins que se donnait Biron pour rendre la paix et le bonheur à des hommes égarés par des suggestions astucieuses, furent traités de trahison envers la montagne. Il paya de sa tête le crime de sa modération, comme son successeur à l'armée des Alpes, le général *Brunet*, paya de la sienne les efforts qu'il fesait pour établir dans les camps la discipline militaire, gage des succès durables.

A la place de Biron furent envoyés dans la Vendée des généraux qu'on appelait *sans-culottes*, et bientôt la Vendée devint un désert. Le député *Lequinio*, dans un mémoire publié au mois de janvier 1795, présente ce tableau des opérations de l'armée jacobine.

« Les généraux de cette armée, dès les premiers instans, ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier. Leurs appointemens immenses et la disposition des fonds pour les dépenses extraordinaires, l'ont changé pour eux en une sorte de ferme, dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.

» Ils ont spéculé sur le produit du pillage; et pour couvrir leurs lâches procédés, ils favorisaient les déportemens de leurs soldats.

On a vu plusieurs de ces derniers couverts d'or et de bijoux, les consommant avec une prodigalité révoltante ; dans leur délire ils enlevaient également les biens des patriotes et ceux des révoltés, et les individus qui fesaient la moindre résistance étaient traités avec la barbarie la plus monstrueuse. 1793. N. St. I.

» On a vu des soldats violer des femmes sur des pierres amoncelées, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras; on en a vu d'autres porter des enfans encore à la mamelle au bout de la bayonnette qui avait percé du même coup la mère et l'enfant.

» Des communes se présentaient une branche d'olivier dans leurs mains, et ayant à leur tête leurs officiers municipaux en écharpe; on les a reçus avec une fraternité apparente, et pendant qu'on les amusaient par de vaines paroles, des troupes les ont entourées, et tous ont été exterminés sur l'heure ».

Non-seulement les villages appartenant aux rebelles étaient la proie des flammes, et l'on massacrait sans distinction les hommes, les femmes, les enfans, les vieillards, mais les communes restées fidelles à la république n'éprouvaient pas un meilleur sort. Dans ces cruelles expéditions on brûlait les granges pleines de bled et de fourrage, on massacrait les bestiaux sans aucun objet d'utilité, se privant ainsi des ressources immenses avec lesquelles l'armée républicaine aurait pu s'alimenter dans ces contrées.

Ceux qui ordonnaient ces horreurs n'ignoraient pas que brûler la chaumière de l'agriculteur et le métier de l'artisan, c'est

rompre les liens qui attachaient ces hommes
1793. agrestes à l'ordre social; c'est les forcer à
N.St. I. se retirer dans les bois, et les rendre brigands par nécessité. Ils n'ignoraient pas que la perte des bestiaux était encore plus irréparable, en rendant impossible la culture des terres, et préparant ainsi la plus affreuse disette pour les années suivantes. Mais, comme on l'a vu plus haut, leur projet n'était pas de finir cette guerre. Ils voulaient déterminer une multitude d'hommes égarés à se livrer au désespoir, et à vendre leur existence au plus haut prix, en se défendant par tous les moyens possibles.

De-là les relations mensongères qui circulaient de temps en temps dans le public, et jusqu'au sein de la convention. On peignait l'insurrection de la Vendée comme assoupie, lorsqu'après les plus horribles massacres, des armées redoutables semblaient naître de la cendre des morts. Jamais les commandans de l'armée de la république ne présentaient un compte exact de leur situation; et la convention était perpétuellement trompée par les fanfaronnades et les mensonges les plus grossiers impudemment consignés dans les papiers publics.

Les députés Bourbotte, Thureau, Choudieu et Francastel écrivaient au mois d'octobre : « La convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre; nous pouvons lui dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de Vendée. Une profonde solitude règne actuellement dans les pays que les rebelles habitaient. On fe-

rait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme ou une chaumière; car nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres..... » Le député Richard écrivait dans le même temps de Saumur : « La convention a décrété qu'au mois d'octobre la guerre de la Vendée serait finie : graces aux mesures sages et vigoureuses qui ont été prises, ce vœu sera rempli. Les rebelles, par-tout vaincus et par-tout poursuivis, cherchent en vain un asile. L'ardeur des troupes est telle que je puis vous répondre qu'ils n'échapperont pas à la juste vengeance que demande depuis si long-temps la liberté outragée par ces scélérats ».

Il semblait en lisant ces lettres que l'armée de la convention, ou plutôt des jacobins, après avoir converti le plus riche canton de France en un vaste désert, tenait les restes des révoltés bloqués dans une enceinte qu'il ne leur était plus possible de franchir. On apprit bientôt le contraire. Le sac de la Vendée, loin de forcer ce qu'on appelait *l'armée catholique* à mettre bas les armes, n'avait fait que l'obliger d'aller chercher des subsistances ailleurs, en occasionnant de nouvelles dévastations.

On a déjà observé que la guerre de la Vendée, qui ne ressemblait point à celle que nous fesions sur les frontières contre les ennemis extérieurs, demandait, de la part des agens du gouvernement et des généraux qu'on y employait, autant de vertu que de courage, et sur-tout une prudence

1793. N. St. I.

consommée, assemblage très-difficile à trouver au milieu des passions les plus exaltées en sens contraire.

Il fallait perpétuellement distinguer dans ces malheureux cantons, les rassemblemens de nobles, de prêtres, de maltotiers, de contrebandiers et de déserteurs, insurgés par intérêt, par habitude, ou par nécessité; les uns conduits par l'amour du pillage, et les autres par la haine qu'ils portaient à la révolution, de la masse entière des habitans égarés par des raisonnemens insidieux. Ces derniers, simples cultivateurs attachés à leurs propriétés, à leurs familles, et au pays qui les avaient vu naître, n'avaient aucun intérêt au désordre. La paix pouvait leur procurer le seul genre de bonheur qu'ils connaissaient. La plupart trompés par leurs prêtres, croyaient de bonne foi se battre pour la Divinité, en s'opposant aux progrès des républicains qui avaient envoyé Louis XVI sur un échafaud, et chassé les gens d'église des biens qu'ils possédaient. Quelques-uns d'eux avaient cédé non-seulement aux inspirations morales de leurs curés, mais très-souvent à la contrainte qui leur était faite par les noyaux des troupes révoltées.

Il était naturel que par-tout où des hommes simples et ignorans se trouvent travaillés par des hommes investis de la confiance publique, par leurs lumières, leur crédit, ou seulement par la chaîne de l'habitude, les premiers soient inévitablement induits en erreur. Le danger est nécessairement en raison composée de l'isolement des

uns, du nombre ou de la richesse des autres, et des dispositions territoriales. Telle était la situation du Bas-Poitou, qui offrait aux mécontens avec des subsistances abondantes, une retraite presque assurée.

1793. N. St. I.

Il fallait éclairer les agriculteurs sur les dangers qui les menaçaient, et leur faire sentir que les hommes qui les poussaient à la révolte, étaient mus par des passions particulières qu'ils couvraient habilement avec le voile du bien public. Peut-être dans le principe les eût-on déterminés à séparer leur cause de celle des véritables révoltés, si la convention eût envoyé dans ce pays des hommes vertueux, doués de beaucoup d'intelligence, avec quelque facilité de parler en public, et dont l'ame pure et franche brûlât d'une véritable ardeur pour la félicité commune.

L'instruction des campagnes n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire. Tous les hommes ont intérêt d'être heureux : s'ils ne prennent pas la route du bonheur, c'est qu'ils ne la connaissent pas. Il ne faut que de la franchise et de la simplicité pour obtenir la confiance des habitans de la campagne. Persuadez-leur que vous voulez vraiment leur félicité, et vous les conduirez au gré de vos desirs.

Si dans vos actions le villageois ne découvre que des vertus, si dans vos paroles il n'entend que l'expression de la vérité simple et naïve, s'il lit dans vos yeux l'amour sincère de lui-même et le desir de trouver votre jouissance dans son bonheur, vous au-

1793. N. St. I.

rez à peine fait quelques pas dans la carrière, que vous verrez les miracles s'opérer à vos côtés, bientôt ils devanceront votre marche. Sur-tout que votre morale s'éloigne de cette teinte lugubre qui porte la tristesse dans les ames, et les ferme aux douces émotions de la joie. Il faut des fêtes au peuple. C'est dans cette distribution sage qu'excellait la religion des anciens romains. Les solemnités de *Cérès* et de *Bacchus*, les divinités des bois et des fontaines, se liaient avec les travaux nourriciers de l'agriculture. Les miracles d'Orphée célèbres dans l'antiquité fabuleuse, ne sont peut-être que l'expression exagérée des prodiges moraux exécutés chez des peuples grossiers, par des moyens analogues à ceux dont je parle.

Au lieu de ces hommes, le comité de salut public avait envoyé dans la Vendée les êtres les plus lâches, les plus cruels, les plus immoraux; des hommes dont l'affreux plaisir était de se rouler dans la fange des boucheries humaines. Ministres subalternes d'une superstition nouvelle qu'un nouveau *Mahomet* voulait établir graduellement en France sur les débris des anciennes, ces horribles agens servaient avec autant de bassesse que de cruauté l'ambition de quelques scélérats qui leur livraient à discrétion la liberté, la fortune et la vie de cinq cent mille infortunés, pourvu que, pendant le cours de leurs brigandages, ils tinssent perpétuellement leurs yeux vers la source de leur puissance, et que dans le tournoiement de leurs regards convulsifs ils proclamassent par-tout les nou-

veaux souverains de la France et leur pouvoir sans bornes. 1793.

Au lieu d'employer l'indulgence et la persuasion pour gagner le peuple, on s'appliquait à le vexer, à le tourmenter de toute manière. On le contraignait par le pillage et les mauvais traitemens, par le mensonge et la trahison, à n'avoir que deux partis à prendre, celui de se joindre à l'armée rebelle pour défendre ses foyers, ou d'être fusillé sans miséricorde après avoir vu brûler son habitation. N. St. I.

Les généraux auxquels le comité de salut public avait donné les instructions les plus étendues, non-seulement autorisaient par leur exemple le pillage, le viol, le meurtre, l'incendie, mais par le machiavélisme le plus inconcevable, ils proclamaient des amnisties, et ceux qui trompés par ce perfide appât venaient se rendre avec ou sans armes, étaient assassinés.

J'ai déjà parlé de quelques-unes de ces atrocités repoussantes. Lecteur sensible, sois convaincu que mon cœur se soulève en traçant ces lignes : que n'en puis-je dérober la connaissance à la postérité! mais la vérité qui plane sur ma tête doit lui parvenir toute entière, pour effrayer et pour instruire nos derniers neveux.

Je crois devoir copier un fragment de la brochure de *Lequinio*, sur la Vendée que j'ai déjà citée.

« On avait fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire pour achever, disait-on, la ruine d'une horde

1793. N. St. I.

d'esclaves, dont elle devait exterminer jusqu'au dernier rejeton. Mais au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévasté les possessions des paisibles agriculteurs. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes pour ruiner une plus grande étendue de pays à-la-fois : lorsque les porte-feuilles étaient bien pleins, on n'avait plus aucun desir de se battre dans la crainte de perdre son butin. Les soldats demandaient des billets d'hôpitaux, les généraux fesaient pis encore. Ils mettaient en réquisition toutes les charrettes trouvées dans les communes, enlevaient ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes comme dans celles des insurgés, fesaient traîner le tout dans leur camp, permettaient aux habitans d'emporter le reste à condition d'accompagner les colonnes républicaines, mettaient le feu aux habitations, et parvenus au milieu des champs, on tuait les hommes, on violait les femmes et les filles, et on les poignardait ensuite.

» Dans un petit village connu par la fidélité de ses habitaus aux nouvelles institutions, on apprend qu'une colonne républicaine approchait. Tous les colons se réunissent pour préparer à ceux qu'ils appelaient leurs frères d'armes, un repas frugal. La colonne arrive, mange les vivres de ces malheureux, les entoure dans le cimetière, hommes, femmes et enfans, et là, on les fusille les uns après les autres ».

Les chefs de la rébellion profitant du désespoir de ceux des villageois qui avaient échappé aux recherches de l'armée révolutionnaire,

leur persuadèrent aisément que la mort étant réservée par les jacobins à tous les habitans de la Vendée, il ne leur restait d'autre parti à prendre que de vendre chèrement leurs vies. 1793. N. St. L.

Le flambeau du fanatisme agité dès-lors par des mains hypocrites et perverses, couvrit les cultivateurs de la Vendée d'une lave criminelle; il embrasa jusqu'à la moëlle de leurs os, et fit couler dans leurs veines avec phlogistique de la frénésie religieuse, le fiel empoisonné d'une aversion presqu'inextinguible pour le régime républicain. Des armées très-nombreuses se formaient comme par miracle, et se disloquaient de même. Si les républicains étaient inférieurs en nombre, on les attaquait, on les combattait avec acharnement; et lorsque leurs forces paraissaient trop redoutables, l'armée vendéenne s'évaporait, les armes étaient cachées dans les bois, et les hommes se trouvaient dispersés dans les champs chacun à son travail, de manière qu'il était impossible de les convaincre d'avoir fait partie du rassemblement qu'on venait de poursuivre.

Quelques-unes de ces dispositions commençaient à se manifester pendant que *Biron* commandait à la Vendée; mais ce ne fut que sous ses successeurs *Beissier*, *Rossignol* et *Ronsin* qu'elles prirent des accroissemens incalculables. L'infortuné *Phelippeaux* accusa publiquement de haute-trahison les généraux *Berruyer*, *Marcé*, *Ligonier* et *Quetineau*. Le fil qu'il présentait pour sortir de ce labyrinthe politique le conduisit à l'échafaud, et la plaie qu'il avait voulu cicatriser ne fit qu'augmenter après sa mort.

1793. N.St. I. Les insurgés de la Vendée avaient commencé leurs opérations militaires avec des fourches, des bâtons, et quelques pierriers enlevés sur des vaisseaux corsaires. En peu de temps ils purent combattre les armées républicaines avec leurs propres armes. Les déroutes de Saumur, de Coron, de Vihiers, de Doué, attesteront à jamais la force invincible qu'un peuple réduit au désespoir peut tirer de cette affreuse situation. Ces malheureux, bravant l'artillerie dont ils étaient foudroyés, se jetaient comme des forcenés sur les canons et sur les autres armes de leurs ennemis. Les femmes, mêlées avec les hommes, montraient un égal courage et un égal acharnement : les républicains, inaccoutumés à ce genre de combat, prenaient la fuite, abandonnant fusils, munitions, artillerie et bagages ; et l'on assure que les vendéens s'étaient procuré de cette manière, avant la fin d'octobre, des munitions de guerre immenses, soixante mille fusils, et deux cents pièces de canon.

II. *Tableau du gouvernement révolutionnaire.*

On a vu précédemment qu'après la fête du 10 août, la convention nationale laissant à l'écart la constitution qui venait d'être présentée solemnellement à l'acceptation du peuple, avait décrété que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix. Des mesures révolutionnaires ne sauraient être considérées que comme ces remèdes violens appliqués à des maux extrêmes qui ne peuvent être guéris d'une manière différente.

Je les compare à ces amputations chirurgicales commandées par la nécessité, pour sauver le malade en le privant d'un membre gangrené. Des opérations aussi cruelles et aussi dangereuses ne doivent pas se répéter trop de fois, ni durer trop long-temps; il faut se hâter de prescrire un régime. Ainsi les révolutions qui, par un ébranlement subit et général, changent les rapports politiques des nations, sont des actes, et non des habitudes. Le peuple qui vient de conquérir sa liberté, ne saurait trop se hâter de quitter la hache pour prendre la truelle.

La liberté est une plante délicate dont il faut confier la garde aux lois protectrices. Née au sein des orages, elle a besoin de la culture la plus soignée pour prendre racine, pour fleurir et pour porter des fruits.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement révolutionnaire? Il est difficile de répondre à cette question, car ces deux mots expriment deux idées opposées. Une révolution détruit un gouvernement précédent, et un nouveau gouvernement qui accompagne une révolution, arrête le mouvement révolutionnaire. Mais si j'ignore de quels élémens politiques se composent un gouvernement révolutionnaire, les effets qui résultèrent parmi nous de cette étrange organisation sociale, ne sont que trop connus.

Tous les droits naturels, civils et politiques ébranlés et même suspendus, toute nuance effacée entre les diverses sortes de pouvoirs, toute liberté enlevée à la presse et aux opinions, la nation distribuée de nouveau en

castes privilégiées ou proscrites, le droit de propriété outragé sans ménagement, les lettres-de-cachet rétablies et multipliées avec scandale, le secret des correspondances individuelles ouvertement violé, les asiles domestiques livrés à l'inquisition la plus tyrannique, les formes de la justice dépouillées de tout sentiment d'humanité et de bonne foi, la France couverte de scellés, de prisons, d'échafauds, tous les excès de l'anarchie et du despotisme se choquant avec fracas sur la surface de la république dans une multitude confuse de comités de tous les noms et de tous les genres; voilà l'incroyable système qui dévorait les hommes et les choses.

1793. N. St. I.

Une révolution qu'on avait regardée comme le passage plus ou moins gradué du mal au bien, ne fut plus qu'*un coup de foudre* selon l'expression de *Saint-Just*. L'égalité, fille de la nature ou de la loi, était devenue par l'organe de quelques despotes un niveau sanglant promené sur toutes les têtes; ainsi un ancien tyran étendait sur un lit de fer tous les étrangers que le sort conduisait chez lui, et les fesait réduire à la mesure de ce lit.

La vertu fut appelée crime, et le crime fut appelé vertu. Celui qui s'était enrichi en volant ses créanciers ou sa patrie n'avait qu'à se faire recevoir au club des jacobins pour devenir l'homme probe par excellence. Ce n'était plus à la friponnerie, c'étoit à la probité qu'on cherchait un correctif. Les gouvernans révolutionnaires, feignant d'ignorer que des élémens du bonheur individuel se compose le bonheur public, condamnaient

jusqu'aux tendres épanchemens de la nature. Les larmes versées sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un ami, étaient, selon eux, un vol fait à la cité; la douleur ne devait point ainsi se resserrer, se claquemurer dans les foyers domestiques, et ne pas se réjouir des triomphes jacobiniques, lorsque dans la perte de ses proches on voyait se rompre les liens qui attachaient à la vie, c'était conspirer contre la république.

1793. N. St. I.

Un étourdi de vingt-six ans, *Saint-Just*, à peine sorti de la poussière des colléges, avait lu dans *Montesquieu*, qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce, et dans *Rousseau*, que *Lycurgue*, dans l'espace de quelques milliers de stades, avait formé un peuple de braves; et tout de suite notre maladroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs, de la population, appliquant son thême à la France, venait dire d'un ton de suffisance à la tribune de la convention: « Ce n'est pas le bonheur de *Persépolis*, c'est celui de *Sparte* que nous avons promis aux français ».

Une maxime de *Rousseau*, trop dédaignée par nos révolutionnaires, c'est que les fondateurs d'une république ne doivent pas commencer par la remplir de mécontens. Qu'eût dit *Jean-Jacques* en voyant *Roberspierre* remplir la France de victimes? Rousseau voulait que les hommes aimassent la liberté, il fallait donc la leur rendre aimable; les jacobins au contraire voulaient ramener la France à la tyrannie, ils devaient en conséquence rendre la liberté odieuse.

1793. N. St. I.

La terreur, l'ame favorite des tyrans, maniée par les êtres les plus féroces, et en même temps armés de la plus terrible puissance, courbait toutes les ames sous un joug d'airain ; non-seulement les contes faits à la tribune de la convention n'éprouvaient ni le moindre dissentiment, ni la moindre discussion, mais à peine osait-on jeter les yeux autour de soi. La postérité aura peine à croire qu'un petit nombre d'hommes ayent pu en imposer à la France entière.

Il était sans doute des français qui reconnaissaient l'imposture ; comment les parisiens auraient-ils pu se la dissimuler, eux qui si souvent avaient entendu proclamer en leur nom des vœux qu'ils n'avaient pas formés, et quelquefois contraires à ceux qu'ils avaient émis? C'était un des moyens adoptés par les jacobins pour tromper l'opinion publique.

Ils avaient réparti entre les sections un certain nombre de leurs affidés à l'impudence cinique, à forts poumons et à la voix tonnante. Ces agitateurs, grassement payés, étaient chargés de séduire, d'effrayer, et même au besoin de représenter les sections. Ces assemblées avaient-elles pris une délibération quelconque, chacun se retirait après sa rédaction ; alors une vingtaine de ces factieux rouvraient la séance, annullaient de leur chef les arrêtés pris, leur en substituaient un différent et quelquefois absolument contraire, et venaient le lendemain présenter effrontément à la barre de la convention nationale, ce prétendu vœu de leur section.

Rien

Rien n'était plus ordinaire que les fraudes de cette espèce, personne à Paris ne s'y trompait; mais les parisiens se seraient bien gardés de les dévoiler, ils voyaient de trop près le danger d'une indiscrétion. Le reste de la France n'apprenait les événemens de Paris que par les journaux, tous à la disposition des dominateurs, ou par les relations que les dominateurs répandaient eux-mêmes. Quiconque osait les contredire était voué à la mort: ainsi les jacobins proscrivirent Condorcet et Saladin, dont tout le crime était d'avoir parlé le langage de la vérité.

1793. N. St. I.

Pendant que la terreur brisait les plumes dans la main des écrivains véridiques, les écrits jacobins pénétraient par-tout sans contradictions; le vulgaire irréfléchi croyait aveuglément ce qu'ils renfermaient, et l'homme sage suspendait son jugement sur des faits trop invraisemblables pour être crus sens examen.

L'homme est naturellement timide, ou du moins son courage est moins en lui-même que dans ce qui l'entoure. Ne vit-on pas des soldats romains, sous l'empire de *Pulcherie*, fuir devant quelques hordes barbares accourues de la rive droite du Danube, et de nos jours une bête fauve glacer d'épouvante tout le Gévaudan? On communique la peur aussi aisément que le courage. Une armée marche fièrement à l'ennemi lorsque chaque soldat qui la compose se confie dans la bravoure de ceux qu'il voit à ses côtés: c'est par le même mécanisme qu'un guerrier qui se croit bien soutenu fond le premier dans la mêlée et

1793. N. St. I.

précipite tous ses camarades sur les bayonnettes baissées ; de même un autre soldat qui se croit abandonné sort du combat, et entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite.

Voulez-vous augmenter la timidité de l'homme ? qu'il soit isolé au milieu de ses semblables, faites que les liens de la société n'existent plus pour réunir les hommes, mais pour les blesser. Rompez la circulation des pensées, en créant des opinions dangereuses ou criminelles. Peuplez ensuite les familles de délateurs, qu'un père en rencontre un dans son fils, un fils dans son père ; combinez vos institutions sociales de telle manière qu'un citoyen soit plus en sureté à côté d'un ours dans les forêts, qu'à côté de ses semblables dans les villes. Vous aurez établi votre règne par la terreur, mais il ne sera pas durable.

Le plus infame des vices, la délation, était devenue la première des vertus. Elle fut érigée en précepte. Les amis, les parens n'osaient communiquer ensemble : si je demandais à quelqu'un des nouvelles de son ami ; il y a deux mois, me répondait-on, que je ne l'ai vu, nous ne sortons plus. Chacun reste chez soi, trop heureux s'il peut s'y faire oublier.

Par-tout se formaient des tribunaux ou des commissions dont on écartait soigneusement les gens instruits et vertueux pour n'y admettre que des hommes connus par leur ignorance, leur brutalité et souvent par des flétrissures. Si contre toute attente, un de ces tribunaux avait l'imprudence d'être

juste dans quelque occasion particulière, les proconsuls montagnards, sans égard aux lois qui défendent de soustraire un justiciable à ses juges naturels, renvoyaient l'accusé devant un autre tribunal moins scrupuleux ou plus soumis, et l'y fesaient juger de nouveau. Ainsi un malheureux prêtre absous par le tribunal de Bayonne composé d'hommes qui n'étaient rien moins que les amis des prêtres, fut traduit devant un autre tribunal, condamné d'emblée, et renvoyé à Bayonne. Là il fut décapité sous les yeux des juges qui avaient reconnu son innocence et des citoyens qui avaient applaudi à cette sentence.

Chacun de ces proconsuls montagnards lancés vers tous les points de la France pour y semer la terreur et la désolation, ne formant leur opinion que d'après les délations d'hommes flétris ou de femmes perdues, se permettaient de promulguer des lois aussi absurdes et arbitraires que souvent contraires à celles qu'adoptaient leurs collègues. Ici un arrrêté désarmait les citoyens paisibles pour armer les citoyens turbulens; là un autre arrêté soumettait au régime militaire une place éloignée de soixante lieues des frontières, et qui donnait alors même la plus forte preuve de sa soumission aux lois. Un troisième étalait l'appareil des supplices, avant que de savoir s'il y aurait des coupables à punir; un quatrième ordonnait de sortir d'une ville; un cinquième enjoignait d'y rentrer. On ne savait la veille quel serait le régime du lendemain. Chacun crai-

gnait d'être coupable en obéissant à des ordres intimés deux jours auparavant.

1793. N. St. I.

J'ai entendu un grand nombre d'individus gémissant sous la tyrannie des jacobins, faire cette réflexion : Quoi ! nos armées ont conquis la Belgique, elles mettent en déroute l'Europe entière conjurée contre nous ; et dix mille brigands font trembler dans l'intérieur des millions de français ! Quelle prodigieuse différence !

Ce rapprochement était vicieux. Cent brigands sont attroupés au coin d'un bois pour détrousser les voyageurs : mille de ces derniers passent successivement par petites compagnies ; ils sont tous dévalisés les uns après les autres. Ils étaient cependant dix contre un.

III. *Etat désolant dans lequel le gouvernement révolutionnaire réduisit les français. Décret d'accusation de quarante-deux députés. Incarcération de soixante et -treize autres.*

L'indolence qui perdit *Athènes* nous livra sans défense entre les mains de ces hommes atroces qui, selon l'expression de *Collot-d'Herbois*, l'un d'entre eux, parlant des assassinats dont ils se souillaient chaque jour, disaient froidement qu'ils *procuraient une transpiration au corps politique*. Ils ne détruisirent la liberté de la presse, ce palladium du gouvernement représentatif, que parce qu'ils craignaient que les écrivains ne donnassent l'éveil sur la nature des crimes qu'ils voulaient commettre. Alors n'ayant

plus d'obstacles à vaincre, on les vit, au sortir de leurs criminelles orgies, ivres de vin et de sang, se présenter sans pudeur à la tribune de la convention, et souvent à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre des décrets barbares qui, frappant à-la-fois plusieurs milliers d'innocens, devaient couvrir toute la république de deuil. Ainsi ces monstres, pour nous amener au bonheur de *Sparte*, voulaient anéantir douze millions d'individus en France, espérant bien après cette *transpiration révolutionnaire*, pouvoir distribuer à ceux qui auraient survécu au désastre commun, une charrue et quelques arpens de terre en friche pour les garantir des vices de *Persépolis*.

1793. N. St. I.

Lorsque chacun trembla pour ses propriétés ou pour sa vie, un égoïsme irréfléchi, un systême d'insensibilité rompit autour de nous les liens de l'amitié et même de la nature. Quelques citoyens se renfermaient dans une nullité absolue, ou se tranquillisaient solitairement au milieu des secousses de l'anarchie; d'autres, pour s'étourdir sur les dangers dont ils étaient environnés, se livraient à des plaisirs bruyans au sein de la patrie déchirée. L'oppression commune émoussant les ressorts de la sensibilité, semblait rendre les malheurs publics indifférens à quelques-uns de ceux qu'ils n'avaient pas encore blessés personnellement.

Dans les rassemblemens publics, un fanatisme sanguinaire rappelait, surpassait même la frénésie des dissentions religieuses. Il multipliait ses formules de proscriptions,

1793. N. St. I.

ses modes d'inquisition, ses procédés de tyrannie ; il se composait un code de fureur, un idiome de carnage.

Dejà ce fanatisme, qui n'était pas sans doute l'esprit public, paraissait pourtant l'être ; car ceux qui ne le sentaient pas, feignaient de le sentir. Ils en empruntaient, autant qu'il était en eux, les formes et le langage. La terreur avait commandé l'hypocrisie ; un vil commerce d'imposture s'établissait dans la société. Le caractère national se flétrissait par l'habitude du mensonge. Un peuple franc et indiscret apprenait à dissimuler. Les sentimens généreux, justes et humains protestaient vainement au fond des ames contre tant de démence ; on craignait de les manifester par le plus léger signe, par la plus légère expression.

Dans cette disposition générale des esprits, les uns s'étaient accoutumés à croire tout ce qu'on voudrait, et les autres à feindre la crédulité qu'ils n'avaient pas. *Roberspierre*, *Danton* et leurs émissaires commençaient à publier avec confiance, sous le nom de rapports et d'actes d'accusation, tout ce qu'il leur importait d'accréditer de fables grossières, d'invraisemblables romans. On eût dit que la récente histoire de la révolution venait d'être subitement effacée de tous les écrits et de la mémoire des hommes, lorsque *Barrère* et *Saint-Just* associaient comme autant de complices du même crime, les personnages les plus décidément connus par l'opposition de leurs sentimens et de leurs intérêts, par le choc de leurs opinions, et

par la divergence de leurs préjugés et même de leurs erreurs. 1793.

C'est ce qu'on dut sur-tout remarquer lorsqu'au mois d'octobre *Amar*, au nom du comité de sureté générale, fit décréter d'accusation quarante-deux membres de la représentation nationale, et en fit incarcérer soixante et treize autres. Le plus grand nombre de ces victimes, que l'affreuse soif du pouvoir sacrifiait sans choix comme sans remords, avait courageusement défendu la cause de la liberté contre les atteintes de la montagne; mais on voyait parmi elles quelques montagnards des plus désorganisateurs. *Vergniaud*, *Gensonné*, *la Source* marchant au supplice, durent être extrêmement surpris d'appercevoir au milieu d'eux *Carra* et *Silleri*, deux des pricipaux chefs du parti orléaniste, et cet évêque *Fauchet* qui avait trop long-temps prêché l'anarchie. N. St. I.

L'intérêt qu'avaient les jacobins d'écraser tout ce qui leur résistait, fut l'unique cause de la proscription d'un si grand nombre de députés. La *société-mère* ne se flattant pas de les réduire au silence, ce n'était point assez pour sa sureté de les tenir éloignés ou en prison : le peuple pouvait tôt ou tard les reproduire sur la scène. On redoutait leur vengeance; il fallait la prévenir.

Le rapport que fit *Saint-Just* à ce sujet, ne renferme que l'imputation vague de trahison, non-seulement sans preuves, mais sans précision, puisque le rapporteur n'articule pas le genre de trahison qu'il impute aux accusés. Le seul crime dont il accuse

1793. N.St. I.

nettement ceux qui s'étaient réfugiés à Caen, consistait à s'être évadés de Paris. Ne pouvant faire le même reproche à ceux qui n'étaient pas sortis de leurs maisons, il a recours à l'imputation de complicité avec les autres. Or l'évasion, selon lui, étant la preuve du crime, il en conclut, à l'égard des fugitifs, qu'on avait eu raison de les arrêter le 2 juin, puisqu'ils s'étaient évadés quelques jours après; et à l'égard des détenus, que les arrêts prononcés contre eux n'étaient pas moins légitimes, puisqu'ils étaient les complices des fugitifs.

Telle fut la logique du rapporteur. Il résultait de ses raisonnemens que celui qui se dérobe par la fuite à la fureur de ses ennemis, est par cela même coupable de trahison envers la patrie. Dès-lors l'accusateur est dispensé d'articuler l'espèce de trahison, moins encore les circonstances, et à plus forte raison les preuves. Ils ont fui; donc ils sont coupables d'une trahison quelconque, donc ils doivent être mis hors la loi. Ce fut la base de la condamnation des députés trop confians qui, sur la foi de leur innocence, étaient imprudemment restés au pouvoir de leurs ennemis : il ne leur fut pas permis de se défendre.

A l'égard des soixante et treize qui, par un acte formel, avaient voulu constater les attentats des jacobins, on fut réduit, pour leur imputer à crime l'action la plus juste et la plus généreuse, de supposer une analogie entre cette protestation et les rassemblemens du Calvados, quoi que cet écrit eût

été rédigé et signé à Paris le 6 juin, dans un temps où non-seulement le rassemblement de Caen n'était pas formé, mais où aucun des députés proscrits ne s'y était rendu. L'absurdité d'une imposture n'empêchait pas alors aux jacobins de la hasarder. Ils crurent rendre les soixante et treize odieux à la multitude en les représentant comme les échos des proscrits réunis à Caen.

1793. N. St. I.

IV. *Chute du parti orléaniste. Triomphe de celui de Roberspierre.*

On a observé précédemment que le comité de salut public n'avait par son institution qu'une autorité subordonnée. Ses membres devaient être renouvellés tous les mois. Insensiblement il parvint non-seulement à se perpétuer dans l'autorité qui lui avait été confiée, mais à se rendre indépendant de la convention nationale. Ce changement était encore une appendice du gouvernement révolutionnaire. Le corps législatif, en le consacrant par ses décrets, tomba dans la faute la plus pernicieuse au corps social. Les membres du comité de salut public fesaient entendre à la convention qu'ils ne voulaient se servir du pouvoir dont ils seraient investis que pour écraser les aristocrates. Il eût été de la sagesse de cette assemblée de se préserver de ce piége grossier. D'abord il fallait savoir ce que les membres du comité entendaient par aristocrates; tout citoyen qui leur déplairait pouvait être *aristocrate* à leurs yeux. D'ailleurs l'histoire de toutes les conspirations apprenait que tel avait toujours été le langage

1793. N. St. I. des usurpateurs de l'autorité publique. Ils promettent d'anéantir le parti qu'on a su rendre odieux, ils l'anéantissent en effet; mais le tour du parti qu'ils ont feint de servir arrive: celui-ci cherche un abri contre leur tyrannie; il le trouverait dans sa réunion avec le parti abattu, mais cette barrière n'existant plus, il est subjugué à son tour.

Le comité de salut public devenu le centre du gouvernement, dédaigna plus d'une fois de soumettre le résultat de ses travaux à la délibération de l'assemblée générale. Ses arrêtés avaient force de lois; et pour leur exécution, il envoyait dans les départemens des commissaires revêtus d'un pouvoir illimité, et qui ne dépendaient que de lui seul.

Roberspierre, membre de ce comité, était parvenu sans qu'on puisse en donner la raison, à rassembler sur sa tête une masse de vœux et d'hommage bien capables de troubler son imagination très-faible et très-délirante. Il semblait que toutes les sociétés populaires avaient pris à tâche de lui faire respirer, de toutes les parties de la république, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur; c'était à qui enivrerait un homme dont l'ame ne pouvait résister aux vapeurs empoisonnées dont on l'entourait. Comme ce vil *Anicius* qui proposait chez les romains d'ériger un temple au dieu *Néron*, des milliers de fanatiques ne semblaient avoir chassé de leurs sanctuaires les dieux qu'on y adorait, que pour se prosterner devant leur nouveau dieu *Maximilien*.

La forme de cet ouvrage ne me permet pas

de fatiguer les regards de mes lecteurs de ces ridicules adulations, fruits de la bassesse ou du crime ; on les trouve rassemblés dans un rapport fait à la convention au mois de janvier 1795, par le député *Courtois*, au nom d'une commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez *Roberspierre* et ses complices, après la journée du 9 thermidor.

1793.

N. St. I.

Roberspierre se croyant au faîte de la puissance, et soutenu par quelques hommes qui se servaient de lui pour arriver à leurs fins, attaquait alors ceux de ses collègues qui avaient favorisé sa conspiration du 31 mai. Ces agens lui devenaient inutiles ou même nuisibles ; il voulait livrer successivement aux bourreaux le plus grand nombre de ses complices, et parvenir à la puissance suprême en écrasant ses amis et ses ennemis.

La force du parti orléaniste diminuait rapidement depuis que les jacobins, vexés par *Dumourier* dans la Belgique, n'écoutant que leur vengeance, avaient mis au jour les liaisons de ce général avec les meneurs du club des *cordeliers*. Danton et Lacroix, malgré leurs moyens révolutionnaires, n'osaient presque plus élever leur voix dans la convention; ils s'étaient vus contraints d'abandonner le duc d'*Orléans*.

Ce n'est pas le lieu d'examiner si *Danton* avait plus de talent que *Roberspierre*, ou si *Roberspierre* avait plus de talent que *Danton* ; mais il est certain que dès que le public fut informé qu'il avait existé une faction dont le but était de porter sur le trône le duc d'Orléans, ou quelqu'un que le duc d'Orléans pro-

1793. N.St. I.

tégeait, le rôle de ceux qui composaient cette faction était extrêmement difficile à jouer, quelque attention qu'ils eussent à éloigner d'eux les marques auxquelles on aurait pu les reconnaître pour orléanistes. C'était une guerre sourde, mais acharnée, et dans laquelle les combattans se servaient d'armes inégales. Autant les uns fesaient d'efforts pour repousser l'accusation de royalisme dont on les écrasait, autant les autres accumulaient les preuves de leurs assertions; et dans cette lutte, les *dantoniens* réduits à convenir que s'il existait réellement un parti orléaniste, les chefs méritaient l'échafaud, se voyaient presque toujours au moment de faire leur procès à eux-mêmes.

Les pamphlets pleuvaient sur ce parti, que la réclusion du duc d'Orléans laissait hors d'état de payer des champions pour repousser les attaques qu'on lui fesait. Lorsque Toulon ouvrit ses portes aux anglais, on assurait qu'aux débris du parti d'Orléans devaient être attribuée cette trahison, et que le chef de ce parti n'avait été conduit par les *cordeliers* dans Marseille, que pour être à portée de profiter des soulèvemens que les *cordeliers* ménageaient en sa faveur dans différentes parties de la république, et sur-tout dans le midi.

Plusieurs circonstances favorisaient ces propos. Quelques jours après la translation du duc d'Orléans et de son fils *Montpensier* à Marseille, ils avaient été traduits devant le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, pour se purger du crime de haute-trahison dont ils

étaient accusés. Ce tribunal qui ne savait pas quelles étaient les vues que les membres du gouvernement avaient sur les deux prisonniers, et qui ne recevait à ce sujet nulle instruction de Paris, les déchargèrent honorablement de toute accusation, sans cependant les rendre à la liberté.

Dès que la nouvelle de cette absolution fut connue à Paris, on ne douta plus qu'il ne fût question de faire proclamer d'*Orléans*, roi dans le midi. Les membres du comité de salut public, qui ne se fesaient pas scrupule de traduire un accusé plusieurs fois en jugement pour le même délit, parurent peu s'occuper de la sentence prononcée par les juges provençaux. D'*Orléans* écrivit à la convention pour demander son élargissement; aucune réflexion ne suivit la lecture de sa lettre, qui fut repoussée par l'ordre du jour.

Cependant quoique *Voidel* pressentît que le silence des membres du comité de salut public dans cette occasion cachait un dessein sinistre, il osa publier une apologie de ce prince, placardée sur les murs de Paris. Cette affiche fut couverte du mépris public, mais le gouvernement n'y fit aucune attention. Depuis lors d'*Orléans* languissait d'autant plus obscurément dans la citadelle de Marseille, que la montagne avait fait séquestrer ses biens qu'il avait prodigué jusqu'alors au soutien de sa faction. Cette mesure, à laquelle les *cordeliers* n'avaient pu s'opposer efficacement, annonçait de loin que les pertisans de *Danton* seraient écrasés par ceux de *Roberspierre*.

1793. N. St. I. Il ne restait guères à la faction *dantoniste* d'autre parti à prendre pour éviter sa ruine, que de se réunir aux *roberspierriens*; mais les chefs de ces deux factions jacobine et cordelière connaissaient trop réciproquement leur profonde scélératesse pour se fier les uns aux autres. Une réconciliation sincère entre ces rivaux de crimes était impossible; on se réduisit donc à dissimuler des deux côtés. On verra dans la suite les sanglans résultats de cette dissimulation.

V. *Moyens employés par le comité de salut public, et par Roberspierre pour parvenir au rang suprême.*

Pour parvenir au rang suprême il fallait enchaîner le peuple, détruire la convention, et créer une nouvelle forme de gouvernement. Ceux qui s'étaient rendus maîtres des affaires publiques, avaient combiné ces trois opérations avec tant d'art, qu'ils durent se flatter de réussir.

Pour enchaîner le peuple, l'art de Roberspierre était de s'en rendre l'idole en feignant d'en être lui-même idolâtre, de faire taire par la terreur ou par les supplices ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait la liberté. Il fallait anéantir ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au desir, au besoin même d'être gouverné par un seul homme ou par un petit nombre d'hommes. On y parvenait en excluant de toutes les places les gens instruits et ceux qui possédaient quelque fortune, pour les donner à des hommes sans

talens et sans ressources, mais choisis de manière que la multitude crût que c'était elle-même qu'on choisissait, et qu'on n'était occupé que de ses intérêts.

1793. N. St. I.

Les pages d'une espèce de catéchisme trouvé chez Roberspierre après sa mort, sont remplies de proscriptions contre la probité, les richesses, les talens. Les écrivains sur-tout, regardés avec raison comme les délateurs nés de la tyrannie, sont ceux sur lesquels on se déchaîne avec le plus d'acharnement. Quels sont nos ennemis? se demande Roberspierre. Les riches et les écrivains mercenaires. Comment ferez-vous taire les écrivains? comment les attacherez-vous à la cause du peuple? ils sont à ceux qui les paient: or les seuls hommes capables de les payer sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'humanité.* J'en conclus qu'il faut proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis du régime républicain.

D'après ces principes, il voulait amonceler dans les prisons la science, les richesses et la probité, enchaîner la plume des gens de lettres contraires à ses vues. Payer des deniers publics les journaux par lui commandés, se former par le moyen des sociétés populaires dirigées par *une seule*, des agens, des amis, des *moules à places :* faire sortir de terre des guillotines, établir de toute part des tribunaux révolutionnaires. Arrêter l'influence des grandes villes, par le système que les anarchistes appelaient *de vive force*, qui commençait par les ruiner et qui finis-

1793. N. St. I.

sait par les détruire ; anéantir les arts en haine des artistes ; absorber toutes les fortunes pour créer un simulacre d'égalité ; distribuer ensuite des secours et des places sans distinction, puisque n'existant plus de mérite transcendant, le choix ne pouvait tomber que sur l'ignorance.

Roberspierre se proposait de dissoudre la convention en investissant insensiblement de tous les pouvoirs les deux comités de salut public et de sureté générale, en plaçant dans ces comités les députés qui lui étaient les plus dévoués ; en circonvenant ensuite la représentation nationale de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, qu'elle fît presque sans s'en douter ce que voulaient les deux comités, et même ce qu'ils étaient censés vouloir. S'il restait dans l'assemblée quelque individu dont les lumières ou l'énergie fussent à craindre, les comites investis de la puissance dictatoriale, avaient le droit de le jeter dans les fers, de le traduire devant le tribunal révolutionnaire sans qu'il eût été entendu préalablement par la convention, de le porter sur l'échafaud, de lui fermer encore la bouche sous le glaive par des formes tyranniques. Insensiblement la convention devenait inutile et odieuse ; une insurrection habilement concertée suffisait pour détruire une assemblée qui avait perdu son pouvoir et même sa considération.

Enfin Roberspierre voulait créer une nouvelle forme de gouvernement en se servant des membres de la municipalité de Paris, dont il connaissait l'ambition. On a déjà vu que cette municipalité aspirait à la domi-

nation

nation sur les autres communes, comme Roberspierre aspirait à la domination sur la république. En flattant cette soif d'autorité, il savait parfaitement qu'un corps municipal presqu'entiérement composé d'intrigans, de fripons ou d'hommes échappés au glaive de la justice, se prêterait à toutes ses vues. La municipalité avait sous ses ordres la force armée de Paris; elle dirigeait les sections par ses orateurs. Il était d'autant plus aisé de la décider à s'insurger pour dissoudre la convention, que, prenant par son faible ce sénat de *sans-culottes*, on lui laissait entrevoir la perspective de jouir dans la république française du pouvoir que les lois romaines accordaient au sénat de *Rome*.

1793. N. St. I.

Un grand nombre d'écrits trouvés dans le porte-feuille de Roberspierre, prouvent que le despotisme monarchique après lequel il criait sans cesse pour ramener sans cesse le peuple à y penser, était à ses yeux le gouvernement par excellence. Il ne créait des factions imaginaires que pour fatiguer les français du pouvoir d'une assemblée nombreuse. Ce fut dans la vue d'établir insensiblement l'unité d'action dans le gouvernement, qu'il avait resserré l'exercice effectif de l'autorité conventionnelle dans l'étroite enceinte d'un comité composé de douze membres. On se rappelle comment il sut isoler le comité de salut public de l'ensemble de la convention; comment le comité de sureté générale, paraissant partager les fonctions du gouvernement, était cependant subordonné au comité de salut public; par quel

1793 N.St. I. art, en neutralisant ou en envoyant à l'échafaud les membres du gouvernement, Robespierre entait sa domination sur les ruines de la puissance décemvirale, qu'il n'avait agrandie en ravissant celle du corps législatif, que parce qu'il crut tirer un meilleur parti de douze députés que de sept cents ; mais on se rappelle aussi comment ses collègues, meilleurs calculateurs que lui, et par un retour d'égale bienveillance, le laissèrent dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoir au-dessus de ses forces, et profitant de son aveugle confiance, le précipitèrent dans l'abîme qu'il avait creusé pour eux.

VI. *Création de l'armée révolutionnaire. Décret sur les suspects. Changement du calendrier.*

A peine, sur le rapport de *Bazire*, la convention avait décrété que la France serait régie révolutionnairement jusqu'à la paix, que *Chaumette*, procureur de la commune, vint demander au corps législatif la création d'une armée révolutionnaire, traînant à sa suite une guillotine ambulante ; une loi qui autorisât les comités révolutionnaires à faire arrêter tous les individus qui leur paraîtraient suspects, et un traitement pour ces mêmes comités. *Billaut de Varennes* convertit ces demandes en motion ; *Bazire* et *Danton*, qui cherchaient à complaire à ce comité, appuyèrent la motion, et ces demandes furent décrétées.

Quelques jours après, sur la demande de

Merlin de Douai, l'assemblée ordonna l'incarcération de tous les gens suspects; et par l'intensité que cette loi donnait à la suspicion, il n'était presque personne que le comité de salut public, les comités révolutionnaires et les commissaires du gouvernement envoyés dans les provinces, ne pussent déclarer suspects et enfermer.

1793. N. St. I.

La loi réputait suspects ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la royauté ou du fédéralisme; ceux auxquels on avait refusé des certificats de civisme, les fonctionnaires publics suspendus par la convention ou ses commissaires; les ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, ou agens d'émigrés qui n'auraient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution; les émigrés dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans le délai fixé par cette loi ou précédemment.

Les comités révolutionnaires établis par la loi du 21 mars, étaient chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contr'eux des mandats d'arrêt et de faire apposer les scellés sur leurs papiers; il leur était enjoint d'envoyer sans délai au comité de sureté générale, l'état des personnes arrêtées, avec les motifs de leur écrou et les papiers saisis dans leurs maisons.

Ce décret fut exécuté à la rigueur. Tout

1793. N. St. I. individu qui n'était pas de la faction de Roberspierre tremblait pour sa liberté : ceux-là fesaient leur testament, ceux-ci fuyaient leurs foyers, et mendiaient un asile chez les habitans de la campagne; les uns s'enfonçaient dans les forêts, les autres s'enterraient dans des cavernes, au sein de la terre.

Pour accoutumer le peuple à la marche inattendue que les compagnons de Roberspierre voulaient donner à la révolution, on avait ajouté un autre moyen, celui de produire un tel bouleversement dans les idées générales, que la chaîne du passé ne se liant plus avec le présent et l'avenir, la multitude fut conduite à recevoir sans réflexion tous les nouveaux changemens qu'on lui proposerait.

Delà le gouvernement militaire établi dans la plupart des villes; delà la destruction du culte public de l'Être suprême; delà le changement des noms des villages, des villes, des rues, des personnes pour prendre de nouvelles dénominations qui embarrassaient tous les rapports commerciaux.

On projeta le changement des poids et des mesures, desiré depuis long-temps; mais au lieu de prendre pour base de cette opération des termes auxquels le peuple était accoutumé, on eut recours à des formules grecques qui présentaient des notions jusqu'alors inconnues. La toise de six pieds fit place au *mètre* de trois pieds un pouce et demi, le mille au *kilomètre*, le boisseau au *miryagramme*, la pinte au *littre*; l'unité des mesures pour l'arpentage fut une *axe*, celle pour les bois à brûler un *stère*.

Le temps même fut compris dans les métamorphoses qui s'exécutaient alors en France. 1793. La convention décréta un calendrier nouveau, où les semaines firent places aux *décades*, N. St. I. dont les jours furent nommés primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octodi, nonodi, décadi. On fit à ce sujet un rapport si séduisant pour l'imagination, que pendant le cours des mesures sanguinaires de ces jours orageux, il fit sur les cœurs opprimés la douce sensation d'une verdure dont la fraîcheur frappe les regards du voyageur au milieu des rochers ou des déserts.

Le desir du changement est si naturel à l'homme, et chacun sentait si peu d'affection pour nos anciens mois, qui dans leurs cours n'amenaient que des calamités, ou servaient d'anniversaires à des jours funestes, qu'on ne fut pas fâché de les voir disparaître pour faire place à des mois dont la nomenclature présentaient des images de la nature depuis vendémiaire, le mois des vendanges, jusqu'à floréal, le mois des fleurs, et fructidor, le mois des fruits.

L'année républicaine commençait après l'équinoxe d'automne, le 22 septembre. Les 1793. douze nouveaux mois furent nommés vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, plu- N. St. II. viôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Chaque mois fut composé de trente jours, ou de trois décades. Il restait une demi-décade pour concilier l'année civile avec l'année solaire, de trois cent soixante-cinq jours six heures : ces jours, que les grecs appelaient *épagomènes*,

1793. N. St. II. furent nommés *sans-culotides* par les jacobins ; ils prirent la dénomination de jours complémentaires après la révolution du 9 thermidor.

VII. *Etablissement du maximum sur le prix des marchandises. Suites des mesures révolutionnaires.*

Sous le nom d'aristocrates, les jacobins avaient entendu jusqu'alors les nobles, les gens d'église et les principaux magistrats. Ces classes détruites, on chercha de nouvelles victimes. On inventa le crime d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile ; on attaqua ce qu'on appelait le *négociantisme*, c'est-à-dire, que des hommes intelligens et laborieux, qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, et en procurant à leurs concitoyens des jouissancs variées, avaient arrangé leur fortune particulière, furent pour cela même jugés suspects et contre-révolutionnaires.

Il y avait assurément parmi les riches beaucoup d'ennemis de la révolution ; mais les procédés de la montagne ne leur avaient-ils pas inspiré ces sentimens qu'on appelait aristocratiques ?

Des citoyens jouissent de leurs propriétés sous la foi du pacte social, ils confient à des législateurs le soin d'en consolider la garantie, ces mandataires infidèles les trompent ; ils tolèrent d'abord, ils autorisent ensuite l'attaque des propriétés, ils en viennent enfin à les violer eux-mêmes ; et leurs commettans seront taxés de trahison pour s'être plaints

de l'abus des pouvoirs qu'ils ont confiés? On les trahit, on les dépouille, et on prétend leur interdire le murmure. 1793. N. St. II.

Les déclamations contre le commerce et les commerçans n'étaient pas plus fondées. Tous les négocians furent compris sous la dénomination d'accapareurs, sans qu'on eût défini l'accaparement, et sans qu'il fût possible de le définir. Comment tracer une ligne de démarcation entre l'emmagasinage légitime et l'amas criminel? Toute spéculation n'est-elle pas relative dans le commerce? La limite qui paraîtrait juste aujourd'hui, ne deviendrait-elle pas fautive demain, en raison des variations qui naissent de l'abondance ou de la rareté?

J'accorde que certains négocians ayent trop écouté leurs intérêts dans une circonstance où le désintéressement semblait devoir être la première vertu des français; mais sans parler des nombreux sacrifices faits par les villes commerçantes, il est constant que ce reproche d'avidité dont la tribune des jacobins ne cessait de retentir, n'était l'effet que de l'ignorance la plus inexcusable dans la plupart de ceux qui le hasardaient.

Avant de crier à l'avidité des commerçans, les jacobins auraient dû apprendre, s'ils l'ignoraient, que dans le négoce l'avidité tient plus à la nature de la chose qu'au vice de l'homme. C'est une règle générale et nécessaire qu'il n'est point de commerce sans avidité. Elle en est le véhicule, comme l'ambition est celui de l'état militaire, comme le desir des jouissances est celui de toutes les

1793. N.St. II.

professions qui mènent à la fortune. L'avidité du négociant n'est pas d'une autre nature que celle du laboureur, de l'artisan, du manufacturier. Elle est plus saillante parce qu'elle s'exerce sur des objets plus compliqués.

Il en a été de l'aristocratie des négocians comme de celle des riches ; on les a mécontenté en attaquant à-la-fois leur profession, leur honneur, leur fortune, leur sureté, et le mécontentement qu'on a excité a servi de prétexte à l'expoliation. Le meurtre et le pillage sont devenus des ressources de finances.

Je ne releverai pas toutes les fautes d'ignorance commises par les montagnards en finances, en commerce, en administration ; et l'avide impéritie qui ne voyait dans les réglemens fiscaux les plus tortionnaires que les sommes qu'ils pouvaient produire à l'instant, sans prévoir qu'on en tarissait la source. Ce fut l'effet de l'emprunt forcé, des taxes arbitraires, des prohibitions et du séquestre trop prolongé des denrées et des marchandises. Ce fut l'effet de la défense de vendre l'or et l'argent, moyen sûr d'en hausser le prix par le surcroît qu'entraînent les risques attachés aux opérations frauduleuses.

On fixa le prix des principaux objets de commerce à un taux qui fut nommé *maximum*. Tous les marchands en gros et en détail furent forcés de livrer leurs marchandises à ce prix, sans égard à celui qu'ils en avaient donné eux-mêmes.

Cette mesure fut très-accueillie par la mul-

1793. N. St. II.

titude dont les regards ne s'étendent pas au-delà du moment présent. Mais la convention ne pouvait pas se dissimuler qu'elle devait opérer la ruine du commerce. N'était-il pas d'une évidence extrême que les manufacturiers seraient contraints de renoncer à leurs travaux dès que le prix des matières premières excéderait celui des objets manufacturés, propres à être mis en vente ? N'était-il pas certain que le négociant renoncerait aux achats qu'il fesait dans l'étranger, aussitôt que les objets de ses spéculations seraient frappés d'un *maximum* révolutionnaire à leur entrée sur les terres de la république? Cette loi devait donc produire très-prochainement la plus funeste disette. Cependant comme elle ne frappait pas directement sur le consommateur, elle fut adoptée comme mesure révolutionnaire presque sans discussion.

La défense qui fut faite d'exporter nos productions nous causa le double dommage de nous priver des choses qui nous manquaient en nous ôtant les moyens d'échange, et de décourager par la perte d'un débouché, le possesseur des objets que nous fournissions aux étrangers.

De tant de fautes, une des plus impardonnables fut celle de mettre le gouvernement à la place du commerce et de rendre l'administration marchande : système aussi absurde en lui-même que funeste au gouvernement d'un grand peuple qui ne doit jamais perdre de vue, qu'en fait d'administration, le moins faire est toujours le mieux faire. Toutes les

1793. N. St. II. villes furent remplies de magasins de marchandises de toutes espèces appartenantes à la république. Les proposés à ces magasins, s'enrichirent ; les marchandises disparurent ou se détériorèrent, et ce vide augmenta la disette qu'on avait voulu prévenir. Gouverneurs des empires, protégez, secondez les hommes à grandes spéculations, mais ne cherchez pas à les diriger. Laissez agir l'industrie, elle opérera mieux que vous. Liberté, sureté, voilà tout ce que le commerce vous demande, il se chargera du reste.

Il n'est point vrai, comme on l'a prétendu, que le salut de l'état ait exigé ces mesures, les unes absurdes, les autres inhumaines. C'était un prétexte banal dont les montagnards couvraient le mal qu'ils voulaient faire. Il vaut mieux tolérer quelques abus, souffrir quelques dommages, que d'anéantir des institutions qu'il faudra recréer dans la suite : de tous les maux, la destruction est le pire.

Mais les usurpateurs de l'autorité publique, convaincus qu'ils étaient haïs et méprisés, s'attachaient sans examen à tout ce qui paraissait devoir affermir leur puissance. D'ailleurs, indépendamment de leur ignorance personnelle, ils avaient à flagorner la bassesse du parti dont ils étaient à-la-fois les chefs et les esclaves. Il fallait entretenir à Paris l'abondance et le bas prix des denrées de première néeessité, sous peine d'une insurrection ; il fallait satisfaire les caprices de leurs satellites, sous peine d'en être abandonnés ; il le fallait, dût-on ruiner le reste

de l'empire. Les jacobins crurent parvenir à leurs fins, en taxant les denrées, et en ordonnant d'approvisionner les marchés; ils se trompèrent. Les obstacles se multiplièrent; la fermeté résista, la faiblesse éluda, le but fut manqué, la loi fut ouvertement violée dans les départemens disetteux, et l'on vit hausser le prix des denrées dans les lieux d'abondance. Si, d'un côté, le besoin porte toujours à franchir les limites, l'intérêt personnel profite à son tour de toute la latitude qu'il trouve dans la loi pour abuser du besoin.

Le gouvernement recourut à des voies coërcitives; on accumula décrets sur décrets, tous plus absurdes les uns que les autres. De violence en violence, d'ineptie en ineptie, on avait tellement usé les ressources de la France, qu'elle serait restée sans culture et sans commerce si une nouvelle révolution n'eût fait disparaître ce système révolutionnaire.

Ces absurdités étaient peu de chose en comparaison du traitement qu'éprouvaient les individus incarcérés sous le nom d'hommes suspects. Roberspierre voulait qu'on les retînt en prison jusqu'à la paix, afin de les avoir perpétuellement sous sa main, et de les pressurer à discrétion; *Barrère*, pour s'en débarrasser et jouir sur-le-champ de leurs biens, proposait de les déporter au plutôt. La montagne flottait entre ces deux opinions; Collot-d'Herbois, pour mettre un terme à l'incertitude, proposa de faire sauter les bâtimens qui renfermaient les suspects.

1793. N. St. II.

Cette horrible proposition ne fut pas décrétée. On verra dans la suite comment les prisonniers étaient détruits en masse dans plusieurs villes, et sur-tout à Lyon, à Nantes et à Toulon, par les ordres de Collot-d'Herbois, de Carrier et de Fréron.

VIII. *Procès de Marie-Antoinette d'Autriche.*

Tandis que par l'introduction d'une abondance factice qui devait précéder la cherté la plus longue et la plus désastreuse que jamais eût éprouvé une nation riche et industrieuse, les jacobins persuadaient à la multitude égarée qu'ils travaillaient à son bonheur; ils s'occupaient aussi de leur vengeance particulière.

Depuis long-temps, dans la tribune de la *société-mère*, les orateurs demandaient à grands cris le jugement de *Marie-Antoinette*, dont ils assuraient que l'existence exposait le sort de la république.

Cette princesse était entrée à la Conciergerie du Palais, le 2 juillet, à trois heures après minuit. Elle y languit dans l'abandon le plus absolu jusqu'au 13 octobre, que son acte d'accusation lui fut signifié par *Antoine-Quentin Fouquier-Tinville*, accusateur-public au tribunal révolutionnaire.

Il exposait que le 11 et le 12, un des juges du tribunal avait interrogé *la veuve Capet*, et qu'examen fait de toutes les pièces à sa charge, il résultait que les crimes attribués aux *Messaline*, aux *Brunehault*, aux *Frédegonde*, aux *Médicis*, n'approchaient pas de ceux que le tribunal avait à punir dans

Marie-Antoinette ; que non contente d'avoir dilapidé les finances pour satisfaire à ses plaisirs, payer les agens de ses intrigues, et favoriser le roi de Hongrie, son frère, elle avait entretenu des intelligences les plus criminelles avec les ennemis de la France; qu'elle avait ménagé, le 1er octobre 1789, un repas de corps entre un grand nombre de militaires, et dans lequel les convives avaient, en sa présence, placé à leurs chapeaux la cocarde blanche et foulé aux pieds les couleurs nationales.

1793.
N. St. II.

Qu'elle avait, conjointement avec son mari, fait distribuer dans toute l'étendue de la république, des écrits contre-révolutionnaires, occasionné dans Paris et aux environs une disette, à la suite de laquelle une foule immense se porta dans Versailles, le 5 octobre, et la força de venir résider aux Tuileries avec sa famille.

Qu'arrivée à Paris, elle forma des conciliabules nocturnes avec tous les contre-révolutionnaires de l'assemblée constituante et de la législative ; qu'elle y prépara la fuite du roi, de concert avec la Fayette et Bailly.

Qu'après le retour de Varennes, elle continua les mêmes intrigues ; qu'elle détermina non-seulement le massacre du Champ-de-Mars, mais ceux qui avaient eu lieu précédemment à Nancy, ou qui souillèrent dans la suite le territoire de la république.

Que *Louis Capet* ayant accepté la constitution, *Marie-Antoinette* s'occupa de tous les moyens de la renverser. En conséquence, elle détermina son mari à frapper du *veto*

1793. N. St. II.

les décrets rendus par l'assemblée législative, contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

La veuve Capet fesait nommer les ministres pervers et les généraux perfides. De concert avec les royalistes de l'assemblée législative, elle avait fait déclarer la guerre à l'empereur, et lui fesait ensuite passer les plans de campagne. Elle avait médité la conspiration du 10 août; et pour en assurer la réussite, présentant un pistolet à son époux, elle lui avait dit: *Voilà le moment de vous montrer.*

Qu'enfin, la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée seule fait frémir la nature.

Je ne rapporterai pas le long interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Antoinette, ni sa défense par Tronçon-du-Coudray; mais je dois consigner ici des détails curieux sur ce procès; ils nous ont été fournis par un des jurés à ce tribunal de sang, dans une brochure intitulée: *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*. La scène se passa chez un restaurateur des environs des Tuileries, où ce juré était venu dîner avec Roberspierre, Barrère et Saint-Just.

« Nous étions à table dans une chambre à l'écart, lorsque Barrère me demanda quelques détails sur les preuves mentionnées

au procès de l'autrichienne. Je n'oubliai point l'élan d'indignation de la nature offensée, lorsqu'*Antoinette*, accusée par *Hébert* d'avoir commis avec son fils un crime imprésumable, elle se tourna vers l'audience avec dignité, et dit : *J'en appelle à toutes les mères de famille qui sont dans cette assemblée, et je les somme de déclarer si, parmi elles, il s'en trouve une que la seule idée de ces horreurs ne fasse pas frissonner* ». 1793. N. St. II.

Frappé de cette réponse comme d'une secousse électrique, *Roberspierre* brisa son assiette avec sa fourchette, en s'écriant : « Il ne suffisait donc pas à cet imbécille d'*Hébert* que *Marie-Antoinette* fût présentée au peuple comme une *Messaline*, il fallait qu'il en fît une *Agrippine*, et qu'il lui procurât, dans ses derniers momens, la satisfaction d'exciter la sensibilité du public ».

Marie-Antoinette n'entreprit pas une défense qu'elle jugeait devoir être inutile. Elle se réduisit à observer qu'on n'avait présenté contre elle aucun fait positif accompagné de preuves. Elle avait conservé sa fermeté durant le cours de l'instruction, jusqu'au moment où, répondant à l'inculpation d'*Hébert*, une larme s'échappa de ses yeux. Sa condamnation, décidée d'avance, fut prononcée le 16 octobre, à quatre heures du matin. Elle écouta sa sentence de mort sans aucune émotion apparente ; mais sa fermeté l'abandonna en retournant du tribunal à la prison; elle fondit en larmes : cette faiblesse, bien pardonnable à son sexe, et peut-être

1793. N. St. II.

au nôtre, ne fut pas de longue durée : bientôt, se montrant supérieure à sa fortune, elle assura ses gardes qu'on la verrait monter sur l'échafaud d'un pas décidé, et recevoir la mort sans aucun effroi.

En entrant dans la conciergerie, *Marie-Antoinette* avait demandé quelques heures pour se recueillir dans la chambre qu'elle avait habité jusqu'alors. Dès qu'elle fut seule, elle coupa ses cheveux elle-même, quitta les habits de veuve qu'elle avait pris depuis la mort de son mari, s'habilla de blanc ; et se jetant ensuite sur un lit, elle s'endormit jusqu'au moment qu'on vint la chercher pour l'exécution.

On la conduisit à l'échafaud dans une charrette, les mains liées derrière le dos. Dans le trajet, elle semblait prêter peu d'attention aux exhortations d'un prêtre constitutionnel qui l'accompagnait, et moins encore à la multitude dont elle était environnée. Quoique ses yeux ne parussent occupés de rien, on y appercevait cependant des traces de l'émotion intérieure de son ame. Ses joues se coloraient quelquefois d'un rouge très-vif, et ne présentaient l'instant d'après que la pâleur de la mort. Mais ses regards annonçaient le plus constamment un mélange de surprise et d'indignation.

Arrivée sur la place de l'exécution, le jardin et le palais des Tuileries vers lesquels ses regards se tournèrent, lui firent visiblement éprouver quelqu'agitation. Elle monta d'un pas précipité sur l'échafaud ; et l'instant

tant d'après, le bourreau montra sa tête au peuple, le 16 octobre à midi et demi.

1793. N. St. II.

IX. *Procès de vingt-deux députés.*

Après la mort de *Marie-Antoinette d'Autriche*, le tribunal révolutionnaire commença le procès des députés proscrits depuis le 2 juin. Ceux qui s'étaient soustraits par la fuite aux chaînes qui les attendaient, avaient été mis hors la loi par un décret. Quelques-uns d'eux étant tombés dans les mains de leurs persécuteurs, on les conduisit à l'échafaud sans autre formalité de la part des juges que de constater leur indentité. Tel avait été le sort de *Gorsas* à Paris, de *Birotteau*, de *Cussy*, de *Guadet*, de *Salles*, de *Barbaroux* à Bordeaux, sous les yeux et par les ordres de Tallien et de Garreau.

Quoique les jacobins qui se considéraient comme les conservateurs de la chose publique, fatiguassent depuis long-temps la convention de pétitions réitérées pour entamer l'instruction criminelle contre les députés renfermés à la conciergerie, on était retenu par la difficulté de réunir quelques preuves qui eussent au moins l'apparence de la probabilité. On resta long-temps indécis sur le choix des charges, et même des victimes.

Les chefs d'accusation, rédigés par *André Amar*, furent fondés sur une espèce de roman ou pamphlet de parti composé par *Camille Desmoulins* contre *Brissot* et les *Brissotins*, et dans lequel il les dénonçait comme orléanistes. L'auteur, qui ne se pro-

1793. N. St. II. posait que de cacher les démarches des *cordeliers*, était bien éloigné de croire que sa production aurait des suites si funestes. Il se récria beaucoup contre l'infame abus qu on fesait de sa brochure; il déclara que toutes les assertions qu'elle contenait, étaient des extravagances qu'aucune preuve n'étayait : on ne daigna pas écouter sa rétractation. Ce roman, rempli de reproches aussi invraisemblables que contradictoires, servit de base aux raisonnemens d'*Amar*. On ne se donna pas la peine de le discuter.

Il ne restait d'autre parti à prendre à *Camille Desmoulins* que de se rendre au tribunal révolutionnaire, et de renouveller courageusement en présence des juges et du public la déclaration qu'il avait faite aux comités de gouvernement. Ses liaisons avec *Danton*, et la crainte de révéler lui-même le secret des véritables orléanistes, le retinrent. L'imprudent ne voyait pas l'abîme qui se creusait sous ses pas, et qu'en livrant à la mort des hommes qu'il était de son devoir de défendre, il forgeait la foudre qui devait bientôt l'écraser lui-même.

L'art avec lequel, dans l'acte d'accusation, on avait accolé les inculpations de fédéralisme à celles de royalisme, permettait d'impliquer dans le même procès criminel des hommes dont les sentimens politiques avaient toujours été contradictoires, et qui furent surpris sans doute de la bisarrerie du sort qui les réunissait pour marcher ensemble à la mort. Le duc d'Orléans fut signalé comme partisan des girondistes.

Danton et ses affidés se prêtaient volontiers à un entortillage qui semblait devoir dérober les principaux agens de la faction cordelière aux recherches des jacobins. Mais ils avaient à combattre des ennemis aussi clair-voyans qu'acharnés, qui jouissaient de l'embarras de leurs antagonistes, et qui les poursuivaient en détail, en attendant l'occasion de les attaquer en masse.

1793.
N. St. II.

Dans l'acte d'accusation furent réunis: Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard de Sillery, Caritat de Condorcet, Fauchet évêque du Calvados, Doulcet de Pontecoulant, Ducos, Boyer de Fonfrède, Gamon, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lesterp de Beauvais, Isnard, Duchastel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Constard, Andréi, Grangeneuve, Viger et Philippe Egalité-d'Orléans.

On conservait les dispositions du décret du 28 juillet, qui avait déclaré traîtres à la patrie, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Pétion de Villeneuve, Guadet, Chassey, Lydon, Valady, Fermond, Kervélégan, Henri Larivière, Rabaut de Saint-Etienne, Lesage, Cussy et Meillan.

Il était ordonné que les députés signataires de la protestation du 6 juin, qui n'étaient pas renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, seraient enfermés dans une maison d'arrêt, que les scellés seraient ap-

1793. N. St. II.

posés sur leurs papiers, et que le comité de sureté générale ferait un rapport à ce sujet.

Les témoins à charge contre les députés proscrits étaient presque tous des municipaux de Paris, qui dans le principe s'étaient portés leurs accusateurs; mais la défense de plusieurs des accusés détruisit si complètement l'accusation d'orléanisme portée contr'eux, que malgré l'engagement que les juges et les jurés avaient pris de les condamner, et quoique la salle d'audience fût remplie de jacobins, les cœurs s'amollirent, on vit couler des larmes. De combien de remords les membres du jury ne devaient-ils pas être assiégés, lorsque malgré le cri de leur conscience ils cherchaient des motifs de condamnation dans les absurdes mensonges dont les prétendus témoins étayaient leurs accusations?

Le tribunal s'apperçut bientôt que non-seulement la défense des prisonniers portait la conviction de leur innocence dans l'esprit des assistans impartiaux, mais que ceux même qui étaient payés par les accusateurs commençaient à laisser entrevoir des sentimens de compassion. Le président écrivit au corps législatif, que si l'instruction de ce procès se prolongeait plus long-temps, les formalités embarrasseraient la conscience des jurés; il ajoutait que dans un procès révolutionnaire, une multiplicité de témoins et un long développement de défenses insidieuses étaient également inutiles, sinon nuisibles à la manifestation de la vérité. Cette épître fut appuyée d'une députation de jacobins, qui

s'expliqua plus clairement encore. Les pétitionnaires demandaient un décret qui autorisât le jury du tribunal révolutionnaire à condamner les accusés quand il se croirait suffisamment instruit, sans attendre l'examen définitif de toutes les charges, ni écouter ce que les accusés voudraient articuler pour leur défense.

1793. N. St. II

Les jacobins avaient fait cette démarche à la sollicitation des témoins municipaux, honteux de voir leur perfidie dévoilée au grand jour. Roberspierre s'empressa de la convertir en motion; Danton l'appuya dans la fausse persuasion que toutes les recherches sur la faction orléaniste seraient ensevelies dans le tombeau des accusés. Il ne prévoyait pas que l'atroce injustice avec laquelle il fermait la bouche à ses collègues, serait renouvellée contre lui-même, lorsque conduit à son tour devant ce sanguinaire tribunal, il invoquerait en vain le droit sacré de défendre sa vie par les armes de la raison.

Le décret qui fut rendu, et qui autorisait le jury à cesser l'instruction d'un procès dès qu'il se croirait suffisamment instruit, était de fait une sentence de mort prononcée par la convention. Le tribunal révolutionnaire se hâta d'en profiter pour se débarrasser du cri de sa conscience, qui plaidait en faveur des innocens qu'il allait condamner.

La motion que le tribunal était suffisamment instruit, fut faite par un noble nommé avant la révolution *le chevalier d'Antonelle*, et qui pouvait avoir eu les mêmes motifs que *Barrère* pour se faire jacobin. Les juges

1793.
N. St. II.

étaient instruits sans doute qu'ils allaient faire périr les membres les plus distingués de la convention par leur attachement au régime républicain. Ils savaient que par le plus astucieux machiavélisme les cordeliers avaient rejeté sur les girondins le crime d'orléanisme, dont ils craignaient d'être convaincus ; ils savaient que le seul esprit de parti traînait devant eux les honorables victimes qu'ils avaient à juger, ils n'en votèrent pas moins froidement leur mort.

Les accusés s'élevèrent vainement contre cette illégale condamnation. En vain ils observèrent que dans les débats on n'avait articulé aucun fait contre plusieurs d'entr'eux, dont à peine le nom avait été prononcé devant le tribunal ; en vain ils représentèrent que quelque motif que le jury pût avoir pour se déclarer suffisamment instruit, relativement à ceux auxquels on avait fait des reproches avec ou sans fondement, il ne pouvait pas l'être à l'égard de ceux contre lesquels aucun témoin n'avait encore été entendu.

Armé d'un décret, le tribunal refusa même de faire connaître les motifs de sa conviction ; et pour mettre fin aux réclamations auxquelles il n'avait rien a répondre, l'ordre fut donné à la garde militaire d'éloigner les prisonniers de l'audience.

Saisi d'un transport d'indignation, *Valazé* se poignarda dans la salle. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Sillery, Ducos, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchastel, Mainvielle,

Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigier furent, le jour suivant, conduits à l'échafaud. Les autres accusés s'étaient soustraits par la fuite au sort qui les attendait.

1793. N. St. II.

Vergniaud prévoyant l'issue de son procès, s'était muni de poison; mais lorsqu'il vit ses jeunes compagnons Fonfrède et Ducos partager son malheur, il remit sa fiole à l'officier de garde, et résolut de mourir avec eux.

Ils subirent leur sort avec le calme d'une conscience pure, et leur dernier vœu fut en faveur de la liberté de leur patrie: un prisonnier qui fut le triste témoin des dernières heures qu'ils passèrent dans la prison, nous en a transmis cette peinture dans une brochure intitulée *Mémoire d'un détenu.*

« Ils étaient calmes sans ostentation. Quoiqu'aucun d'eux ne se laissât abuser par l'espérance, leurs ames étaient tellement exaltées par l'éclat de leur sacrifice, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune. Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins. Vergniaud, tantôt grave, tantôt moins sérieux, citait des vers dont sa mémoire était ornée, et quelquefois fesait entendre les derniers accens de cette éloquence sublime dont quelques étincelles fesant pâlir la tyrannie, avaient arraché le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs.

1793, N. St. II.

» Les deux beaux-frères, Fonfrède et Ducos, se détachaient de ce tableau sévère pour inspirer un intérêt plus vif encore ; leur jeunesse, leur tendre amitié, les graces de leur esprit et de leur figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos qui avait eu le temps de prendre la fuite, s'était rendu en prison pour partager le sort de son frère ; des larmes s'échappaient quelquefois de leurs yeux, en songeant à la douleur de leurs épouses et à l'indigence qui menaçait leurs familles. Ils laissaient l'un et l'autre de jeunes enfans et une grande fortune dont la nation, ou plutôt leurs ennemis, allaient s'emparer ; mais bientôt fixant leurs regards sur leur patrie désolée, ils oubliaient et leurs familles et eux-mêmes, pour ne voir que la postérité ».

Cette condamnation fut prononcée dans la nuit du 30 octobre sur les onze heures, et exécutée le lendemain à midi ; c'est la première fois qu'on a massacré à-la-fois tant d'hommes d'un grand mérite, jeunesse, talens, tout ce qu'il y a de plus intéressant parmi les hommes fut englouti en masse dans l'abîme du néant. Ce moment fut pour ainsi dire celui où la tyrannie entra en possession de la France entière. Cent mille français furent immolés sur la tombe de ces députés. L'ordre social s'écroula, nos florissantes cités détruites, ou du moins ravagées au sein d'horreurs inconnues jusqu'alors au monde, suivirent leur perte en gravant leur apologie en traits ineffaçables sur les tables de l'histoire.

X. *Exécution du duc d'Orléans.*

Quelques jours après, *d'Orléans* enfermé dans la citadelle de Marseille, fut conduit à Paris pour subir sa condamnation. Ceux qui ne jugent les événemens que d'après le bruit que certains hommes ont fait dans certaines circonstances, attendaient que l'arrivée de Philippe d'Orléans dans la capitale serait accompagnée de quelqu'une de ces catastrophes qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. Les temps n'étaient plus les mêmes; d'un côté ses nombreux amis ou ses nombreux panégyristes s'étaient dispersés depuis qu'il ne les payait plus; de l'autre, les chefs de la faction orléaniste ou cordelière voyant augmenter les difficultés de leur entreprise et diminuer les moyens de réussite, paraissaient consternés.

1793. N. St. II.

Ce parti n'était pas dissous; mais le seul sentiment qui en réunissait alors les individus était la haine violente qu'ils portaient aux partisans de Roberspierre, qui avait rompu leurs mesures, en mettant sous la main de la nation tous les biens de la maison d'Orléans. Danton craignant sans doute les rapprochemens que pouvait occasionner le moment où le chef du parti orléaniste paraîtrait devant le tribunal révolutionaire, s'était éloigné de Paris avec quelques amis, sous prétexte de respirer l'air de son pays natal à Arcy-sur-Aube. Ses craintes étaient vaines. D'Orléans montra dans ses derniers momens une fermeté qui contrastait avec sa vie efféminée et crapuleuse, soit qu'ayant calculé

1793. N. St. II. depuis long-temps que le rôle qu'il jouait dans la révolution devait le conduire sur le trône ou sur l'échafaud, il regarda sa situation comme un coup de la fortune auquel il devait s'attendre, ou qu'il se flattât qu'en s'abstenant de nommer ses complices, ses enfans recueilleraient un jour le fruit de sa discrétion.

On assure que d'Orléans vint à Paris sans prévoir le sort qui l'y attendait. Les gardes qui le conduisaient avaient pour lui des égards qui tenaient du respect. Sa translation s'était faite si brusquement et avec tant de mystère, que quand il fut arrivé dans la capitale personne ne voulait croire à cette nouvelle; et lorsqu'il ne fut plus possible d'en douter, chacun tremblait de manifester un sentiment à son égard. L'opinion générale était même qu'il sortirait de sa prison pour jouer le rôle qu'il avait toujours ambitionné.

Dans l'état de servitude où les jacobins tenaient la France, toute conjecture sur d'Orléans pouvait se réaliser. Le comité de salut public était en mesure de faire tomber la tête de cet homme dont les crimes fatiguaient le ciel, ou de la ceindre d'une couronne. La convention n'était alors qu'un troupeau d'esclaves stupidement soumis à tous les caprices des maîtres qu'elle s'était donnée.

Arrivé à Paris le 3 novembre, il parut le 6 devant ses juges. Deux heures auparavant, il lui était arrivé un panier de vin de Champagne. En le recevant, il dit au con-

cierge des prisons de la Conciergerie : Voici le meilleur vin qu'il soit possible de boire, vous me ferez le plaisir de le goûter. Le concierge se défendait. Point de cérémonie, je vous prie ; goûtez ce vin, personne au monde n'en a jamais bu de meilleur. Le concierge en but deux verres ; quant à d'Orléans, il but sans se reposer une bouteille entière : ce fut son dernier repas.

1793.
N. St. II.

D'Orléans trouva au tribunal le député *Coustard*, dont les jacobins n'avaient pu se saisir assez à temps pour le réunir à ceux qui avaient été exécutés le 31 octobre ; il y trouva aussi un de ses plus chauds partisans, *Voidel*, qui venait le défendre. Non-seulement il ne se plaignit ni de ses amis, ni de ses ennemis, mais il refusa de répondre à la plupart des interpellations qui lui étaient faites. On vint lui dire qu'il était condamné, mais qu'il dépendait de lui que l'exécution fût différée jusqu'au lendemain ; il refusa ce délai, et voulut marcher sur-le-champ à l'échafaud qui l'attendait.

Il eut pour compagnons de son supplice le député *Coustard*, et trois autres infortunés que le tribunal révolutionnaire avait condamnés la veille.

Ceux qui furent témoins de sa mort, assurèrent qu'aucune altération ne parut sur son visage. Quant à la multitude qui courait en foule aux exécutions qui se succédaient tous les jours, malgré le jacobinisme qui agitait sa masse, on s'appercevait de l'impression satisfesante que fesait la mort d'un homme regardé comme la première cause des malheurs publics.

1793. N. St. II.

Les chefs du parti orléaniste non-seulement n'osaient plus se montrer ; mais pour effacer jusqu'à la trace d'une accusation qui, à cette époque, n'était pas moins capitale que celle de fédéralisme, ils se déclaraient les plus empressés courtisans de Roberspierre. Ce fut à cette disposition de circonstances qu'il faut peut-être attribuer une partie de l'étonnant pouvoir qu'acquit ce factieux, et qui ne fit qu'augmenter jusqu'au moment où le glaive suspendu sur sa tête trancha le fil de ses jours.

Après l'exécution de d'Orléans, le comité de salut public sembla redoubler d'activité pour consolider le règne de la terreur. Sur la motion de *Saint-Just*, il fut décrété, pour la seconde fois, que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix: le même décret confiait au comité de salut public l'entière administration des affaires. Sur la motion de *Bazire*, on décréta que les prêtres catholiques qui entendraient des confessions, seraient jetés sur la côte de Madagascar. *Thuriot* fit ordonner que tous les étrangers qui se trouvaient en France seraient engouffrés dans les prisons. *Bazire* voulant établir l'égalité parfaite entre le maître et son valet, le père et ses enfans, demanda que tous les français fussent tenus de se tutoyer: un décret y invita tous les citoyens.

Une députation de la section de Guillaume Tell fit entendre à la convention ces paroles insensées: Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. Une députation des jacobins ajouta le lendemain : Laissez

la salutaire terreur à l'ordre du jour, effrayez les malveillans avec cette *Méduse*, rapportez le décret qui accorde aux membres du corps législatif la faculté d'être entendus avant d'être décrétés d'accusation. Bazire, Chabot, Thuriot se distinguèrent parmi ceux qui applaudirent à cette motion, sans prévoir qu'ils appelaient la foudre sur leurs têtes.

1793. N. St. II.

Tandis que la frayeur glaçait toutes les ames, un spectacle inattendu vint frapper les regards. *Gobel*, évêque constitutionnel de Paris, se rendit à la barre de la convention, suivi de ses vicaires, le 8 novembre, et abjura publiquement sa profession. Il avait été conduit à cette démarche infame par *Anacharsis Cloots* et par *Chaumette*, deux des apôtres les plus ardens de la politique de Roberspierre. On assure qu'il reçut cent mille écus pour se couvrir de cet opprobre, dont les suites furent les plus funestes pour les mœurs publiques.

L'apostasie de Gobel couvrit la France de scandales; un grand nombre de prêtres, par crainte, par faiblesse ou par ambition, suivirent son exemple. Il fut imité sur-tout par presque tous les ecclésiastiques qui se trouvaient dans la convention. On distingua parmi ces derniers *Massieu* et *Sieyes*. L'un et l'autre attachés au parti d'Orléans, croyaient écarter les dangers qui les menaçaient, en donnant dans cette occasion une preuve éclatante de leur soumission aux volontés de Roberspierre, qui pourtant ne poussait les prêtres à ces excès, qui feront

1793. N. St. II. la honte de notre siècle, qu'afin que ceux qui s'en rendraient coupables devinssent tellement odieux et méprisables, qu'il lui fût aisé dans la suite, sans craindre un soulèvement, de les envoyer à la mort lorsqu'il aurait exterminé tous les prêtres insermentés.

A la suite de ces dégoûtantes abominations, les objets du culte catholique furent traînés dans la fange des rues, et livrés à la dérision d'hommes grossiers, sans foi et sans mœurs. Des prostituées, dans des attitudes lascives, furent promenées dans des chars de triomphe; on les plaça sur les autels dans les temples, on chanta des hymnes en leur honneur, on brûla de l'encens à leurs pieds, on les invoqua, on leur adressa des prières. Ces farces sacriléges durèrent plusieurs mois à Paris, et furent répétées dans presque toutes les grandes villes de France. Cependant un décret admettait la liberté des cultes; mais par une bisarrerie qui caractérise ce temps de démence et d'horreur, personne ne pouvait profiter de cette liberté autorisée par la loi, sans s'exposer à périr sur un échafaud.

La *montagne* entière marchant, ou du moins paraissant marcher de concert vers le même but, étincelait de plus de feux que n'en vomit jamais le Vésuve lorsque son explosion engloutit les villes d'*Herculanum* et de *Pompeia*. La lave qui découlait de ce brûlant cratère, couvrait le sol entier de la France, et menaçait de consumer l'Europe. *Chabot* avait proposé comme l'institution la plus républicaine, l'établissement d'un

corps de douze cents tyrannicides chargés d'assassiner tous les rois de l'Europe et tous les chefs des armées ennemies. Leurs armes devaient être le pistolet et le poignard, et leurs appointemens proportionnés aux dangers de leur entreprise. Ce projet, repoussé d'abord avec effroi, fut reproduit par *Jean de Bry*, et décrété sur sa motion. Si ces assassins furent réellement organisés, il ne paraît pas qu'ils aient osé entreprendre leur dangereuse mission. Mais les principaux jacobins s'étaient partagé la France pour y exercer leurs fureurs. Carrier était envoyé à Nantes et dans la Vendée; Tallien à Bordeaux; Fréron à Marseille; Joseph Lebon avait le département du Pas-de-Calais; Maignet ravageait ces contrées fertiles que baigne la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de Pétrarque et de la belle Laure; Collot-d'Herbois et Dubois-Crancé détruisaient Lyon par le fer et par le feu; Esnue-Lavallée, Piori, Lequinio, Carpentier, Garreau, et d'autres montagnards portaient la dévastation dans d'autres départemens. J'ai déjà parlé des malheurs de Marseille; ceux de Bordeaux n'étaient pas moins déplorables.

1793. N. St. II.

XI. *Dévastation de Bordeaux pendant la mission de Tallien et d'Ysabeau.*

Après la vigoureuse réclamation faite par la ville de Bordeaux contre les tyranniques opérations de la montagne, cette ville, à l'exemple de Marseille, avait établi une commission populaire avec pouvoir d'expulser de ses murs les égorgeurs et les anarchistes.

1793. N. St. II.

Les députés Treilhard et Mathieu y furent envoyés au mois de juin, pour souffler dans le sein de la multitude les fureurs démagogiques. Ces deux hommes passaient pour être attachés à la faction d'Orléans, détestée à Bordeaux; mais soit que la société-mère se défiât de leur énergie républicaine, ou que des considérations particulières les conduisît à certains ménagemens, regardés dans la Gironde comme d'affreux montagnards, on les prenait à la montagne pour des brissotins; ils furent rappelés dans le sein de la convention. On leur donna pour successeurs Ysabeau, Tallien et Garreau; et bientôt toutes les torches révolutionnaires vinrent embraser le département de la Gironde.

Pétion, Barbaroux, Salles, Meillan, Guadet, Birotteau, Bergoing, Lesage, Giroux, Cussy, et quelques autres députés, s'étaient réfugiés dans ces contrées. La montagne mettait un intérêt d'autant plus grand à les livrer au couteau de la guillotine, que presque tous, recommandables par leurs talens et leurs lumières, l'influence générale de leurs opinions était augmentée par l'influence particulière que leur donnaient des liaisons de famille. Le comité de salut public, qui avait envoyé leur signalement aux magistrats de toutes les communes, fesait demander par le ministre de la justice qu'on les livrât à sa vengeance; il offrait même, à ce prix, d'oublier les démarches *fédéralistes* faites dans le département de la Gironde. S'appercevant bientôt que les habitans n'étaient pas disposés à la trahison, les

lès commissaires jacobins prirent d'autres mesures. 1793. N. St. II.

Sous prétexte de rechercher les proscrits et les armes des volontaires qui s'étaient formés en bataillons pour marcher au secours de la convention nationale opprimée, le 2 juin, des visites domiciliaires avaient été faites dans les villes et dans les campagnes avec l'appareil le plus menaçant. La force départementale bordelaise, dissoute presqu'aussitôt que formée, une administration de département faible et irrésolue, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens sans point central, ne manifestant que des velléités dont le seul effet était d'indiquer plus surement aux coups des tyrans ce qu'il y avait dans le pays de gens éclairés et capables d'une forte détermination, toutes ces circonstances assuraient un succès facile aux émissaires que la montagne avait envoyé de Paris.

Par le moyen d'un appel aux *sans-culottes*, ils avaient formé dans les environs de Bordeaux un camp de quatre à cinq mille hommes, sous le nom d'armée révolutionnaire. Le quartier-général était à *la Réole*, petite ville voisine de Bordeaux. Delà les commissaires montagnards soufflaient dans Bordeaux l'espionnage, la délation, la calomnie, et tous les fléaux de l'anarchie. Ils épouvantaient les hommes intègres ; ils divisaient les citoyens : les trésors de l'état, répandus par eux à pleines mains, attiraient à leur suite cette multitude de gens sans aveu et sans principes, qui marchent tou-

1793. N.St. II.

jours à côté des imposteurs. Ils agissaient avec toutes les forces du gouvernement, et Bordeaux était abandonné aux siennes.

Tout peuple qui veut conserver sa liberté doit être perpétuellement en garde contre les usurpations de son gouvernement, sur-tout si ce peuple est répandu sur une vaste surface. La force du gouvernement présente sans cesse une masse inexpugnable, tandis que les citoyens n'ont par-tout qu'un morcellement de forces à lui opposer. Réuni à une faction, il lui est aisé d'anéantir la liberté par les moyens qu'avait employé Roberspierre. La force même lui est souvent inutile; il peut la tuer par l'arme seule de la calomnie. L'article le plus essentiel de la constitution d'un grand peuple, doit donc être l'acte de garantie qui défend la souveraineté contre les atteintes du gouvernement.

Bordeaux manquait de subsistances. Les commissaires retenaient dans les marchés voisins les grains destinés à sa consommation, et accusaient dans leurs écrits la négligence des administrations de la ville. En même temps ils fesaient arriver quelque secours, dont ils se donnaient tout le mérite, et ne manquaient pas de promettre l'abondance *lorsque Bordeaux*, disaient-ils, *serait rentré dans le devoir*. Il n'en fallait pas davantage pour capter la bienveillance du peuple et lui rendre ses magistrats odieux.

Les jacobins, à force d'intrigues, étaient parvenus à dominer dans une des sections de Bordeaux, appelée la section de *Francklin*.

Ils poussèrent l'impudence jusqu'à ne vouloir accorder des subsistances qu'à cette section exclusivement. Par-tout ailleurs les ouvriers et leurs femmes passaient les nuits à la porte des boulangers pour obtenir quelques onces de pain. Cette section de Francklin était devenue pour la montagne une citadelle où la principale artillerie de la ville était enfermée, et d'où l'on menaçait la sureté publique.

1793. N. St. II.

Dans cet état, il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie. Quatre à cinq mille jeunes gens s'étaient réunis pour former un club en opposition à celui des jacobins qui tenait ses séances dans la section de *Francklin*; au club des jeunes gens se réunirent environ trois mille grenadiers de la garde nationale et deux ou trois cents cavaliers. Quelques hommes éclairés étaient à la tête de cette réunion. Ils ne cessaient de répéter à leurs concitoyens qu'il n'y avait de salut pour eux que dans une contenance ferme. Connaissant la politique de leurs ennemis, ils s'attendaient à tous les excès de la vengeance, soit qu'ils cédassent ou qu'ils se défendissent sans succès. Ils voulaient donc gagner du temps par la résistance, dans l'espoir qu'il surviendrait peut-être des événemens capables de changer leur situation. Enfin s'il fallait périr, ils disaient avec raison qu'il valait mieux périr les armes à la main que sur un échafaud.

On a prétendu que dans cette réunion existait un projet de livrer Bordeaux aux anglais. C'est du moins le prétexte dont se

1793. N. St. II. servit *Tallien* pour écraser cette malheureuse cité. Il est possible que quelques membres de la réunion aient eu cette arrière pensée, mais elle ne fut point connue, et jamais rien de semblable ne fut proposé dans le club des jeunes bordelais, ils ne voulaient pas briser un joug pour en recevoir un autre. Les négocians de Bordeaux auraient été de très-bons et de très-généreux républicains si le gouvernement, dont le premier devoir est de protéger la vie et les propriétés des sujets, avait assuré aux bordelais qu'ils ne seraient point assassinés parce qu'ils étaient riches, et leurs enfans dépouillés de leurs richesses parce qu'ils avaient été assassinés. Les plus artificieux royalistes ne pouvaient attirer à Bordeaux personne d'important dans leurs opinions qu'en présentant à des pères de famille réduits au désespoir, les forces et la garantie que la république leur devait et ne leur offrait pas.

La perte de Bordeaux était jurée. La dissention s'était mise parmi le peuple réduit aux horreurs de la famine. Ce peuple qui avait dicté à ses magistrats les résolutions prises à la suite des attentats commis contre la représentation nationale et qui leur avait promis son appui, quel qu'en fût le résultat, passait ouvertement des murmures à la sédition. Les membres du département étaient menacés d'être livrés aux commissaires de la convention s'ils ne leur ouvraient les portes de la ville. On paraissait se flatter qu'une prompte soumission appaiserait le ressentiment de la montagne, et qu'elle épar-

gnerait une commune qui s'était plus signalée que toute autre par ses efforts patriotiques dans le cours de la révolution. 1793. N. St. II.

Dans ces circonstances, une députation envoyée par le club des jeunes gens à la section de *Francklin* pour concerter des mesures conciliatrices, y fut arrêtée. A cette nouvelle on court aux armes de toute part ; le sang allait couler, les membres de la municipalité ayant à leur tête le maire *Saige*, se rendant sur la place, arrêtèrent ce sacrifice. A la vue des magistrats, les jeunes gens de Bordeaux baissèrent les armes, leurs compagnons leur furent rendus ; mais en même temps le maire *Saige*, homme de mérite et généralement estimé, se servit de son ascendant pour engager à se dissoudre un club que les jacobins ne désignaient que sous le nom d'un rassemblement séditieux, quoique son établissement fût conforme aux lois qui existaient alors, et qu'il fût irréprochable dans ses discours et dans ses actions.

Saige fut une des premières victimes de son zèle. A peine eut-on écarté un rassemblement qui servait d'épouvantail contre les jacobins, que la section de Francklin redoubla d'audace. La garde nationale s'empara du local où siégeait le département, comme d'une ville emportée d'assaut. Les membres de cette administration prirent la fuite, et ce foyer où brillaient encore quelques étincelles d'esprit public, fut détruit.

Alors les commissaires de la *Réole* entrèrent dans Bordeaux accompagnés par le général et par l'état-major de l'armée révolu-

1793. N. St. II.

tionnaire. Leur premier acte fut de désarmer les habitans, le second de commencer les exécutions. Des brigands à la tête d'hommes stipendiés portaient l'effroi dans toutes les maisons. Le paisible sommeil ne fut plus un bien dont aucun bordelais eût la jouissance. Le bruit des événemens nocturnes éclatait tous les matins; il remplissait les habitans de stupeur et d'épouvante. Un mauvais génie semblait s'être emparé de la ville, et ne se plaire qu'à porter ses coups dans l'ombre. Des magistrats jacobins avaient succédé à ceux qui avaient la confiance publique, qu'on venait de destituer et de jeter dans les prisons.

Au sein de la consternation générale, on voit tout-à-coup paraître le buste de *Marat*, coiffé d'un bonnet rouge et porté triomphalement par un comédien que suivait une foule d'hommes inconnus dans la ville. On regardait d'un œil morne cette étrange procession, qualifiée de fête populaire. Le triomphe de ce nouveau *Teutatès* annonçait que des hommes allaient être sacrifiés.

Ces affreux présages se réalisèrent bientôt. A peine la députation de Bordeaux avait été massacrée dans les murs de Paris, que le pillage et la proscription commencèrent chez les bordelais : la ville fut dévastée avec la plus horrible barbarie.

Le maire *Saige* fut immolé sans aucune forme de procès. On l'accusait d'avoir été nommé par les sections, membre du tribunal populaire auquel il n'avait jamais assisté. Traduit devant un tribunal composé de tout

ce qu'il y avait de plus vil dans Bordeaux, on se contenta de reconnaître l'identité de sa personne, et on l'envoya au supplice. Pendant cinq mois les personnes les plus distinguées de Bordeaux périrent de la même manière. On compta parmi ces proscrits les députés Guadet, Salles et Barbaroux. Le député Birotteau avait cru se garantir de la mort en s'engageant en qualité de matelot sur un corsaire qui se trouvait alors dans le port de Bordeaux. Il partait pour la course, lorsque le commissaire montagnard *Garreau* eut la curiosité d'examiner ce navire. Le capitaine, pour faire honneur au représentant du peuple, ordonna à tout son équipage de se ranger sur le tillac. *Garreau* reonnaît son collégue malgré son déguisement, le fait arrêter, et deux heures après sa tête tombait sur un échafaud.

1793.
N. St. II.

Ceux des négocians, des propriétaires, des capitalistes contre lesquels les commissaires *Tallien* et *Ysabeau* montraient moins d'acharnement, rachetaient leurs vies par le sacrifice de leur fortune. Bordeaux fut ruiné sans ressource. Ces exécutions avaient lieu au sein de la disette la plus affreuse; les bordelais étaient réduits à deux livres de très-mauvais pain par semaine. La mauvaise foi des commissaires qui avaient promis des vivres, était évidente; cependant le prestige était tel, ou la terreur si grande, que la multitude n'osait se permettre aucune plainte.

XII. *Supplice de Jeanne Roland.*

1793. N, St. II. Des scènes d'une nature aussi désespérantes avaient lieu dans Paris, sous les formes de la justice. Les derniers mois de l'année 1793 seront à jamais fameux par les innombrables incarcérations qui eurent lieu pendant cette époque dans la capitale. Le sang des vingt-deux députés fumait encore lorsque Marie-Jeanne *Philipon*, femme du ministre Roland, fut conduite à la Conciergerie, pour y subir les ridicules formalités d'un procès dérisoire avant de monter à l'échafaud.

J'ai déjà parlé de cette femme, digne d'un meilleur sort. Son mari s'était soustrait par la fuite, le 2 juin, aux recherches de ses persécuteurs; les plaisans observèrent à cette occasion, qu'en sauvant son corps, il avait laissé à Paris son ame. Jeanne Roland possédait en effet des talens supérieurs. Ceux qui venaient arrêter son mari la conduisirent en prison; elle fut relâchée, mais arrêtée de nouveau par les ordres formels de Roberspierre, on lui délivra un acte d'accusation.

Traduite devant le tribunal révolutionnaire, elle y conserva une inébranlable fermeté, malgré l'indécence avec laquelle on lui fit des questions si injurieuses, que des larmes d'indignation s'échappèrent de ses yeux. Elle était vêtue de blanc, et avec soin, le jour de sa mort; sa physionomie paraissait non-seulement tranquille, mais elle avait quelquefois l'air de la gaîté, pour donner

le change à un individu destiné à périr avec elle, et qui ne se résignait point à la mort aussi courageusement. 1793. N. St. II.

Cet infortuné, dont tout le crime était son opulence, devait épouser incessamment une jeune personne dont il était tendrement aimé, et il était persuadé que son amante ne survivrait pas à la nouvelle imprévue du sort dont il était accablé : cette idée sinistre empoisonnait ses derniers momens.

Lorsque plusieurs individus allaient ensemble à la guillotine, comme on ne pouvait les exécuter que les uns après les autres, celui dont le tour n'arrivait que le dernier, éprouvait un supplice presqu'égal à celui de la mort toutes les fois que la hache tombant il voyait ruisseler le sang sur l'échafaud. Dans ces tristes circonstances, mourir le premier était considéré comme une faveur. Elle avait été accordée à Jeanne Roland en considération de son sexe ; mais lorsqu'elle apperçut les dispositions morales de son compagnon d'infortune, elle pria le bourreau de lui donner son tour. Le bourreau lui ayant répondu qu'on lui avait ordonné de l'exécuter la première. . . . mais vous ne pouvez pas, répliqua-t-telle en souriant, refuser à une femme sa dernière requête. En effet il lui accorda sa demande.

Elle avait prédit que son mari ne lui survivrait pas ; sa prédiction fut accomplie. Dès que *Roland*, qui s'était tenu caché jusqu'alors, apprit la mort de sa femme, il trancha le cours de sa vie. Son corps sanglant fut trouvé sur la grande route de Paris

1793. N.St. II.

à Rouen ; les papiers qu'on tira de ses poches furent portés au comité de sureté générale, et n'ont jamais vu le jour. Sa fille, jeune enfant de trois ans, trouva un asile chez un ami de ses infortunés parens, dans une époque où il était extrêmement dangereux de se charger des enfans des proscrits.

XIII. *Mort de Girey-Dupré, de Rabaut-Saint-Etienne et de sa femme.*

Quelques jours après, *Girey-Dupré*, collaborateur de *Brissot* dans le journal intitulé *le Patriote français*, et son ami *Boisguyon*, furent amenés de Bordeaux avec quelques autres prisonniers meurtris de leurs fers. *Girey-Dupré*, échappé au 2 juin aux poursuites de la municipalité de Paris, s'était réfugié à Caen, et avoit suivi jusque dans le département de la Gironde, les députés proscrits qui avaient choisi leur asile dans les environs des Pyrénées. Ne se trouvant pas nommément dans la liste des individus mis hors la loi, le tribunal populaire de Bordeaux l'avait renvoyé devant le tribuual révolutionnaire de Paris. Il mourut sans y faire attention : tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait le sort qui l'attendait. Il ne répondit que ces mots dans son interrogatoire : « J'ai eu des liaisons très-intimes avec *Brissot* ; j'atteste que s'il n'a pas vécu comme *Aristide*, il est mort comme *Sidney*, le martyr de la liberté ». Les juges consignèrent dans leur procès-verbal, comme criminelle, une réponse qui fesait honneur à l'accusé.

L'ame de *Boisguyon* n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de son compagnon d'infortune. N'étant pas détrompé sur le compte de Roberspierre, il lui écrivit pour le faire souvenir que dans le temps où ses jours étaient menacés, il lui avait servi d'appui. Le tyran avait oublié les services rendus: il ne répondit point, et ne daigna faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

Rabaut-Saint-Etienne, un des hommes les plus éclairés dont la révolution ait fait ressortir les talens et le caractère, était rapporteur de la commission des douze, créée par la convention pour examiner les complots qui menaçaient de la dissoudre avant le 31 mai. On se souvient que toutes les fois qu'il se présentait à la tribune pour faire son rapport, les montagnards fesaient tant de bruit qu'il ne put jamais parvenir à se faire entendre avant l'époque où ses collègues et les députés de la Gironde furent arrachés à la convention. Absent de l'assemblée le 2 juin, il échappa à ceux qui venaient pour lui signifier le décret prononcé contre lui. Il se cacha chez un ami, avec son frère *Rabaut-Pommier*, un des soixante et treize députés arrêtés dans la suite.

Pour se mettre à l'abri de toutesrecherches, les deux frères avaient élevé de leurs mains un mur qui coupait une chambre en deux. L'entrée de ce réduit fut masquée par des rayons de bibliothèque. On ne se serait probablement jamais douté de cette invention, si le charpentier employé pour quelques ou-

1793. N. St. II. vrages de son art, n'avait eu la perfidie de trahir ce secret. Rabaut ne fut conduit au tribunal révolutionnaire que pour la forme. Sa femme se tua elle-même, ne pouvant supporter la perte d'un époux qu'elle aimait tendrement. Son frère fut long-temps enfermé dans un cachot de la Conciergerie, avec trois autres victimes de la montagne. Il ne se trouvait dans ce souterrain qu'un lit pour ces quatre prisonniers ; Rabaut fut souvent contraint de coucher sur la terre ; l'humidité lui fit contracter des infirmités si douloureuses, qu'on a long-temps désespéré de sa vie. L'ami généreux qui lui avait donné un asile fut traîné en prison avec son épouse, et tous deux condamnés à périr sur un échafaud, pour expier cette preuve héroïque de leur attachement à des amis malheureux.

XIV. *Mort de Bailly et de Clavière.*

Vers le même temps, Clavière et Bailly reçurent leur acte d'accusation. Clavière voyant ses plus mortels ennemis dans la liste des témoins qui devaient déposer contre lui, se perça le cœur d'un coup de couteau. Bailly était destiné au supplice de la plus longue et de la plus douloureuse agonie ; il devait être exécuté dans le Champ-de-Mars ; mais par un rafinement de barbarie, et sous prétexte que cette place ne devait pas être souillée de son sang, on transporta l'échafaud au bord de la Seine. Cette opération dura trois heures, durant lesquelles il fut en butte aux insultes les plus grossère de la part d'une bande de scélérats

qui assistaient régulièrement aux assassinats publics. Une pluie froide qui tombait ajoutait à l'horreur de sa situation. Un des cannibales qui s'amusaient à le torturer, lui dit: Tu trembles, Bailly ? C'est de froid, répondit le sage. 1793. N. St. II.

XV. *Précis des événemens hostiles pendant les derniers mois de 1793.*

Pendant que le sang des français égorgés par les français inondait les principales villes de France, les prussiens fesaient des excursions dans l'Alsace. Les autrichens, maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy et de Landrecies, menaçaient la Champagne et la Picardie. Les espagnols investissaient Perpignan, et cette place enlevée, il ne restait aucune barrière qui pût les empêcher de s'avancer jusqu'au bord du Rhône. Les piémontais étaient entrés dans le département du Mont-Blanc. Les anglais se fortifiaient dans Toulon, et attendaient, pour ravager les côtes de Provence, les secours qu'on promettait d'Espagne, de Naples, de Rome et de Turin. La guerre de la Vendée, qu'on avait présentée comme terminée à la mi-octobre, devenait plus meurtrière et plus embarrassante.

On a vu précédemment que pour faire face à ces nombreux assaillans, la convention avait ordonné la levée en masse de tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, et qu'elle s'était procuré par cette voie la plus redoutable armée qui jamais eût porté les armes.

1793. N. St. II.

Quelle que soit la différence des opinions politiques sur les événemens de la révolution française, il n'en peut pas exister relativement au tribut de gloire et d'applaudissemens qu'ont mérité les armées de la république. Au milieu des dissentions des chefs qui ont successivement possédé la suprême puissance, et des sanglantes commotions que produisirent leurs rivalités, s'embarrassant fort peu de la *montagne* et de la *plaine*, elles virent les ennemis au milieu de leur pays, et les en chassèrent courageusement, laissant quelquefois aux ennemis intérieurs le soin de veiller sur l'administration de l'état. La composition de ces braves légions ne ressemblait point à celles des anciennes armées, où le paresseux allait chercher sous l'uniforme une dispense de travailler. Tous ces guerriers, dans l'âge où l'ardeur pour la gloire militaire et la passion pour la liberté se font sentir avec le plus de force, étaient encore excités dans la carrière des armes par les regards de leurs concitoyens.

Les guerriers français se précipitaient au milieu des dangers avec un enthousiasme que ne partageaient pas les soldats mercenaires qu'ils avaient à combattre. Delà ces moyens gigantesques qui assurèrent à la France un avantage constant sur ses ennemis, delà ces prodiges qui signalèrent les années 1794, 95, 96; mais à la fin de 1793, la plus grande partie de cette belliqueuse jeunesse n'était pas armée; d'ailleurs malgré son ardeur martiale, son entrée dans la carrière qu'elle allait parcourir devait être

précédée de quelques instructions préalables dans l'art de la tactique. Les ennemis de la France profitaient de ces délais pour faire des progrès qui devaient bientôt trouver leur terme. 1793. N. St. II.

XVI. *Suite de la guerre de la Vendée.*

Dans le temps qu'à la tribune de la convention l'on assurait que la guerre était terminée dans la Vendée, la mésintelligence entre les chefs des armées républicaines, et l'excès de barbarie qu'ils commettaient, avaient rallié en corps d'armée, dans ce malheureux pays, tous les hommes en état de porter les armes. Un général de division nommé *Tunck*, qui loin de passer sa vie dans la mollesse, à l'exemple des états-majors de Rossignol et de Ronsin, bivouaquait avec les soldats pour les endurcir à la fatigue, ranimer leur courage et les conduire à la victoire, était devenu l'objet de l'envie des autres généraux.

Dès qu'on s'apperçut qu'il voulait sérieusement terminer la guerre, on l'environna de piéges et d'obstacles. Ses ressources furent paralisées. Cependant, avec peu de moyens, forçant la nature, il avait obtenu plusieurs succès importans. Il fut destitué au moment même que, le 14 décembre, il battait complètement les vendéens à quelques lieues de Luçon. Dès-lors les insurgés eurent partout l'avantage; ils s'emparèrent de l'île de Noirmoutier, de Machecoul, de l'île Bouin et de Montaigu; brûlèrent huit milliers de poudre qui se trouvait dans cette dernière

1793. N. St. II. ville, un magasin de riz, un grand nombre de rations de pain, et pour plusieurs millions d'effets de campement. L'armée républicaine fut réduite à coucher dans la boue, tandis que ses généraux, gabionnés d'histrions et de courtisannes, la conduisaient à une boucherie perpétuelle. En vain la garnison de Mayence, envoyée à l'armée de l'ouest après la prise de cette place par les prussiens, opposait aux insurgés une bravoure intrépide, non-seulement on la priva des généraux *Canclaux* et *Aubert du Bayet* qui avaient sa confiance, mais dans toutes les occasions, la réduisant à lutter seule contre des forces supérieures, on l'affaiblissait insensiblement au sein même de ses victoires.

XVII. *L'armée de la Vendée passe la Loire.*

Dans ces circonstances, et pendant que tous les journaux retentissaient de la détresse des vendéens, on apprit que leur armée avait passé la Loire, et que s'étant réunis aux mécontens de la Bretagne, dont j'ai déjà parlé sous le nom de *chouans*, elle dévastait les départemens du Morbihan, d'Ille et Vilaine et de la Manche. La ville de Nantes n'évita de tomber sous le joug des insurgés que par l'héroïque courage des habitans abandonnés à leurs propres forces par les généraux de l'armée républicaine ; on prétendait même que cet abandon était combiné avec les commissaires montagnards, accoutumés à spéculer sur les malheurs publics et à toutes les

les noirceurs du plus affreux machiavélisme : si Nantes avait succombé aux attaques des vendéens, ils auraient publié que cette ville secrètement attachée aux royalistes, avait ouvert ses portes de bon gré aux ennemis de la république ; et d'après cette assertion, les soldats de *Rossignol* et de *Ronsin* en auraient fait le siége qui eût fini par le pillage et la destruction de cette importante cité.

Les insurgés repoussés par les nantais, après avoir saccagé Ingrande, Ancenis, Varade, s'emparèrent de Craon, de Château-Gontier et de Laval, où les plus cruelles atrocités furent par eux commises. Le général *l'Echelle*, donné pour collègue à Ronsin et à Rossignol, avait rassemblé quelques forces : elles furent enveloppées et taillées en pièces, parce que Rossignol, au lieu de les soutenir, s'occupait à désarmer les habitans de la Guerche, commune la plus patriote du département d'Ille et Vilaine, et qui deux fois avait marché en masse au secours de Nantes. Ces républicains furent réduits à l'impuissance de se défendre.

Par-tout où Rossignol portait ses pas, il imprimait le découragement et le désespoir. De la Guerche, il s'était transporté à Vitré, que sa position rendait susceptible d'une défense opiniâtre, et qu'il fit désarmer en ordonnant à sa garnison de se replier sur Rennes. Les habitans de Vitré en recevant cet ordre, firent des remontrances aussi pressantes que vaines. Ils offraient même de défendre seuls la place contre les efforts de l'armée royale : leurs propositions furent rejetées avec un mépris

1793. N. St. II.

insultant. Un détachement de vendéens surprit cette ville sans défense ; il égorgea les habitans et pilla tout ce qu'il put emporter.

Une garnison de cinq mille hommes défendit Fougères. Le dix-neuvième bataillon d'infanterie légère en fesait partie. Il est envoyé seul à Ernée, avec ordre de reprendre ce poste occupé par quinze mille insurgés. Cette troupe sans raisonner son obéissance, se soumet à sa destinée, et livre aux ennemis un combat aussi terrible qu'inégal ; mais le grand nombre l'emporte sur la valeur ; de huit cents hommes, six cents restèrent sur le champ de bataille ; une compagnie de canonniers de Paris fut massacrée toute entière.

Cette catastrophe aussi funeste qu'inévitable, avait jeté la consternation parmi les soldats de la garnison de Fougères. Le général l'augmenta par ses dispositions perfides. Les bataillons furent disséminés à une demi-lieue les uns des autres, dans les villages qui avoisinaient la place. Quand on observait à Rossignol que cette tactique ferait tailler son armée en pièces, il répondait avec un rire sardonique : *N'avez-vous pas juré de mourir à votre poste . . . . . ?* Effectivement ces guerriers y moururent. Les spartiates ne s'étaient pas conduits différemment aux *Thermopyles*.

L'armée royale maîtresse de Fougères, s'était portée à Antrain, à Bazouges, à Dol et à Saint-Aubin du Cormier. Le nord des départemens de la Manche et d'Ille et Villaine leur étaient assujettis ; et la Bretagne toute entière eût probablement

subi le même sort, si le député Phelippeaux n'eût fait occuper le fort de Château-Neuf et celui de Saint-Servan que Rossignol abandonnait, et qui offrait aux insurgés une position inexpugnable qui pouvait entraîner la perte de Saint-Malo.

1793. N. St. II.

Un des principaux objets de l'armée vendéenne, en se portant à la droite de la Loire, était de se procurer un port de mer à la faveur duquel ses communications fussent plus faciles avec l'Angleterre, et sur-tout avec les îles de Gersey et de Guernesey. Les généraux de cette armée résolurent d'attaquer Grandville : ce fut le terme de leurs succès, parce que Rossignol ni ses lâches coopérateurs ne dirigeaient point la défense de cette place. Après un assaut qui dura quarante-huit heures, et pendant lequel tous les faubourgs de Grandville furent brûlés, les vendéens furent contraints d'abandonner leur entreprise. Dispersés par les républicains, ils fuyaient en désordre. Déjà une partie de leur armée avait été battue à Pontorson. Les marais de Dol, dans lesquels les vaincus s'étaient réfugiés, devaient leur servir de tombeau ; mais Rossignol qui était resté immobile dans Rennes au lieu de marcher au secours de Grandville, négligea encore l'occasion précieuse d'attendre l'ennemi au passage périlleux de Dol. L'avantage de Pontorson fut suivi de la plus fâcheuse défaite auprès de Laval. La première colonne, commandée par *Westermann*, combattit seule : Rossignol tint les deux autres éloignées du champ de bataille.

1793. N. St. II.

Au nombre des victimes sacrifiées dans cette malheureuse journée, on compta neuf cents brestois péres de famille, qui étaient dans le Finistère les colonnes du patriotisme, et tout le quarante-unième régiment. Cette action fut une des plus désastreuses pour la république ; elle releva les espérances des insurgés, grossit leurs phalanges de tous les ennemis secrets de la révolution, qui jusqu'alors n'avaient osé se montrer, et décida une insurrection dans le Morbihan, qui se déclara quelques jours après. Les vendéens repassèrent tranquillement la Loire, et vinrent faire le siége d'Angers. Ici commence un nouveau cours d'atrocités qui confond la raison humaine, sur-tout lorsqu'on réfléchit aux affreux principes d'où résultaient la dévastation d'une des plus belles provinces de France.

Mais si le chancre de la Vendée continuait à ronger la république, les lauriers dont se couvraient sur toutes les frontières les jeunes guerriers chargés de défendre la patrie contre ses ennemis extérieurs, annonçaient aux moins clair-voyans que la prolongation de cette guerre intérieure avait des causes étrangères à l'art des combats, et que le bras des soldats était arrêté par les combinaisons insidieuses d'un genre d'hommes auxquels il importait que cette expédition ne fût pas terminée.

XVIII. *Prise de Toulon sur les anglais,*

La prise de Toulon par l'armée du général Dugommier, fut une des plus brillantes

expéditions que jamais l'histoire ait consacré dans ses fastes. Cette place, dont le duc de Savoie et le prince Eugène avaient été contraints de lever le siége, en 1707, lorsqu'elle n'était défendue que par ses fortifications ordinaires, semblait inexpugnable par les nouveaux moyens de défense imaginés par les anglais depuis que ce port était en leur possession. Les forts de Balagnier et de l'Eguillette sont dominés par les hautes montagnes qui environnent Toulon; les anglais, par un travail opiniâtre de quatre mois, avaient garni ces hauteurs de redoutes dont les feux croisés semblaient interdire toute approche. Ces redoutes étaient défendues par trois mille hommes soutenus par la plus formidable artillerie tirée des vaisseaux français qu'on avait désarmés: la garnison de Toulon était composée de quatorze mille hommes anglais, espagnols ou italiens.

1793.
N. St. II.

Le siége de Toulon avait été décidé par le comité de salut public aussi-tôt que Lyon fut soumis. On destina pour cette expédition non-seulement les troupes employées contre les lyonnais, et quelques corps tirés des armées des Alpes et d'Italie, mais les jeunes gens de la réquisition levés dans les départemens voisins, et qui n'avaient pas encore été envoyés aux frontières. Cette jeunesse bouillante était admirable pour l'opération audacieuse dans laquelle les généraux avaient résolu de négliger la méthode d'un siége régulier pour employer cette impétuosité avec laquelle les français enlevèrent Berg-op-Zoom sous le maréchal de *Lowendal*, et

Port-Mahon sous le maréchal de *Richelieu.*
1793. L'armée assiégeante était d'ailleurs munie
N. St. II. d'une immense artillerie en canons et en mortiers; on en avait fait venir, malgré la difficulté des chemins, d'Embrun, du Mont-Dauphin, de Briançon et des autres places sur la frontière des Alpes.

A peine toutes ces forces étaient réunies, que l'attaque générale commença, le 16 décembre, avec une vigueur et une constance dont les français seuls étaient capables. Les guerriers, résolus de vaincre tous les obstacles, se précipitaient au milieu des feux et des bayonnettes; l'assaut commencé pendant le jour se continuait pendant la nuit sans aucune interruption; les troupes fatiguées étaient remplacées par des troupes fraîches.

Pendant que l'infanterie attaquait les redoutes, le feu des batteries embrasait la ville. La principale redoute fut enlevée de vive force, le 17, à six heures du matin, et tous ses défenseurs passèrent au fil de l'épée. A cette nouvelle, la terreur se répand dans Toulon; elle augmente lorsqu'on apprend que les anglais font leurs dispositions pour mettre à la voile. Dans le même temps, la division commandée par le général Lapoype, se portant sur la montagne de Pharon, enlevait dans cette partie toutes les redoutes construites par les anglais, malgré les feux croisés de l'ennemi, la difficulté des chemins et la pluie qui tombait en torrens.

Après quatre jours et quatre nuits de com-

bats perpétuels, les ennemis ayant évacué successivement les forts Malbosquet et Lamalgue, abandonnèrent la place. Les colonnes françaises en étaient maîtresses le 20 décembre, à sept heures du matin. La précipitation avec laquelle les anglais s'étaient embarqués, conduisant avec eux ceux des habitans de Toulon qui s'étaient attachés à leur fortune, ne leur avait pas permis d'emmener à leur suite la belle escadre française qui se trouvait dans le port. De vingt-sept vaisseaux de ligne dont elle était composée, trois seuls devinrent leur proie, neuf furent brûlés par eux, la république conserva les quinze autres. Les anglais avaient mis le feu a la corderie, on vint à bout de l'éteindre; l'arsenal fut conservé avec les magasins de toute espèce qu'il renfermait.

1793. N. St. II.

XIX. *La prise de Toulon change la face de la guerre. Les espagnols évacuent le territoire de France. Défaite des prussiens. Les français se rendent maîtres du Palatinat.*

La prise de Toulon changeait véritablement la face de la guerre, en rompant toutes les combinaisons auxquelles la possession de cette forteresse par les anglais servait de base, et dont l'objet était de porter les hostilités en Provence et en Languedoc: mais l'importance de cet événement, extrême par ses suites directes, l'était encore davantage par l'inconcevable enthousiasme qu'il répandit dans toutes les armées. Du Var à Brest, des Pyrénées au bord du Rhin, au cri qui

1794. N. St. II.

s'élève : *Toulon est pris ; les anglais sont en fuite*, le génie de la victoire planant
1794. sur nos frontières, semble animer tous nos
N. St. II. soldats.

Vers les Pyrénées les espagnols en possession du fort Saint-Elne, de Bagnols, de Port-Vendre et de Collioure, menaçaient de s'emparer prochainement non-seulement de tout le département des Pyrénées orientales, mais d'une partie du Bas-Languedoc. Les vainqueurs de Toulon volent sur les bords du Tet ; les espagnols sont forcés à s'éloigner des rives de ce fleuve, et Perpignan est en sureté. Bientôt Collioure et Port-Vendre sont attaqués par mer et par terre ; les espagnols poursuivis de toute part, évacuent le territoire de France.

Sur le Rhin, les prussiens s'étaient rendus maître des lignes de Lauterbourg et assiégeaient Landau. Les deux armées du Rhin et de la Moselle se réunissent sous le commandement du général Hoche. Les ennemis sont entiérement défaits à Greisberg et à Kelesberg : le général divisionnaire Desaix enlève successivement les postes de Lauterbourg, d'Haguenback et de Weissembourg. Le siége de Landau est levé. *Pichegru* entra le premier dans cette place. Vainqueur dans plusieurs occasions importantes, il anonçait ces grands talens qu'il développa bientôt dans sa campagne de Hollande. Les prussiens et les autrichiens évacuent avec précipitation les positions qu'ils occupaient encore en Alsace. Nos troupes s'emparent de Germeshein, place importante pour la conservation

de Landau, et poursuivant leurs conquêtes, Spire, Neustad, Keizerslautern, Frankenstad et Worms ouvrent leurs portes, et les français maîtres des bords du Rhin, forment des magasins jusqu'à la vue de Mayence. 1794. N.St. II.

La même impression se fesait sentir dans l'armée du nord, commandée par le général Jourdan. Le prince de Cobourg forcé de lever le siége de Maubeuge, s'était retranché dans une vaste forêt entre Landrecies et le Quesnoi, et se voyait réduit à une humiliante défensive. La mauvaise saison ne permettait pas de l'attaquer dans la position qu'il occupait, mais les désavantages qu'il éprouvait dans toutes les affaires partielles qui avaient lieu presque tous les jours entre les corps avancés, annonçaient qu'au retour de la belle saison, les autrichiens seraient forcés d'abandonner non-seulement les places par eux conquises dans le Hainaut français, mais toutes les provinces des Pays-Bas dont ils ne devaient la possession qu'à la perfidie de *Dumourier*.

Les hollandais qui faute de discipline et de courage ou par mauvaise volonté, avaient abandonné le autrichiens au siége de Maubeuge, s'étaient retirés sur Menin; les anglais sous les ordres du duc d'Yorck s'étaient ralliés dans la West-Flandre après la bataille de *Hoodskoote*. Leur quartier général était à Dixmude : ce qui n'avait pas empêché les républicains maîtres des bords de la Lys de faire le siége de Nieuport; ils auraient pris cette place si le major Matheus en lâchant à propos les écluses, et en inondant tous les envi-

rons, n'avait forcé l'armée assaillante à renvoyer cette entreprise au printemps.

1794. N. St. II.

Dans le même temps les rebelles de la Vendée avaient été défaits. Ils avaient perdu presque toute leur artillerie et *la Roche-Jaquelin* leur général. La renommée commençait à parler de *Charette* qui commanda les vendéens, depuis cette époque jusqu'au moment qu'il tomba dans les mains des républicains en 1796. L'île de Noirmoutier était regardée comme la place d'armes de l'armée royale. Située proche de la partie la plus méridionale de la Bretagne, elle a cinq milles de circonférence, et la ville assez bien fortifiée pouvait opposer une défense d'autant plus vigoureuse, que les troupes anglaises avaient toute facilité d'y débarquer en sureté, si la cour de Londres avait voulu favoriser d'une manière efficace l'insurrection vendéenne.

On parlait depuis le mois de juin d'une expédition de cette nature confiée par le cabinet britannique au comte de *Moyra*, qui devait secourir les royalistes avec un corps de dix mille anglais et six mille hessois. Le comité de salut public pour prévenir cette jonction, fit attaquer l'île de Noirmoutier le 3 janvier. Les troupes embarquées à trois heures du matin sur des chaloupes et des gabarres, se précipitaient par trois points différens, sous le commandement des généraux Haxo et Dutrui; les royalistes ne firent pas la résistance qu'on attendait d'eux: douze cents hommes se rendirent à discrétion après avoir jeté leurs armes. Les principaux chefs vendéens, Delbec, Dubois, Tingry,

d'Hauterive, de Mussey furent faits prisonniers. *Moyra* se retira sans avoir rien tenté, et depuis lors les vendéens affaiblis n'exécutèrent plus que de faibles entreprises.

1794.
N. St. II.

XX. *Suite des atrocités commises dans Marseille et dans Toulon par les commissaires montagnards.*

Toulon et Marseille étaient alors en proie à tout ce que le génie de la destruction peut inventer pour le malheur de l'espèce humaine. J'ai parlé des horreurs commises par *Fréron* dans Marseille vers le temps où les anglais furent introduits dans le port de Toulon, mais j'ai observé en même temps que tandis qu'en couvrant ces belles contrées de prisons et d'échafauds, il préparait ces fermens de discorde et de vengeances qui se développèrent dans la suite ; il n'osait cependant se livrer à toute la férocité de ses projets, dans la crainte que par représailles les anglais ne fissent combler le port de Toulon. La prise de cette ville, en fesant disparaître cette appréhension, avait mis à découvert la noirceur de son caractère, ou plutôt les fureurs insensées de la faction dévastatrice dont il était le fougueux agent. Le tribunal révolutionnaire qu'il avait établi quelques jours après l'entrée du général *Cartaux* dans Marseille, portait dans toute la Provence la désolation et la mort. Cependant il n'avait pas appaisé la soif du sang humain dont le commissaire jacobin était dévoré : il lui substitua une commission militaire encore plus antropophage. On

1794. N. St. II. ne soupçonnerait jamais de quelle manière s'exécutèrent alors les assassinats judiciaires. Le député jacobin *Moïse Bayle*, qui n'est pas suspect, nous l'apprend dans une note qu'il publia le 9 thermidor. Cette commission, composée de six individus, jugeait à trois, sans accusateur public ni jurés. Elle fesait monter de la prison ceux qu'elle voulait envoyer à la mort. Après leur avoir demandé leur nom, leur profession, et quelle était leur fortune, on les fesait descendre pour être placés sur une charrette qui se trouvait devant la porte du palais de justice . . . . Les juges paraissaient ensuite sur un balcon, d'où ils prononçaient la sentence de mort. Telle était la méthode expéditive imaginée par *Fréron*.

Ce n'était pas aux délits ou aux opinions que la commission militaire fesait la guerre, ce n'était pas même aux seules richesses, aux talens ou à la vertu comme dans d'autres villes, on en voulait à la population entière. *Fréron* se plaignait de n'avoir pas assez d'ouvriers pour détruire les édifices qui décoraient Marseille. Il avait été plusieurs fois question d'en combler le port; et cette ville célèbre ne serait qu'un désert si les comités de gouvernement n'avaient mis un frein à la passion dévastatrice de leurs commissaires.

Un tableau de ces horreurs, qui étonneront les races futures, vient d'être présenté au public, dans un écrit intitulé: *Isnard, député des Basses-Alpes, à Fréron.* Je crois devoir en rapporter quelques morceaux

qui jettent un grand jour sur la suite de cette histoire. 1794. N. St. II.

« *Fréron*, tu crois faire oublier tes crimes en retraçant des actes de vengeance qui en ont été la suite. Insensé! ces récits t'accusent; ce sont tes actions criminelles qui ont enfanté ces réactions malheureuses dont tu te rends l'historien, et dont tu fus aussi le premier provocateur après le 9 thermidor.

» Sans toi, l'olivier qui embellit les climats où je reçus le jour, n'eût jamais cessé d'être l'arbre de la paix. Le plaisir et le bonheur reposeraient sous nos treilles, les échos retentiraient comme jadis du chant des *Troubadours*, et la danse folâtre, au son du tambourin, fixerait encore sous nos orangers l'amour, les ris et les jeux. Tu as banni la gaîté de la Provence; ta main homicide étendit sur les beaux rivages de la Méditerranée le crêpe funèbre qui les couvre.

» A chaque pas que j'ai fait dans le midi, j'ai trouvé les traces du sang que tu y as fait répandre, les pierres même y publient tes cruautés, et par-tout où je rencontre un crime, je retrouve *Fréron*. J'entre dans Marseille, je visite l'ancien édifice des *Acoules*, je trouve ses tours abattues; je demande si c'est le feu du ciel qui les a frappées, on me dit: non, c'est *Fréron*. Je porte mes pas vers le quartier *Saint-Ferreol*, je veux revoir ce temple qui embellissait la ville, et ne trouvant que des décombres, je demande quelle main a renversé ces colonnes; on me dit: celle de *Fréron*. Je me suis rendu à la salle des concerts, et ne la trouvant

1794. N. St. II.

plus : quel vandale, me suis-je écrié, a fait disparaître cet asile des arts ? on m'a dit : c'est *Fréron*. Arrivé devant la bourse, mes yeux veulent admirer les chef-d'œuvres de *Puget*; un artiste me dit : *Fréron* les a détruits.

» Lorsqu'entouré de pétitionnaires qui pleuraient leurs parens, leurs amis, je leur disais : quel tyran ordonna la mort de vos proches et le pillage de vos propriétés ? tous répondaient : c'est *Fréron*. Quelquefois, après avoir employé toute la journée à essuyer les larmes de ces infortunés, je m'endormais accablé de douleur ; au milieu du sommeil et des ténèbres, un nom importun venait frapper mes oreilles. Une nuit je crus voir le spectre du crime, errant au milieu des échafauds, des ruines, des prisons, des sépulcres ; le spectre semblait me dire : je suis *Fréron*.

» Arrivé le 7 prairial an IV, à Marseille, lorsqu'on massacrait les prisonniers du fort Saint-Jean, je vole au secours de ceux qui peuvent être secourus ; je leur demande : quels sont vos assassins ? ils me répondent : c'est la jeunesse de *Fréron* qui nous assassine aujourd'hui, parce qu'en d'autres temps nous avons assassiné nous-mêmes par ordre de *Fréron*.

» J'ai vu débarquer les malheureuses victimes du 31 mai, j'ai voulu savoir quel persécuteur les avait forcé à s'éloigner de leur patrie ; elles ont prononcé le nom de *Fréron*. J'ai rencontré sur les débris d'une montagne élevée par la main des hommes, un autel ensanglanté ; j'ai cru qu'on y adorait le dieu

de mes pères, et que ce sang était l'emblême de celui qui coula pour sauver le monde : non, m'a-t-on dit; on adorait dans ces lieux une divinité nouvelle que nous apporta *Fréron*, LE DIEU MARAT. . . . ce sang que tu vois est celui de tes frères qu'immola *Fréron*.

1794. N. St. II.

» J'entre dans Toulon désert, je demande qui dépeupla cette cité; on me nomme encore *Fréron*. Je me promenais un jour au Champ-de-Mars, je vois sur un mur l'empreinte de mille coups de feu, j'en demande la cause; un vieillard s'approche, et me dit:

» C'est ici que *Fréron* a commis des forfaits qui vous feront frémir d'horreur. Le crime du 31 mai venait de se consommer; les ardens républicains de ces contrées, indignés du triomphe de la montagne, s'insurgent pour venger la convention; leur cause était sainte, mais ils furent vaincus. La montagne les proscrivit en masse; elle mit hors la loi toute la force départementale et tous les habitans qui avaient pris quelque part à ce qu'elle appelait *fédéralisme*. *Fréron* se chargea d'exécuter cette affreuse proscription.

C'en était fait de cette commune. Déjà les subsistances lui étaient coupées du côté de terre; elle ne pouvait s'en procurer que par mer, mais les anglais interceptaient l'arrivée de tout navire. Il fallait fléchir ou devant la montagne, ou devant l'amiral Hood. Ceux-là nous apportaient des échafauds, celui-ci promettait de les briser; les uns nous donnaient la famine, l'autre nous offrait des subsistances. Fréron nous apportait cette

1794. N. St. II.

constitution de 1793, écrite par le bourreau sous la dictée de Roberspierre; Hood nous proposait de nous soumettre aux lois promulguées par la constituante. Quelques intrigans profitent des circonstances pour séduire la multitude égarée par la faim et le désespoir : elle eut la faiblesse de préférer du pain à la mort, la constitution de 1791 au code anarchique de 1793. Quelle que soit cette faute, la montagne et Fréron doivent se la reprocher : leur usurpation et leur cruauté en furent la seule cause.

Toulon est attaqué, et des prodiges de valeur illustrent les assiégeans. L'anglais s'éloigne ; avec lui s'enfuient et le petit nombre de français qui avaient concouru à livrer ou à défendre la ville, les nombreux accusés de fédéralisme, et tous les citoyens riches, timides ou prévoyans. Il ne rentra qu'un petit nombre d'habitans qui se reposaient sur leur innocence. Quel coupable eût eu l'audace de braver l'explosion de la vengeance ?

„ Fréron est dans nos murs. Il fait publier que tous les bons citoyens aient à se rendre au Champ-de-Mars, sous peine de mort. J'étais un bon citoyen, mon fils l'était aussi ; nous nous rendons au Champ-de-Mars : trois mille de mes compatriotes y arrivaient en même temps. O trahison! ô crime! Fréron nous rassemblait pour nous assassiner. Ce monstre était à cheval, entouré de canons, de troupes, et d'une centaine de forcenés adorateurs du dieu *Marat.* Fréron dit à ces bourreaux : *Parcourez la foule ,*

foule, séparez-en tous ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur. Les cannibales s'élancent dans les rangs ; ils choisissent leurs victimes au gré du caprice, des passions, du hasard : l'un saisit son ennemi, l'autre son rival, un troisième son créancier ; tous s'attachent à ceux qu'ils croient riches. On m'arrache des bras de mon fils ; je suis entraîné au milieu de plusieurs centaines de victimes : Fréron donne un signal ; le feu tonne de toute part : le meurtre est consommé !

1794.
N. St. II.

» La terre s'abreuve de sang, l'air retentit de cris du désespoir ; les mourans se roulent sur les cadavres et retombent : tout-à-coup, par ordre du tyran, une voix s'écrie : *Que ceux qui ne sont pas morts se lèvent.* Les blessés se redressent dans l'espérance qu'on va les secourir : on les foudroie de nouveau, et bientôt le fer moissonne ce qu'épargna le feu.

» Je n'étais que blessé ; j'imitai l'immobilité des cadavres : on me crut mort.

» La nuit vint couvrir de son ombre cette horrible boucherie. Des harpies précédant les corbeaux, et plus rapaces qu'eux, accouraient dépouiller les morts ; ils les foulaient aux pieds pour arracher plus facilement les étoffes et les métaux : je fus comme les autres laissé nud sur cette place.

» Après que ces dévorateurs eurent abandonné nos chairs aux oiseaux de proie, lorsqu'aucune voix humaine ne troublait le silence de la mort, j'ose remuer, je me dégage, j'écoute, je regarde avec attention à

1794. N. St. II.

la faible lumière des étoiles ; je n'entends d'autre bruit que les derniers soupirs d'un mourant ; je ne vois autour de moi que quelques chiens acharnés sur un cadavre : à force d'examiner, j'apperçois un infortuné qui s'agite. Il m'appelle par un long soupir ; je réponds par un faible gémissement. Appuyés sur nos genoux, et nous traînant de corps morts en corps morts, nous avançons l'un vers l'autre . . . . déjà nos mains se touchent ; il me parle : le son de sa voix me trouble . . . ; Ciel ! c'était mon fils ! . . . Je m'évanouis sur son sein . . . ; il me rappelle à la vie. Nos cœurs se pressent, nos pleurs se confondent. Appuyés l'un sur l'autre nous essayons de marcher.

» Nous arrivons avant le jour à une campagne où l'on nous donna l'hospitalité. Le lendemain j'entendis une nouvelle explosion ; plus de huit cents malheureux avaient été massacrés sans jugement. Graces à la providence, nous avons échappé mon fils et moi à la rage du tyran ».

Après ce cruel récit, je dis à cet infortuné : « Les crimes dont tu me parles sont impossibles ; la nature humaine n'atteignit jamais cet excès d'atrocité ». Il me répondit : « Si vous ne croyez pas à mon témoignage, ajoutez foi à celui de mon assassin lui-même. Il me présente alors les lettres de Fréron à son collègue *Moïse Bayle*. J'y lus ces phrases datées de Toulon :

Cela va bien ici. Nous avons requis douze mille maçons pour démolir et raser la ville.

Tous les jours, depuis notre entrée, nous fesons tomber deux cents têtes. 1794. N. St. II.

Il y a déjà huit cents toulonnais de fusillés.

Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille par Albite et Cartaux; si l'on eût fait fusiller, comme ici, huit cents conspirateurs dès l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes.

Signé FRÉRON.

» A cette lecture mes cheveux se dressaient sur ma tête. Quoi! *Fréron*, tu as démoli le toît de nos pères, et tu as fait massacrer sans jugement huit cents victimes! Ta main en a signé l'aveu, et tu respires encore! et tu oses te plaindre qu'aucun français ne t'a choisi pour le représenter! Tigre! vas dans les forêts siéger avec les bêtes féroces, ou plutôt descends dans les enfers pour y représenter le crime. Tremble malheureux! tes forfaits ne resteront pas impunis; la justice s'avance; l'échafaud te réclame: mais non, tu souillerais l'échafaud lui-même. Goûtes un tourment plus affreux que la mort: celui de vivre courbé sous le poids de tant de crimes, d'opprobre et d'exécration; que les serpens de *Tisiphone* s'emparent de ton cœur et le rongent; qu'une furie vengeresse vienne à chaque instant de la nuit te réveiller en sursaut, et que la femme qui partage ta couche s'arrache épouvantée de tes bras sanglans!

» Monstre! si la terre pouvait s'entr'ouvrir



1794. N. St. II.

sous les pas d'un mortel coupable, elle t'eût englouti . . . . S'il était un degré de crime qui provoquât la foudre des cieux, elle t'eût consumé.

XXI. *Etat politique de l'intérieur de la France pendant les premiers mois de 1794.*

C'est une observation de Montesquieu : « qu'il n'y a point d'état qui menace si fort les autres d'une conquête, que celui qui est dans les horreurs de la guerre civile. Tout le monde y devient soldat. D'ailleurs il se forme souvent de grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour ; chacun se place et se met à son rang : au lieu que dans les autres temps on est placé, et l'on l'est presque toujours de travers ».

Lorsque sous *Marius*, *Sylla*, *Pompée*, *César*, *Antoine*, *Auguste*, le sang romain versé par les bourreaux ruisselait dans toutes les villes d'Italie, Rome, toujours plus terrible, achevait de détruire les royaumes qui restaient encore en Europe et dans une partie de l'Asie. Ainsi parmi nous, dans le même temps où nos armées montraient partout un front invincible, un petit nombre d'assassins tenaient sous leurs pieds la république française prosternée et tremblante. La suprême puissance du comité de salut public et de Roberspierre était si universellement reconnue depuis les antiques forêts des Ardennes jusqu'aux bocages embaumés de Nice, et depuis les rives sanglantes de la

Loire jusqu'aux neiges des Pyrénées, que le génie de la liberté expirante penchait humblement la tête sous le formidable couteau de la guillotine.

1794. N. St. II.

Chez les romains subjugués par le despotisme impérial, les formes du gouvernement républicain survécurent à la liberté publique anéantie. Les préteurs jugeaient les procès, les édiles présidaient aux fêtes publiques, les années étaient intitulées du nom des consuls qui continuaient de paraître en public avec la robe prétexte et précédés de licteurs armés de verges; les pères conscrits s'assemblaient dans les basiliques. Un étranger qui serait venu à Rome sous l'empire de l'ombrageux *Tibère*, trompé par les apparences du gouvernement municipal dont il était témoin, aurait cru que cette capitale très-opulente et très-magnifique, était encore la ville-reine.

La même contrariété régnait dans le gouvernement de France pendant les premiers mois de 1794. La convention nationale s'assemblait tous les jours; ses comités lui rendaient compte des affaires à la manière accoutumée; les ministres Bouchotte, d'Albarade, Destournelles, Deforgues et Paré semblaient exercer le pouvoir exécutif, au moins jusqu'au 20 avril, que leurs places furent supprimées; les juges ordinaires étaient assis dans les tribunaux, et les administrateurs de départemens et de districts occupaient leur local ordinaire. Cependant, depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire, toute cette hiérarchie de pouvoirs

1794. N S.t. II. constitués n'était que le vain simulacre d'une administration publique qui n'existait plus. Le pouvoir souverain, le pouvoir despotique résidait dans le sein du comité de salut public, et dans la main de Roberspierre qui dirigeait ce comité, sans que cette étrange innovation eût été sanctionnée par aucun acte particulier de la volonté publique. Ce phénomène arrivé sous nos yeux, explique la facilité avec laquelle, dans les mouvemens tumultueux du peuple, ceux qui surent se rendre maîtres de l'esprit de la multitude, parvinrent à opprimer leur patrie.

Le levier de la puissance de Roberspierre se trouvait dans les assemblées populaires affiliées aux jacobins de Paris. A peine concevons-nous aujourd'hui l'engoûment dont cet homme était l'objet; c'était une confiance sans bornes qui ressemblait au fanatisme religieux. *Helvétius* disait que si la peste avait des places, des honneurs, des terres à distribuer, elle trouverait des flagorneurs dévoués à son culte, qui porteraient la bassesse ou la folie jusqu'à préconiser ses ravages. Roberspierre était une peste publique; mais dans sa délirante manie d'opérer un nivellement de pauvreté, la *sans-culottisation générale*, l'extinction des richesses territoriales et la ruine du commerce national, il faut convenir que jamais on ne mania d'une main plus adroite l'arme morale que fournit dans les temps de troubles l'envie que les pauvres portent aux riches: en cela était principalement le talent de Roberspierre.

En proclamant sans cesse que le proprié-

taire était l'ennemi du non-propriétaire, Roberspierre colorait aux yeux de la multitude l'envahissement de la souveraineté du spécieux prétexte de ne travailler que pour le peuple. Sans annoncer expressément l'établissement prochain de la loi agraire, toutes ses vues politiques paraissaient tendre à ce but. Un de ses affidés écrivait à la commission populaire d'Orange : « Vous pouvez tout donner aux *sans-culottes*, tout incarcérer, tout déporter, tout fusiller, tout guillotiner ». Un autre se plaignant de l'étrange abus qu'on fesait de ces maximes dans plusieurs départemens, Roberspierre répondit: *Les sans-culottes ne dérobent aucune chose, car tout leur appartient.*

1794. N. St. II.

Les gens sans foi, sans aveu, sans moyens, sans talent, se ralliaient en foule sous les drapeaux d'un homme qui mettait dans leurs mains toutes les fortunes particulières et ceux qui les avaient possédées jusqu'alors. Est-il surprenant que de toutes les parties de la France, des associations populaires et quelques magistrats lâches ou coupables, accablassent Roberspierre de félicitations et d'hommages? On les vit proposer un corps de licteurs pour former la garde du *Néron* français; il refusa cette garde avec la même bonne-foi que *César* refusa dans Rome, l'offre intempestive d'une couronne. Les jacobins lui auraient volontiers voté des prières publiques dans les temples, s'ils avaient cru à la divinité.

Les sociétés populaires se considéraient comme le peuple français. C'est dans leurs

1794. N. St. II.

assemblées que les individus qu'on distinguait par leur mérite ou leurs richesses, étaient signalés comme des ennemis publics, par des hommes dont tout le patriotisme consistait dans du linge bien sale, un pantalon déchiré et crasseux, des cheveux en désordre, un bonnet rouge ou une perruque noire. On ressuscita le vieux terme de *muscadin*, qui avait signifié un fat. Quiconque était assez hardi pour se montrer dans la rue habillé avec un peu de soin, était traité de muscadin, et sous ce titre, poursuivi, accablé d'injures, s'il évitait d'être incarcéré. Toute femme qui portait un chapeau était une muscadine. Cependant, par une contradiction singulière, Roberspierre, à cette époque, ne paraissait jamais que vêtu proprement et même avec une sorte d'élégance. Ce chef des *sans-culottes* n'adopta jamais leur costume; sa figure sinistre, loin d'être enveloppée d'une perruque noire, était décorée de cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés: c'était peut-être pour cacher l'agitation de son ame malfesante, que ses yeux auraient pu trahir, qu'il les masquait d'une paire de lunettes verdâtres qu'il portait toujours.

Les proscriptions arrêtées dans les sociétés populaires étaient exécutées par les armées révolutionnaires; et si dans quelques circonstances on avait besoin des formes juridiques, les tribunaux révolutionnaires s'en chargeaient. On a trouvé dans les papiers de Roberspierre plusieurs lettres qui nous instruisent des formes observées dans ces

cours de justice. Je crois devoir en rapporter une qui se trouve dans le rapport de *Courtois*, sur les papiers trouvés chez Robespierre après sa mort. 1794. N. St. II.

« Un homme qui avait des affaires pressantes dans son pays, demandait un passeport pour y aller. On le remettait de jour en jour. Notre homme s'impatientait. Un des membres du comité dit à un de ses collègues, ce pétitionnaire est trop pressé de quitter Paris pour qu'il n'y ait pas quelque chose contre lui, il m'est suspect : je suis d'avis qu'il soit mis en prison, et on l'y mit à l'instant. Cet homme sera condamné à la déportation par la commission populaire établie par le comité de salut public, sans autre motif que celui qui l'a fait incarcérer ; et pour combler la mesure de l'iniquité, le même arrêté du comité de salut public qui donne à la commission populaire le pouvoir effrayant de condamner arbitrairement des citoyens qu'on ne peut accuser devant aucun tribunal, leur défend de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocens ».

Dès qu'un homme était suspect à un comité révolutionnaire, il était mis provisoirement en prison. Le comité fesait inventaire chez lui, enlevait or, bijoux, et tout ce qui convenait aux explorateurs ; il posait ensuite les scellés sur les portes de l'appartement vide. J'ai déjà parlé de la manière dont la justice criminelle était rendue dans les tribunaux révolutionnaires, elle devint encore plus expéditive lorsqu'en vertu de la loi du 22 prairial, ces tribunaux furent autorisés à ju-

1794. N. St. II.

ger sans instruction écrite, et sans écouter les défenseurs des accusés.

Tous les fils de ce gouvernement aboutissaient au comité de salut public, composé des jacobins qui avaient le plus d'influence dans la société-mère. Ceux qui expliquaient la nature de cette administration publique par sa marche ostensible, regardaient les individus qui composaient les comités de gouvernement comme les ministres de Roberspierre. Cette opinion était générale pendant les premiers mois de 1794; les manœuvres qui déterminèrent la révolution du 9 thermidor, ont expliqué ce théorême politique.

XXII. *Machiavélisme réciproque de Roberspierre et du comité de salut public, cause éloignée de la révolution du 9 thermidor.*

Roberspierre se servait du comité de salut public pour parvenir à la dictature qu'il convoitait, et le comité de salut public se servait de Roberspierre pour parvenir à un gouvernement patricial. Les uns et les autres étaient d'accord dans l'affreux projet d'un bouleversement général au sein duquel ils se flattaient d'établir leur autorité, ils étaient encore d'accord dans les moyens d'exécution, et ces liaisons très-fortes, très-étendues, cachaient si bien les vues contraires des uns et des autres, que les yeux les plus exercés devaient être trompés par les apparences.

Nos projets doivent être combinés avec tant d'adresse, disaient les membres du co-

mité de salut public, que les fils de la trame que nous ourdissons, passent presque tous par les mains de Roberspierre. Il doit être le métier sur lequel ces fils reposent, de manière que lorsque le mouvement sera donné par nous au mécanisme, la machine qui le recevra paraisse l'imprimer. Alors tout l'avantage sera pour nous, et le péril pour un autre. Si nous sommes vainqueurs, il nous sera très-facile de briser l'instrument; et si nous échouons, l'instrument mis par nous en œuvre sera encore brisé par la convention, qui ne connaîtra pas les doigts cachés sous la contexture de la toile.

Roberspierre, de son côté, se voyant investi de la confiance publique la plus prononcée, flattait en particulier l'ambition de tous ses collègues au comité de salut public, tandis qu'il prenait des mesures pour les faire décapiter les uns après les autres. Un conspirateur se trouvant perpétuellement obligé de cacher sa marche, son plus grand embarras consiste dans la nécessité d'établir souvent la puissance de ses rivaux pour assurer la sienne: c'était l'état d'anxiété où se trouvaient les membres du comité de salut public et Roberspierre. L'un voulait accoutumer les français à n'obéir désormais qu'à douze hommes, afin de les rapprocher de l'obéissance à un seul; dans cette vue il se déclarait le champion du comité de salut public: les autres, convaincus qu'il était plus aisé de dépouiller un seul homme qu'un sénat composé de sept cents personnes, travaillaient à augmenter perpétuellement l'influence de

Roberspierre, ils ornaient la victime qu'ils voulaient conduire à l'autel.

1794. N. St. II.

Le plan ainsi conçu, Roberspierre d'un côté, et le comité de salut public de l'autre, s'adjoignirent ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort, qui soufflèrent sur le sol français la destruction et l'aridité. Ils ne rentraient dans le repaire qui les avait vomis, que lorsque leurs yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, ils avaient de nouvelles instructions à prendre. Ces plans dévastateurs étaient conduits par des agens principaux et par des agens secondaires. Il était de simples démolisseurs, de simples assassins, et des régisseurs en chef d'assassinats et de ruines. Les premiers se prenaient indistinctement parmi tous les jacobins de Paris ou des provinces : les autres sortaient du sein de la convention. On leur partageait les rôles au comité de salut public, et ceux-ci choisissaient à leur tour les coopérateurs qui les secondaient dans les massacres et la dévastation des différentes contrées de France. Les pouvoirs des agens principaux furent illimités. La toute-puissance ne sembla les entourer, qu'afin que leurs forfaits ne pussent être arrêtés par aucune autorité.

Couthon, un des auteurs des malheurs de Lyon, demandait à être adjoint au commissaire jacobin qui dévastait Toulon. On a vu précédemment que Fréron n'avait pas besoin de ce secours pour détruire cette ville. Couthon écrivait à Roberspierre: « Toulon brûle ; car il faut absolument que cette ville disparaisse du sol de la liberté : Toulon

brûlé, je reviens auprès de vous, et j'y prends racine jusqu'à la fin de la révolution ». J'ai déjà parlé de la manière dont cette destruction était opérée ; j'ajouterai quelques circonstances tirées d'une brochure intitulée : *Réponse de Durand-Maillane au mémoire de Fréron sur le midi.*

1794. N. St. II.

» Les fusillades de Toulon furent continuées pendant plusieurs jours, sans préjudice de la guillotine qui coupait la tête aux femmes et aux enfans. Beaussier, vieillard de 94 ans, fut porté dans une chaise à bras sur l'échafaud. Une femme qui venait d'accoucher fut arrachée de son lit pour être traînée à la mort ; ses cris, son état arrachaient des pleurs aux soldats mêmes. *Delor*, officier retiré, qui avait perdu un bras au service, se trouvait par hasard dans Toulon un jour où se fesaient les exécutions générales ; il fut mitraillé avec les autres : son fils, après avoir fait d'inutiles efforts pour l'arracher à son malheur, ne voulut pas le quitter, et fut fusillé avec lui. Clerin, maître charpentier de la marine, âgé de 70 ans, rendait encore les services les plus précieux à l'arsenal ; sur la proclamation qui invitait tous les bons citoyens de se rendre au Champ-de-Mars, il s'y transporta, et périt avec les autres. Enfin, des habitans de la campagne qui étaient venus, après la prise de Toulon, prendre part à la joie cemmune causée par cette conquête, s'étant rendus au Champ-de-Mars comme bons citoyens, furent enveloppés dans la destruction générale.

1794. N. St. II. » La population de Toulon, qui montait à vingt-huit mille ames, fut réduite à sept ou huit mille ».

Les trophées révolutionnaires de Tallien n'étaient pas moins éclatans dans Bordeaux. La commission avait décrété, le 6 août 1793, que non-seulement tous les individus qui, sous le nom de commission populaire de salut public, avaient organisé les secours que le département de la Gironde voulait envoyer à Paris après la journée du 2 juin, étaient mis hors la loi et leurs biens confisqués au profit de la république; mais on avait étendu cette rigueur aux bordelais qui avaient concouru ou adhéré aux actes de cette commission. En conséquence de cette loi Tallien avait établi dans Bordeaux un tribunal militaire semblable à celui de Marseille, et dont les opérations arbitraires ayant la plus extrême latitude, menaçaient la tête de tous les citoyens, et firent, pendant plusieurs mois, ruisseler à grands flots le sang humain dans cette malheureuse ville.

XXIII. *Cruautés exercées par Carrier.*

Carrier avait le département de l'ouest. Au nom de *Carrier*, la carte fumante de la Vendée se déroule toute entière sous mes yeux. Des milliers de salamandres, au milieu du plus vaste incendie qui fût jamais, applaudissent à la ruine de la France comme *Néron* chantait la ruine de Troye au milieu de Rome embrasée par ses émissaires. J'entends le pétillement de la flamme qui dévore les bestiaux, les manufactures, les

bleds, les hameaux, les villes et les hommes. Les débris des châteaux se réunissent aux débris des chaumières : déplorable égalité qui n'existe que dans des ruines! Je vois à la lueur de l'embrasement, ceux-mêmes qui l'ont allumé fondre comme des oiseaux de proie à travers les murs enflammés des maisons croulantes, sur les métaux enterrés dans les débris. L'asile du patriote est aussi peu respecté que l'habitation du conspirateur. Le brigand pris les armes à la main, et l'homme paisible qui réclame la protection des lois, sont précipités dans le même gouffre. On fusille sans distinction l'ennemi public et l'ami qui conduisait nos soldats à la victoire, ou qui leur procurait des indications sures et les subsistances dont on manquait.

1794. N. St. II.

Les crimes de la guerre dont les campagnes de la Vendée sont le théâtre, acquièrent dans Nantes un nouveau degré d'atrocité, parce qu'ils sont couverts des voiles d'une fausse paix.

Dans les fastes les plus reculées du monde, dans toutes les pages de l'histoire des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui pussent se rapprocher des horreurs commises sous le masque du patriotisme par le comité révolutionnaire établi dans Nantes par Carrier à la fin de l'année 1793. Non-seulement, comme dans Lyon, dans Marseille, dans Bordeaux, dans Strasbourg, et dans presque toutes les grandes communes, les impositions les plus arbitraires avaient anéanti toutes les ressources des habitans. Non-seu-

1794 N. St. II. lement tous les citoyens qu'on supposait aisés étaient jetés dans les fers et livrés à la mort lorsqu'ils refusaient de payer le prix qu'on avait mis à leur liberté, mais bientôt on se permit des infamies auxquelles il semble impossible d'ajouter foi. Serait-il des contrées où le crime et le malheur seraient héréditaires? Cette réflexion douloureuse n'est que trop justifiée par le tableau des calamités humaines.

Ce n'est point pour la première fois que les bords de la Loire furent le théâtre de tous les crimes qu'entraînent le fanatisme et l'oppression. On sait que les druides tenaient leurs plus célèbres écoles dans la Bretagne. Là, ils enseignaient la philosophie et la théologie. Là, dans leurs sacrifices solemnels, ils érigeaient de grandes et hideuses statues d'osier, dans lesquelles on enfermait les malheureux condamnés à la mort. *Plaute*, fesant allusion à ces cérémonies barbares, s'exprime en ces termes: « Quand on veut, pour s'enrichir, dépouiller et massacrer impunément ses voisins, il faut aller sur les rives de la Loire. Tous les crimes y sont permis; des prêtres imposteurs prononcent au pied d'un chêne des sentences de mort qu'on écrit avec des ossemens humains, et ces sentences frappent rarement des coupables ».

L'homme sensible révoque en doute ces horreurs anciennes: on les regarderait comme romanesques, si nous n'avions été témoins de plus grandes atrocités.

Ce n'était pas assez pour Carrier de faire fusiller

fusiller en masse et sans autre forme de procès les habitans de la Vendée, armés ou non armés, que les troupes avaient amené dans Nantes, et dont les prisons regorgeaient; trouvant ces exécutions trop lentes à son gré, il résolut de jeter vivans dans la Loire tous les prisonniers, hommes, femmes, enfans, vieillards, sans faire aucune distinction des innocens et des coupables. Cette exécrable décision fut exécutée; on entraînait ces malheureux par centaines, liés sur des gabares, et on les engloutissait sous les eaux. Bientôt, perfectionnant l'art des assassinats, on fit construire des bateaux à soupapes, qui s'ouvraient lorsqu'ils étaient remplis de prisonniers des deux sexes qui devaient être submergés. Ces horribles exécutions se fesaient pendant la nuit; mais les bourreaux se familiarisant avec le crime, bravèrent dans la suite l'opinion publique: les noyades furent faites en plein jour, en présence d'un peuple consterné, qui n'osait ouvrir la bouche pour se plaindre.

1794. N. St. 11.

Les premiers qui furent noyés étaient livrés à la mort revêtus de leurs habits; les exécuteurs, conduits par l'avarice ou par un rafinement de cruauté, les dépouillèrent dans la suite, de leurs vêtemens, avant de les abandonner dans les gabares. Enfin on les attachaient nuds, un homme avec une femme, ce qu'on appelait un *mariage républicain*; et Carrier, assis à table sur un bateau voisin, dévorait de ses yeux lascifs la nudité de ses victimes qu'il osait accoupler dans la mort, voulant sans doute faire une double

1794. N. St. II.

insulte à la nature, en rappelant l'idée de la reproduction des êtres au sein de la destruction.

XXIV. *Cruautés exercées par* Lebon.

Dans le même temps, *Joseph Lebon*, l'ami et le compatriote de Roberspierre, promenait les supplices et la mort dans Arras. Quel tableau déchirant! C'est ici l'heure du carnage ; je marche sur des cendres et des ruines ; mes oreilles sont effrayées par les gémissemens, par les cris d'angoisse et de mort d'une génération toute entière ; j'assiste à sa douloureuse agonie. Ce sont des membres de la convention qui président à ces fêtes de canibales, où, les yeux rouges et brûlans d'une joie féroce, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de la douleur. Assis comme le frère de *Thieste*, à d'horribles banquets, ou plongés dans les plus sales voluptés, dégouttans de sang, ils buvaient á longs traits l'oubli des souffrances de leurs semblables. Pleurons sur les victimes, mais osons les contempler : une éloquente leçon sortira des tombeaux pour instruire nos derniers neveux. Osons rechercher les bourreaux de nos frères ; signalons à la postérité, non pas les linéamens de leurs visages, mais le caractère affreux de leurs ames viles ; que la nature et l'humanité outragées nous prêtent un pinceau de feu pour les empreindre sur la toile de l'histoire.

Ce n'étaient pas seulement les prêtres et les nobles que le désolateur du nord portait sans distinction sur l'échafaud, il fit

arrêter tous les négocians d'Arras et de Cambrai, et les plus riches laboureurs des campagnes environnantes, sous prétexte que si les circonstances ne les avaient pas conduits à prendre une part active dans les conspirations ourdies contre la république, ils n'en étaient pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur. Ces victimes furent entassées dans des cachots putrides ; les effets qu'ils avaient apportés pour se précautionner contre le besoin pendant leur captivité, leur furent enlevés : *Lebon* prit des mesures pour les faire mourir de faim.

Il avait ordonné de conduire en prison quiconque un jour de dimanche paraîtrait dans les rues habillé avec plus de soin que les autres jours. Cet ordre était exécuté dans Cambrai et dans Arras, par des soldats de l'armée révolutionnaire, qui traitaient avec le dernier outrage les hommes, et sur-tout les femmes qui leur paraissaient en contravention. Une jeune fille fut mise toute nue en sa présence, et dans cet état traînée dans les rues d'Arras, et ensuite en prison. Son tribunal révolutionnaire n'était composé que des jacobins les plus féroces ; cependant, malgré leur appétit sanguinaire, *Lebon* se plaignait de leur modération ; et quand il arrivait aux jurés de renvoyer absous quelqu'un de ceux qu'il envoyait devant leur tribunal, ce monstre les menaçait de les faire guillotiner eux-mêmes.

Mais rien n'égale le crime dont *Lebon* fut accusé par la commune d'Arras, dans une adresse présentée à la convention quelques

1794. N. St. II. jours après le supplice de Roberspierre. La femme d'un proscrit parvenue jusqu'à lui, sollicitait la grace de son époux. L'infortunée, tremblante aux genoux d'un scélérat qui jouissait de sa douleur, versait les larmes du désespoir. Dans cette situation qui la rendait plus intéressante, Lebon paraît ému. Elle se flattait que la voix de la nature s'était fait entendre au fond de son cœur, lorsque la relevant, et lui ordonnant de s'asseoir, il lui déclare que le seul moyen de sauver son mari était de se livrer à ses lubriques fureurs. Cette proposition fait sur elle l'impression qu'on attribuait à la tête de *Méduse*; mais bientôt revenant à elle, et cachant son indignation, elle sort sans proférer une parole. Arrivée dans sa maison, elle apprend que son mari venait d'être conduit devant le tribunal révolutionnaire, et qu'il serait décapité dans quelques heures. A cette nouvelle, son délire la ramène chez Lebon. Ses pleurs sont ses seules paroles. Lebon abusant de la faiblesse d'une infortunée dont l'excès de la douleur a troublé la raison, la presse dans ses bras dégoûtans; il veut triompher de sa victime en présentant d'une main l'absolution du mari, tandis qu'il fait de nouveaux efforts; il fut vainqueur dans cette affreuse lutte : celle qui avait reçu ses homicides embrassemens va chercher son époux qu'elle ramène au milieu de ses enfans.

Le mari est arrêté de nouveau à quatre heures du matin. La femme, persuadée que c'est une méprise, se rend chez Lebon; attend jusqu'à dix heures, entre enfin. Lebon,

sans l'écouter, jetant sur elle un regard méprisant, lui remit un billet de cent sols comme le prix de sa complaisance. La rage s'empare de cette épouse désolée ; elle veut se jeter sur le tigre qui l'a déshonorée : Lebon crie au meurtre. On arrive, on se saisit de cette femme ; elle est conduite au tribunal où l'on condamnait son mari : l'un et l'autre furent décapités une heure après ; et Lebon, debout à une fenêtre, en face de l'échafaud, assistait à leur supplice ! *Caligula*, au rapport de *Suétone*, disait de *Césonie :* « Cette belle tête serait coupée si je le commandais ». Lebon réalisa ce que le tyran des romains n'avait présenté qu'en image au milieu des caresses de l'amour.

1794. N. St. II.

Toutes les villes commerçantes et nourricières de la république offraient les mêmes larmes à essuyer, le même sang à étancher. Chacune avait son tribunal révolutionnaire, et chaque tribunal avait son *Dumas*, son *Fouquier*. Ces tribunaux étaient pour la plupart des colonies d'égorgeurs sorties du tribunal de Paris, qui servait de modèle pour le choix des individus qui les composaient, et pour le mode des jugemens.

L'instrument terrible de la mort destiné à la punition du crime et à l'effroi des coupables, s'est reproduit comme une plante vénéneuse sur tous les points de la France. C'était la conjuration de la folie et de la fureur contre l'innocence, le génie et la vertu, l'insurrection du brigandage contre les propriétés ; c'était le règne des vengeances et des passions abjectes. Comment pénétrer

1794. N. St. II.

à travers des torrens de feu, sous ces murs sapés par la hache, qui semblent, en s'écroulant, menacer nos têtes? Comment envisager ces nouveaux *Arimanes* qui se disputèrent pendant dix-huit mois les lambeaux de notre patrie désolée ? Lyon, cité fameuse par ton commerce, quels sont les vandales qui, le fer et la foudre à la main, fondent sur tes murs ? C'en est donc fait; ta ruine est jurée. « En détruisant une ville rebelle, *écrit Collot-d'Herbois*, on consolide toutes les autres »; voilà ses principes : nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la poudre ; voilà ses exploits. Le projet de Collot était de disséminer le reste de la population lyonnaise sur toute la surface de la France ; alors il eût dit avec vérité : Lyon n'est plus ! . . . . Lyon ! au récit lamentable des scènes affreuses qui se sont passées dans tes murs foudroyés, un cri de douleur a percé le ciel. Les idées se confondent. Quels législateurs grand Dieu ! Si l'érèbe des anciens avait eu sa législation, aurait-on pu la peindre plus inhumaine ?

En examinant ces hommes dans lesquels on voyait respirer la stupidité la plus féroce, on était tenté de croire que les monstres des forêts avaient abandonné leurs repaires pour ravager nos villes ; mais en revenant à des idées plus naturelles, on apperçoit à découvert que le but de ces niveleurs était, comme nous l'avons dit, la ruine de toutes les propriétés, et l'établissement non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère en France.

Les jacobins avaient osé publier que la France républicaine ne pouvait nourrir la moitié de ses habitans. Cette infernale doctrine est contenue toute entière dans les papiers trouvés chez Roberspierre, telle que la mirent en pratique les Foucher, les Tallien, les Carrier, les Fréron, les Maignet. Eh quoi! quand la chute de l'orgueil de la naissance et des préjugés rend à tous les français l'exercice de leur industrie, quand le travail est en honneur et la paresse regardée comme un crime, le sol de la France ne nourrirait pas ses habitans! Non, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux, si vous enterrez les richesses de vos villes sous les débris de leurs maisons renversées, si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie, si vous brûlez les manufactures, si vous convertissez les provinces les plus fertiles en arides et hideux déserts, si vous traitez les français devenus libres comme on traitait les serfs sous le régime de la féodalité, si vous les attachez à la glèbe; alors la France, malgré les prodigieux avantages qu'elle tient de la nature, pourra devenir un pays malheureux et inhabitable. Mais toi, misérable propagandiste de ce malheureux systême, quel est ton droit de vie et de mort sur tes frères? L'homme instruit, l'homme vertueux, l'homme riche doivent-ils le tribut de leur sang à la féroce ineptie? Tu parles d'égalité; mais si tu la fondes sur la mort, entre toi-même dans le tombeau, et les beaux jours renaîtront sur cette terre désolée quand ton souffle ne l'empoisonnera plus.

1794. N. St. II.

XXV. *Conduite de Maignet dans le département de Vaucluse.*

1794. N. St. II. Quelles voix plaintives et lamentables sortent des rochers qui dominent les rives du Rhône, quels sombres gémissemens, quels cris de mort, répétés par les échos, se font entendre auprès de la fontaine de Vaucluse? Comment les eaux argentées de la Sorgue sont-elles changées en flots de sang? Dans ces climats fortunés, la nature autrefois si riante s'est entourée d'un crêpe, les oliviers ont perdu leur fraîcheur éternelle, les neiges du mont Ventoux, aussi anciennes que le monde, se fondent à la chaleur des flammes qui dévorent la ville de Bédouin, et le soleil si brillant dans ces contrées, caché par les vapeurs de sang qui s'élèvent de la terre, offre à l'œil effrayé un cercle obscur et rougeâtre tracé sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans n'est plus le même: courbés sous le sceptre de la terreur, les généreux descendans des *Phocéens* ont porté des chaînes. Le sombre désespoir règne dans ces plaines verdoyantes où, depuis *Pétrarque*, les échos ne répétaient que les soupirs de la tendresse, et les *Troubadours* n'osent même entonner sur leurs flûtes des chants de deuil.

Quel génie malfesant a répandu ses funestes influences sur ces contrées? *Maignet*, ton nom est prononcé. La terre semble revomir les cadavres, les morts se lèvent devant toi et t'accusent dans leur silence. Ce fut Maignet qui forma la commission d'Orange autorisée à juger révolutionnai-

rement, sans assistance de jurés, sans instruction écrite, et qui fit périr plus de quinze mille individus dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Ce fut Maignet qui détruisit une ville entière parce qu'un inconnu, peut-être par ses ordres secrets, y avait coupé l'arbre de la liberté. Soixante-trois habitans de Bédouin furent décapités ; tous les autres, hommes, femmes, enfans, vieillards, chassés de leurs domiciles, furent contraints d'errer à l'aventure dans les cavernes des environs tandis que la flamme dévorait leur demeure. Cent cinquante jeunes gens de Bédouin combattaient alors sur les frontières les ennemis de l'état. A leur retour, chargés de lauriers et de blessures, après avoir reculé les limites de l'empire français, ils ne retrouveront plus ni leurs parens, ni les jeunes vierges qu'ils devaient choisir pour leurs épouses ; ils chercheront même le local où fut placé leur berceau. Etrangers dans leur patrie, après avoir versé leur sang pour elle, quelles mains essuyeront leurs larmes? quelles consolations adouciront leur désespoir ?

1794.
N. St. II.

XXVI. *Projet formé par les jacobins, de détruire la moitié de la population de la France.*

Il est impossible de faire entrer dans ce tableau historique un simple sommaire des écrits qui déposent du projet formé par Roberspierre, de détruire plus de la moitié de la population de la France : il faudrait analyser deux cents lettres trouvées chez ce

1794. N. St. II.

grand coupable ; toutes sont revêtues du caractère de la vérité ; mais dans les unes on gémit sur les progrès effrayans de cette doctrine qui menaçait d'infecter comme une lèpre tout le corps social, tandis que dans les autres d'ardens jacobins s'applaudissaient des progrès de la contagion.

J'entasserais des volumes si je voulais parler individuellement de tous les êtres intéressans sacrifiés par les bourreaux de l'humanité dans la seule ville de Paris. Ma mémoire gardera éternellement le douloureux souvenir de ces jours épouvantables, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où je voyais se réaliser sous mes yeux le tableau que *Suétone* nous présente de l'ancienne Rome sous *Caligula*, lorsque des milliers de citoyens périssaient d'après des listes émargées en caractères hiéroglyphiques par le tyran, et confiées à ses trop fidèles bourreaux. De dix en dix jours, Caligula signait les sentences de mort contre ceux qu'il avait entassés dans les prisons : c'est ce qu'il appelait purger son livre de compte. *Decimo quoque die, numerum puniendorum in custodia suscribens, rationem se purgare dicebat.* Ainsi, chaque décade, *Dumas* et *Fouquier* recevaient la liste de ceux qui devaient être envoyés à la mort.

Nous avons vu ces charretées encombrées d'hommes et de femmes, qui sans s'être jamais connus, même de nom, étaient condamnés et périssaient ensemble comme complices du même crime ; nous avons vu conduire

au même échafaud, le prêtre, le noble, le marchand et le laboureur, la vieillesse privée des sens qui lui auraient été nécessaires pour conspirer, et la jeunesse incapable de commettre un crime. Hommes sensibles! on vous appelait *apitoyeurs* quand les derniers soupirs des mourans, quand les plaintes de l'innocence égorgée par le crime, appelaient vos larmes. Les tyrans qui vous opprimaient ne vous permettaient pas même de rougir pour eux; la moindre émotion causée sur votre visage par ce massacre journalier, eût été l'infaillible signal de votre proscription. L'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare; n'espérant pas d'en faire son complice, il le voue froidement à la mort.

1794. N. St. II.

XXVII. *Etat d'anxiété dans lequel se trouvait la faction orléaniste, en 1794. Supplice de Hébert, de Chaumette, de Gobel, de Ronsin.*

J'ai déjà remarqué qu'à la fin de 1793 et au commencement de 1794, la faction des orléanistes, privée des ressources qu'elle avait trouvé jusqu'alors dans la bourse du duc d'Orléans, se cachait avec tant de soin qu'elle paraissait presque détruite. Quelques chefs de ce parti fesaient régulièrement leur cour à Roberspierre. Danton gardant mieux son caractère, rejetait toute liaison avec celui qui fut son rival, et que peut-être il ne désespérait pas encore de supplanter par un de ces coups de la fortune qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. D'ailleurs, Danton conduit par les circons-

1794. N. St. II.

tances à faire une étude du caractère de Roberspierre, n'ignorait pas qu'une imperturbabilité d'envie et de haine le distinguait éminemment. Il disait à ses amis, que Roberspierre était une bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser; qu'il fallait qu'elle fût dévorée, ou qu'on fût dévoré par elle.

Depuis que les projets des orléanistes avaient été dévoilés à la convention, sur-tout depuis la dispersion de la maison d'Orléans, les cordeliers semblaient n'avoir aucun but principal. Ils firent des efforts dans la suite pour mettre à leur tête le duc d'Yorck, le duc de Brunsvick ou un des fils du roi d'Espagne, aux mêmes conditions qu'ils avaient fait au duc d'Orléans: mais dans les premiers mois de 1794, ils ne paraissaient unis entr'eux que par la haine qu'ils portaient aux partisans de Roberspierre, qui les avaient démasqués; haine d'autant plus profonde, qu'ils la cachaient sous les dehors d'une perfide bienveillance.

Toute la conduite de Roberspierre prouve que les intentions secrètes de ses ennemis ne lui échappaient pas, et qu'il n'était point dupe des feintes caresses qu'ils lui fesaient. Parmi les papiers inventoriés chez ce chef des anarchistes, se trouve une note écrite de sa main, dans laquelle il signale comme chefs d'une coalition formée pour le perdre, Dubois-Crancé, Delmas, Thuriot, Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon et quelques montagnards. Tous sont peints dans cette note avec les couleurs les plus noires. Voici le portrait qu'il fait de Bourdon de l'Oise:

« Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies ». 1794. N. St. II.

Les historiens qui nous ont transmis les troubles d'Angleterre qui précédèrent le supplice de Charles Ier, ont presque tous assuré que ce prince aurait peut-être évité le sort qu'on lui destinait, s'il eût refusé de signer la sentence qui condamnait à la mort son ministre le comte de *Straffort.* Cet exemple n'avait fait aucune impression sur les meneurs du club des cordeliers. Danton, Lacroix, Fabre-d'Eglantine, Camille Desmoulins, persuadés qu'avec beaucoup de finesse ils pouvaient écarter d'eux les dangers qui les menacent, en s'enveloppant des services qu'ils paraissaient avoir rendus à la révolution, n'avaient fait aucun effort pour arracher à la guillotine ceux de leur parti que Roberspierre y fesait conduire successivement.

Danton prenait l'air de la campagne lorsque Carra et Sillery accompagnaient sur l'échafaud les députés de la Gironde, et que le duc d'Orléans partageait leur supplice quelques jours après. Il se cacha de même lorsque Chabot, Bazire, de Launai, Julien et Fabre-d'Eglantine furent arrêtés sous différens prétextes, et que la voix publique se fesant enfin entendre, poussa sous le glaive de la loi plusieurs dévastateurs de la Vendée. Danton n'appercevait pas la hache révolutionnaire qui s'approchait de sa tête, et qui allait bientôt l'atteindre.

1794. N. St. II.

Une députation de la section de Guillaume Tell avait osé dire à la barre de la convention : Sacrifiez neuf cent mille têtes, et la révolution est affermie. Le lendemain une députation des jacobins ajoutait : Laissez la salutaire terreur à l'ordre du jour, effrayez les malveillans avec cette Méduse, rapportez le décret qui accorde aux députés la faculté d'être entendus avant d'être décrétés d'accusation. Bazire et Chabot se distinguèrent parmi ceux qui applaudissaient à cette motion, sans penser qu'ils en seraient les premières victimes. Un décret confisqua les biens des individus qui étant accusés de crime de lèze-nation se donnaient la mort, un autre envoyait à l'échafaud ceux qui ayant des enfans émigrés, ne prouveraient pas avoir fait ce qui dépendait d'eux pour empêcher leur émigration. Enfin Saint-Just fit entendre ces paroles dans la tribune de la convention : « La pitié est un signe de trahison ; ce qui constitue la république, c'est la destruction de tout ce qui lui est opposé ». En conséquence, il fit condamner à la peine de mort ceux qui altéreraient la forme du gouvernement révolutionnaire ou qui y résisteraient, ceux qui donneraient asile aux prévenus de conspiration, ceux qui communiqueraient avec les prisonniers ; il fit prononcer la confiscation des biens des gens suspects, qui devaient être incarcérés jusqu'à la paix, et bannis à perpétuité à cette époque.

Au moyen de l'accroissement de terreur que produisaient ces nouveaux actes de tyrannie, Roberspierre se vit en état de frapper

tous ses ennemis ; il épiait le moment de sacrifier Danton à sa sureté. Les applaudissemens avec lesquels le public vit conduire à l'échafaud plusieurs charretées d'orléanistes, dont les uns avaient exercé leurs fureurs dans les provinces de l'ouest, et les autres dans la Belgique, lui offrit cette occasion désirée.

1794. N. St. II.

Ronsin, commandant de l'armée révolutionaire de Paris ; *Hébert*, agent national ; Anacharsis *Cloots*, député à la convention; *Vincent*, secrétaire-général du département de la guerre ; *Momoro*, administrateur du département ; *Laumur*, gouverneur de Pondichéri ; *Péreira*, *Desfieux*, *Dubuisson*, *Proly*, *Ducroquet* et quelques autres scélérats non moins féroces qu'eux, furent arrêtés le même jour. Le rapport que fit Barrère à cette occasion, est remarquable par les éloges qu'il prodiguait à Roberspierre. Pour prouver que Hébert était un conspirateur, il lut deux lettres qu'on avait interceptées. L'une portait : Les jacobins guidés par Roberspierre font tout ce qu'ils peuvent pour conserver la confiance du peuple ; et l'autre : On travaille à dépopulariser Roberspierre ; si on y parvient, je ne crois plus à aucune réputation, c'est de tous les hommes qui ont figuré dans la révolution ; celui qui a au plus haut degré la confiance du peuple.

Ces grands coupables furent exécutés le 14 mars. On était surpris de ne pas voir au milieu d'eux *Pache*, considéré généralement comme un des principaux auteurs des malheurs de la Vendée ; mais ceux qui

1794. N·St. II.

regardaient ce coup frappé par Roberspierre comme une combinaison de la plus profonde politique, pensaient que son juste supplice n'était que différé par des raisons qui seraient connues un jour. Le licenciement de l'armée révolutionnaire, qui eut lieu quatre jours après l'exécution de Hébert et de Ronsin; le supplice de Gobel, de Chaumette, des deux Grammont père et fils, achevait de persuader à un grand nombre de personnes que Roberspierre avait caché ses vues avec beaucoup d'art pour parvenir par des voies extraordinaires au bonheur de la France. Gobel, depuis sa honteuse apostasie, était regardé comme l'ennemi de Dieu et des hommes; les calomnies de Chaumette contre les prisonniers, et son industrie à les torturer, excitaient contre lui l'indignation générale. Quant aux Grammont, on les avait toujours vu se mêler aux bourreaux pendant les exécutions, et injurier avec une joie féroce tous les infortunés que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud.

XXVIII. *Procès de Danton et de Camille Desmoulins.*

Toutes choses se préparaient en secret pour la chute des coryphées du club des cordeliers. Enfin, pendant la nuit du 30 au 31 mars, Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Hérault-Séchelles furent arrêtés par ordre du comité de salut public; et le lendemain, Saint-Just prononça contr'eux un de ces discours insignifians dans lesquels, à l'aide d'un vain cliquetis de paroles, les jacobins

jacobins avaient coutume d'envelopper dans une conspiration par eux nouvellement découverte, ceux qu'ils avaient résolu de perdre. 1794. N. St. II.

Danton, conduit devant le tribunal révolutionnaire dont il était lui-même l'instituteur, éprouva toute la férocité de ces tigres masqués en juges, qui ne connaissaient d'autre règle que les caprices des tyrans auxquels ils avaient vendu leur conscience. Ainsi la providence qui gouverne le monde permettait que le crime fût puni par le crime. Lacroix, Hérault-Séchelles, Camille Desmoulins, Westermann, Fabre-d'Eglantine, Chabot, Bazire, de Launai, l'abbé d'Espagnac et quelques autres personnages moins connus, mis en jugement avec Danton, étaient regardés dans le public comme partisans plus ou moins chauds de la maison d'Orléans; mais on fut surpris de voir au milieu d'eux le député Phelippeaux, qui n'avait jamais eu de relations avec les cordeliers, et dont tout le crime était d'avoir dévoilé les horreurs dont se rendaient coupables dans la Vendée, les jacobins des deux factions anarchiste et orléaniste.

Le supplice de Camille Desmoulins surprit aussi quelques observateurs qui ne connaissaient pas toute la noirceur du caractère de Roberspierre. Camille Desmoulins vivait, avant la révolution, des odes et des sonnets qu'il composait en l'honnear des ministres en place. Ses lâches flagorneries l'avaient rendu si méprisable, que les avocats de Paris refusèrent de l'admettre dans leur

1794. N. St. II.

corps. Il se vendit au duc d'Orléans lorsque la révolution se décida, et vécut des aumônes que lui firent Mirabeau et la Fayette, jusqu'à son mariage avec une bâtarde de l'abbé Terrai, à laquelle Sillery, qui l'entretenait, assura quelques mille livres de rentes.

Desmoulins avait un extérieur désagréable, la prononciation pénible, l'organe dur, nul talent oratoire, mais il écrivait avec beaucoup de facilité, et maniait l'arme de la plaisanterie d'une manière originale. Il fut le *Hébert* des premiers jours de la révolution. Dans un journal intitulé *Courier du Brabant,* il prenait le titre de *procureur-général de la lanterne*; et en cette qualité, il dénonçait aux assassins quiconque n'était pas de son opinion. Dans la suite il composa un autre journal intitulé *le vieux Cordelier.*

Personne ne jouissait au club des cordeliers d'une réputation plus affermie que le folliculaire Hébert, qui, de barbier de village, était parvenu à la place de substitut du procureur de la commune alors toute-puissante de Paris. On assure qu'il voulait se servir de sa popularité pour ruiner la faction de Roberspierre, et Roberspierre lui-même. Ce projet était chimérique; mais Roberspierre excessivement jaloux, résolut de se défaire d'un homme qui lui fesait ombrage. En le perdant il songeait plus à sa haine qu'à sa sureté; car, dans sa position, Hébert ne pouvait lui paraître bien redoutable.

Camille Desmoulins se chargea de mon-

trer à nud l'ame hideuse du folliculaire Hébert. Un ami particulier de Desmoulins m'a assuré tenir de lui qu'il avait spécialement reçu cette mission de Roberspierre, qui lui envoyait les articles à insérer dans son journal. Cette ruse eut un succès complet. Le mépris et la haine enveloppèrent de toute part l'immoral Hébert : Roberspierre le frappa alors ; et bientôt il brisa l'instrument dont il s'était servi dans cette occasion. 1794. N. St. II.

Quoique l'opinion publique s'accordât avec la diatribe de Saint-Just, pour accuser les cordeliers d'avoir fait tous leurs efforts pour porter sur le trône de France le duc d'Orléans ou ses enfans, il n'était pas moins certain que la conviction de ce crime d'état ne naissait pas de l'acte d'accusation rédigé contre les prévenus, et que si l'on ne leur eût pas refusé la parole, rien ne leur eût été plus facile que de rejeter sur leurs accusateurs la défaveur dont on les accablait. Mais dès qu'ils voulurent ouvrir la bouche pour repousser les inculpations, les huées avec lesquelles furent reçues leurs paroles, durent les convaincre que leur perte était jurée.

Danton et Lacroix, que les jurés refusaient d'entendre, ayant insisté avec un peu de chaleur, l'accusateur public, transformant en rébellion les justes réclamations de deux malheureux qui demandaient à éclairer la conscience de leurs juges, les fit mettre hors des débats, et l'arrêt de mort fut prononcé contre tous les accusés.

XXIX. *Portrait de Danton.*

1794. N. St. II.

Danton tenait de la nature des formes athtéliques et colossales, une ame douée d'énergie, une imagination ardente et une voix très-forte, sans être sonore ni flexible. Mais à ces avantages se joignait une figure hideuse, et qui devenait encore plus repoussante quand il voulait adoucir, par des manières gauchement adoucies, l'âpreté de ses regards.

Pourvu, quelques années avant la révolution, d'une charge d'avocat au conseil, ce moyen de fortune ne lui avait pas réussi, soit que son indolence naturelle eût repoussé les occasions que le barreau lui offrait de s'enrichir, ou que ses talens ne fussent pas tournés vers les formes judiciaires, sa charge n'était pas encore payée lorsque la suppression en fut prononcée par la constituante. Il se trouvait absolument sans fortune, et son total dénuement, après avoir joui de quelque aisance, au moins en apparence, le tourmentait de ce besoin du mieux être qui servit de véhicule à tous les intrigans.

La section des Cordeliers fut le théâtre des premiers succès politiques de ce chef de parti. Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient aussi étrangers que les leçons de la philosophie moderne sur les principes qui constituent le meilleur gouvernement des nations, et jamais il n'avait recueilli dans ses propres méditations ces vastes développemens de combinaisons qu'exige le passage d'un grand peuple à une nouvelle organisation sociale.

Danton ne savait presque rien; mais dans un temps où les règles particulières adaptées par les anciens à l'éloquence des tribunes étaient peu connues en France, son imagination exaltée et quelques mouvemens oratoires singuliérement appropriés à sa figure, à sa voix, à sa stature, devaient faire un grand effet sur la masse de ses auditeurs qui, animés du génie de la liberté ou du desir de faire parler d'eux, étaient presque tous emportés par une effervescence générale.

1794. N. St. II.

Par l'effet de toutes les révolutions, furent tirés de l'obscurité des hommes que leur caractère ou leurs besoins jetèrent dans des écarts funestes aux autres et à eux-mêmes. On pourrait leur appliquer les traits du tableau que *Salluste* nous a laissé des complices de *Catilina*. Sans leur prêter des vues qu'ils pouvaient ne pas avoir, et dont l'invraisemblance eût frappé tous les yeux, il les peignit comme des hommes perdus de débauche, ruinés par leurs profusions ou flétris par la justice, et dont l'objet, en sapant les bases du gouvernement romain, était moins l'introduction d'un gouvernement nouveau, que l'espoir de s'enrichir au sein des ruines de leur patrie.

Danton eut avec *Catilina* quelques traits frappans de ressemblance. *Cicéron* en fait ce portrait dans sa harangue pour M. *Cœlius*. « Sans avoir de grandes qualités, *Catilina* savait en présenter l'apparence. Il se donnait pour tout devoué aux gens de bien, malgré ses liaisons publiques avec une foule de scélérats. Son penchant le portait aux plai-

1794. N. St. II.

sirs, son indolence au repos, son intérêt aux affaires. Plus hardi qu'habile, plus ambitieux que politique, plus capable de former de pernicieux desseins que de les conduire; quelque chose d'étonnant, c'est le talent qu'il avait de se faire des amis et de les cultiver. En toute rencontre, on le voyait prêt à partager avec eux son crédit, son argent, ses jouissances et tous les fruits de ses crimes. Accoutumé à se plier au vent des circonstances, il se montrait réservé avec les sérieux, gai avec les enjoués, grave avec les vieillards, complaisant avec la jeunesse, entreprenant avec les scélérats, débauché avec les libertins; un caractère qui se développait sous tant de faces différentes, devait séduire non-seulement les hommes pervers et audacieux, mais quelques honnêtes gens éblouis par de faux dehors».

J'épargnerai à mes lecteurs des rapprochemens également inutiles pour ceux qui ont connu *Danton*, et pour ceux qui ne l'ont pas connu. Les grandes places de la révolution étaient prises dans le système d'un gouvernement représentatif et en même temps monarchique; *Danton* qui voulait une grande place, conçut le projet de donner une nouvelle tournure à l'esprit d'innovation qui circulait alors.

La société des cordeliers fut fondée par lui, vers l'époque de la prise de la Bastille. Elle prit le titre de club *des droits de l'homme* dans un temps où la déclaration de ces droits n'était pas encore rédigée par la constituante, comme les jacobins s'instituèrent

les *amis de la constitution* qui n'était pas faite. 1794.

Je ne saurais assurer précisément que dès-lors *Danton* était vendu au duc d'Orléans, et que le club des cordeliers fût l'intermédiaire par lequel le mauvais génie de ce prince devait communiquer avec les passions corrosives chargées d'en propager l'influence pestilentielle sur le sol français; mais il est certain qu'à cette époque *Danton* était lié avec la plupart de ceux qui furent les meneurs de la faction orléaniste, que le Palais-Royal était le volcan qui vomisssait la lave révolutionnaire, et que les relations les plus suivies, les plus intimes, s'établirent entre le Palais-Royal et le club des cordeliers dès l'instant de sa naissance. N. St. II.

Lorsque *la Fayette* en fournissant des alimens au luxe de *Mirabeau*, qui n'avait feint d'embrasser avec chaleur le parti populaire que pour trafiquer de ses talens, eut acheté la conscience de ce député, la cour tourna ses moyens de corruption vers *Danton* regardé comme un démagogue redoutable. Il fut question de lui faire entrevoir la charge de garde-des-sceaux comme le prix des services qu'il pouvait rendre. *Mirabeau* qui fut chargé de cette singulière négociation, ne parut pas surpris de l'indifférence philosophique avec laquelle ses offres furent reçues. On prétend même que le peu de mystère avec lequel il s'exprimait dans cette rencontre, fut une des causes de sa mort attribuée au poison.

Cependant si la cour eût ouvert les yeux

1794. N. St. II.

sur le changement subit opéré dans la fortune de *Danton* que *Garat* appelait un *grand seigneur de la sans-culotterie*, loin de regarder ses refus comme une nouvelle fourberie de *Mirabeau*, elle en eût aisément découvert la cause dans les manœuvres du duc d'Orléans qui ne s'arrêtait pas à de simples promesses éloignées et peu certaines.

Personne ne contribua plus activement que Danton aux événemens du 10 août et du 2 septembre, journées dont l'étroite connexion ne fut jamais un problême. Porté presqu'en même temps au ministère et à la convention, il préféra le poste dans lequel il pouvait rendre de plus grands services au parti qui le payait. J'ai déjà observé que Roberspierre et Danton établirent de concert le club des cordeliers; ces deux hommes également faux et ambitieux, cachaient à peine le desir mutuel qu'ils avaient de se supplanter. Si Danton se flattait d'obtenir le principal crédit sous le règne du duc d'Orléans, Roberspierre se croyait assez de talens pour culbuter le duc d'Orléans et son chancelier, et pour se mettre à leur place.

Danton ne possédait pas le talent d'écrire, jamais il n'a imprimé un discours; mais lorsqu'il improvisait quelques saillies heureuses, soutenues par une voix imposante et une figure révolutionnaire, commandaient l'attention. Si ses idées demandaient un plus long développement, il fesait parler Fabre-d'Eglantine, auquel ses essais dans l'art scénique avaient donné quelque intelligence de ces formes oratoires qui conviennent aux tribu-

nes. Il employait encore Camille Desmoulins dont les discours renfermaient un germe de talent que l'étude et la méditation auraient développé, s'il n'eût pas été dévoré par la révolution.

1794. N. St. II.

Roberspierre était l'organe le plus ordinaire du club des cordeliers. Il abandonna cette fonction lorsque d'Orléans relégué dans la citadelle de Marseille, ses biens immenses furent mis dans les mains de la nation. Ce coup terrible porté à la faction orléaniste, ne l'abattit pas entiérement. D'Orléans pour assurer son existence contre les coups du sort, avait placé des fonds considérables en Angleterre. Ils étaient à la disposition du duc de Chartres, lieutenant-général dans l'armée de la Belgique, et servaient encore d'aliment aux machinations du club des cordeliers. Roberspierre tergiversait.

Lorsque par les suites de la défection de Dumourier, *Chartres* abandonna le territoire de France, n'y conservant que des liaisons très-indirectes, Roberspierre dégagé des considérations particulières qui dirigeaient sa conduite équivoque, jeta son masque. Danton resta le chef des orléanistes, soit que Roberspierre l'ayant prévenu par sa brusque désertion, il se crût obligé par une espèce de point d'honneur à la défense d'un parti que la fortune abandonnait, ou que sa rivalité avec Roberspierre dirigeât sa conduite. Mais dès-lors la marche tortueuse qu'il tint constamment, décélait l'embarras de sa position.

Ses partisans ont prétendu vainement que ses fureurs démagogiques n'étaient qu'un

1794. N. St. II.

voile révolutionnaire, sous lequel il cachait les véritables sentimens de son cœur sensible et généreux ; plus vainement encore a-t-on avancé qu'il mourut victime d'une conspiration, que dans le silence des champs et de la retraite, il avait formée pour ramener en France le triomphe et le règne de la paix. Les hommes publics ne sont point jugés par de vaines assertions dénuées de preuves, mais par la série de leurs actions, par le tissu de leur conduite.

Danton fourbe par calculs, féroce par ambition, destructeur par système, franchit toutes les barrières de la morale sociale. Personne ne porta plus loin que lui la soif du sang humain. Coryphée de la démagogie, il en alluma les passions effrénées. Par lui furent demandés les comités révolutionnaires, le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les citoyens rcvolutionnaires payés à quarante sous par jour pour soutenir les jacobins dans les sections de Paris. Comme *Neptune*, il frappa de tout côté avec son trident, et toutes les tempêtes de la révolution furent soulevées. Ministre de la justice, fut l'auteur des massacres de septembre 1792; membre du comité de salut public, il fut l'auteur du 2 juin 1793 : plusieurs voulaient ces deux journées, mais Danton en calcula les affreux préliminaires, et les résultats plus affreux encore.

Danton connaissait toute l'étendue de la haine que lui portait Roberspierre ; il en fut victime parce qu'avec un fond égal de scélératesse, la profonde indolence de son carac-

tère, éloignait de lui cette imperturbabilité de moyens employée par son rival pour consommer ses vengeances. Mais s'il eût triomphé, la nature de sa conduite précédente, l'immoralité des hommes qui l'environnaient, et l'atrocité de ses motions aux cordeliers, n'assurent que trop, que dans son système de domination, il se fût abreuvé de sang comme Roberspierre.

J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient au lieu de l'exécution des hommes regardés, quelques jours auparavant, comme ceux qui devaient affermir la révolution. Quelques-uns gardaient une attitude ferme et tranquille, d'autres ne laissaient voir sur leur visage que ce dépit humiliant qu'éprouve un scélérat qui se trouve pris dans le piége qu'il avait tendu sous les pieds de son ennemi. Ce sentiment se peignait avec l'expression la plus frappante sur la physionomie décomposée de Danton. Camille Desmoulins paraissait indigné de la fourberie de Roberspierre qui ne lui avait jamais tant fait d'amitié que la veille de son incarcération. Bazire et Chabot tentaient de parler au peuple qui les environnait. Le bruit qui se fesait autour d'eux couvrait leur voix, quoique très-forte. On entendit seulement qu'ils disaient que si Marat n'avait pas été assassiné, on l'eût accusé comme eux de conspiration, et qu'avec eux il marcherait au supplice. La multitude regardait comme blasphématoire une assertion dont quelques jours après la vérité n'était contestée par personne; ils furent exécutés le 6 avril.

XXX. *Loi du 22 prairial qui supprime les interrogatoires et les défenseurs officieux dans les procès faits par les tribunaux révolutionnaires.*

1794. N. St. II.

Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire de Paris avait observé quelques formes juridiques. Il ne poussait pas l'oubli des bienséances jusqu'à réunir dans le même procès soixante à quatre-vingt individus qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger dans quelques heures. Ses malheureuses victimes aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurrées d'une idée de justice, voyaient un appareil légal se développer devant elles. Un acte d'accusation, une liste de jurés, des témoins, des défenseurs chèrement payés ; descendant dans leur conscience, ils n'y trouvaient que consolation et tranquillité. Ceux sur-tout qui arrivaient des départemens éloignés, discutaient leur cause avec confiance. Un vieux conseiller au parlement de Toulouse disait avant de monter à l'audience, qu'il ne voudrait pas être à la place des juges, et qu'il allait les embarrasser étrangement. Un autre citait le droit romain. Depuis le procès de Danton ces formalités furent supprimées. La loi du 22 prairial fit tomber le masque dont se couvrait le tribunal révolutionnaire. Les accusés n'eurent plus de défenseurs. Il fut décrété que la seule preuve nécessaire pour condamner, serait toute espèce de document, soit matériel soit moral, et qu'aucun accusé ne pourrait être mis en liberté sans qu'on en eût communiqué au

comité de salut public, qui prononcerait sur la décision du tribunal. 1794. N. St. II.

Le juré *Antonelle*, celui qui, dans le procès des vingt-deux députés républicains avait déclaré le premier que sa conscience était suffisamment instruite pour condamner ces accusés sans les entendre, passa dans le public pour avoir provoqué ce décret, en publiant des notes dans lesquelles il disait textuellement que les jurés révolutionnaires, dans la manifestation de leur votes, devaient moins consulter leur conviction que le desir du peuple, et qu'ainsi lorsque le peuple demandait la tête d'un accusé, les jurés révolutionnaires étaient tenus de la donner.

La canaille des huissiers, des sous-greffiers, composée d'anciens recors, dont quelques-uns savaient à peine lire, se jouaient sans pudeur de la vie des hommes. Sans examiner les pièces qui s'accumulaient d'une manière effrayante, on voyait un garçon de bureau prendre les noms des prévenus ; c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait que de listes de proscriptions. Les infames insultaient encore dans leur griffonnage barbare à ceux qu'ils assassinaient Une femme reçut un acte d'accusation, sur lequel était écrit : *Tête à guillotiner sans rémission.*

Ces actes illisibles n'étaient pas ortographiés. On n'y trouvait aucune construction de phrases françaises. Souvent un prévenu recevait l'acte d'accusation dressé pour un autre. L'huissier s'appercevant de l'erreur, ne fesait que changer le nom, et quelquefois il ne le changeait pas. Ces actes étaient imprimés avec

1794. N. St. II.

un protocole commun à tous, il n'y restait que quelques lignes à remplir, et dans ce peu de mots se commettaient impunément les méprises les moins croyables. La duchesse douairière de Biron fut jugée sur un acte d'accusation rédigé contre son homme d'affaires. Un jeune homme de vingt ans qui n'avait jamais été marié, fut conduit au supplice comme ayant un fils qui portait les armes contre sa patrie.

De tous les coins de la France on chariait des victimes à la Conciergerie ; elle se remplissait et se vidait sans cesse par les massacres ou le transférement dans d'autres prisons. Ces translations se fesaient pendant les ténèbres, dans la crainte sans doute que la sensibilité des spectateurs ne fût émue par l'état déplorable des prisonniers. Cinquante ou soixante malheureux, étroitement garrottés, conduits par des hommes d'un regard farouche qui tenaient d'une main un sabre nud, et de l'autre une torche allumée, erraient ainsi pendant le silence des nuits. Le passant que le hasard conduisait à leur rencontre devait concentrer toute pitié dans le fond de son cœur. Un soupir echappé l'aurait bientôt réuni aux infortunés qui composaient cette marche lugubre. Les prisons multipliées dans les sections de Paris, étaient le séjour de toutes les souffrances. Le comité de salut public avait calculé quelle portion d'air et de lumière suffisait aux malheureux qu'on y renfermait, pour que leur vie prolongée dans les douleurs ne s'éteignît pas tout-à-coup. Le désespoir, sous les voûtes de ces sépulcres,

se présentait avec les formes les plus terribles. 1794.
L'un finissait sa déplorable vie par le poison, N. St. II.
l'autre s'enfonçait un clou dans le cœur, celui-ci s'ouvrait les veines avec le premier instrument tranchant qui tombait sous sa main, celui-là se brisait la tête contre les barreaux de sa croisée, plusieurs perdaient la raison, et ceux auxquels la trempe de leur ame donnait la force de supporter leur infortune, attendaient les bourreaux avec impatience.

Chaque maison d'arrêt de Paris était taxée d'avance à un nombre déterminé de victimes. Le sang y était mis en réquisition, des guichetiers chargés d'actes d'accusation, les colportaient de chambre en chambre au milieu de la nuit. Les prisonniers arrachés au sommeil par la voix insultante de ces cerbères, se croyaient tous arrivés à leur heure fatale; ainsi ces mandats de mort destinés à soixante personnes en effrayaient six cents.

XXXI. *Assassinats juridiques commis dans Paris.*

D'abord les bourreaux avaient entassé quinze victimes dans leurs charrettes que Barrère appelait les *bières des vivans*. Bientôt on en mit trente, et quand le supplice de Roberspierre vint arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour faire périr à-la-fois cent cinquante personnes. Déjà un aqueduc, qui devait absorber le sang, avait été creusé à la barrière du faubourg St.-Antoine.

C'était vers les trois heures après midi que

1794. N. St. II. ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et marchaient lentement, sous de longues voûtes, au milieu des spectateurs qui, pour les voir passer, se rangeaient en haie avec une avidité inconcevable. L'homme serait-il un animal aussi cruel qu'asservissable ? On vit quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois de celui de Toulouse, allant à la mort aussi gravement qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. On vit quarante fermiers-généraux montrer dans leurs derniers momens une fermeté qu'on ne devait pas attendre de la mollesse de leur vie. On vit Custine père et fils, Brunet, Houchard, Biron, Lamarlière, Luckner et d'autres guerriers que la victoire avait couronnés, entourés d'une armée de gendarmes qui les conduisaient à la mort; leur condamnation fesait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles; aucune plainte ne sortait de leur bouche, ils marchaient silencieusement sans témoigner leur indignation; ils ne savaient que mourir.

Dans ce hachis d'hommes qu'on appelait *fournées*, furent souvent réunis les individus les plus opposés de système ou d'habitudes. On vit Thouret avec Déprémenil, Chapellier avec la vieille duchesse de Grammont. Des générations entières furent détruites en un jour. Malesherbes, âgé de quatre-vingts ans, périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le gendre de sa fille. Montmorin monta sur l'échafaud accompagné de son fils; quatre Briennes furent égorgés en même

temps

temps avec la sœur de Louis XVI, accusée d'avoir envoyé quelques bijoux à ses frères avant qu'une loi eût ordonné aux français, sous peine de la vie, d'étouffer envers leurs parens émigrés les sentimens de la nature.

1794. N. St. II.

La fureur des anarchistes semblait particuliérement dirigée contre ce sexe faible que la nature a confié spécialement à la garde de l'homme. Le sang des femmes coulait chaque jour sur les échafauds. Pour avoir dansé à un bal donné par le roi de Prusse à Verdun, quatorze jeunes filles furent condamnées à la mort; et lorsqu'on les conduisait à l'échafaud, elles ressemblaient à de jeunes vierges parées pour une fête publique. Vingt paysannes amenées du Poitou, entendirent leur sentence sans faire paraître la moindre émotion : une d'entre elles allaitait un enfant. On le lui arracha au moment même qu'il suçait une nourriture dont le bourreau allait tarir la source. L'infortunée fit retentir les airs des cris perçans que lui arrachait l'instinct de l'amour maternel. Ce fut en vain, elle ne trouva que dans la mort le terme des violens accès de son désespoir.

Une loi avait ordonné à tous les nobles de sortir de Paris dans trois jours, sous peine de la vie. Une femme prise en contravention, fut conduite à la Conciergerie. Depuis trois jours elle n'avait pris aucune nourriture; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle trouvait à peine depuis un an dans son travail journalier de quoi ne pas mourir de faim. N'osant se confier à personne depuis la loi nouvelle, la mort était son unique ressource;

1794. N. St. II.

elle venait la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême causée par les chagrins et par l'inanition, n'empêchait pas d'appercevoir sur son visage les traces de la décence, de la beauté, de la jeunesse. Ses malheurs n'étaient pas à leur comble ; elle devait être instruite que son époux, dont elle ignorait le sort, venait de périr sur un échafaud : son acte d'accusation lui apprit qu'elle était veuve ... Elle fut rejoindre son époux.

Sous les romains, l'accusé qui prévenait sa condamnation par une mort volontaire, conservait ses biens pour ses enfans. Robespierre et Cambon craignant que quelques pères de famille n'eussent recours à ce moyen pour sauver leurs enfans de la misère, avaient *déjoué* un complot si funeste aux revenus de la république, en fesant déclarer par une loi, qu'un suicide commis dans les prisons, serait considéré comme un projet de conspiration ; précaution naturelle, puisque le bénéfice des confiscations avait contribué en grande partie à multiplier les assassinats juridiques. Parmi les titres pompeux dont on honorait la guillotine, celui de *planche aux assignats* était le plus ordinairement en usage. D'après cette loi les suicides de Clavière et de Roland ne devaient pas sauver leur fortune de la voracité des tyrans.

Dans quelques occasions les doux sentimens de la nature éclataient et semblaient vouloir rompre les glaces épaisses dont l'épouvante avait enveloppé tous les cœurs. Une loi récemment promulguée obligeait tous les marchands à graver sur leurs portes la nature,

la qualité et la quantité des marchandises existantes dans leur magasin ou leur boutique. Un marchand de vin que des affaires pressées forçaient à s'absenter de chez lui, recommanda cette inscription à son fils, qui, par oubli, omit de placer une déclaration exacte; mais on prouva clairement qu'il n'y avait pas eu d'intention de fraude. Les jurés scrupuleux du tribunal révolutionnaire, décidèrent *sur leur conscience* que le marchand de vin méritait la mort. Dans cette circonstance ils jugèrent l'intention par le fait, quoiqu'ils eussent coutume de juger presque toujours le fait par l'intention. L'innocent prisonnier se préparait à sa dernière heure, lorsque la convention fut informée des circonstances de ce jugement. Elle négligea dans cette occasion les formalités d'usage, dans la crainte que le décret qui cassait la sentence n'arrivât trop tard. Non-seulement elle dépêcha un de ses officiers, mais plusieurs députés coururent arrêter l'exécution.

1794. N. St. II.

L'officier porteur de l'ordre, m'a dit qu'en sortant du château il vit l'échafaud dressé et environné de la multitude. A peine arrivait-il aux premiers arbres du jardin, que le fatal couteau descendait; il redoubla de célérité; mais avant qu'il eût atteint le bout de l'allée, une seconde tête fut coupée. Une troisième victime montait sur l'échafaud, et le messager, hors d'haleine, n'avait plus la force de se faire entendre. Il arriva sur la place lorsqu'on fesait monter le quatrième; il appelle le bourreau en se précipitant à travers la foule. Le prisonnier était lié à la planche fa-

1794. N. St. II.

tale lorsque le cri de grace se fait entendre, répété par tous les spectateurs. L'officier lui demande son nom, le captif le lui dit, et l'officier ayant répondu : *hélas ! ce n'est pas vous !* il se soumit à son sort. Le porteur de grace éprouvant l'angoisse la plus cuisante, fut obligé de s'éloigner. Il trouva dans la prison celui qu'il cherchait ; le malheureux attendait le retour de la charrette ; ses cheveux étaient coupés, ses mains étaient liées ; il éprouvait tous les horribles préliminaires de la mort à laquelle il était condamné. Sa femme et neuf enfans déploraient devant le palais de justice, la triste destinée d'un mari et d'un père. Un instant sécha les larmes de cette famille désolée : tableau touchant que je voudrais présenter souvent à mes lecteurs, pour faire diversion aux sentimens pénibles qu'ils éprouvent en lisant des événemens qu'on voudrait pouvoir effacer des pages de notre histoire.

XXXII. *Conjuration de Roberspierre contre les gens de lettres.*

Une classe particuliérement persécutée par les anarchistes fut celle des gens de lettres, contre lesquels Roberspierre réunissait la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie. Ils lui étaient moins odieux pour avoir bravé son despotisme, que pour rivaliser les talens littéraires qu'il prétendait avoir. Roberspierre fut dévoré dès sa plus tendre enfance du violent desir de se faire une grande réputation par son éloquence, et la nature lui en avait refusé les moyens. Lui et son

frère étaient restés orphelins en bas-âge dans Arras; l'évêque de cette ville leur procura une éducation soignée. Roberspierre se distingua par son application à ses premières études, et des applaudissemens encouragèrent ses espérances. Il vint faire à Paris son cours de droit. Son protecteur, convaincu bientôt par une expérience suffisamment prolongée, qu'il n'avait pas le germe des talens nécessaires pour parvenir à de grands succès au barreau de la capitale, lui ordonna de revenir dans sa ville natale, où il pouvait exercer les fonctions d'avocat sur un théâtre proportionné à ses forces.

1794.
N. St. II.

Roberspierre, contraint de renoncer à la gloire et aux honneurs dont il s'était flatté de jouir parmi les plus célèbres orateurs de Paris, sentit vivement cette humiliation, mais il renferma sa disgrace, son ressentiment et ses projets de vengeance au fond de son ame vindicative. On peut dater de ce moment sa haine implacable envers tous les hommes distingués par leurs talens. Ce sentiment était enraciné dans son ame basse et jalouse lorsqu'il usurpa les pouvoirs de la dictature. Il dénonçait à la multitude les gens de lettres, non-seulement comme les plus dangereux ennemis de la liberté, mais comme des hommes incapables de s'élever à la hauteur de la révolution; et pour les rendre encore plus odieux et plus suspects, ses émissaires étaient chargés de déclamer contr'eux, sous la dénomination d'*hommes d'état*, qui, dans le vocabulaire des anarchistes, était synonyme de contre-révolutionnaires.

1794. N. St. II.

Je vous ai vu disparaître Condorcet, Raynal, Champfort, Florian, Vicq-d'Azir, noms chers aux sciences et aux arts! Champfort, un des apôtres de la révolution, mais doué d'une sensibilité trop vive pour supporter les horreurs dont on souillait cette cause honorable, se délivra de cet odieux spectacle en terminant volontairement sa vie. Florian, incarcéré et condamné au tourment de voir périr tous ses amis, n'eut pas la force de supporter cette cruelle épreuve; sa plume avait tracé les plus riantes images du bonheur et de la vertu; mais quand il se vit environné par le crime et par la misère, son imagination blessée hâta le moment de sa mort. Vicq-d'Azir périt dans un accès de désespoir.

Vous fûtes immolés Bailly, Diétrick, Dionis-du-Séjour, Linguet, Barnave, Lavoisier, Roucher, André Chénier, conduits à la mort pour n'avoir pas cru à Marat! Lavoisier sollicitait un délai de quelques jours pour achever une expérience de chimie, mais les recherches de la philosophie n'inspiraient aucun égard aux anarchistes: on le conduisit à l'échafaud, en lui déclarant que la nation n'avait plus besoin de chimistes. Le sort de Roucher, auteur du poëme des mois, intéressera particuliérement les ames sensibles; il employait son temps dans sa prison à l'éducation de son fils, et cette occupation trompait ses chagrins. Condamné à mort, il renvoya son fils chez lui, et lui remit son portrait fait par un peintre alors détenu à la Conciergerie, en lui recom-

mandant de le donner à sa mère ; au-dessous de la figure il avait écrit ces quatre vers de sa composition : 1794. N. St. II.

Ne vous étonnez pas objet charmant et doux
Si quelqu'air de tristesse obscurcit mon visage,
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud et je pensais à vous.

Chénier avait dans la convention un frère dont une seule parole l'aurait arraché à la mort; Joseph-Marie Chénier refusa de dire cette parole, de peur de déplaire à Robespierre qu'il célébrait dans ses vers. Son frère fut guillotiné, et son malheureux père mourut de désespoir. Sans doute l'excès de la frayeur avait glacé la langue de Marie-Joseph Chénier au fond de son palais : mais à quels longs et désespérans repentirs ne doit-il pas être livré ! quels douloureux souvenirs ! Comment étouffera-t-il jamais les remords d'une conscience bourrelée, qui, dans le silence des nuits, vient sans doute troubler son sommeil, en répétant ces paroles de la Bible : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel* (1) ?

(1) Depuis l'impression de la première édition de cet ouvrage, Joseph-Marie Chénier a publié un petit poëme sous le titre d'*Epître à la calomnie*, dans lequel il ose jeter des fleurs sur la tombe de son frère. Caracalla mit Geta au rang des dieux. Le journal intitulé *le Miroir*, rendit compte de cette production en ces termes : « Je ne parlerai pas du mérite littéraire de Chénier ; je laisse cette tâche à son collègue Louvet. J'annonce seulement que je me propose de versifier aussi une satyre dédiée à l'impudence dans la personne de ce poëte. Je peindrai Chénier fesant aujourd'hui l'éloge de

XXXIII. *Ces temps déplorables offrent des exemples de vertus héroïques.*

1794. N. St. II. Si la France, sous l'implacable tyrannie de Roberspierre, fut souillée de crimes sans exemples, elle présenta aussi des traits de vertu extraordinaire et des preuves de grandeur d'ame au-dessus de tous les sacrifices. Un jeune homme était renfermé dans la même prison avec son frère, chef d'une nombreuse famille; il se trouvait présent par hasard lorsqu'un guichetier appelait par leurs noms ceux qui devaient monter au tribunal. Ce jeune homme entend nommer son frère, qui se trouvait éloigné; réfléchissant que la vie du père de quatre enfans était plus précieuse que la sienne, il répondit à l'appel, se rendit au tribunal, et fut décapité à la place de son frère. Un père fit à son fils le même sacrifice. Le commandant de Longwi fut condamné à mort; son épouse, âgée de vingt ans, entendant prononcer sa sentence, s'écrie

Mirabeau, et chassant Mirabeau du Panthéon pendant le règne de la terreur. S'élevant aujourd'hui dans ses vers contre les honteux suppôts de l'anarchie, après avoir procuré à Marat l'honneur de l'apothéose; versant des larmes hypocrites sur la tombe de son frère, et servant lui-même de marchepied à Collot-d'Herbois qui fit assassiner André Chénier, pour avoir vilipendé la détestable fête des soldats de Châteauvieux, dont Marie-Joseph Chénier fut le provocateur. Ces faits conduiront bien plus surement Chénier à l'immortalité que les sons discordans de sa muse burlesque». *Extrait du Miroir*, N° 218.

dans l'accent du désespoir: *Vive le roi!* Le tribunal, au lieu d'imputer ces paroles à un égarement d'esprit, la condamna sur-le-champ à la guillotine. Lorsque le mari monta dans la fatale charrette, il vit amener, avec un douloureux étonnement, sa malheureuse épouse. Le peuple, blessé de ce spectacle, la suivait en criant: Elle n'a pas mérité la mort. *Mes amis*, répondait-elle, *j'ai voulu mourir avec mon mari.*

1794. N. St. II.

Dans la prison de la Force, on permettait aux hommes de prendre l'air dans une cour qu'un mur séparait du quartier habité par les femmes. Le seul moyen de communication consistait en un égoût commun. Un fils infortuné s'y présentait chaque jour soir et matin pour s'entretenir de sa mère qui était condamnée, mais dont la grossesse avancée avait fait reculer l'exécution jusqu'après son accouchement. Ce pieux enfant, victime du malheur au printemps de sa vie, se collant contre terre devant la bouche de cet égoût infect, y articulait les tendres expressions de l'amour filial. Son frère, enfant d'environ trois ans, qu'on avait permis à sa mère de garder jusqu'à ses derniers instans, se plaçait à l'autre bouche de l'égoût, et répondait pour sa mère quand elle se trouvait trop incommodée pour le faire elle-même. Le temps vint où cette mère, prête à consommer son sacrifice, fit passer à son fils, à travers l'égoût, sa longue et superbe chevelure, la seule succession dont elle pût disposer; elle donna à son jeune enfant le dernier baiser, et fut conduite à l'échafaud

1794. sur lequel, quelques mois auparavant, son époux avait perdu la vie.

N. St. II.

XXXIV. *La scène de carnage est transportée des Champs-Elysées à la barrière du Trône.*

Les exécutions se fesaient entre le jardin des Tuileries et les Champs-Elysées. La terre ne pouvait aspirer tout le sang versé par les bourreaux ; il allait lentement se mêler aux eaux de la Seine. Plusieurs heures après les massacres, les pieds des passans s'imprimaient sur le pavé sanglant de la place. Les promenades des Champs-Elysées et des Tuileries étaient généralement abandonnées. Les habitans des rues où chaque jour on conduisait les victimes, fatigués du déchirant spectacle qu'on leur donnait, fesaient entendre des plaintes. Un grand nombre d'individus désertaient leurs maisons à l'heure où le funeste cortège devait passer. Les marchands fermaient leurs boutiques ; les mères de famille se réfugiaient avec leurs enfans dans les endroits les plus reculés de leur habitation, afin que leurs oreilles ne fussent point frappées du bruit des applaudissemens dont les jacobins et les jacobines fesaient retentir l'air à la vue des proscrits.

Roberspierre, aussi ombrageux qu'il était cruel, effrayé de ces murmures, craignit un soulèvement. L'échafaud fut dressé sur la place de la Bastille. Le peuple du quartier Saint-Antoine éprouva bientôt les mêmes sentimens qu'avait manifesté le peuple de la rue Saint-Honoré. Le moyen d'appaiser

les murmures était d'arrêter ces sacrifices humains. Roberspierre fit reculer le théâtre du carnage jusqu'à la barrière du Trône. Depuis lors le nombre des suppliciés fut encore augmenté. Les forces des bourreaux s'épuisaient, leurs bras se lassaient, le fatal couteau lui-même s'émoussait, et les dernières victimes qui en étaient frappées chaque jour, expiraient dans un long martyre en poussant des cris aigus.

1794. N. St. II.

Le fer de la guillotine n'allait pas assez vîte au gré du comité de salut public. On parla d'un glaive qui frapperait neuf têtes à-la-fois : on en fit l'expérience à Bicêtre; mais elle ne réussit pas. Au défaut de ce moyen destructif, il fut proposé publiquement dans le club des jacobins de traîner au Champ-de-Mars trois mille proscrits à-la-fois, liés les uns aux autres, et de faire tirer sur eux le canon chargé à mitraille. Il est probable que ce projet aurait eu son exécution, si Roberspierre eût vécu plus long-temps.

Les horreurs toujours croissantes que chaque jour amenait, parvinrent enfin à éteindre dans tous les cœurs l'amour de la vie, ce sentiment si inséparablement identifié avec la nature de l'homme. Rien ne dut causer plus d'effroi aux tyrans, que la sérénité avec laquelle leurs victimes marchaient au supplice : les fastes de l'univers offrent à l'admiration de la postérité l'exemple d'anciens philosophes qui reçurent la mort sans que leur courage fût ébranlé. Si on les eût conduits à l'échafaud avec les victimes de Roberspierre, confondus dans la foule, ils auraient vu avec

1794. N.St. II.

étonnement des individus des deux sexes, de tout état, de tout âge, montrer jusqu'au dernier moment autant de mépris qu'eux pour la mort. *Socrate* expirant au milieu de ses amis, *Sénèque* et *Lucain* descendant doucement dans la tombe; ont moins de droit à notre admiration, qu'une foule de jeunes femmes qui, dans toute la fraîcheur et l'éclat de leur printemps, recevant le coup fatal avec indifférence, ressemblaient à des anges qui s'envolaient au ciel.

Si ce débordement de sang humain n'eût été arrêté, je ne doute pas qu'on n'eût vu des hommes se précipiter d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine; mais j'ai vu plus de dix femmes, qui, n'osant se tuer, avaient crié : *Vive le roi!* et chargeaient par ce stratagême, le tribunal révolutionnaire du soin de terminer leurs jours : les unes pour ne pas survivre à un époux, les autres à un amant ou à un frère, d'autres par dégoût de la vie, et très-peu par fanatisme royal.

XXXV. *Causes prochaines de la révolution du 9 thermidor.*

Le temps arrivait où ces boucheries humaines allaient être enfin fermées. Pour éclairer les lecteurs sur les causes secrètes de cet événement, il est nécessaire de lui rappeler que depuis la révolution, la politique des dominateurs consista toujours à mettre les partis opposés aux prises les uns contre les autres, et à les asservir en les tenant dans une lutte perpétuelle. Quel fut l'inventeur de ce moyen? ce fut un homme qui a fi-

guré successivement et dans la constituante, dans la convention et dans le conseil des cinq-cents; un homme d'une ambition démesurée, et d'autant plus dangereuse qu'il fait plus d'effort pour la dissimuler. Haineux par caractère, hypocrite par état, sanguinaire par goût, étouffant l'honneur et la raison sous un amas de sophismes. Se croyant à l'abri de tout reproche à l'aide d'un jargon métaphisique qu'il a toujours soin d'employer afin de mieux voiler la perfidie de ses desseins. Sec et obscur, il paraît profond aux yeux du vulgaire ignorant. Son front livide et plombé, annonce la teinte de son ame. Il a tout dirigé en paraissant se tenir à l'écart, et peut-être son fatal génie a-t-il fait plus de mal à la France que les monstres qui l'ont couverte de sang et de ruines.

1794.

N. St. II.

Roberspierre après avoir successivement écrasé tous les partis opposés au sien, paraissait le seul régulateur de la république; cependant les hommes exercés aux affaires, s'appercevaient que sa marche était embarrassée par des entraves secrètes. Trop faible devant le colosse de puissance qui l'environnait, il voulait cependant écarter les étais qui lui aidaient à le soutenir. Cet instant périlleux fut celui de sa défaite. Etonné lui-même de son élévation précaire, il la mesurait par la hauteur de sa chute. Il n'osait plus sortir de sa maison qu'accompagné de nombreux satellites. Son caractère s'assombrissait. Son teint se composait de la lividité de l'envieux et de la pâleur du criminel. L'assassin de sa patrie ne rêvait qu'assassinats. Son sommeil était celui de *Néron*. Les douze appartemens de *Cromwel*

1794. N. St. II.

ne lui auraient pas suffi pour échapper à lui-même, à cette furie invisible qui le poursuivait sans relâche, et qui, sous ses fouets sanglans fesait tournoyer son cœur féroce; ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante.

Une jeune fille veut-elle voir de près ce que c'est qu'un tyran? Il prétend que son projet est de l'assassiner; il assure que toute la famille de l'infortunée *Cécile Renaut* a trempé dans ce complot imaginaire: on égorge jusqu'à son vieux père, pour châtier en lui la curiosité de sa fille. Soixante individus, enchaînés depuis six mois dans les cachots, sont désignés comme complices d'une jeune personne avec laquelle ils n'ont jamais eu aucun rapport, comme complices d'un assassinat qu'on supposait tenté depuis huit jours. Le tribunal révolutionnaire les revêt du manteau pourpré des assassins; leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore. Soixante personnes sont immolées à la conservation d'une bête féroce. Toutes les assemblées populaires accablent de félicitations le monstre conservé.

XXXVI. *Fête de l'Etre suprême célébrée par la convention, présidée par Roberspierre.*

Au milieu des cadavres dont la France était remplie, le plus détestable des hommes osa lever ses mains teintes de sang vers l'Etre suprême dont il avait renversé les temples, dispersé les autels, assassiné les ministres. J'ai déjà parlé du discours prononcé par Roberspierre pour engager la convention na-

tionale à proclamer l'existence de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'ame. Aucun souverain de l'univers ne jouissait alors d'une autorité si absolue que Roberspierre. Les jacobins lui composaient une garde imposante, les membres de la municipalité de Paris, le tribunal révolutionnaire, les légions de brigands qu'il envoyait dans les sections lui assuraient l'obéissance de la capitale.

1794. N. St. II.

Dans les départemens, les sociétés affiliées à celle des jacobins, et les commissaires montagnards qui brûlaient comme lui d'ardeur pour le carnage et la destruction, lui facilitaient l'oppression de la France entière; d'ailleurs quel parti ne pouvait-il pas tirer des armées elles-mêmes, à l'aide des jacobins qui en composaient une portion considérable? La convention en décrétant sur sa demande qu'une fête serait célébrée au Champ-de-Mars, en l'honneur de l'Etre suprême, l'élevant à la présidenee, lui donna occasion de faire dans cette cérémonie les fonctions de grand-prêtre.

Roberspierre, vêtu d'un habit bleu à collet rouge, parut dans le Champ-de-Mars sur le sommet d'un rocher construit avec du plâtre. C'est de là qu'agitant d'une main un bouquet, et de l'autre son chapeau, il invoqua l'Auteur de la nature. Les nombreux spectateurs qui avaient à lui demander compte l'un d'un fils, l'autre d'un père, celui-ci d'un ami, celui-là d'une épouse, sollicitaient en même temps de la justice divine une éclatante vengeance de tous les assassinats qu'il avait commis. Leur prière

1794. N. St. II. pénétra la voûte des cieux ; et l'invocation de Roberspierre fut rejetée. Dans ce moment la main de l'Etre suprême écrivit l'arrêt de sa réprobation.

Roberspierre, effrayé par le cri de sa conscience, ne respirait, ne s'agitait que pour repousser le coup dont il se croyait menacé. Il ne voyait autour de lui que des morts ou des mourans ; il n'entendait que les gémissemens lugubres de ses victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appelait. Insensible aux hommages de ses flatteurs, il errait au milieu des complices de ses crimes, il les empoisonnait de ses fureurs. On veut m'assassiner, s'écriait-il à la tribune de la convention et à celle des jacobins ; j'épuiserai la coupe de *Socrate* : j'abandonne mes jours. Et cet abandon de la vie n'était dans la bouche du lâche qu'un regret de la quitter. Il n'est plus le temps où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui provoquait la discussion d'un projet proposé par son comité, Roberspierre semblait dire : Vois-tu dans ce regard le glaive de *Damoclès* suspendu sur ta tête ? Sa menace n'est aujourd'hui qu'un cri de grace, ses mouvemens sont les frissons de l'agonie ; des caractères foudroyans gravés par des mains ennemies, s'offrent partout à ses regards, dans la convention et chez lui ; ces mains invisibles écrivent la condamnation du tyran ; il ne peut feuilleter ses papiers sans s'y rencontrer encore.

Plusieurs lettres trouvées dans ses papiers après sa mort, semblent annoncer que, désespérant

sespérant d'abattre le comité de salut public, seule autorité qui paraissait rivaliser avec la sienne, il voulait abandonner un ouvrage entrepris par lui sans en avoir calculé tous les dangers, et qu'il fesait secrètement ses préparatifs pour se retirer en Angleterre. Il pouvait avoir suivi l'exemple du duc d'Orléans, qui, se défiant de la fortune, avait placé des fonds à Londres sans diminuer ses efforts pour monter sur le trône de France.

Je pense qu'il avait quelques indices d'une espèce de conjuration formée plusieurs mois auparavant par quelques-uns des chefs du parti orléaniste, pour arracher de ses mains le sceptre du pouvoir. *Lecointre* publia dans le temps, une petite brochure qui contenait des renseignemens sur cette singulière intrigue, dont les principales circonstances n'ont jamais été connues. Mais Robespierre n'avait-il pas percé le mystère à l'ombre duquel elle se tramait, lorsque le 3 thermidor, il prononçait, dans la société des jacobins, un discours sulfureux, dans lequel, après avoir tonné contre les prétendues persécutions exercées envers les patriotes de sa trempe, il fesait entrevoir un nouveau 31 mai, comme la seule mesure qui pût sauver la république?

Fleuriot-Lescot, digne successeur de *Pache* à la mairie de Paris; *Henriot*, chef de la force armée parisienne, et la plupart des municipaux de Paris, se préparaient à effectuer ce mouvement qui devait écraser les restes du parti orléaniste. Une lettre de

1794. N. St. II.

Henriot, écrite entiérement de sa main, annonce que dès le mois de messidor ce mouvement était combiné. « Camarade, écrivait-il, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai. Va, les hommes qui aiment la patrie s'entendent à demi-mot; je voudrais que le secret de l'opération fût dans nos deux têtes, il serait bien gardé. Ton frère, le général HENRIOT ».

Quelques jours après le 9 thermidor, il parut un pamphlet sous le titre de *Vie de Roberspierre*. On y assurait que le nouveau 31 mai avait été fixé par le *Catilina* moderne au jour choisi par les jacobins pour porter en triomphe dans le Panthéon, les cendres d'un enfant de seize ans, tué au bord de la Durance par un accident ordinaire, et dont les anarchistes avaient fait un martyr de la liberté. Au milieu de la marche triomphale, les conjurés auraient ménagé un engorgement et une rumeur au sein de laquelle la convention devait être assaillie, dispersée, et les députés proscrits frappés de mort.

D'autres assurent que le comité de sureté générale ayant fait arrêter un juré du tribunal révolutionnaire, on trouva dans ses papiers une liste de proscription dressée par Robespierre, et dans laquelle se trouvaient les principaux meneurs du parti orléaniste, Barrère, Billaut de Varennes, Collot-d'Herbois, Lecointre, Legendre, Tallien, Fréron, Bourdon de l'Oise, Garnier de l'Aube, Cambon, Sieyes et quelques autres. Ces hommes, qui dans toutes les occasions tremblaient devant

Roberspierre, ne pouvaient plus douter qu'ils ne fussent dévoués à la mort; trouvant du courage dans la nécessité des choses, ils se décidèrent à brusquer l'attaque. L'issue du combat était incertaine : mais quel risque courait-on de tenter la fortune? si on succombait on trouvait la mort; on la trouvait non moins surement en restant dans l'inaction.

1794.
N. St. II.

XXXVII. *Journée du 8 thermidor.*

Le 8 thermidor, Roberspierre monte à la tribune de la convention, et prononce un long discours dans lequel, après avoir exalté son désintéressement, ses travaux, son patriotisme, il se déchaîne contre les principales opérations du gouvernement; il signale comme ennemis du peuple ceux de ses collègues qu'il avait proscrits : quelques-uns furent nommés dans sa harangue, et les autres si bien désignés qu'ils ne pouvaient se méconnaître. Il finit par annoncer qu'il proposerait le lendemain les seules mesures qui pussent sauver la république.

Les proscrits alors convaincus que leur mort était jurée, rassemblaient leurs forces. La séance fut orageuse; mais des deux côtés on s'observa plutôt qu'on ne se combattit sérieusement. Bourdon de l'Oise demanda le renvoi du discours de Roberspierre aux comités de salut public et de sureté générale. Cambon se plaignit de ce que Roberspierre l'avait inculpé : Roberspierre répondit qu'il avait attaqué le système actuel des finances, et non l'auteur du système. D'un

1794. N. St. II. autre côté, Couthon combattait la motion de Bourdon de l'Oise; il ajouta : « Depuis long-temps il existe un systême de calomnie contre les anciens athlètes de la révolution : la convention, dans sa majorité, est un modèle de la perfection humaine; mais il est encore parmi nous quelques individus indignes de la qualité de représentant du peuple. Méfiez-vous des intrigans, et que dès aujourd'hui la ligne de démarcation soit prononcée ».

Dans le parti des proscrits, Fréron montra quelque courage. Il s'écria : « Si vous voulez connaître la vérité, rétablissez la liberté des opinions dans cette enceinte. Quel est celui qui pourra parler librement lorsqu'il craindra d'être arrêté au sortir de la séance? Je demande le rapport du décret qui accorde au comité de salut public le droit de faire arrêter arbitrairement les députés de la convention ». *Billaut*, qui voulait bien que Roberspierre fût mis à mort, mais qui ne voulait pas qu'on dépouillât le comité de salut public du droit d'égorger un député sans l'entendre, frémit de la proposition de *Fréron*. Il la réfuta par ce raisonnement : « Si la proposition de *Fréron* était adoptée, la convention tomberait dans un profond avilissement. Celui que la crainte empêche de dire son avis, n'est pas digne de représenter le peuple français ».

La séance se passa en débats de cette nature : Roberspierre eut même l'avantage. Il fut décrété que son discours serait imprimé sans passer par les comités.

Le soir, à la société des jacobins, Couthon venant à l'appui du discours prononcé par Roberspierre à la convention, demandait un nouveau scrutin épuratoire, sans déguiser qu'il fallait exclure de la société-mère les membres des comités de salut public et de sureté générale qu'il accusait de trahison. Cette épithète de traître était dans cet instant un véritable arrêt de mort. Le président du tribunal révolutionnaire *Dumas*, étendant plus loin cette sentence, proposa de chasser de la convention les hommes impurs, désignant par cette qualification tous les ennemis de Roberspierre.

1794.
N. St. II.

Paris était dans cette agitation sourde qu'enfante des grands événemens, où la multitude joue un rôle principal. L'heure était venue où la lutte entre Roberspierre et le comité de salut public allait se terminer. J'ai déjà parlé des ressorts secrets que les orléanistes, dont le parti avait été moins écrasé qu'abattu par Roberspierre, fesaient mouvoir, pour hâter une explosion dont ils espéraient de profiter pour se saisir des rênes ensanglantées du gouvernement. Des préparatifs considérables se fesaient sous la conduite du peintre *David*, sur la place du Panthéon et dans d'autres endroits, pour la fête du jeune *Viala*. Quelques *jacobins* indiscrets qui regardaient la perte des *cordeliers* comme certaine, disaient à demi-voix dans les assemblées de section, que le jour de fête qu'on allait célébrer pourrait bien être un jour de deuil, et que les torches triomphales du héros de la Durance ne pou-

1794. N. St. II.

vaient avoir une destination plus heureuse que celle d'éclairer le supplice des ennemis de Roberspierre.

XXXVIII. *Journée du 9 thermidor.*

Le 9 thermidor à midi, Saint-Just ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, montait à la tribune : sa démarche incertaine, son regard farouche, son air embarrassé, décelaient les mouvemens de son ame. Il déclame en général contre presque tous les membres des comités de gouvernement. « J'étais chargé, ajoute-t-il, de vous faire un rapport sur les scandaleuses déviations qui tourmentent depuis quelque temps l'opinion du peuple; mais les remèdes que je devais vous proposer sont impuissans pour guérir les maux de la république. Un peu de baume ne suffit pas pour une cure aussi difficile. Il faut tailler dans le vif et couper les membres gangrenés ».

A ces mots plusieurs voix interrompent l'orateur, et s'élèvent en même temps contre lui. Tallien, Fréron et Billaut dénoncent Roberspierre comme voulant usurper la dictature. Roberspierre s'élance à la tribune; on l'en fait descendre en lui déclarant qu'il n'aurait la parole qu'à son tour. Tallien continue : « J'apperçois que le voile se déchire; les conspirateurs démasqués seront bientôt anéantis. J'ai gardé jusqu'à présent le silence, parce que je savais que Roberspierre destinait la mort à tous les députés dont il avait à se plaindre. Mais hier, lorsqu'assistant à la séance des jacobins, j'en-

tendis le président du tribunal révolutionnaire menacer la convention entière, je résolus de parler, dût-on m'arracher la vie en sortant de cette enceinte. Je n'attaque pas un individu seulement, mais j'appelle l'attention du corps législatif sur le plus vaste et le plus désastreux complot qu'on ait jamais ourdi en France depuis la révolution. C'est dans la maison de Roberspierre que les préparatifs sont faits pour un nouveau 31 mai. Les noms des représentens qui doivent être immolés sont écrits de la main de ce traître. Je demande un décret d'accusation contre lui, contre Henriot, et que la convention reste en permanence ».

1794. N. St. II.

On allait mettre aux voix ces propositions: Roberspierre insiste de nouveau pour avoir la parole; quelques-uns de ses partisans réunis autour de lui, joignent leurs instances aux siennes. Il se fait un moment de tumulte: *Lebas* en profite pour s'emparer de la tribune. Il profère quelques paroles inarticulées contre Tallien, contre Fréron, et s'efforce de prouver qu'un vaste projet de vengeance a seul dicté les inculpations qui viennent d'être amoncelées sur la tête d'un homme regardé par tous les patriotes comme le meilleur ami du peuple et le plus ferme appui de la liberté publique. Bientôt sa voix est entiérement étouffée par des clameurs prolongées: *A bas le tyran!* s'écriait-on de toute part.

Roberspierre, promenant ses regards inquiets sur l'assemblée et sur les tribunes, cherchait les causes du discrédit dans lequel il tombait subitement. Elles étaient dans la

1794 N. St. II. nature des choses. Tout-puissant lorsque tous les *jacobins* réunis sous ses lois et sous celles du comité de salut public, comprimaient les restes du parti *cordelier*; cette union, qui avait fait sa force, ne subsistait plus. Une partie des jacobins, qui se joignaient aux *cordeliers* pour le dénoncer, se déclaraient ses plus redoutables ennemis. Les partisans de d'Orléans et de Danton confondus chez les *jacobins*, pour échapper à la proscription de la faction *cordelière*, saisissaient avidement l'occasion que leur offrait la fortune de venger leur querelle privée, tandis qu'un parti nombreux de l'assemblée, désigné sous le nom de parti *du ventre*, se prononçait contre le chef des assassins.

La même division régnait dans les tribunes. Roberspierre fut donc généralement abandonné. Ce fut à qui trouverait des torts à un homme regardé deux jours auparavant comme l'inébranlable colonne de la république.

XXXIX. *Roberspierre et ses complices sont décrétés d'accusation.*

La convention après avoir décrété la permanence, et fait publier une proclamation pour instruire les habitans de Paris de l'état des choses, ordonna d'arrêter Henriot, commandant de la garde parisienne; Dumas, président du tribunal révolutionnaire; et quelques autres individus dont les noms ne mérite pas de passer à la postérité. *Aimard*, commandant de la cavalerie, est nommé provisoirement chef de la force armée. La

séance se prolonge pendant la nuit. La discussion s'anime de plus en plus, tous les traits sont décochés contre Roberspierre, tous les regards sont tournés sur lui. 1794. N. St. II.

Vadier s'exprime en ces termes : Roberspierre est un tyran qui a pris tous les masques, qui s'est attaché à tous les conspirateurs, et qui les a dans la suite abandonnés pour éloigner de lui les soupçons. Il a composé le tribunal révolutionnaire sans en référer aux comités de gouvernement. Vous avez rendu un décret pour mettre en jugement les auteurs d'une conspiration ; Roberspierre a défendu à l'accusateur public de suivre cette affaire ; ce magistrat m'a répondu en parlant du comité : Ce n'est pas *ils*, mais *il* qui s'y oppose, et je ne peux faire autrement. Roberspierre entretient une armée d'espions qui s'introduisent par-tout. Si l'on témoigne quelque inquiétude sur la marche de Roberspierre, il raisonne modestement ainsi : Je suis le meilleur ami du peuple et le plus grand défenseur de la liberté; on m'attaque, donc on conspire, donc il faut se défaire de ces censeurs. *Néron* raisonnait-il autrement ?

Jusqu'alors Roberspierre avait opposé à l'orage qui le menaçait un calme apparent; mais lorsque la tempête gronde sur sa tête coupable, que les charges alléguées contre lui se succèdent, se multiplient ; agité par les furies vengeresses des forfaits, il réclame avec des cris forcenés, la parole ou la mort! Plusieurs fois il répète cette alternative : tu mérites mille fois la mort, lui est-il répondu de

1794. N. St. II.

toute part. Alors il insulte la convention entière, il menace le président. Bientôt l'amour de la vie l'emportant sur la fureur qui le transporte, ou plutôt égaré par son désespoir, oubliant la montagne qui l'abandonnait, il s'adresse aux députés que si souvent il avait désigné sous le nom de *crapauds du marais* : C'est de vous, hommes purs, que je réclame la justice due à tout accusé, et non à ces brigands, en montrant de la main les montagnards ; chacun refuse de l'écouter, il monte à la tribune, il en descend, il retombe assis sur les bancs comme affaissé sous le poids de ses crimes. La rage est dans ses yeux, sa bouche écumante, vomit des blasphêmes ; sa voix s'épaissit, il balbutie au lieu de parler. Un de ses collègues, assis à ses côtés, lui dit : Tu ne vois donc pas que le sang de Danton coule dans ta bouche pour étouffer ta voix ?

Cette lutte se termine. Le décret d'accusation est lancé contre le chef des anarchistes. Je dois partager le sort de mon frère, s'écrie Roberspierre le jeune. C'était l'objet de la discussion qui se suivait alors avec une grande vivacité. Elle finit en rendant le décret contre Roberspierre l'aîné commun, à Roberspierre le jeune, à Couthon, à Saint-Just et à *Lebas* ; ils descendirent à la barre, et furent conduits au comité de sureté générale.

XL. *Les habitans de Paris se rassemblent pour combiner les mesures qu'ils doivent prendre. Séance de la municipalité de Paris. Les députés décrétés d'accusation s'y rendent.*

Comme on voit au milieu d'une nuit profonde des voyageurs incertains chercher leur route à travers des rochers et des précipices, s'il se présente à leurs yeux un conducteur instruit et fidèle, ils se livrent à ses conseils, et continuent avec sécurité leur voyage: ainsi les habitans de Paris, livrés à la plus déchirante incertitude, attendaient les guides qui devaient les conduire dans leur marche.

1794. N. St. II.

Des convulsions intestines dans les assemblées sectionales et dans les sociétés populaires, le langage audacieux du crime et le silence de la vertu consternée, les échafauds chaque jour abreuvés du sang innocent, la proscription générale des individus composant la classe de la société chez laquelle les lumières étaient le plus généralement répandues, la religion détruite, le peuple démoralisé, la propriété, la sureté, et tous les avantages que les hommes doivent retirer de leur association civile ouvertement violés, tous ces symptômes de l'anarchie répandaient la teinte la plus lugubre sur la surface de Paris.

Dans ces circonstances, le bruit circulait sourdement qu'un nouveau 31 mai allait mutiler la convention, et que les poignards se dirigeaient contre les soixante et treize députés détenus. On entrevoyait la fatale réaction que cet événement pouvait avoir

1794.
N. St. II.

sur les restes de la fortune publique. L'expérience du passé aggrave les maux qu'on lit dans l'avenir. Les marchands, après avoir fermé leurs boutiques, s'étaient rendus les uns à leurs sections, les autres à la place où se rassemblaient les bataillons. Tous voyaient le péril, et voulaient l'éviter. On se rappelait les propos tenus par les jacobins ; on les combinait avec le mouvement qui se préparait. Quelques-uns paraissaient vouloir attendre l'événement pour se décider ; d'autres moins timides se hasardaient de concerter les mesures qu'il convenait de prendre. Les premières communications se fesaient avec une extrême réserve : la crainte inspirée par les jacobins était tellement enracinée dans toutes les ames, que chacun tremblait de rencontrer un espion dans celui auquel il expliquait ses pensées. Bientôt la confiance s'établit entre des citoyens qu'animait un véritable amour du bien public : cette réunion de sentimens fit le succès de cette journée ; mais les obstacles étaient très-grands.

D'un côté, le conseil général de la commune de Paris dévoué à Roberspierre, et de l'autre le club des jacobins, formaient deux forces capables de causer l'embrasement le plus redoutable. *Henriot*, à la tête de son état-major, parcourait à cheval les principales rues, en criant : *aux armes ! Réunion à la commune ; on égorge les patriotes*. Un détachement de gendarmes arrête ce groupe, et le conduit au comité de sureté générale. Bientôt un nombreux rassemblement de séditieux, précédé de deux mu-

1794. N.St. II.

nicipaux en écharpe, force l'enceinte du comité, en arrache les conspirateurs.

Henriot en liberté se porte à la place du Carrousel, donne ses ordres aux hommes armés qui occupent ce poste, et cherche à les égarer par tous les moyens que lui donne sa place. Il avait écrit au commandant de la légion la circulaire suivante : « Le conseil général de la commune vient d'arrêter que le général de la force armée dirigera le peuple contre ceux qui oppriment les patriotes, et délivrera la convention de l'influence des contre-révolutionnaires. En conséquence, tu établiras sur-le-champ une réserve de deux cents hommes prête à marcher aux ordres du maire de Paris ».

Le conseil-général de la commune s'était assemblé sur l'invitation du maire de Paris, Fleuriot-Lescot. Une adresse fut rédigée pour être envoyée aux sections; elle était conçue en ces termes : « La patrie est plus que jamais en danger; des scélérats oppriment la convention : on poursuit Roberspierre, qui fit décréter le principe consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame; *Saint-Just* et *Lebas*, ces apôtres de la vertu, qui firent triompher sur le Rhin les armées de la république; Couthon, dont l'ame est enflammée du feu du patriotisme; Roberspierre le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Quels sont leurs ennemis? un vicomte de Barras, un Amar ci-devant noble, et d'autres monstres de cette espèce; un Collot-d'Herbois, comédien, qui, dans l'ancien régime, avait volé

1794. N. St. II.

la caisse de sa troupe; un Bourdon de l'Oise, qui calomnia sans cesse la commune de Paris; un Barrère qui appartient à toutes les factions tour-à-tour; un Fréron, un Tallien, amis de l'infame Danton: voilà les scélérats que la commune de Paris dénonce. Peuple! lève-toi; ne perds pas le fruit du 10 août et du 31 mai; précipitons au tombeau tous les traîtres ».

On appelle dans le conseil tous les individus qui avaient composé la commune du 10 août; on demande aux jacobins un renfort de ses tribunes et même de ses femmes habituées.

Un comité d'exécution avait été nommé pour servir de centre à la force publique; sa première opération fut d'inviter les deux Roberspierre, Couthon, Saint-Just et Lebas de se rendre à la maison commune: ils y furent reçus en triomphe. Des émissaires avaient été députés aux quarante-huit sections, pour les inviter à correspondre intimément avec le comité d'exécution. Les prisons s'ouvraient et se fermaient à la voix des municipaux. On se proposait d'envoyer des hommes surs à la poste, pour ouvrir les paquets suspects; on prenait des mesures pour mettre les scellés sur les presses de quelques journalistes, ainsi que pour arrêter les journalistes eux-mêmes, et les députés dont l'influence inspirait une plus grande appréhension aux jacobins: il était question de fermer les barrières.

Enfin, le conseil-général, après avoir proclamé l'insurrection, venait de publier ce manifeste: « Le 9 thermidor an II, la com-

mune révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous les citoyens de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle; d'arrêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentans du peuple, font des proclamations perfides et mettent hors la loi ses défenseurs : déclare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet ordre *suprême*, seront traités comme ennemis du peuple. *Signés*, PAYAN, LOUVET, ARTHUR, CHATELET, COFFINHAL, GRENARD, LE REBOUR ». 1794. N. St. II.

Les ordres sont donnés pour rassembler devant la maison commune une force armée redoutable. On ne se contente pas des forces intérieures de Paris, des secours sont demandés aux municipalités voisines; on prépare un manifeste pour être adressé aux armées. Cependant, malgré ces apprêts, on n'appercevait pas cet ensemble de volontés, ni cet enthousiasme qui peut rendre dangereux un grand mouvement populaire; des obstacles secrets arrêtaient la marche des insurgés, et favorisaient l'action du gouvernement.

XLI. *Séance des jacobins.*

Jamais la séance des jacobins n'avait été ni plus nombreuse, ni plus bruyante que celle du 8 thermidor. Non-seulement les hommes offraient le sacrifice de leur vie en holocauste à la *sainte montagne*, mais les femmes révolutionnaires, dont les tribunes étaient remplies, voulaient partager les périls et la gloire de leurs frères. Leurs bras étaient armés de poignards qu'elles agitaient dans les airs, quelques-unes même furent blessées dans ce

simulacre d'exercice militaire auquel elles
1794. n'étaient pas accoutumées.
N. St. II. Si tous les jacobins et toutes les jacobines étaient d'accord pour exterminer ce qu'on appelait le *marais* de l'assemblée nationale, on se divisait déjà pour le partage des dépouilles. L'envie agitait ses couleuvres au milieu de cette société de désorganisateurs: le plus grand nombre voulait que le mouvement révolutionnaire tournât au profit de Roberspierre. Les partisans du comité de salut public se trouvaient dans une minorité qui devait leur paraître de mauvaise augure; mais les passions qui agissent avec le plus de force sur le cœur de l'homme, l'amour de la vie et celui de la domination, se réunissaient pour augmenter leur énergie. Il s'agissait pour eux de régner ou de périr, et dans cette alternative, toutes les ressources de la ruse étaient appelées au secours de la force qui leur manquait. D'ailleurs, les partisans de Danton et de d'Orléans, qui, mêlés avec les jacobins, et cachant avec soin leurs sentimens, attendaient l'instant de la vengeance, se réunissaient alors aux ennemis de Roberspierre et en augmentaient l'influence.

Elle se fit sentir dès le commencement de la séance du 9 thermidor. D'un côté, les principaux agens du parti anarchique se trouvant au conseil-général de la commune, à l'état-major de l'armée parisienne et dans quelques sections qu'il était le plus important d'influencer, laissaient un vide irréparable dans la *société-mère*; de l'autre, les ennemis de Roberspierre s'y étaient rassemblés

blés dans le plus grand nombre possible. Cependant le seul nom de Roberspierre avait 1794. un tel ascendant, que presque personne n'osait N.St. II. se déclarer ouvertement contre lui ; on se contentait de quelques attaques indirectes ; elles fesaient d'autant plus d'impression, qu'elles étaient fondées sur des principes généraux de modération qu'on ne pouvait contester.

On observait que l'insurrection pouvait avoir les suites les moins attendues, que la convention avait évidemment le droit de décréter d'accusation un ou plusieurs de ses membres, qu'elle avait exercé ce droit sur *Marat*, sans que cet événement eût occasionné dans Paris un mouvement populaire ; pourquoi, ajoutait-on, Roberspierre suivant les traces de *Marat*, ne se présenterait-il pas avec confiance devant le tribunal révolutionnaire, *redoutable aux traîtres seuls?* n'existe-t-il pas encore des couronnes civiques pour ceindre son front aussi-tôt qu'il aura confondu ses calomniateurs ? Cet argument, très-concluant par lui-même, empruntait une nouvelle force de l'absence des principaux affidés de l'anarchique Roberspierre. Le temps qu'il fallait employer en actions, se consumait en déclamations vaines et puériles; les nouvelles contradictoires qu'on recevait de moment en moment, augmentaient l'anxiété générale : quelques jacobins sortaient de la salle pour s'instruire du véritable état de l'insurrection, d'autres pour répandre leurs opinions, d'autres enfin pour se mettre en sureté.

Vers les sept heures du soir, la salle ne

1794. N. St. II.

pouvait pas contenir les spectateurs ; et malgré le serment qu'on avait fait de ne pas désemparer avant que les traîtres eussent été anéantis ; peu de membres restaient dans l'assemblée vers minuit.

Dans cet intervalle, la société avait arrêté qu'une correspondance active serait entretenue avec le conseil de la commune. Elle avait reçu avec transport une députation du comité d'exécution, qui venait lui déclarer qu'au son du tocsin le peuple s'assemblait de toute part pour écraser ses ennemis, et que les rênes du gouvernement, qu'avait tenues jusqu'alors le comité de salut public, étaient confiées par le conseil-général à une commission de douze membres. Une seconde députation annonçait que la générale venait d'être battue ; que Henriot avait fait passer à la commission des poudres et à l'arsenal, une injonction de ne délivrer des munitions de guerre que sur les ordres du maire et du conseil-général ; qu'il avait changé le mot d'ordre pour déjouer les malveillans ; que la place de Grève était remplie de canons, et que toute la gendarmerie se mettait en mouvement pour faire respecter les magistrats du peuple.

A minuit, des commissaires avaient été chargés de recommander aux officiers-municipaux de prendre les mesures les plus exactes pour la sureté des barrières. L'arrêté qui contenait les pouvoirs de ces commissaires, était signé *Froment*, vice-président ; *Cazalès*, secrétaire. Ce fut la dernière mesure vigoureuse prise par les jacobins pendant cette nuit mémorable.

XLII. *Tous les gens de bien se réunissent à la convention pour comprimer les anarchistes.*

La convention instruite de la révolte de la municipalité de Paris, avait mis hors la loi tous fonctionnaires publics qui prendraient les armes contre la représentation nationale, tous les individus qui mettraient obstacle aux décrets rendus contre Roberspierre et ses complices: ce fut l'objet d'une proclamation qui fut publiée dans le temps où le tocsin sonnait à la maison commune. La convention avait nommé plusieurs députés pour diriger les opérations de la force armée; de ce nombre était *Féraud*, devenu immortel par son dévoûment pour sa patrie.

1794. N. St. II.

Les commissaires du corps législatif se présentaient successivement devant tous les postes; les yeux s'étaient ouverts sur les manœuvres des anarchistes, on se ralliait généralement à la convention. Deux représentans arrivèrent à onze heures du soir, à la section des Gravilliers; le bataillon attendait sous les armes que le gouvernement lui fit connaître les ennemis qu'il devait combattre. A la voix des commissaires de la convention, les citoyens se mettent en marche avec leurs canons: ils sont renforcés sur-le-champ par des détachemens nombreux envoyés par les sections environnantes.

Toutes les rues aboutissantes à la place de Grève sont occupées dans le plus profond silence. Cependant quelques particuliers

M 2

avaient été chargés de sonder les dispositions des corps armés qui occupaient la place. Sé-
1794. duits au premier abord par les partisans de
N. St. II. Roberspierre, ils commençaient à sentir le mauvais effet que pouvait avoir leur erreur. Le rassemblement roberspierrien se dissipait insensiblement de lui-même. Les ténèbres de la nuit cachaient une partie de ce changement; il ne fut clairement apperçu que lorsqu'à la nouvelle du danger, les municipaux ayant fait le signal de prendre les armes, les groupes dispersés dans la place de Grève et dans la maison commune se rassemblèrent. Frappés de leur petit nombre, des bruits vagues et exagérateurs grossissant les phalanges qui s'approchaient, augmentaient encore leur embarras. En vain des motionneurs anarchistes lancés par les municipaux dans la place, tentèrent de stimuler l'ardeur éteinte des assistans, par les phrases banales dont les jacobins se servaient ordinairement pour échauffer l'esprit de la multitude; d'autres motionneurs péroraient en sens contraire : les paroles étaient neutralisées par des paroles.

Les assaillans s'avançaient peu-à-peu; déjà les têtes de leurs colonnes paraissaient dans la place : débouchant à-la-fois par toutes les issues, leurs armes brillaient au clair de la lune.

Tout-à-coup, au silence profond qu'ils observaient, succède le cri général de *vive la république!* Les citoyens rassemblés dans la place répondent par la même acclamation. Toutes les troupes se réunissent; les mu-

nicipaux restent presque seuls dans l'enceinte de la maison commune. En vain ils voudraient fermer les portes de ce vaste édifice; une batterie de canons est sur le point de les briser. 1794. N. St. II.

XLIII. *Legendre se rend aux jacobins, engage les clubistes à se retirer. Ils accourent dans leurs sections respectives. Supplice de Roberspierre et de ses complices.*

Il se passait une autre scène aux jacobins. Malgré le nombre des clubistes qui avaient successivement abandonné l'assemblée, elle restait délibérante, et continuait de correspondre avec la municipalité. Les choses tournaient de manière qu'il allait être démontré que ce club n'était qu'un rassemblement de factieux, soumis par le fait à la peine capitale portée contre les individus qui entravaient les opérations du corps législatif. Les jacobins allaient perdre, par une imprudence de quelques heures, le fruit de leur astucieuse conduite, pendant deux ans. Cette catastrophe ardemment désirée par les véritables républicains, n'entrait dans les vues ni des partisans du comité de salut public, ni même de ceux de *Danton*. Les uns et les autres ne se réunissaient contre Roberspierre que pour prendre sa place, et pour s'emparer de l'autorité souveraine. Ils avaient besoin des sociétés populaires, presque toutes affiliées au club des jacobins de Paris : il était très-instant de prendre un parti décisif.

Legendre, un des premiers élèves de *Danton*, fut chargé de cette commission

1794. N. St. II.

délicate. Accompagné de peu de personnes, il se rend dans la salle des jacobins, monte à la tribune, développe avec une éloquence agreste les dangers que menacent la société jacobine, si, dans l'épineuse circonstance où l'on se trouve, elle prolonge plus long-temps sa séance. Aux exhortations, il joint quelques menaces; tandis que ceux dont il était accompagné, confondus dans la foule, fesaient confidence à leurs voisins qu'une force armée considérable et munie de canons s'approchait pour enlever en même temps jacobins et jacobines. Ce bruit, qui circule rapidement, soutenu par les mauvaises nouvelles qu'on recevait de la municipalité, donnait le plus grand poids aux observations de *Legendre* : un esprit de terreur se saisit de l'assemblée.

Les jacobins les plus voisins de la porte sortent les premiers, comme pour examiner ce qui se passe dans les environs; les autres prennent la même route; les tribunes se vident; chacun semble craindre de rester dans la salle : elle est en quelques minutes entièrement évacuée. *Legendre* sort le dernier, ferme la porte, prend les clefs et les présente à la convention. Il déclara que des malveillans, probablement *royalistes*, s'étant introduits dans la salle des séances de la *société-mère*, avaient pris en son nom des arrêtés séditieux; qu'instruit d'une abominable supercherie capable d'affaiblir la juste réputation de patriotisme acquise par les jacobins, il s'était transporté avec quelques amis au milieu de ce rassemblement, et qu'à

sa voix non-seulement le peu de jacobins qu'on avait séduits s'étaient retirés, mais que les factieux eux-mêmes, redoutant les suites de leur attentat, avaient vidé la place. 1794. N. St. II.

Cette tournure était d'une fausseté palpable. Chacun savait qu'on n'entrait aux jacobins qu'en montrant à la porte une carte particulière dont chaque sociétaire était pourvu. Mais l'évidence des faits particuliers n'est pas d'un grand poids dans les vastes commotions politiques. C'est bien dans ces occasions qu'on peut dire avec vérité : *Malheur aux vaincus* ; le parti victorieux arrange les événemens de la manière qui lui convient, force les ennemis au silence, brise la plume de l'écrivain qui voulant parler en leur faveur, n'aurait pas sur la poitrine la triple cuirasse dont parle un poëte latin. La vérité se cache, elle devient bientôt problématique; et l'erreur prenant le caractère de l'opinion publique, va tromper la postérité.

Le voile bénévole jeté par Legendre sur la société jacobine, ne pouvait s'étendre sur l'individu qui la présidait durant cette séance ; il fut seul sacrifié. Les jacobins, après avoir tournoyé pendant quelques jours, se rassurèrent insensiblement : ils reprirent même leur langage despotique. Cependant plusieurs coups qui leur furent successivement portés, diminuaient leur vigueur; ils n'eurent jamais, après le 9 thermidor, le crédit dont ils jouissaient précédemment.

Tandis que les membres de la *société-mère* accouraient dans leurs sections respectives, afin d'être en état, en alléguant

1794. N. St. II.

leur *alibi*, d'assurer dans la suite qu'ils n'avaient pas assisté à la séance nocturne tenue aux jacobins le 9 thermidor, les portes de la maison commune avaient été forcées; les conspirateurs éperdus cherchaient en vain leur salut dans une fuite désormais impossible. *Roberspierre* l'aîné voulant se défendre contre un gendarme qui l'arrêtait, reçoit un coup de feu qui lui fracasse la mâchoire. *Roberspierre* le jeune se précipite des fenêtres de la maison commune : ses membres sont brisés dans sa chute. *Lebas* fut tué par ceux qui se jetaient sur lui. Les autres proscrits s'étaient cachés dans les lieux les plus obscurs; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre d'une armoire, un troisième d'un égoût. Tous sont conduits en prison. La convention instruite du succès, renouvelle le décret qui les met hors la loi, et ne suspend sa séance qu'à cinq heures du matin, le 10 thermidor.

Roberspierre blessé grièvement, fut placé par les gendarmes sur un fauteuil de cuir rouge. Sa mâchoire inférieure s'était détachée de la supérieure par l'effet du coup qu'il avait reçu. Pour les rapprocher l'une de l'autre, on passa sous son menton une bande de toile qui fut nouée sur sa tête. Il fut porté dans cet état au comité de salut public et étendu sur une table. Le malheureux, le visage pâle, la tête ouverte, les traits hideusement défigurés, rendant le sang à gros bouillons par les yeux, les narines et la bouche, reçut pendant deux heures dans cet endroit les injures et les malédic-

tions de ceux qui l'environnaient. Il parut souffrir avec patience la fièvre ardente qui le dévorait, et les douleurs aiguës que lui causaient sa blessure. Il ne lui échappa aucune plainte, il ne répondit à aucune des questions que lui firent ses collègues. Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu à travers des flots de peuple qui se pressaient sur son passage; et lorsqu'un chirurgien eut mis un appareil sur sa plaie, on le porta dans les prisons de la conciergerie.

1794.
N. St. II.

Aux premiers rayons du soleil, la garde nationale parisienne était encore sous les armes. La joie se peignait sur tous les visages, lorsque, sans examiner les causes secrètes de la catastrophe qui venait de s'opérer, on ne la considérait que sous l'aspect d'un événement inattendu dont les suites heureuses allaient tarir le fleuve de sang, qui, depuis plus d'un an, inondait la France.

A six heures du soir les deux Roberspierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Fleuriot-Lescot, Payan, membre du tribunal révolutionnaire; Vihiers, président des jacobins; et treize autres membres de la municipalité furent punis de mort sur la place appelée *de la Révolution*.

Jamais on n'avait vu sur le passage des suppliciés une telle affluence de peuple, les rues étaient engorgées; on voyait des hommes montés jusque sur le faîte des maisons. La charrette qui portait les deux Roberspierre, Couthon et Henriot, attirait sur-tout les regards des spectateurs. Roberspierre couvert du même habit bleu qu'il portait le jour,

1794. N. St. II. où dans le Champ-de-Mars il avait proclamé l'existence de l'Être suprême, penchait sur sa poitrine sa tête que rendait horriblement difforme le linge sale et sanglant qui l'enveloppait. Henriot n'ayant pour vêtement qu'une chemise et un gilet, était couvert de sang et de fange. Le voilà, disait le peuple, tel qu'il était lorsqu'il sortit du séminaire de Saint-Firmin après y avoir égorgé les prêtres.

L'horrible difformité avec laquelle ces malheureux paraissaient en public au dernier moment de leur vie, fesait naître des réflexions particulières ; la justice divine semblait exercer ses vengeances sur des hommes qui, s'étant baignés dans le sang pendant leur vie, en étaient tout souillés lorsqu'ils descendaient au tombeau. Roberspierre était réservé à une souffrance singulière. Le bourreau, après l'avoir étendu sur la planche fatale, arracha brusquement l'appareil mis sur sa blessure : la mâchoire inférieure se détacha de la supérieure ; et laissant jaillir par la plaie des flots de sang, présenta l'image la plus horrible.

Les corps des suppliciés furent jetés dans des fosses larges et profondes que Roberspierre avait fait creuser pour renfermer les restes sanglans de plusieurs milliers de victimes dévouées à la mort comme complices d'une prétendue conspiration générale, dénoncée à la tribune de la convention le 14 juin, par *Elie Lacoste*, sous le nom de *conjuration du baron de Batz*. Ainsi l'éternel arbitre des destinées des hommes avait ordonné que ces êtres féroces qui, depuis

dix-huit mois, couvraient la France de ruines, creuseraient eux-mêmes le tombeau qui devait les engloutir.

1794. N. St. II.

Telles furent les principales circonstances d'un mouvement populaire célébré à juste titre, parce qu'il tarit les larmes ou qu'il diminua les malheurs de plusieurs millions de français, mais dont le résultat trompa l'espoir de tous ceux qui en avaient dirigé les ressorts. Roberspierre qui se croyait à la veille d'être nommé dictateur par le vœu de la multitude, fut abandonné, et périt sur un échafaud. Les municipaux de Paris qu'il avait leurré du fol espoir d'obtenir dans le gouvernement français le rang dont jouissait le sénat de Rome, furent enveloppés dans sa proscription. Quatre-vingts d'entre eux, exécutés le même jour, fournirent un dernier exemple de ces boucheries humaines que nous ne verrons plus sans doute. Le comité de salut public, vainqueur moins par ses propres forces que par les secours fournis par des hommes qui ne prétendaient pas augmenter son autorité en ruinant celle de Roberspierre, fit de vains efforts pour s'emparer du pouvoir suprême que les orléanistes se préparaient à lui disputer. Il s'établit une nouvelle lutte entre les *cordeliers* et les *jacobins*; lutte sanglante, dans laquelle les deux factions se traînant respectivement à la mort, perdaient peu-à-peu une partie de leurs forces. La journée du 9 thermidor aurait pu être appelée la *journée des dupes*.

Fin du septième Livre.

LIVRE HUITIEME.

I. *Evénemens qui accompagnèrent le 9 thermidor.*

1794. N. St. II.

ELOIGNONS nos regards de ces temps horribles où le sol entier de notre patrie ne présentait que l'aspect redoutable d'un volcan immense qui dévorait la masse de cet empire, et le rejetait par lambeaux sur les empires voisins; la France allait périr en ensevelissant l'Europe sous ses ruines. J'ai osé crayonner l'histoire épouvantable de ces jours malheureux. Mais comment classer tant de forfaits inconnus jusqu'à nous? comment peindre une anarchie qui détruisit tous les anciens rapports sans leur en substituer de nouveaux? Un bouleversement universel au sein duquel toutes les passions furent lâchées à-la-fois sur une vaste contrée, comme les vents sur la surface de l'Océan, au sein duquel tous les élémens du monde moral furent confondus et des hommes en délire se précipitèrent aveuglément les uns sur les autres. La même fermentation sur les débris des explosions passées en fesait craindre sans cesse de nouvelles. Cent villes déclarées en état de siége, trente départemens soumis au régime militaire, des provinces entières mises hors la loi; des contributions forcées, des réquisitions for-

cées, du papier forcé, toutes les conventions trompées, des lois abusives remontant vers le passé au lieu de se diriger vers l'avenir, des meurtres juridiques tenant lieu de finances, les dépenses nationales absorbant toutes les fortunes particulières : d'un côté, le crime dans toute sa laideur, dans toute sa bassesse, se jouant sans but, sans objet de toutes les idées morales pour le seul plaisir d'être cruel ; de l'autre, la plus misérable lâcheté rampant aux genoux des plus infames scélérats : ici un gouvernement parlant de liberté à un peuple abattu sous le poids de ses chaînes ; là ce même peuple dansant autour des échafauds sur lesquels des monstres sans vues comme sans entrailles l'assassinaient en détail. Que ne pouvais-je effacer du souvenir des hommes ce déluge d'atrocités !

1794. N. St. II.

Qu'est-ce donc qu'une révolution ? C'est un monstre auquel il faut du trouble et du sang ; si on le prive de la guerre du dehors, il lui faut la guerre du dedans. Une révolution tend à éterniser la guerre, et la guerre, de son côté, tend à éterniser une révolution : ces deux fléaux sont attachés à la même existence, ils ne peuvent tomber que du même coup. Nos neveux, en sillonnant la terre, trouveront par-tout des vestiges de nos fureurs ; le soc de leurs charrues brisera des crânes humains, soulèvera les ossemens de leurs pères disséminés sur la France comme sur un vaste cimetière, abandonnons ces noires images.

Parmi les victimes de Roberspierre, Hérault-Séchelles, Bazire, Camille Desmoulins,

1794. N. St. II. Danton, périrent pour n'avoir pas voulu qu'un seul recueillît les fruits des travaux qui leur étaient communs. Quant à Chabot, Lacroix, Fabre-d'Eglantine et quelques autres jacobins aussi déhontés, leurs rapines étaient si manifestes que le tyran n'aurait pu les épargner sans afficher une partialité capable d'atténuer l'échafaudage de vertu dont il fesait parade. Les uns furent immolés pour s'être opposés à l'usurpation, les autres pour en avoir voulu partager les avantages. On les accusa de trahison, il fallait bien donner à leur supplice une apparence d'équité. Qu'en coûtait-il d'ailleurs de les accuser ? on parlait à un peuple qui ne pouvait voir la vérité, à un corps législatif dont aucun membre n'eût osé démentir l'accusation dans la crainte de la partager. Ce n'était pas à la tribune que les accusateurs étaient tenus de prouver leurs assertions, les pièces devaient être envoyées au tribunal révolutionnaire; et ce tribunal, autorisé à juger d'après sa seule conviction intérieure, était dispensé de motiver ses jugemens.

Roberspierre périt à son tour, parce que sa puissance épouvantait ses complices autant que ses ennemis. Déjà plusieurs de ses complices avaient été sacrifiés, les autres craignaient le même sort : ils s'unirent pour abattre l'idole qu'ils avaient élevée. Si le 9 thermidor eût été l'ouvrage de la convention, complice par sa lâcheté des horreurs dont le peuple attendait avec justice la vengeance la plus prompte et la plus complète, elle eût lavé sa honte en punissant d'une manière exemplaire ces

féroces jacobins, qui, après avoir déchiré de leurs mains le sein de leur patrie, avaient encore des appuis dans le gouvernement, et menaçaient à chaque instant de reprendre leur sceptre abhorré.

1794. N St. II.

Une proclamation publiée le 10 thermidor, annonçait clairement que le parti qui avait dirigé la révolution du 31 mai, dominait encore dans l'assemblée. On y lisait cette phrase remarquable : *Le 31 mai, le peuple fit sa révolution; le 9 thermidor, la convention nationale a fait la sienne : la liberté applaudit également à toutes les deux.*

Les victimes entassées dans les cachots par Roberspierre rentrent dans leurs maisons, les échafauds sont renversés, des cris d'humanité retentissent dans tous les départemens, les assassins fuient épouvantés; mais partout reconnus à leurs regards farouches, à leurs mains teintes de sang, ils sont saisis et chargés de fers. Cependant, lorsqu'il fut question de les mettre en jugement, les obstacles invincibles qu'on rencontra, apprirent aux amis de l'humanité que la chute de Roberspierre n'avait fait que rompre quelques anneaux de la lourde chaîne qui pesait sur la France.

On s'attendait du moins qu'on allait revoir dans la convention, non-seulement les soixante-treize députés incarcérés à Paris, mais tous ceux que leurs opinions avaient ensevelis depuis le 2 juin de l'année précédente, dans les solitudes les plus écartées : ces députés en étaient persuadés eux-mêmes. Les liaisons que j'avais avec plusieurs d'entr'eux me rendirent

1794. N. St. II. dépositaires de ce sentiment pendant les rares séances qu'il m'était permis de faire dans leur honorable prison. Ce ne fut pas sans peine que dévoilant à leurs yeux les causes secrètes de la journée du 9 thermidor, je parvins à leur faire comprendre qu'ils étaient dans l'erreur ; mais j'ajoutais en même temps que la guerre que cet événement devait allumer entre les jacobins et les cordeliers, fournirait nécessairement au parti républicain des moyens de reprendre le timon de l'état, qu'il en profiterait sans doute pour briser leurs fers. L'événement justifia quelques mois après ma prédiction.

Il est certain que la catastrophe de Roberspierre n'avait point diminué les forces de la faction anarchique ; quelques pamphlets qui circulaient à cette époque en instruisaient même le public assez ouvertement. Cette odieuse faction n'avait fait que changer de chefs ; s'ils s'étaient réunis avec quelques autres meneurs connus par leurs liaisons précédentes avec d'Orléans et avec Danton, ils eussent probablement ramené, sous d'autres formes, le règne de la terreur, aidés par les sociétés populaires. Mais comme je l'ai observé dans les livres précédens, une haine invincible que les partisans de Danton avaient voué à ceux de Roberspierre, l'emportant sur toute autre considération, s'opposa constamment à une coalition qui menaçait la France d'être transformée de nouveau en une mer de sang.

La tribune des jacobins fut souvent l'arêne sur laquelle les athlètes des deux partis se portèrent

portèrent les coups les plus violens, en s'accusant réciproquement d'une série de crimes atroces, dont le seul récit excitait l'horreur la plus profonde. En vain les accusés cherchaient à rejeter sur Roberspierre les détails révoltans de leur conduite révolutionnaire, il fut bientôt démontré que la désolation de la France était l'ouvrage non-seulement du chef des anarchistes, mais des deux comités de salut public et de sureté générale, et de leurs sanguinaires agens. *Lebon* et le peintre *David* furent décrétés de prise-de-corps ; *Lebon* fut guillotiné dans la suite. Bientôt Lecointre de Versailles se rendant l'organe de la faction orléaniste, dénonça *Billaut de Varennes, Collot-d'Herbois*, *Barrère*, du comité de salut public; *Amar*, *Vadier* et *Vouland*, du comité de sureté générale. La montagne eut le crédit d'étouffer cette première accusation. Elle voulait bien abandonner quelques assassins subalternes pour appaiser le murmure des peuples ; mais à l'égard des grands criminels, elle craignait en prononçant leur mort, de se déclarer coupable, et que le même échafaud n'attendît les juges et les accusés.

1794. N. St. II.

Les jacobins, que l'on croyait terrassés, en furent quittes pour déclarer à la barre de la convention qu'ils n'avaient jamais reconnus pour leurs frères, l'assemblage des conspirateurs qui avaient souillé, la nuit du 9 thermidor, le lieu des séances de la société. On se contenta de ce désaveu, et ils continuèrent à répandre leurs poisons désorganisateurs.

1794. N. St. II. L'enthousiasme qu'avait produit le 9 thermidor, donnait une grande prépondérance aux ennemis des jacobins ; ils l'atténuaient par l'attention qu'ils avaient de se réunir toutes les fois qu'il s'agissait de combattre les antagonistes communs des deux factions désorganisatrices. La convention se partageait sur les maximes qui devaient présider au gouvernement. Les uns prêchaient la rigueur, les autres la modération. La France était dans une situation si déplorable que la possibilité du retour à la justice paraissait un problême. On craignait d'enhardir d'autres conspirateurs en se relâchant des moyens révolutionnaires, ou plutôt ne pouvant croire à la générosité d'un peuple dont la patience avait été mise aux plus rudes épreuves, on redoutait sa vengeance dès que la terreur cesserait de comprimer son énergie.

Cette rigueur était en effet la sauvegarde de ceux qui la prêchaient. Le brigand qui vient de commettre un meurtre voudrait égorger tous les témoins de son crime ; ainsi se conduisaient les monstres qui avaient régné pendant la terreur. Les premiers délits produisirent tous les autres. Les massacres du 2 septembre amenèrent la perte des hommes qui en provoquaient la poursuite. L'assassinat de ces généreuses victimes fut suivi de la mort des individus qui soutenaient la même cause : et tant de sang répandu par les tyrans, leur rendit la tyrannie de plus en plus nécessaire. Poursuivis par la crainte de la punition, ils voulurent se cuirasser avec de nouveaux crimes : chaque nouvel attentat exigeait d'eux un attentat nouveau.

A l'appui du systême de la terreur, la montagne citait les grandes choses que les français avaient exécuté sous ce régime. Quels coups en effet n'avaient-ils pas frappés? La nation avait puni d'un bras nerveux la politique européenne, qui semblait se complaire au spectacle de nos déchiremens intérieurs. Les français, pour fuir les français, se jetèrent dans les armées : la crainte des échafauds fit braver les canons des ennemis. Les propriétés individuelles devinrent celles du gouvernement; et du découragement général résulta une force gigantesque à laquelle rien ne pouvait résister. L'Europè vaincue, humiliée, perdit l'espérance d'un démembrement auquel tendaient tous ses efforts.

Le gouvernement révolutionnaire subsista, adouci, mitigé, mais conservant les formes arbitraires qui pouvaient lui rendre sa première férocité si la montagne était parvenue à ses fins. Un nouveau tribunal révolutionnaire fut institué pour pallier les crimes des terroristes. Un gouvernement provisoire agit sans règle et sans méthode. On vit des conventionnels proposer l'abolition de la peine de mort, parce qu'ils sentaient que ce supplice pouvait leur être destiné un jour. Les partis s'observaient et méditaient respectivement leur ruine. Des équivoques perfides changèrent quelques décrets bienfesans qu'avait rendu le corps législatif, en instrumens de persécutions. On voulut même effacer la flétrissure dont le nom de Roberspierre était irrévocablement couvert. Le

1794. peuple fatigué de révolutions et impatient de vengeances, poursuivit dans quelques départemens les terroristes comme des bêtes féroces, et se mit à la place des lois et de la justice qu'on lui promettait chaque jour, et que chaque jour il attendait en vain. Tels furent les élémens des nouveaux malheurs qui devaient encore peser sur la France.

N. St. II.

II. *Procès de quatre-vingts nantais. Ils sont acquittés. Procès de leurs dénonciateurs. Procès du député Carrier.*

Parmi les victimes infortunées qui sollicitaient leur jugement, on comptait quatre-vingt-quatorze citoyens envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par *Carrier* et par le comité révolutionnaire de Nantes. Ils étaient frappés de l'accusation banale d'avoir favorisé le fédéralisme. On vit dans cette cause parmi les témoins qui déposaient contre les accusés, les juges qui avaient signé l'ordre de les fusiller, sans qu'aucune discussion eût précédé cette sentence; mais tandis que ces assassins osaient poursuivre leurs victimes jusque sous la main de la justice, le bruit des atrocités commises par ce comité révolutionnaire, retentissait jusque dans le sanctuaire des lois. Non-seulement les accusés furent acquittés, mais les accusateurs contraints d'avouer leurs crimes, dévoilés aux yeux du public, furent arrêtés à leur tour, et mis en jugement. Jamais cause plus extraordinaire par ses horribles circonstances, ne fut examinée avec plus de solemnité. L'instruction fut continuée près de trois

mois, elle mit en évidence les horreurs de tous les genres que se permettaient les jacobins pour désorganiser entiérement la France. 1794. N. St. II.

Un médecin de Nantes déposa que la dévastation de cette ville datait de l'établissement du comité révolutionnaire, dans lequel Carrier n'admit que les hommes les plus immoraux Carrier le sabre nud à la main, lorsqu'il parlait à la tribune de la société populaire, favorisant ouvertement l'envie que les pauvres portent naturellement aux riches, allumait toutes les passions haineuses d'un auditoire qui n'était pas assez éclairé pour apprécier les sophismes du prédicateur d'anarchie. Le témoin parla d'un placard collé sur toutes les murailles de Nantes, qui portait défense, sous peine de mort, aux pères, aux mères, aux femmes, aux enfans des détenus de solliciter en faveur d'aucun prisonnier; non-seulement les hommes, mais des femmes enceintes, des jeunes filles et des enfans à la mamelle furent fusillés comme coupables de révolte. La garde nationale fut employée pendant six semaines à couvrir les fosses des individus massacrés.

Philippe Tronjoli, président des tribunaux civil et criminel de Nantes, après avoir retracé les mêmes cruautés, s'étendit sur les *noyades* dont j'ai parlé dans les livres précédens; il compta plus de six cents enfans livrés à la fureur des flots dans vingt-trois expéditions de cette nature. A l'époque du 5 frimaire, le membres d'une compagnie

1794. N. St. II. révolutionnaire qui portait le nom de *Marat*; se vantaient d'avoir les bras fatigués des coups de sabre qu'ils donnaient aux malheureux qu'on noyait, et qui tâchaient de gagner le rivage en nageant. Il ajouta que les ordres de Carrier étaient de livrer à la mort les habitans de la Vendée, soit qu'ils eussent été pris les armes à la main, ou qu'ils se fussent soumis d'eux-mêmes aux lois de la république, et que le principal crime des agens administratifs était d'avoir exécuté ponctuellement les ordres de ce monstre.

L'instruction de cette affaire se trouvait arrêtée par l'importance des déclarations des accusés. Ils convenaient des atrocités qui leur étaient attribuées; mais ils observaient que n'étant que les exécuteurs des ordres révolutionnaires du député *Carrier*, revêtu d'un plein-pouvoir conventionnel, il devait seul répondre à la justice de la moralité de ses ordonnances.

Carrier se défendait à la tribune de la convention, en prétendant que chargé de la mission la plus rigoureuse dans les circonstances les plus difficiles, il avait suivi avec scrupule les instructions qu'il tenait des comités du gouvernement. Il se défendait à la tribune des jacobins en accusant ses dénonciateurs de modérantisme. Il convenait que les provinces de l'ouest avaient été le théâtre des scènes les plus affligeantes pour l'humanité; mais, selon lui, ces horreurs ordonnées au sein des plus fâcheuses hostilités, pour arrêter des horreurs encore plus grandes,

devaient être couvertes du voile révolutionnaire. Au surplus il protestait de son ardeur patriotique connue de tous les jacobins. Il n'avait, disait-il, pour ennemis que les aristocrates de tous les genres qu'il avait poursuivis sans relâche au péril de sa vie. Les jacobins applaudisaient à ses discours; fesaient serment de l'accompagner en masse au tribunal révolutionnaire, s'il y était conduit par les intrigues des ennemis de la révolution, et de lui faire un rempart de leur corps contre toutes les attaques dirigées contre lui.

1794. N. St. II.

Cependant les pièces de la procédure se réunissaient pour représenter ce député comme l'auteur de toutes les atrocités commises dans Nantes. Non-seulement les accusés demandaient qu'il fût mis en jugement et confronté avec eux; mais les jurés eux-mêmes exigeaient cet accessoire, sans lequel ils ne voulaient asseoir leur jugement contre des prévenus qui prétendaient n'avoir agi que d'après une autorité légale.

D'un autre côté, si les nantais parvenaient à faire condamner leur oppresseur Carrier; Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulon, Avignon, auraient présenté les mêmes réclamations contre Tallien, Ysabeau, Garreau, Fréron, Poultier, Legendre, Collot, Dubois-Crancé, et presque tous les coryphées des deux factions jacobines: elles se réunirent pour émousser le coup qui leur était porté. Ceux qui, dans d'autres circonstances, avaient envoyé à la mort des charretées de députés sans daigner les entendre, exigeaient un dé-

1794. N. St. II. veloppement des formalités les plus multipliées avant de lancer un décret d'accusation contre un homme que la voix publique chargeait des crimes les plus exécrables. Ils firent décider que toute dénonciation contre un député à la législature, serait renvoyée aux comités de salut public, de sureté générale et de législation réunis, et qu'elle serait communiquée à l'accusé avant qu'il en fût rendu compte au corps législatif; que si les trois comités ne regardaient pas la dénonciation comme fondée, il n'y serait plus donné de suite; et dans le cas contraire, ils déclareraient qu'il y avait lieu à examen: alors il devait être nommé au sort une commission de vingt-un membres pour faire un rapport à la convention, après avoir entendu le prévenu. Sur ce rapport, la convention ne pouvait prononcer que la prise-de-corps contre le prévenu. Les pièces relatives au procès devaient être imprimées, de même que tous les mémoires que le prévenu jugerait nécessaire de publier pour sa défense. Le prévenu devait être présent à la discussion des articles servant de base à l'acte d'accusation, lequel devait être rendu à l'appel nominal. Enfin le tribunal révolutionnaire ne pouvait informer que sur les faits articulés et précisés sur lesquels le prévenu avait été entendu dans la convention.

Ce décret fut rendu presque sans contradiction. Les jacobins qui l'avaient proposé, croyaient assurer, par les formes dilatoires qu'il contenait, non-seulement l'impunité de *Carrier*, mais celle de tous les désorga-

nisateurs en chef qui pourraient être poursuivis à la clameur publique. Les membres du côté droit de l'assemblée contestèrent peu, soit que dans cette occasion où l'opinion publique se déclarait en leur faveur, ils crussent devoir montrer beaucoup de modération, ou qu'ils craignissent de compromettre leurs premiers succès en s'opposant à l'adoption d'une mesure réclamée simultanément par tous les jacobins, de quelque parti qu'ils fussent. Peut-être aussi connaissant la haine profonde que les dantonistes portaient aux roberspierriens, et prévoyant que les passions particulières suffiraient seules pour arrêter une partie des effets de la loi qu'on réclamait, jugèrent-ils inutile d'y mettre obstacle.

1794. N. St. II.

En effet, malgré les efforts qui furent multipliés pour soustraire Carrier à sa destinée, il fut livré aux tribunaux criminels, et porta la peine de ses crimes; mais la plupart des membres du comité révolutionnaire de Nantes furent remis en liberté, malgré l'évidence des horreurs par eux commises.

III. *Les correspondances politiques entre les jacobins de Paris et ceux des provinces sont interdites. Incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Explosion de la poudrerie de Grenelle.*

J'ai déjà remarqué que malgré l'espèce d'amnistie que les jacobins s'étaient procurée après la journée du 9 thermidor, leur crédit n'était plus le même. D'un côté, la guerre à outrance entre les partisans de Roberspierre et ceux de Danton, fesait rejaillir

1794. N.St. II.

sur la société entière une portion du mépris versé à pleines mains sur quelques-uns de ses membres; de l'autre, l'exécution de cent municipaux de Paris, avait privé les jacobins d'une partie considérable de leurs orateurs. D'autres étaient arrêtés dans presque toutes les grandes communes, comme agens de Roberspierre ou comme coupables de prévarication dans la Vendée. Un grand nombre d'individus qui n'avaient jacobinisé que pour obtenir des places lucratives, en jouissaient alors dans l'administration, dans les armées, et sur-tout dans la partie des fournitures, où les fortunes étaient plus rapides. Devenus riches, ils négligaient d'assister aux séances jacobines. Ces pertes affaiblissaient sensiblement la *société-mère*; ses arrêtés prenaient un caractère ridiculement séditieux. Les bisarres expédiens qu'elle prenait pour rendre communs ses décisions aux sociétés affiliées, n'étant plus soutenues par la masse imposante de l'opinion publique, ne laissaient appercevoir qu'une série de misérables intrigues; la marche du gouvernement en était si évidemment entravée, que la convention fut obligée d'interdire, par un décret, toute correspondance politique entre les sociétés populaires de province et les jacobins de Paris. Ainsi l'on coupait les cent bras de ce *Briarée* avant de l'enchaîner à la terre.

A mesure que le pouvoir des jacobins déclinait, les clameurs se multipliaient contr'eux de toute part. La flatterie leur attribuait auparavant des heureux succès auxquels ils n'avaient contribué en aucune manière; la

malignité les rendait alors responsables des événemens qui leur étaient les plus étrangers : ainsi les hommes gardent rarement un juste milieu dans le bien ou dans le mal.

1794. N. St. II.

La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés fut incendiée pendant la nuit du 19 au 20 août ; on attribua à la malveillance des jacobins la perte de ce monument littéraire, un des plus précieux de l'Europe, inappréciable sur-tout par les éditions rares qu'il contenait. Cette perte était l'ouvrage de l'extrême négligence qu'on mettait dans le choix des emplacemens destinés aux établissemens publics dont le voisinage pouvait être dangereux. Auprès d'une immense collection de livres, on avait rassemblé les matières les plus inflammables, de grands amas de charbon de terre, un atelier de cinquante foreries à bras pour les canons de fusils, une rafinerie de salpêtre et un magasin de cinquante milliers de salpêtre rafiné. Le feu prit à la rafinerie, placée précisément sous la bibliothèque, qui fut détruite en peu d'heures. On sauva quelques manuscrits ; ils furent déposés à la bibliothèque nationale, que l'Opéra brûlera un jour si elle n'est pas transportée dans un autre local.

La même négligence occasionna un second malheur quelques jours après. On connaît les précautions multipliées prises dans les places de guerre pour éviter l'explosion des poudres renfermées dans les magasins ; elles étaient entiérement négligées par les ouvriers qui travaillaient à la fabrication des poudres

1794. N.St. II.

dans une manufacture à Grenelle, auprès de l'Ecole militaire. Quelques-uns d'eux entraient dans leurs ateliers avec des souliers garnis de clous, sans faire aucun état des représentations qu'on leur fesait sur les dangers qu'ils couraient. L'explosion de ce laboratoire eut lieu le 31 août, à sept heures et demie du matin, et l'ébranlement qui en fut la suite se fit sentir dans tous les quartiers de Paris. On assure que quinze cents individus des deux sexes périrent dans cette occasion : malheur particulier qui aggravait les malheurs publics.

Malgré la guerre perpétuelle faite par les jacobins aux sciences et aux arts, et malgré le systême de destruction qu'ils avaient constamment professé, il ne paraît pas que les reproches qu'on leur fesait à l'occasion des deux événemens fâcheux que je viens de rapporter, eussent aucun fondement. Il n'en était pas de même à l'égard des réclamations multipliées qui parvenaient tous les jours dans les bureaux de la convention, de la part des malheureuses victimes du règne de la terreur. De toutes les parties de la république, les corps et les particuliers se réunissaient pour solliciter une éclatante justice des atrocités qui avaient souillé la révolution. Une coalition entre les chefs des deux factions jacobines, arrêta constamment les efforts des députés républicains pour appeler les regards de la justice sur des attentats dont les partisans de Danton, ceux de Roberspierre et ceux du comité de salut public étaient également coupables, et qui étaient ouvertement

attribués aux agens les plus actifs de la révolution thermidorienne. Ce déni de justice exaspéra les passions, sur-tout dans les départemens du midi. Les plaintes se changèrent en murmures; des murmures on passa aux voies de fait, lorsque l'occasion se présenta de satisfaire des vengeances particulières. On verra dans la suite comment de nouveaux massacres signalèrent quelques provinces. Le sang jacobin coula en expiation de celui que les jacobins avaient versé; les eaux du Rhône furent ensanglantées comme l'avaient été celles de la Loire. Affreuses représailles que condamnaient également les lois éternelles de la morale et les règles d'une politique bien entendue, mais qui étaient la suite presque inévitable de la marche tortueuse qu'avait prise la convention. Une déplorable fureur égara la raison du peuple, long-temps comprimé par la plus exécrable tyrannie; et tout-à-coup, dégagé de ses fers, il les saisit d'une main vigoureuse et en assomma ses oppresseurs.

1794. N. St. II.

IV. *Suppression de la société des jacobins.*

Vers les derniers mois de 1794, la puissance des jacobins, minée par l'opinion publique, s'écroulait; il ne fallait qu'une circonstance pour l'anéantir entièrement : le procès de Carrier amena cette circonstance. J'ai déjà parlé des intrigues formées dans la *société-mère* en faveur de ce député; elles se multipliaient à mesure que son affaire prenait une tournure sinistre.

1794. N.St. III.

1794. N.St. III. Dans le temps où la commission des vingt-un fesait son rapport, le bruit s'était répandu qu'on délibérait aux jacobins sur les moyens d'organiser une nouvelle insurrection pour venger Roberspierre et les *patriotes* opprimés avec lui; la réaction devait peser particuliérement sur les orléanistes qui avaient contribué de la manière la plus active à la journée du 9 thermidor, c'est ce qui la fit manquer; des hommes accoutumés eux-mêmes chez les jacobins à toutes les manœuvres astucieuses employées par cette société pour envelopper ceux qu'elle voulait perdre, n'ignoraient aucun des moyens de s'en garantir. Voilant son intérêt particulier sous le masque de l'intérêt public, *Fréron* échauffa aisément les esprits d'une foule de jeunes gens dont il s'était environné en thermidor, sous prétexte de les armer contre les anarchistes qui avaient égorgé leurs pères et leurs frères. Un rassemblement nombreux de citoyens se forme; le lieu des séances de la société est investi; un combat s'engage à la porte et dans les environs: des pierres lancées par les fenêtres roulent dans la salle, blessent plusieurs individus. Quelques assaillans pénètrent dans les galeries, et insultent les jacobines qui les remplissaient. Le sang commençait à couler, lorsqu'une députation du corps législatif se présenta pour arrêter le tumulte. Les jeunes gens qu'on appelait alors *la jeunesse de Fréron*, se séparèrent avec assez de facilité; mais en protestant que si les jacobins osaient tenir une nouvelle séance, on

démolirait leur salle. Les jacobins montrèrent alors combien ils étaient lâches quand le gouvernement ne les soutenait pas. Ils se retirèrent sans faire la moindre résistance. Les clefs de leur antre furent déposées pour la seconde fois dans les comités de la convention ; mais toutes les souplesses qu'ils mirent en œuvre les jours suivans pour obtenir la permission de se rassembler, furent inutiles, la société resta dissoute, et le lieu de leurs séances fut converti en marché public.

1794. N.St. III.

Cet événement contribua au rappel des soixante et treize députés incarcérés depuis le mois de novembre de l'année précédente. D'autres causes concoururent au même effet. D'un côté, Lecointre de Versailles avait renouvellé son accusation contre les principaux membres des comités de salut public et de sureté générale, émules de Roberspierre ; de l'autre, tous les rapports qui venaient de la Vendée s'accordaient à charger les anarchistes d'une foule de malversations et d'atrocités auxquelles on attribuait la continuation de cette guerre désastreuse.

Dans le même temps une députation de la commune de Bedouin, département de Vaucluse, était venue à Paris pour présenter ses réclamations contre l'affreux traitement qu'elle avait éprouvé et dont j'ai parlé précédemment. On entendit avec une surprise mêlée d'horreurs les circonstances de cet événement que les jacobins avaient présenté sous des formes mensongères. Les députés dénoncèrent ces prétendus patriotes

1794.
N. St. III.

accoutumés au pillage et à toutes les filouteries imaginées par les voleurs pour vivre aux dépens d'autrui; dans cette commune, ajouta l'orateur de la députation, des anarchistes arrachent nuitamment un arbre de la liberté, planté hors de l'enceinte de la commune, le président de la société populaire était lui-même à la tête de cette expédition; et le lendemain ceux qui étaient coupables du délit, le rejettent sur les paisibles habitans qui n'en avaient aucune connaissance. On sonne l'alarme; des scélérats viennent porter le fer et le feu dans Bedouin. Une commission s'établit à la hâte, ses agens se portent dans tous les lieux où l'avidité qui les dévore leur promet un riche pillage. Cinq cents maisons sont livrées aux flammes. Des manufactures de soie très-florissantes sont détruites, le fruit de nos moissons est perdu sans profit pour la république. Ces atrocités sont commises avant même que des formes juridiques eussent constaté le délit qui pouvait leur servir de prétexte. Il se forme enfin un tribunal de sang. La hache de la mort frappe indistinctement toutes les têtes. On exécute le même jour soixante habitans des deux sexes, dont tout le crime est de ne pouvoir désigner les vrais coupables. Ce crime leur est commun avec tous leurs compatriotes; tous sont condamnés à la mort: les uns la subissent, les autres ne l'évitent qu'en fuyant loin de leur patrie devenue un désert. Nos vieillards, nos femmes, nos enfans errent sur les montagnes qui nous environnent; les cavernes qui leur ont servi de

de retraite après l'incendie de nos habitations retentissent des cris de leur désespoir, nous vous demandons d'y mettre un terme. 1794. N.St. III.

Plusieurs députés s'étaient levés en même temps pour appuyer la pétition des habitans de Bédouin : Goupilleau de Montaigu obtint la parole. Envoyé dans le département de Vaucluse depuis le 10 thermidor, il avait vu de ses propres yeux une partie des horreurs dont se plaignaient les victimes infortunées des anarchistes. Il avait lu sur des poteaux placés autour des maisons brûlées des affiches qui défendaient d'approcher de ces décombres sous peine de mort. Il savait que non-seulement les manufactures de Bédouin avaient été brûlées, mais qu'on avait jeté dans les flammes soixante milliers de soie ouvrée et non ouvrée; que des poudres avaient été apportées pour faire sauter une église neuve respectée par l'incendie; que des bâtimens nationaux remplis de grains et de farines n'avaient pas même été ménagés. Il racontait un fait encore plus horrible.

Une fille de dix-huit ans nommée *Anne Saumont*, se transporte chez le député Maignet pour réclamer la liberté de son père. D'où est-tu, lui demande le barbare? De Bédouin, lui répond la jeune fille. Aussi-tôt elle est arrêtée, et le lendemain elle monte à l'échafaud avec toute sa famille. Goupilleau ajoutait qu'auprès d'Orange il avait fait combler une fosse remplie de cadavres, et six autres destinées à recevoir douze mille victimes, auxquelles le 9 thermidor sauva la vie. On avait déjà fait venir quatre milliers de chaux pour les consumer. D'autres

1794. N.St. III. députés fournissaient de nouveaux traits de barbarie commis par la commission populaire d'Orange. Elle avait fait guillotiner une femme âgée de quatre-vingt-dix ans, sourde, muette et aveugle, et un assez grand nombre d'enfans de seize ans.

V. *Rappel dans la convention des soixante-treize députés emprisonnés par Roberspierre.*

On savait que tout détruire pour tout asservir était le système des anarchistes; mais jamais on n'avait articulé à la tribune de la convention autant de preuves multipliées de leur profonde scélératesse. L'impression que fesait ce tableau se lisait dans tous les yeux et sur la contenance de tous les spectateurs; on avait vu dans d'autres circonstances les montagnards couvrir par des vociférations éclatantes la voix de leurs accusateurs; mais alors l'évidence de leurs crimes, ou plutôt l'embarras où se trouvaient plusieurs de leurs chefs spécialement inculpés, les réduisait au silence. Les efforts de la montagne se réunissaient pour sauver Barrère, Vouland, Collot, Billaut, Amar, Vadier, David, et les autres membres du gouvernement attaqués par Lecointre, et dont le supplice aurait entraîné la destruction complète du parti roberspierrien. Dans cette perplexité, tandis que d'une part ils cherchaient à atténuer peu-à-peu l'horreur qu'inspiraient leurs collègues, ils affectaient de l'autre une fausse modération pour abuser de la bonne-foi de leurs antagonistes. Les républicains en pro-

sitèrent pour faire décréter qu'il serait fourni à la commune de Bédouin les secours nécessaires pour rebâtir leurs maisons, rétablir leurs manufactures, et que leurs persécuteurs seraient poursuivis devant les tribunaux. Profitant de leurs avantages, ils rappelèrent dans le sein du corps législatif les députés Cazeneuve, des Hautes-Alpes; Laplaigne, Rouault, Girault, Chastelin, Dugue-d'Assé, Lebreton, Dussaux, Saurine, Queinez, Salmon, Corbel, Guiter, Ferroux, Rabaut-Pommier, Fayol, Aubri, Ribereau, Derazei, Bayeul, Ruault, Obelin, Babey, Blad, Maisse, Peyre, Bohan, Fleuri, Vernier, Grenot, Amyon, Laurenceot, Jarri, Serres des Hautes-Alpes, Laurence, Saladin, Mercier, Olivier-Jarente, Royer, Garilhe, Delleville, Varlet, Dubusc, Flanqui, Massa, Delamare, Faure, Hecquet, Descamps, Lefebure, Daunou, Peries, Vincent, Tournier, Rouzet, Blaux, Blaviel, Marbos, Giroust, Estadens, Moisset, Saint-Prix, Soulignac, Richon, Dulaine, Faye, Lacroix, Rivaud, Dubray, Doublet, Michel, Forest, Brunel et d'Espinassy, emprisonnés par les anarchistes: le même décret rapportait ceux qui excluaient de la représentation nationale les députés Coupé, Dévérité et Thomas Paine.

1794. N.St. III.

C'était un surcroît de forces pour les républicains; il n'était cependant pas suffisant pour les faire triompher de la montagne, lorsque les élémens divers dont elle était composée se réunissaient vers le même but. On s'en apperçut quelques jours après. Lanjuinais, Isnard et plusieurs autres dépu-

1794.
N.St. III.

tés mis hors la loi après le 2 juin, ayant réclamé par écrit l'anéantissement de la proscription prononcée contre eux, il fut décidé, sur le rapport de *Merlin de Douai*, organe des trois comités de salut public, de sureté générale et de législation, qu'on appelait comités de gouvernement ; que ces députés ne rentreraient point dans le sein de la convention, mais qu'il ne serait fait contre eux aucune poursuite par les tribunaux ordinaires. Je n'examine pas la moralité de ce jugement qui déclarait en même temps les mêmes hommes innocens et coupables pour le même fait ; on le verra rapporté dans la suite : je me borne à chercher l'esprit qui dominait alors à la convention.

Non-seulement les jacobins étaient très-puissans dans cette assemblée, mais ils commençaient à être favorisés par un grand nombre de députés qui, ne s'étant attachés ni aux montagnards, ni aux girondins, prenaient la dénomination d'*indépendans*, et auxquels on donna le nom de parti du *ventre*.

La postérité demandera avec étonnement quelles étaient les opinions politiques de ces hommes qui condamnèrent successivement Brissot et Danton, Rabaut et Carrier, Vergniaud et Roberspierre? La malheureuse versatilité de ce parti a causé la plupart des maux qui ont inondé la France ; on lui doit jusqu'aux malheureux événemens de vendémiaire, que je rapporterai dans la suite. Les aveugles! ils se coalisaient avec les désorganisateurs, sans songer que ceux qui les adulaient momentanément, parce qu'ils

avaient besoin de leurs secours, préparaient peut-être dès-lors en secret un mouvement révolutionnaire dans lequel ils devaient être exterminés. Plusieurs des *soixante-treize* grossirent ce parti, soit que leur longue incarcération eût émoussé leur courage, ou pour des raisons particulières. Il ne paraît pas que les uns et les autres fussent mus par cette terrible passion du pouvoir, qui avait transformé les jacobins en bêtes féroces. Leurs ames apathiques ne s'élevaient pas à de hautes entreprises; ils ne voulaient que se perpétuer dans leurs places, et ramasser de l'argent.

1794. N.St. III.

VI. *Evénemens militaires pendant les derniers mois de 1794. Opération des armées dans les Pyrénées et dans les Alpes.*

A l'époque du 9 thermidor, les principales armées de la république étaient commandées dans les Pyrénées par *Dugommier*, dans les Alpes par *Kellermann*, sur les bords du Rhin par *Jourdan*, dans la Belgique par *Pichegru*. Animées par l'enthousiasme de la liberté, par-tout elles attaquaient les ennemis, et par-tout elles obtenaient des succès qu'on ne devait pas attendre du peu-d'expérience qu'elles avaient dans la tactique militaire.

Les espagnols en abandonnant le territoire de France, avaient conservé sur l'extrême frontière la forteresse de Bellegarde : elle fut reprise par les français au mois de septembre. Les espagnols sous les ordres du comte de l'Union, se retranchèrent sur des montagnes presque inaccessibles. Dugommier

1794. N.St. III.

les fait attaquer sur toutes leurs lignes, le 18 novembre, et après quatre heures d'un combat opiniâtre, leurs rangs sont enfoncés à la bayonnette. L'artillerie, les équipages, le camp espagnol, des tentes pour cinquante mille hommes, et une immense quantité d'approvisionnemens, restèrent au pouvoir des républicains; mais ces avantages compensèrent à peine la perte de leur général tué en combattant. Il eut pour successeur le général *Pérignon*, qui, profitant de l'enthousiasme dss soldats, poursuivit les vaincus et vint assiéger *Figuiéras*, une des plus fortes places d'Espagne.

Sur ces entrefaites une division de l'armée des Pyrénées, pénétrait dans la province de Guipuscoa, s'emparait successivement de Fontarabie, du Port-Passage, de Saint-Sébastien; et après avoir battu les espagnols dans les défilés des montagnes qui séparent la Biscaye de la Navarre, elle pénétrait jusqu'aux portes de Pampelune; tandis que dans la Catalogne, Pérignon, après avoir enlevé *Figuiéras*, arborait les drapeaux français sur les murs de la ville de Roses, conquise à la suite de la défense la plus opiniâtre.

La disposition locale des Alpes ne permettait pas aux armées françaises d'obtenir des succès aussi prompts dans ces contrées; elles s'étaient rendues maîtresses du sommet des montagnes par-tout où ce sommet était accessible aux hommes, tant en Savoie que dans le comté de Nice : mais lorsqu'après avoir escaladé ces rochers couverts d'une neige aussi ancienne que le

monde, on voulait pénétrer dans le Piémont, soit par le col de Tende, soit par le Mont-Cénis, il fallait prendre la ville de *Coni* ou celle de *Suse*. Alors les français entiérement maîtres des Alpes, pouvaient pénétrer sans obstacles jusqu'à *Turin*. La difficulté de réussir dans l'une et l'autre de ces deux entreprises était connue de tous les militaires. On sait que *Coni* avait été inutilement assiégé en 1744 par le prince de Conti, après une campagne très-brillante. Depuis lors, les fortifications de cette place étaient considérablement augmentées. La ville de *Suse*, bâtie dans un défilé appelé *le pas de Suse*, n'est pas une place très-fortifiée par elle-même; elle est gardée par deux châteaux dont le plus considérable est celui de *la Brunette*, entouré de fortifications creusées dans le roc, impénétrables au canon, et défendues extérieurement par des mines creusées sous des ouvrages devant lesquels il est impossible d'ouvrir la tranchée.

1794.
N.St. III.

Cependant les obstacles qui s'opposaient à la conquête de ces deux places de guerre, étaient moins dans la bonté des fortifications que dans leur situation topographique. Toute place assiégée selon les règles de l'art sera prise infailliblement, pourvu que l'armée assiégeante, couverte par une armée d'observation, ne puisse être troublée dans ses travaux: l'ingénieur habile calcule même, à quelques jours près, dans quel intervalle de temps les bastions les plus redoutables seront renversés. Mais dans les gorges des Alpes un siége ne peut être continué pen-

1794. N.St. III.

dant long-temps ; les neiges qui couvrent tous ces défilés, les rendent inaccessibles jusqu'au mois de mai, aux convois d'artillerie ; et lorsque la fonte des neiges commence, les moindres ruisseaux se changent en fleuves rapides qu'il est impossible de franchir. Ce n'est qu'à la fin de juin, et après l'écoulement des grosses eaux, qu'il est possible de rassembler dans ces agrestes contrées tous les préparatifs nécessaires pour tenter un siége considérable ; et dès le mois de septembre, les neiges qui commencent à tomber, mettent fin à ces entreprises.

Ce furent ces difficultés locales qui sauvèrent Coni en 1744. Le commandant de cette forteresse, sachant que l'hiver combattrait bientôt en sa faveur, se défendait avec obstination ; et lorsque les français, vainqueurs des Alpes et du roi de Sardaigne, se flattaient de jouir de leur triomphe, l'abondance des neiges qui survint, le débordement de la *Stura* et le froid rigoureux qui se fesait sentir, forcèrent le prince de Conti à repasser dans le comté de Nice, avec une armée victorieuse, mais affaiblie.

Pour éviter cet inconvénient, les français s'étant rendus maîtres de nouveau du comté de Nice, après la révolution de Gènes, résolurent de pénétrer en Piémont par le Mont-Genèvre et le col d'Exilles. Cette entreprise, qui n'était pas moins hasardeuse, fut suivie de la défaite du chevalier de Belle-Isle au col de l'Assiète, sur le chemin d'Exillès, en 1747.

Les républicains, maîtres du comté de

Nice, de la Savoie et des sommités des Alpes jusqu'au territoire de Gènes, avaient à éviter tous les écueils sur lesquels échouèrent leurs prédécesseurs dans la même carrière. On résolut de suivre les bords de la mer, sur le chemin appelé *la Côte-du-Ponent;* de s'emparer de la principauté d'Oneille et du marquisat de Final, quoique ce dernier pays appartînt aux génois, alliés de la France, et de pénétrer dans le cœur du Piémont par le Mont-Ferrat, pays hérissé de rochers qui peuvent être considérés comme appartenans aux Alpes et aux Apennins.

1794.
N.St. III.

Après avoir franchi quelques défilés que forment ces rochers, on trouve la vallée qu'arrose le *Tanaro*, et qu'on pouvait suivre jusqu'à Albe ou Mondovi. C'était le seul chemin par lequel il fût possible d'aller de Provence en Italie; mais ce chemin, bordé d'affreux précipices, où tout doit être porté à dos de mulet, et où dans quelques endroits quatre personnes ne peuvent passer de front, ce qui lui a fait donner le nom de *Corniche*, était encore exposé sans cesse au feu des vaisseaux anglais. Il fallait d'ailleurs garder une communication de plus de cinquante lieues, et combattre perpétuellement entre des rochers, des précipices, des torrens, où quelques bataillons peuvent à chaque pas arrêter une armée entière, et où la difficulté des convois n'était pas un des moindres obstacles. Les autrichiens eurent le temps d'envoyer des renforts si considérables, que quoique les français, après avoir franchi les obstacles de la *Corniche*, se fussent

1794. N. St. III. déjà rendus maîtres d'Ormea sur le Tanaro, il ne leur fut pas possible, pendant cette campagne, de pénétrer dans les plaines du Piémont : ils se bornèrent à conserver leurs conquêtes dans les montagnes.

VII. *Prise de Trèves par l'armée du Rhin.*

Sur les bords du Rhin, tandis qu'une division de l'armée française s'avançait jusqu'aux portes de Mayence, une autre division, suivant le cours de la Sarre et de la Moselle, pénétrait de toute part dans l'électorat de Trèves, sous les ordres du général Jourdan. Les troupes destinées à cette expédition avaient été partagées en trois corps : celui de la droite, commandé par le général Renaud, suivait la rive droite de la Sarre; celui de la gauche, aux ordres du général Ambert, côtoyait la Moselle, entre cette rivière et le duché de Luxembourg; le centre marchait entre les deux rivières, ayant à sa suite les pontons nécessaires pour jeter des ponts au besoin sur la Moselle ou sur la Sarre. La colonne de gauche rencontre les autrichiens en avant de Remich, et les culbute à la bayonnette; les ennemis se réfugient dans la forteresse de Luxembourg, et la communication entre cette place et l'armée autrichienne fut interceptée. De Remich, la même colonne se porta sur Greven-Macheren, que les autrichiens abandonnèrent encore. Le centre et la droite de l'armée s'étaient réunis, le 7 août, au pont Consarbruck, gardé par un fort détachement qui fut obligé de se replier sur la division autri-

chienne retranchée sur la montagne Verte, à peu de distance de Trèves. 1794.

Ce camp retranché, devant lequel Louis XIV avait perdu en un jour quinze mille hommes, et que Beurnonville avait vainement attaqué en 1792, fut enlevé à la bayonnette, après un combat de deux heures. Les autrichiens abandonnèrent la ville de Trèves pour se retirer dans Coblentz et dans Mayence. N.St. III.

VIII. *Opérations de l'armée de la Belgique.*

Les plus grands efforts se fesaient dans la Belgique.

Les autrichiens retranchés dans une immense forêt entre les places par eux conquises l'année précédente dans le Hainaut français, semblaient inexpugnables dans cette situation, aussi long-temps qu'ayant leurs derrières libres ils pourraient tirer leurs munitions de la Belgique et de la Hollande, par la Sambre et par l'Escaut. Dans cette position favorable, ils menaçaient à-la-fois Meubeuge à leur gauche, et Cambrai à leur droite.

Les puissances coalisées avaient ouvert la campagne, au nord et à l'est de France, avec trois cent cinquante-six mille hommes effectifs : cent quarante mille hommes sous le prince de Cobourg, quarante mille sous le duc d'Yorck, vingt mille hollandais, douze mille émigrés sous le prince de Condé, soixante mille autrichiens sur le Rhin, soixante-quatre mille prussiens et vingt mille hommes de troupes de l'Empire. Dans un grand conseil tenu à Bruxelles, entre le

1794. N.St. III.

duc d'Yorck, le prince de Cobourg et les généraux Clairfayt, Colloredo, Seckendorff et Walmoden, il avait été convenu que la cour de Londres serait sollicitée d'accorder au roi de Prusse une augmentation considérable de subsides, sans laquelle ce prince paraissait déterminé à séparer ses intérêts de ceux de la coalition.

Les français opposaient à leurs ennemis cinq cent mille hommes; deux cent vingt sous les ordres de Pichegru, et deux cent quatre-vingt sous ceux de Jourdan. Le premier était chargé des attaques qui devaient être tentées dans la West-Flandre, tandis que le second dirigeait les opérations sur les bords du Rhin, de la Meuse et de la Sambre.

Pichegru, à la tête de l'armée du nord, était entré dans la Flandre maritime dès les premiers jours du printemps; le comte de Clairfayt, qui défendait cette partie de la Belgique, employa vainement toutes les ressources de la tactique pour arrêter les progrès des français. Ils se présentèrent, au mois de mai, devant Ypres, où les autrichiens avaient enfermé une partie des munitions qu'ils destinaient pour la campagne. Pichegru avait partagé son armée en deux corps principaux, dont l'un, sous les ordres du général Souham, protégeait le siége. Trois fois Clairfayt attaqua l'armée d'observation, et trois fois il fut repoussé avec perte; la troisième attaque fut sur-tout extrêmement sanglante. Les autrichiens se retirèrent sur Thien et Touront, abandonnant la ville d'Ypres, qui se rendit quelques jours après:

la garnison de six mille hommes, resta prisonnière de guerre. Une mésintelligence qui se mit entre le duc d'Yorck et le général Clairfayt, favorisait encore les succès des français, qui se rendirent bientôt maîtres de toute la West-Flandre.

1794. N.St.III.

Cependant le prince de Cobourg, loin de songer à quitter sa position dans les bois, la fortifiait par de nouvelles redoutes. Il fesait des préparatifs pour attaquer Maubeuge; il attendait un renfort de trente mille prussiens qui venaient du pays de Clèves, en suivant les bords de la Meuse et de la Sambre. Jourdan résolut d'arrêter leur marche en se rendant maître de Charleroy-sur-Sambre. Son avant-garde se présenta devant cette place le 19 juin, et dès le lendemain la tranchée fut ouverte. C'était une de ces circonstances décisives où les autrichiens ne pouvaient éviter de risquer une bataille. Cobourg ayant rassemblé toutes les troupes qui n'étaient pas nécessaires à la garde de son camp et des places de guerre dont il était maître, fortifié d'ailleurs de dix mille anglais qui venaient d'arriver, se mit en marche pour attaquer les français sur les bords de la Sambre. Quelle que fût la diligence avec laquelle il avait formé son ordre d'attaque, le siége de Charleroy était poussé avec tant de vivacité, que la place, écrasée par les bombes, avait été contrainte de se rendre avant que les autrichiens se présentassent pour la secourir. Ce revers qui pouvait avoir contr'eux les suites les plus fâcheuses, augmentait leur énergie.

IX. *Bataille de Fleurus. Les français se rendent maîtres de toute le Belgique et du pays de Liége.*

1794. N.St. III. Le 25 juin, le prince de Cobourg s'éloignant des bords de la Sambre, établit son camp entre Charleroy et Namur, dans ces plaines de *Fleurus*, où les français remportèrent pendant le dix-septième siècle, deux victoires célèbres; la première, en 1622, contre les espagnols; et la seconde, en 1690, contre les impériaux. L'armée autrichienne, forte de cent mille hommes, n'était pas inférieure en nombre à celle des français; mais elle eût été très-supérieure si les prussiens qui s'avançaient avaient eu le temps de joindre le prince de Cobourg. Jourdan prévint cet événement en attaquant l'armée impériale le 26 juin, le lendemain de la capitulation de Charleroy.

La droite des impériaux était commandée par le prince d'Orange, la gauche par le lieutenant-général Beaulieu; le prince de Cobourg conduisait le centre, et le prince de Lambesc était à la tête de la cavalerie. Jourdan était au centre des français, le général Marceau menait l'avant-garde, le général Lefèvre l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. Les deux armées traînaient une artillerie formidable; celle des français était supérieure, mais les impériaux avaient une cavalerie plus nombreuse. La bataille commença avant le jour; la victoire après neuf heures de combat, était encore

Le général Jourdan ayant rassemblé ses réserves et son artillerie légère, fit battre la charge sur toute la ligne, à six heures du soir. Les ennemis ne résistèrent pas à ce choc. Forcés de toute part, ils prirent la fuite, laissant le champ de bataille jonché de dix mille cadavres. La principale perte tomba sur la division anglaise, qui fut presque entièrement détruite. On assure que l'empereur, qui s'était rendu dans les Pays-Bas au mois d'avril, pour la cérémonie de son inauguration au duché de Brabant, monta à cheval au commencement de la bataille de Fleurus, pour combattre en personne; mais que voyant la tournure que prenait l'affaire, il rentra dans sa voiture pour veiller à sa sureté.

1794.
N.St. III.

Jamais victoire ne fut plus complète et plus décisive. Les prussiens n'arrivèrent pendant la nuit suivante que pour protéger les vaincus qui précipitaient leur fuite vers le Rhin, abandonnant une partie de leurs munitions dans la forêt de Mormale, et tous les ouvrages qu'ils avaient commencé dans les environs de Maubeuge. En moins de deux mois la Belgique entière fut au pouvoir des français, à l'exception de la forteresse de Luxembourg qui devait bientôt subir le même sort.

Les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoi et Landrecies conquises par le prince de Cobourg, firent seules quelque résistance; elles furent successivement évacuées pendant les mois de juin, juillet et août.

Alors les armées françaises triomphaient

1794. N.St. III.

complètement de tous leurs ennemis. Le territoire de la république s'était agrandi au-delà des Pyrénées, de la Cerdagne, de la province de Guipuscoa et d'une partie de la Catalogne. Dans les Alpes, des plus belles vallées du Piémont; et dans le nord, du Palatinat, du pays de Liége, de la Belgique et de la West-Flandre hollandaise. Les généraux Pichegru et Jourdan plaçant leurs noms à côté de ceux des plus célèbres capitaines, concouraient à l'envi à ces prodigieux succès; l'un sur les bords de l'Océan, et l'autre le long de la Meuse et du Rhin. Le premier, maître du fort de l'Ecluse et d'Anvers dont il avait chassé le duc d'Yorck, menaçait les provinces maritimes de la Hollande, tandis que le second poussant vers le Rhin les armées d'Autriche et de Prusse empêchaient de secourir les anglais cantonnés dans la Hollande proprement dite, et dans quelques places de la Zélande.

Les autrichiens et les prussiens, après avoir abandonné la partie du pays de Liége située à la gauche de la Meuse, s'étaient retranchés à la droite de ce fleuve auprès de la rivière d'Ayvaille, dont les bords escarpés offraient à peine quelques passages praticables pour la seule infanterie. Dans cette position, ils défendaient l'électorat de Cologne et les duchés de Limbourg et de Juliers. Ces postes furent attaqués par un corps de quarante-huit bataillons et de vingt escadrons aux ordres des généraux Marceau, Schérer et Bonnet, qui avaient passé la Meuse à Namur et à Huy. Quelques bataillons ennemis,

nemis, placés en avant-postes sur l'Ourt, petite rivière qui se jette dans l'Ayvaille auprès de Sprimont, furent d'abord culbutés. Les autrichiens occupaient deux camps sur la rive droite de l'Ayvaille; l'un à Sprimont, l'autre à Emeux : toutes les hauteurs voisines étaient garnies de canons. 1794. N. St. III.

Après avoir franchi ces passages, il fallait marcher pendant près d'une lieue sous le feu d'une artillerie rasante pour gagner la crête des montagnes. Jamais position ne parut plus imposante. L'art et la nature semblaient y réunir tous les obstacles qui peuvent être opposés à un ennemi victorieux. Ils furent forcés à la bayonnette, et presque sans perte de la part des assaillans; les allemands firent peu de résistance; effet physique de l'impression morale que produit sur l'esprit des soldats l'idée d'une bataille gagnée ou perdue. La bataille de *Fleurus* avait doublé la force de l'armée française qui poursuivait par-tout ses ennemis.

Tandis que le général Marceau chassait les autrichiens des rochers du Limbourg, les autres divisions de l'armée de Jourdan poussaient les ennemis jusque sur les glacis de Maëstricht, et formaient l'investissement de cette place, dont la conquête devait assurer toutes celles qu'on avait faites jusqu'alors, et faciliter l'invasion des contrées que les allemands occupaient encore à la gauche du Rhin.

Depuis la bataille de Fleurus, la résistance que fesait l'armée combinée de Prusse et d'Autriche dans les différens postes que

1794. la nature avait fortifiés sur son passage, n'avait d'autre objet que de sauver les grands approvisionnemens qu'on avait faits pour elle.
N.St. III. C'était dans cette vue que forcée d'évacuer tout le Limbourg et une partie du duché de Juliers, elle s'était retranchée de nouveau derrière la Roër, sa droite appuyée à la citadelle de Juliers, et sa gauche adossée à des montagnes garnies de canons.

Jourdan fit attaquer ces retranchemens le 3 octobre. Son armée était divisée en quatre corps. L'avant-garde, commandée par Lefèvre, devait se porter sur Linnich tandis que le corps de bataille attaquerait le camp formé sous Juliers. La droite, aux ordres du général Schérer, devait forcer le passage de Duaren, et la gauche menée par Kléber, avait ordre de s'emparer de Keinsberg. Toutes les colonnes s'ébranlèrent avant le jour. Le camp de Juliers et les redoutes furent emportées en moins de deux heures. Les ennemis pouvaient se défendre dans Juliers, dont la citadelle flanquée de six bastions, était environnée de fossés pleins d'eau ; mais soit qu'ils ne voulussent pas exposer la ville à un bombardement, ou que la frayeur eût saisi les soldats, ils profitèrent d'un brouillard épais qui s'éleva sur le soir pour s'éloigner avec précipitation : le lendemain, au lever du soleil, le drapeau tricolor flottait sur les murs de la citadelle.

Le reste de la campagne fut pour les français un enchaînement de triomphes. Les autrichiens et les prussiens s'étaient séparés les premiers, pour se rapprocher du Rhin,

depuis Cologne jusqu'à Coblentz ; et les seconds, pour se rendre dans les duchés de Gueldres et de Clèves. Mais Jourdan ne leur donnait point de relâche. Cologne reçut les français dans ses murs le 7 octobre, et le prince de Cobourg fut obligé de passer à la droite du Rhin. Toutes les phalanges républicaines réparties le long de la Moselle, de la Meuse et de la Sambre, s'étaient réunies sur les bords du Rhin. La gauche de l'armée pénètre dans les duchés de Clèves et de Gueldres ; l'armée prussienne se retire au-delà du fleuve, et tout le pays se soumet à la république. La droite de l'armée achève de conquérir le Palatinat, l'électorat de Trèves, et la partie de celui de Mayence en-deçà du Rhin. Elle s'empare de Coblentz, regardée depuis deux ans par les puissances coalisées comme la résidence de la cour de France. Alors il ne restait plus aux allemands sur la gauche du Rhin, que les villes de Mayence et de Luxembourg, qui furent bientôt assiégées.

1794
N.St. III.

Dans le même temps une division aux ordres du général Kléber pressait le siége de Maëstricht, défendu par une garnison de huit mille hommes. Les autrichiens regardant cette forteresse comme inexpugnable, sur-tout pendant l'hiver, en avaient fait l'entrepôt de l'artillerie et des autres munitions de guerre qu'ils destinaient pour la campagne suivante. Maëstricht fut enlevé le 6 octobre. On y trouva trois cent soixante pièces de canons, près de quatre cent milliers de poudre, et quatorze mille fusils, sans compter les

armes de la garnison qui fut faite prisonnière de guerre.

1794.

N.St. III. X. *Succès de l'armée du nord. Invasion de la Hollande.*

Les succès de l'armée du nord, commandée par Pichegru, n'étaient ni moins rapides, ni moins brillans. En moins de deux mois elle s'était emparée de toute la Flandre hollandaise et d'une partie du Brabant hollandais. Les drapeaux français flottaient sur les forteresses de l'Ecluse, du Sas-de-Gand, de Bois-le-Duc, de Crève-Cœur et de Nimègue. On assiégeait Grave, dont la prise allait rendre les français maîtres du cours de la Meuse et du Rhin, jusqu'à leur embouchure. La cour stadhoudérienne se trouvait alors dans la plus extrême perplexité. Attachée à la coalition de Pilnitz par l'espérance d'obtenir de grands avantages, les premiers succès de Dumourier dans la Belgique l'avaient fait pencher vers une neutralité qui n'eût été que simulée. Les opérations de ce général ne l'inquiétèrent qu'un moment. Bientôt les revers qu'il éprouva, et qu'on pouvait calculer, en éloignant les armées françaises du territoire batave, permirent au stadhouder de montrer ses véritables sentimens; il se lia avec la cour de Londres, qui lui promit des secours qu'elle n'était pas en mesure de lui donner.

Le moment du repentir arrivait; non-seulement les Provinces-Unies pouvaient être envahies en même temps vers les bouches du Rhin et du côté de la Gueldre hollandaise,

mais les dispositions particulières des hollandais donnaient encore de grandes inquiétudes au gouvernement. 1794. N.St.III.

J'ai parlé dans les livres précédens de négociations entamées par les agens du comité de salut public avec les réfugiés bataves, victimes de la révolution arrivée dans leur patrie en 1787. Ces réfugiés avaient formé dans Anvers un comité révolutionnaire qui se transporta dans Bois-le-Duc aussi-tôt que les français furent maîtres de cette ville. Il entretenait une correspondance très-suivie avec un grand nombre de mécontens répandus dans les principales villes des Provinces-Unies. On assurait même qu'il existait des comités secrets d'insurrection dans Amsterdam, dans Dordrecht et dans plusieurs autres endroits. Le stadhouder n'était pas parvenu à s'assurer ministériellement de l'existence de ces comités; mais malgré le pouvoir dictatorial dont les états-généraux l'avaient investi, il était témoin d'une fermentation qui devenait plus générale à mesure que les français s'approchaient du cœur de la Hollande. Les troupes britanniques répandues le long du Vahal, du Leck et de l'Yssel, mécontentaient les habitans par les opérations arbitraires qu'elles se permettaient. On ne paraissait pas éloigné d'acheter la paix avec la France par le sacrifice du stadhoudérat, qui avait toujours fait ombrage aux républicains rigides.

Pour augmenter la défense du pays, les anglais avaient fait ouvrir les écluses dont ils avaient la garde, et les eaux du Rhin

1794. N.St. III.

couvraient une partie des campagnes hollandaises ; opération desatreuse pour les agriculteurs dont elle ruinait les spéculations pour plusieurs années.

Dans ces circonstances, le gouvernement hollandais s'était déterminé à faire des propositions de paix à la convention nationale. On offrait de reconnaître la république française, de lui payer quatre-vingt millions de florins de Hollande pour les frais de la guerre et de lui garantir la Belgique, pourvu que le gouvernement français s'engageât non-seulement à ne pas troubler le gouvernement batave, mais d'en garantir textuellement la forme alors existante : ces propositions étaient singuliérement favorables à la France sous tous les rapports économiques et politiques ; mais elles ne pouvaient être admises sans mécontenter le parti anti-stadhoudérien, devenu très-nombreux, et sur lequel on comptait pour opérer dans les marais de la Hollande une révolution semblable à celle de France : d'ailleurs, on suspectait la sincérité de ces promesses, dont l'effet pouvait bien n'être que d'éloigner les armées françaises des bords du Rhin et de la Meuse dans une saison rigoureuse, durant laquelle le froid extraordinaire, qui commençait à se faire sentir, pouvait couvrir de glaces épaisses tous les fleuves qui entouraient la Hollande, et les vastes inondations qu'on avait pratiquées, et rendre inutiles les principales défenses du pays. Les propositions faites par les députés des états-généraux et du stadhouder, furent éludées. Pichegru eut ordre de continuer la campagne pendant l'hiver.

Son armée cantonnée depuis Bréda jusqu'à Nimègue, montait à cent mille hommes effectifs. On s'occupait depuis quelque temps dans Bois-le-Duc à fabriquer une grande quantité de petits crampons propres à être adaptés sous les souliers des fantassins, ce qui indiquait que le général français méditait dans le silence quelque expédition inattendue.

1794. N.St.III.

Elle fut exécutée le 28 décembre, correspondant au 7 *nivose* (nouveau style). Les anglais et les hollandais furent attaqués dans une étendue d'environ douze lieues, depuis Grave jusqu'au-delà la rivière de Meerk. Toutes leurs redoutes, toutes leurs batteries furent emportées à la bayonnette. Le passage de la Meuse devant l'île de Bommel fut effectué sur trois colonnes, sous les ordres des généraux Daendels, Soctisier et Grass. La ville de Bommel et le fort Saint-André fufurent enlevés.

Au Langstraat trois bataillons seulement, se battant sur la glace des inondations, emportèrent les forts de Doweren, de Kapelle et de Waspier. Le général Bounnaud force les lignes de Bréda ; le genéral Lemaire, chargé de prendre à revers les ennemis, s'empare des postes de Oudenbasch et de Sevenbergen. Les ennemis fuient de toute part, abandonnant cent pièces de canons et une grande quantité de munitions. La ville de Grave se rendit le jour suivant. Le quartier général de l'armée française fut placé dans l'île de Bommel, et on fit les dispositions nécessaires pour pénétrer dans

1794. N.St. III.

le cœur de la Hollande, dans un temps où les fleuves devenus solides par l'excès du froid, n'arrêtaient plus la marche de nos guerriers vers Amsterdam.

Le duc d'Yorck, qui avait commandé les anglais et les hanovriens pendant la campagne, s'était embarqué pour Londres dans les premiers jours de décembre, laissant au comte de Walmoden le commandement d'une armée dont la position devenait tous les jours plus embarrassante.

La bataille du 28 décembre avait eu pour le parti stadhoudérien les suites les plus désastreuses. Les français s'étant portés à la droite du Vahal, auprès de Nimègue, se rendirent maîtres, dans les premiers jours de janvier 1795, des forts Koodzembourg et Sterrechans. Une division aux ordres du général Moreau, poussa les anglais jusqu'au-delà du canal de Pandern, et brûla le pont qu'ils y avaient élevé; une autre division, commandée par le général Devinter, passait en même temps le Vahal, vers le fort Saint-André, chassait l'ennemi de Thiel, et se portait sur Buren, au-delà de la Ling.

XI. *Dispositions des hollandais ennemis de la maison d'Orange.*

Ces succès augmentaient la confiance des ennemis de la maison stadhoudérienne. Ils s'assemblaient presque publiquement dans beaucoup de villes; et le gouvernement était d'autant moins en mesure d'improuver leurs démarches, qu'il avait été fait dans l'assemblée des états-généraux la proposition d'a-

cheter la paix avec la France par le sacrifice du stadhoudérat, et que le stadhouder lui-même paraissait y donner les mains. Le comité révolutionnaire séant à Bois-le-Duc, informait presque chaque jour ses partisans dans Dordrecht, des projets du général français; il insistait sur la nécessité d'une insurrection simultanée dans le pays.

1794. N.St. III.

Ces instances avaient déterminé une assemblée générale des commissaires de tous les comités d'insurrection répandus en Hollande : elle se tint dans Rotterdam. Ce fut là qu'après la réception d'un courier du général Daendels, qui annonçait l'arrivée prochaine des français, on fixa définitivement le mode de la révolution.

Malgré les forces de l'armée française, la position des hollandais qui voulaient changer le gouvernement de leur pays, était délicate. Non-seulement les anglais, les hessois et les hanovriens occupaient les postes les plus importans, mais toutes les villes étaient remplies des troupes du stadhouder, sorties de Bois-le-Duc, de Venloo, de Maëstricht, de Heusden et des autres forteresses occupées par les français. D'après la capitulation de ces villes, ces troupes ne pouvaient servir contre les français; mais elles rendaient les services les plus importans au gouvernement de la Haye, en comprimant l'énergie révolutionnaire et en empêchant dans ces villes les rassemblemens anti-stadhoudériens. Une insurrection générale fut jugée impraticable; on décida seulement qu'à l'approche des français vers Gorcum, la ville

1794. N.St. III.

de Dordrecht donnerait le signal d'une insurrection particulière, en désarmant et en destituant les magistrats, et que dans le cas où la garnison de Dordrecht viendrait à être subitement renforcée, deux commissaires du comité central d'insurrection se rendraient au camp français le plus voisin, pour prévenir le général des dispositions faites, et lui demander les secours nécessaires pour vaincre la résistance majeure que pouvaient opposer les troupes stadhoudériennes. Ces commissaires devaient lui annoncer qu'on aurait soin de pourvoir les troupes françaises de tout ce qui leur serait nécessaire; et l'on prit dès-lors les mesures pour acheter une quantité considérable de viande et de pain.

Les troupes qui défendaient la Hollande étaient partagées en trois corps d'armées: la première, composée de hollandais, était postée derrière Gorcum; les anglais et les hanovriens retranchés dans les lignes derrière le Leck, protégeaient Utrecht; enfin, un corps d'autrichiens, sous les ordres du comte de Clairfayt, campé entre le canal du Vahal et celui du Rhin, s'étendait depuis Nimègue jusqu'à Arnheim. Cette dernière armée, entiérement défaite le 14 janvier 1795, fut obligée de se retirer au-delà de l'Yssel, laissant au pouvoir des français tout le pays jusqu'à Gueldwmalsein. Le froid était alors si excessif, que tous les fleuves qui enveloppent la Hollande, étaient couverts d'une glace épaisse et solide, sur laquelle l'artillerie elle-même pouvait passer sans danger. Pi-

chegru fesait ses dispositions pour attaquer les lignes de la Grèpe, défendues par les anglais; ces lignes forcées, Utrecht devait ouvrir ses portes aux français, et rien ne les empêchait de marcher à Amsterdam.

1794.
N.St. III.

XII. *Le stadhouder donne la démission de ses emplois, et se réfugie en Angleterre. Les français sont reçus dans Utrecht. Révolution de Hollande.*

1795.
N.St. III.

Le 16 janvier, le stadhouder désespérant de sa fortune, avait convoqué extraordinairement dans la Haye, l'assemblée des états-généraux et celle des états particuliers de la province de Hollande. On décida qu'il serait envoyé sur-le-champ des plénipotentiaires au général français, pour lui demander la paix. Pour en faciliter la conclusion, le prince d'Orange offrait la démission de ses charges civiles et militaires, et de celles de ses enfans. Les circonstances devenant incessamment plus fâcheuses, il donna cette démission le lendemain, à dix heures du matin; et le même jour s'étant rendu à Scheveningue, petit village habité par des pêcheurs, il s'y embarqua dans un bateau avec sa famille, pour se réfugier en Angleterre.

Les commissaires composant le comité central d'insurrection de Rotterdam, avaient appris que le général Daendels devait arriver pendant la nuit dans la petite ville de Leerdam, bâtie sur la rivière de Linge, à huit lieues de Dordrecht. Trois d'entr'eux se rendirent au village de Harinxelt, par où les

1795. N. St. III. français devaient passer; ils n'y trouvèrent qu'environ cent hommes venus de Verkenham sur la glace : le général Daendels avait tourné sur sa droite pour se porter sur Utrecht.

Ce mouvement était la suite de la retraite des anglais qui venaient d'abandonner les lignes de la Grèpe pour se retrancher derrière l'Yssel.

Le général Pichegru était en marche pour se rendre à Utrecht, lorsqu'il reçut les commissaires du comité d'instruction de Rotterdam. Ils obtinrent fort aisément qu'une députation envoyée par les états-généraux ne serait pas écoutée.

La nouvelle de la prise d'Utrecht parvint à Amsterdam le 18 janvier à dix heures du matin. Le collége des conseillers-députés de la Hollande avait alors le commandement militaire de cette capitale; il arrêta d'écrire à tous les commandans des places de guerre de n'opposer désormais aucune résistance aux armées françaises : deux députés furent chargés de se rendre à Weder pour concerter avec les généraux français les opérations intérieures.

Les français n'éprouvèrent dès-lors aucun obstacle. Reçus par-tout comme des frères, comme des bienfaicteurs, les hollandais s'empressaient, en les comblant de bons traitemens, de leur faire oublier les malheurs de la guerre.

Le 18, les français entrèrent en même temps dans Amsterdam et dans Dordrecht. Les partisans du stadhouder n'osaient se

montrer. Le peuple s'assemblait dans des clubs : il y fut résolu que les magistrats seraient sommés de se démettre des emplois qu'ils tenaient de l'ancien gouvernement, pour être remplacés par de nouveaux magistrats au choix du peuple. Ce changement fut exécuté à Amsterdam le 19. La charge de gouverneur de la ville fut confiée au général Daendels. On créa une régence provisoire composée de vingt magistrats, chargés d'organiser les rouages du nouveau gouvernement. La même opération se répétait dans Dordrecht et dans Rotterdam. Le comité d'insurrection s'était chargé momentanément de l'administration de police dans ces deux villes : il procura des vivres aux français, organisa la garde nationale batave; et regardant ses fonctions comme terminées, il prononça sa dissolution.

1795.
N.St. III.

Bientôt la révolution se propagea de ville en ville. Par-tout où les français arrivaient ils trouvaient la bourgeoisie sous les armes pour les recevoir avec honneur, les anciens magistrats dépossédés, et de nouvelles municipalités établies sur le modèle de celles de France.

En peu de jours les français se virent maîtres des forteresses de Bréda, de Berg-op-Zoom, de Gorcum, et de tous les ports de la Hollande. Les flottes hollandaises et les vaisseaux que les anglais avaient chargés de munitions pour les troupes britanniques, retenus par les glaces dans le Texel et dans les bassins de Briel, d'Hellevoet-Sluis, d'Amsterdam et de Rotterdam,

1795. N.St. III. fournissaient des ressources immenses. On avait trouvé à la Haye une fonderie magnifique, à Delft l'arsenal le plus considérable de l'Europe, à Dordrecht six cent trente pièces de canons de bronze, quarante mille fusils neufs, des munitions de guerre et des provisions suffisantes pour fournir pendant six mois à tous les besoins d'une armée de cinquante mille hommes. Les caves de la maison-de-ville d'Amsterdam étaient remplies de métaux précieux. Rotterdam renfermait de superbes chantiers prêts à recevoir des vaisseaux de guerre en construction, et les bois nécessaires pour créer une flotte nombreuse. Toutes les villes de la Hollande renfermaient des magasins inappréciables de denrées et de marchandises, que la prudente économie du peuple batave réservait pour vendre avantageusement dans des temps de disette.

On trouvait en Hollande avec profusion tous les objets de nécessité qui commençaient à devenir rares en France. Le riz qui valait alors trois livres à Paris, se donnait pour trois sous à Amsterdam. On y trouvait amoncelées des provisions immenses de comestibles de toute espèce, viandes salées, fromages, vin, huile, eau-de-vie, sucre et café. Quel parti devaient tirer les français des richesses que le sort de la guerre mettait dans leurs mains? C'était le sujet de toutes les conversations.

Avant la réussite, un très-grand nombre de personnes ne parlaient de l'expédition de la Hollande qu'avec le ton du dédain le plus affecté. A les entendre, l'exécution en était

physiquement impossible. Cette terre, défendue par les anglais, par les autrichiens, 1795.
et sur-tout par la mer, devait engloutir les téméraires qui oseraient y mettre un pied N.St. III.
hostile. On prétendait même que trente mille français qui s'étaient hasardés à passer le Vahal, avaient fini leur vie au sein des eaux. Ces mêmes *aristarques* se partagèrent après l'événement en deux opinions différentes : les uns assuraient que les français ne pouvaient tirer aucune utilité de cette conquête, parce que toutes les richesses de la Hollande avaient été transportées ailleurs ; les autres cherchaient à apitoyer les français sur le sort des bataves, qu'il fallait, disaient-ils, accoutumer par de bons traitemens à la liberté française. Ils proposaient presque d'apporter des métaux, des denrées et des marchandises dans cette contrée, qui, depuis plusieurs siècles, est le dépôt général des richesses de tous les genres, éparses de tous les points du globe.

Ces opinions étaient vivement combattues par ceux qui sentaient que le salut d'un état étant sa suprême loi, les français devaient traiter la Hollande en pays de conquête. Les anglais entrant par surprise dans Toulon, avaient donné la mesure de la conduite qui devait être tenue à Amsterdam. Ils enlevèrent nos vaisseaux, ils incendièrent l'arsenal ; ils auraient entiérement détruit cette ville, si le bouillant courage des armées françaises ne les avaient forcés de brusquer leur départ.

Mais Amsterdam s'était rendu aux français. Cette ville n'avait reçu les français dans

1795. N.St. III. ses murs que lorsqu'elle ne pouvait plus se défendre, et après avoir épuisé tous les moyens possibles de retarder la marche de ses vainqueurs. Au surplus, Toulon s'était aussi rendu aux anglais, qui n'en ravirent pas moins tout ce qui leur convenait.

D'ailleurs le parti que le gouvernement français avait à prendre lui était indiqué par la nécessité la plus dure, la plus impérieuse des lois. Une paix glorieuse après la plus étonnante des campagnes, devait être le résultat de la conduite que nous allions tenir en Hollande. Il était certain que les puissances coalisées ne continuaient la guerre contre la France, que parce qu'elles calculaient que les armées innombrables avec lesquelles nous les accablions, diminuant chez nous la masse des agriculteurs et des manufacturiers, il devait arriver que nous serions un jour embarrassés pour nourrir et pour habiller nos défenseurs.

C'était le texte de presque tous les discours de Pitt au parlement d'Angleterre. Ce célèbre politique ne proposait pas aux anglais de continuer la guerre parce qu'elle était fondée sur les règles de la justice, mais parce qu'elle était utile à la Grande-Bretagne, qui, supérieure sur les mers, s'était emparée pendant l'année 1794, d'une partie de Saint-Domingue, de la Martinique entière, et qui détruisait le commerce français : il assurait que les suites des hostilités devaient ruiner entièrement la France.

La prise de la Hollande mettait en défaut les calculs des ennemis de la France si ce pays était traité en pays de conquête;

il

il n'y avait donc pas à balancer. Les propriétés particulières devaient être respectées ; mais il fallait transporter en France toutes les richesses publiques.

Les plus précieuses de ces richesses étaient les vaisseaux de guerre, tous les bois de construction, tous les apparaux, canons, cordages, mâtures, les magasins de l'état et de la compagnie des Indes. On aurait crié à l'injustice ; mais ceux-là même n'allaient-ils pas crier à l'ineptie si la France perdait l'unique occasion que la fortune pouvait lui présenter, de se procurer toutes les resssources qui décident les succès de la guerre ?

La Hollande pouvait fournir en denrées, en marchandises, ou en métaux, plus de deux milliards valeur métallique. Avec cette somme le gouvernement français aurait rétabli ses finances de la manière la plus solide ; il devenait l'arbitre de la paix ou de la guerre.

J'ai entendu des hommes versés dans la politique, donner beaucoup plus de développement à ces réflexions. Ils observaient que les richesses de tout genre qui regorgeaient dans les villes de Hollande, n'y avaient été emmagasinées en grande partie que pour être employées contre nous. Devions-nous leur laisser ces moyens meurtriers ? était-il raisonnable que nous eussions fait la conquête des Provinces-Unies à nos dépens ? Amis ou ennemis, ajoutaient ces observateurs, les hollandais doivent payer les frais immenses de notre expédition. Ennemis, leurs richesses publiques nous appartiennent,

1795. N St. III. elles doivent réparer nos pertes et assurer notre liberté ; amis, ils doivent s'empresser de nous offrir d'eux-mêmes tout ce que nous avons dépensé pour les mettre en état d'établir leur gouvernement actuel. Enfin, devions-nous payer notre révolution et la leur ?

Ne nous trompons pas à de vaines démonstrations d'amitié, continuait-on ; les hollandais sont intimément liés avec es anglais par leurs affaires, par leurs habitudes ; peut-être même que la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui avec nous, est concertée secrètement avec la cour de Londres, en attendant qu'ils soient en état d'agir différemment. Souvenons-nous qu'après la campagne de la Belgique, on négligea de faire conduire en France les canons des fonderies, sur-tout celle de *Malines*, évaluée à douze millions tournois. Les autrichiens les ont reprises après la désertion de Dumourier ; ces canons ont servi à foudroyer nos forteresses. Si nous recevions quelque échec, l'immense quantité de munitions de guerre que nous laissons en Hollande servirait peut-être contre nous à un usage aussi funeste, tandis qu'il est si facile de les faire conduire en France par les paysans mêmes des pays conquis, en laissant dans les places de guerre ce qui est nécessaire à la consommation de nos armées.

Mais d'un autre côté, la manière affectueuse dont les hollandais recevaient nos armées, les liaisons précédentes que nous avions avec le parti anti-stadhoudérien, qui

pouvaient avoir facilité la conquête, et des ménagemens pour un peuple qui paraissait s'incorporer de lui-même à la révolution française, entravaient en mille manières une mesure qui pouvait être considérée comme la spoliation générale d'une nation amie, et produire un soulèvement dont les suites étaient incalculables. On prit le parti de s'allier à la nation conquise, et de s'en rapporter à la loyauté de son nouveau gouvernement sur les indemnités que la France avait droit de réclamer. Pichegru eut ordre de poursuivre les anglais et les autrichiens, qui abandonnèrent bientôt les places qu'ils occupaient encore au-delà de l'Yssel pour se retirer en Allemagne.

1795.

N. St. III.

Un peu de connaissance des hommes et des affaires, aurait averti le comité de salut public que quand même les hollandais, alliés aux français, se seraient proposés de bonne foi d'indemniser la France des dépenses énormes occasionnées par l'invasion des Provinces-Unies, leur nouvelle situation diplomatique les mettrait bientôt hors d'état de réaliser leurs promesses. Amis des français, ils devenaient nécessairement les ennemis des anglais, dont les forces navales menaçaient les colonies bataves d'une invasion prochaine.

Qui ne sait que dans le sol fangeux de la Hollande, ne consistaient ni les richesses, ni la puissance des hollandais, mais dans les établissemens qu'ils possédaient aux extrémités des deux Indes ? La marine française, qui n'avait pas empêché les anglais de s'em-

1795. N. St. II. parer de la Martinique et de la plus grande partie de Saint-Domingue, pouvait-elle se flatter de protéger efficacement les possessions bataves? On prévoyait que les officiers des vaisseaux de guerre attachés au stadhouder, dont ils tenaient leurs grades militaires, se défendraient avec répugnance, ou peut-être se livreraient eux-mêmes aux anglais, qui intercepteraient la plus grande partie des flottes marchandes attendues au Texel. Il devait donc arriver que pendant la guerre, tout le fruit de la conquête de la Hollande serait pour la cour de Londres, et que lorsqu'il serait question de négociations pacifiques, les conquêtes faites par les anglais sur les hollandais alliés de la France, balançant celles des français sur l'empereur, allié de la cour de Londres, rendraient difficiles les termes de la pacification. J'avais inséré ces réflexions dans un journal, vers le temps où Pichegru entrait dans Amsterdam; on les méprisa, et le temps en démontrera la justesse.

Tandis que l'armée du nord, après avoir forcé les autrichiens et les anglais d'abandonner le territoire batave, les poursuivait dans le nord de l'Allemagne, celle du Rhin achevait la conquête de la rive gauche de ce fleuve. Elle fesait le siége de Mayence, défendue par les fortifications élevées par les français eux-mêmes pendant qu'ils occupaient cette place importante. L'armée d'Italie se fortifiait sur toutes les montagnes qui défendent l'entrée du comté de Nice, depuis Ormea jusqu'à Vado; et l'armée des Pyré-

nées-Orientales s'emparait de la place importante de Roses, dans le temps que celle des Pyrénées-Occidentales envahissait presque toute la Navarre espagnole. 1795. N.St. III.

XIII. *Suite de la révolution de Pologne.*

J'ai parlé dans le troisième livre des efforts qu'avaient faits les polonais depuis la diète de 1788, pour établir chez eux un gouvernement régulier sur les ruines du code absurde qu'ils tenaient de la cour de Russie, et qu'on osait décorer du titre de constitution républicaine. Les magnats gardiens de ce dépôt anarchique abaissaient la noblesse, écrasaient les villes, et traitaient le peuple comme un vil troupeau. Le pouvoir législatif détruit, le pouvoir exécutif paralisé, les grands étaient devenus de véritables souverains dans leurs terres. Delà les intrigues secrètes qu'ils employaient pour arrêter une régénération qui les privait de quelques-uns de leurs avantages. Dès l'année 1792, un corps nombreux de troupes russes s'était établi au cœur de la Pologne. Bientôt parurent à Varsovie deux déclarations de la cour de Berlin et de celle de Pétersbourg; la première datée du 27 janvier, et la seconde du 9 avril 1793. Les deux puissances annonçaient que pour garantir leurs états des principes du jacobinisme français, universellement répandus en Pologne, elles allaient s'assurer des provinces qui les avoisinaient. En conséquence la Russie s'appropria l'Ukraine, la Podolie, la Volhynie presque toute entière, et la plus grande partie du duché de Courlande, tandis que le roi de

1795. N.St. III. Prusse occupait la Grande-Pologne, à laquelle il donnait le nom de Prusse méridionale. Une partie des magnats polonais assemblés à Grodno, ratifièrent cette usurpation scandaleuse qui réduisait la Pologne au tiers de son territoire et au tiers de sa population. Ce reste même pouvait être regardé comme dépendant de la Russie, puisque des troupes russes y étaient cantonnées, et que l'ambassadeur de Pétersbourg dirigeait toutes les opérations du gouvernement de Varsovie.

Dans ces circonstances éclata l'insurrection de 1794, dirigée par le célèbre et malheureux *Kosciusko* qui avait fait quelque séjour à Paris dans les premières années de la révolution de France. Les polonais poussés au désespoir par l'excès de l'oppression, prirent les armes de toute part pour conquérir leur patrie et leur liberté. L'acte d'insurrection publié à Cracovie, était conçu en ces termes : « Nous tous comme frères, comme concitoyens, joignons ensemble nos forces, et persuadés que l'heureux succès de notre entreprise, dépend de la plus parfaite union, nous renonçons à toutes les distinctions qui jusqu'à présent ont séparés les habitans de la même terre et les enfans de la même patrie. Nous promettons réciproquement de n'épargner aucun des sacrifices que l'amour sacré de la liberté peut commander à des hommes que le désespoir conduit à la défendre ». En conséquence, les dénominations de seigneurs, de comtes, de princes étaient supprimés ; il fut convenu que toutes les charges civiles et militaires seraient données

à la capacité reconnue, sans égard à la naissance ni à la différence des cultes : on renvoyait au moment de la paix la formation des assemblées de cantons qui devaient élire les représentans à une diète chargée de donner une constitution à la Pologne. 1795. N. St. III.

L'impulsion donnée avait une si grande force, que le roi *Stanislas* crut devoir se déclarer lui-même chef de l'insurrection. Les habitans de la Grande-Pologne invités par une proclamation du comité insurrectionnel, auquel était donné le titre de conseil suprême national, rompant le serment qu'ils avaient été forcés de prêter au roi de Prusse, se joignirent au reste de la nation qui mit sur pied une armée de trois cent mille hommes. Des magasins immenses, formés par la cour de Berlin, furent enlevés ou brûlés; ce qui fut peut-être une des plus fortes raisons qui déterminèrent le roi de Prusse à faire sa paix séparée avec la France.

La nature de mon ouvrage ne me permet pas d'entrer dans les détails de cette guerre; j'observerai seulement que la cour de Vienne, qui n'avait pris aucune part au démembrement de la Pologne en 1793, ayant réuni ses forces en 1794 à celles des deux cours de Berlin et de Pétersbourg, les polonais devaient succomber non-seulement parce qu'ils n'avaient presque point d'armes, mais par la disposition naturelle des choses. Les magnats de Pologne, au lieu d'émigrer comme avaient fait les magnats de France, paraissaient favoriser la révolution, tandis que par une tactique astucieuse, ils paralisaient toutes

1795. N.St. III. les mesures fortes, détournaient tous les plans avantageux, refroidissaient la confiance des populaires en leurs forces, et les éloignaient de ces sentimens de prudence, sans lesquels la valeur et tous les moyens de résister sont enchaînés, ou n'aboutissent qu'à une ruine totale.

Kosciusko vaincu et blessé dans le faubourg de Varsovie, tomba dans les mains de ses ennemis. Dès-lors la Pologne disparut de la liste des nations. La cour de Russie joignit aux possessions polonaises qu'elle avait usurpé en 1793, le duché de Lithuanie, le reste de la Courlande, de la Volhynie et de la Samogitie, la principauté de Helm, ce qui formait les deux tiers de la Pologne, renfermant vingt mille lieues quarrées et six millions d'habitans. Le roi de Prusse réunit à la Grande-Pologne une grande partie des palatinats de Cracovie, de Sendomir et de Mazovie, avec la ville de Varsovie, quelques districts de la Podlachie, et les cantons de Lithuanie renfermés entre la Prusse orientale et la rivière de Niémen. Son lot entier comprenait le quart de la Pologne, cinq mille cinq cents lieues quarrées. La portion de l'empereur était moins considérable; elle ne consistait qu'en deux mille cinq cents lieues quarrées, contenant une partie des palatinats de Cracovie, de Mazovie, de Sendomir et de Podlachie, et tout le palatinat de Lublin.

XIV. *Pacification de la Vendée. Les décrets de destruction contre la ville de Lyon, sont rapportés.*

Dans les premiers mois de 1795, la révolution de France agitée jusqu'alors en sens contraire par les plus affreuses convulsions, semblait prendre une marche un peu plus rassurante. Non-seulement ses succès extérieurs étonnaient l'Europe, mais quelques changemens heureux s'annonçaient à l'intérieur. D'un côté, l'abrogation de la loi désastreuse du *maximum*, en avivant le commerce, aurait ramené l'abondance des denrées et des marchandises, et mis leur valeur mercantile à la portée des consommateurs, si la trop grande quantité d'assignats jetés dans la circulation n'avait opéré le discrédit du signe d'échange; d'un autre côté la tranquillité commençait à renaître dans les provinces où la guerre civile avait éclaté; les feux mêmes qui depuis plusieurs années dévoraient la Vendée, s'éteignaient depuis qu'à des généraux inspirés par le malfesant génie du crime, on avait substitué des guerriers qui joignaient les sentimens de l'humanité à ceux de la gloire des armes. Ces guerriers étaient *Canclaux* et *Hoche*.

1795. N.St. III.

Fesant valoir un décret d'amnistie prononcé le 12 frimaire 1794 par la convention, en faveur des vendéens et des chouans qui poseraient les armes pour reprendre paisiblement leurs occupations rurales, ils étaient parvenus à inspirer quelque confiance à ces hommes simples, poussés aux plus horribles

1795. extrémités autant par les infames procédés des troupes républicaines, que par les suggestions perfides de ceux qui leur avaient mis les armes à la main. Bientôt on se rapprocha, des conférences de paix s'ouvrirent entre les chefs des insurgés et les commissaires de la convention envoyés dans la Vendée.

N.St. III.

La déclaration suivante avait été remise aux commissaires conciliateurs :

« Les causes qui ont donné naissance à la guerre de la Vendée et forcé les habitans des pays situés au nord de la Loire de s'armer pour échapper à la destruction dont ils étaient menacés par l'abus du plus tyrannique des gouvernemens, les efforts tentés pour soustraire la France à une domination aussi odieuse, la punition des chefs qui l'avaient établi, l'amour enfin de tout vrai français pour son pays, et le desir d'éteindre les discordes civiles qui en auraient accéléré la ruine, ont déterminé le conseil et les chefs de la Vendée à concourir à la pacification des départemens insurgés.

» Nos vœux pour la prospérité de la France sont les mêmes ; nous désirons également ce qui peut rendre à notre patrie l'abondance et la paix, tout ce qui peut garantir la sureté et le bonheur de tous les français. Ces vœux ont été exprimés dans l'écrit que nous avons publié sous le titre de *Paroles de paix*, et qui a été remis, au nom des chouans, aux représentans du peuple à Nantes, le 12 février.

» En conséquence, en invitant tous les

habitans de la France qui chérissent la vertu 1795.
à un entier oubli du passé, nous déclarons N.St. III.
solemnellement nous soumettre à la république française une et indivisible, en reconnaître les lois, et prendre l'engagement de ne porter jamais les armes contre elle.

Afin que la paix soit complète, et qu'il ne reste aucun souvenir des malheurs passés, nous prions le représentant du peuple *Bollet* et ses collègues, d'indiquer un rendez-vous au général Stoflet. La connaissance que nous avons de ses sentimens, nous porte à être persuadés qu'il embrassera volontiers tous les moyens d'assurer la tranquillité du pays qui lui a donné sa confiance. Il serait même à désirer que les représentans qui ont concouru le plus efficacement à la pacification de la Vendée, et qui ont obtenu la confiance de ses habitans, voulussent bien se rendre dans le lieu qui sera assigné : leur présence ne peut manquer de produire le plus heureux effet pour la pacification générale. Fait à la Mabilais, le premier floréal, an 3. *Signé* CORMATIN, CHANTREAUX, BOIS-HARDI, etc. »

D'après ces principes, des arrêtés pacificateurs furent signés par les commissaires de la convention, à la Jaulnaye, près de Nantes.

Cette pacification devait fermer une plaie aussi profonde qu'envenimée, qui menaçait de consumer la France entière. La contrée la plus fertile qui soit sur le globe avait été souillée pendant deux années entières du sang de ses habitans et des soldats chargés par

1795. N.St. III.

les jacobins d'y exterminer tous les êtres vivans. On ne pouvait rendre la vie à quatre cent mille individus sacrifiés dans ce vaste carnage, ordonné et perpétué par des monstres contre lesquels la nature entière demandait vengeance; mais enfin cette étonnante désolation allait cesser, et les restes d'une florissante population, dispersée dans le fond des forêts et dans le creux des rochers, obtenait la permission de rechercher dans les débris des villages les lieux où furent leurs maisons particulières, et dans les ronces les bornes qui circonscrivaient leurs champs.

Les conditions de cet arrangement sont connues par cinq arrêtés des représentans Guermeur, Jari, Grenot, Bollet, Chaillon, Lanjuinais, de Fermont, Ruelle et Guezno, tous en date du premier floréal an 3, et confirmés par la convention. Le premier ordonne aux autorités constituées d'assurer la plus entière exécution du décret du corps législatif du 3 ventôse, sur le libre exercice des cultes religieux; le second décide que les chouans qui n'ont aucune profession, seront reçus dans les armées de la république; le troisième règle que les bons signés par les chefs des chouans seront remboursés jusqu'à la concurrence d'un million cinq cent mille livres; le quatrième porte que les chouans qui se soumettront aux lois de la république, seront à l'abri de toute recherche pour leur conduite passée; enfin le cinquième assure aux chouans rentrés sous l'obéissance de la république, la main-levée du séquestre qui pourrait avoir été mis sur leurs biens comme inscrits sur la liste des émigrés.

Quant à ces clauses secrètes dont on a tant parlé depuis, et parmi lequselles on citait le rétablissement prochain du trône, c'étaient de pures chimères inventées par l'esprit de parti, et que la déclaration que j'ai citée suffit pour faire évanouir. J'ai observé plus haut que les habitans des départemens insurgés fesaient profession d'un attachement particulier à la religion catholique : un décret donné par la convention quelque temps auparavant, favorisa les négociations entamées ; la lassitude de la guerre fit le reste. Les villages les plus maltraités obtinrent des secours assez considérables. L'acte de soumission fut signé pour les vendéens par Charette, et pour les chouans par Desotteux-Cormatin, célèbre par le procès qu'on lui fit dans la suite.

1795.

N.St. III.

Dans le même temps la convention nationale travaillait à recueillir les restes précieux de la dévastation de Lyon. Déjà un décret avait rendu à cette ville le nom célèbre sous lequel elle fut connue dans toutes les parties du monde ; déjà on avait rapporté la loi qui ordonnait l'élévation d'une colonne, monument du malheur qu'elle avait éprouvé. Il fut décrété qu'aucun citoyen ne pourrait être recherché désormais pour les faits qui avaient occasionné le siége de Lyon. On vota des secours dont la distribution, faite avec fidélité et intelligence, pouvait ramener dans les ateliers de cette cité une partie des ouvriers dispersés en Suisse et à Genève.

XV. *Procès de Fouquier-Tinville. Le cadavre de Marat jeté hors du Panthéon.*

1795. L'indignation publique poursuivait dans toutes les provinces les désorganisateurs. La
N.St. III. mémoire de Marat, dont les autels avaient remplacé depuis deux ans ceux du christianisme, était vouée à l'exécration générale, tandis que son cadavre, chassé enfin du Panthéon, allait pourrir aux *Gémonies*. Le tribunal révolutionnaire de Paris fesait enfin, quoiqu'avec beaucoup de lenteur, le procès de Fouquier-Tinville, accusateur-public au tribunal de Roberspierre, accusé à son tour de tous les genres de crimes dont un juge inique peut combler la mesure. Parmi les atrocités qui lui étaient imputées, l'instruction publique avait mis au jour un acte de barbarie dont aucun tribunal n'avait été soupçonné jusqu'alors.

J'ai parlé précédemment de la prétendue conspiration dont vers le temps du meurtre de Danton, on avait accusé les prisonniers du *Luxembourg*, pour avoir une occasion de les immoler tous à-la-fois. Quarante-huit d'entr'eux furent exécutés à la requête de ce monstre, non-seulement sans avoir été entendus, ni même cités, mais ce qu'on aura peine à croire, sans qu'il existât un jugement prononcé contr'eux : assassinat horrible, qui forme un des tableaux les plus révoltans du règne affreux de Roberspierre.

Non-seulement des témoins venaient de toute part pour dévoiler de nouveaux crimes

imputés à Fouquier-Tinville, mais cette procédure, en atteignant successivement un grand nombre de ses complices, mettait à découvert l'infame machiavélisme avec lequel, en moins de quatre mois, les jacobins avaient fait périr à Paris seulement, sous la hache révolutionnaire, plus de trois mille personnes. L'affreux régime de la terreur et de la mort sous lequel la France entière s'était laissée enchaîner, éprouvant alors une réaction complète, chacun sentait un secret dépit de la pusillanimité avec laquelle on avait enduré cette longue suite d'assassinats. L'exemple du passé devenait une leçon terrible ; la haine prenait toutes les formes pour accabler le jacobinisme dont on craignait le retour.

1795.

N. St. III.

Les buveurs de sang humain étaient percés sur les théâtres de l'arme tranchante du ridicule, tandis qu'on bannissait de toutes les sociétés particulières ces être féroces, signalés comme une peste publique. On les attaquait même jusque dans le sein de la convention. La commune d'Arras demandait le supplice de *Lebon*; celle de Bédouin, celui de Maignet; d'autres députés montagnards étaient dénoncés par d'autres corporations. La France entière réclamait à grands cris la cessation du gouvernement provisoire, et l'établissement d'un régime constitutionnel qui protégeât efficacement les personnes et les propriétés.

XVI. *Rapport de la commission des vingt-un, sur le procès de quelques membres des comités de gouvernement. Les députés mis hors la loi après le 2 juin l'an Ier, sont rappelés dans le sein de la convention.*

1795. N. St. III.

On se rappelle que Laurent Lecointre avait renouvellé sa dénonciation contre Billaut-Varennes, Barrère-Vieusac, Collot-d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar et David, membres des anciens comités de salut public et de sureté générale. On se rappelle aussi que cette accusation avait été renvoyée à l'examen d'une commission; Saladin, organe de cette commission, fit son rapport le 2 mars. Après un tableau frappant de la situation de la France, lorsque par les événemens du 9 thermidor, fut brisé le sceptre sanglant de l'anarchie, l'orateur observa que, par faiblesse ou par insouciance, la convention ayant négligé de frapper une partie des grands coupables, on dut craindre la continuation de la tyrannie décemvirale. Delà les plaintes portées par un grand nombre de communes contre plusieurs membres des comités de l'ancien gouvernement. La convention sentant la nécessité de punir les fauteurs et les complices d'un système qui avait opprimé en même temps le peuple entier et ses représentans, chargea d'abord trois de ses comités d'examiner s'il y avait lieu de donner suite à ces dénonciations; enfin, la commission des vingt-un fut formée.

Saladin rendit compte des retards que ce rapport

rapport avait éprouvé par l'effet du grand nombre de pièces qu'il fallait analyser et communiquer aux prévenus. La commission, ajouta l'orateur, dont je crois devoir emprunter les termes, s'est bornée à rechercher si les pièces produites portent un caractère suffisant pour déterminer l'accusation; elle s'est renfermée dans ces deux points principaux : *Tyrannie sur le peuple; oppression de la convention nationale.*

1795. N.St. III.

« Elle s'est dit : il y a tyrannie quand la terreur est le ressort du gouvernement, quand les lois vengeresses de l'innocence sont impunément violées, quand les tribunaux obéissent à une autre impulsion qu'à celle de la loi, et quand ceux qui ont acquis la confiance du peuple s'en servent pour l'asservir. Cet état de choses, subversif de tout gouvernement, n'a existé que trop long-temps; c'est à l'énergie de la convention de consolider le retour à l'ordre, en terrassant les restes de la faction tyrannique, et en effrayant par un grand exemple ceux qui voudraient ramener les jours affreux de la terreur.

» La commission a recherché si Billaut, Barrère, Collot et Vadier étaient complices de ces délits.

» Mille bastilles répandues sur le sol de la république, trente-deux maisons d'arrêts établies à Paris, la formation des armées révolutionnaires, attestent que l'arbitraire avait pris la place de la loi pour opprimer l'innocence. On a examiné les mandats d'arrêt; ils sont signés tantôt de tous les membres du comité de salut public ou de sureté

1795. N. St. III. générale, tantôt de deux d'entr'eux, tantôt d'un seul. L'existence d'un bureau central de police, commun aux deux comités, a fixé en même temps l'attention de la commission. Les prévenus assurent qu'ils n'ont pris aucune part à la formation de ce bureau, qui fut de l'invention de Roberspierre seul; mais l'assemblée aurait encore à examiner si ces membres du gouvernement n'étaient pas tenus de dénoncer un établissement dont ils avaient au moins connaissance, et qui était si contraire à la liberté publique et à la liberté particulière. Peut-on croire sur parole, à ce sujet, ceux qui signaient complaisamment les actes arbitraires de ce bureau de police, celui qui, le 7 thermidor, vint à cette tribune faire un éloge pompeux de Roberspierre »?

Le rapporteur cita plusieurs mandats d'arrêt lancés sans aucun motif particulier, et signés les uns de Couthon, Roberspierre, Billaut, Barrère, Collot, Vadier; les autres de deux ou d'un seul de ces députés. Il par la de l'institution du tribunal sanguinaire du 22 prairial; passant ensuite aux détails de la fameuse conspiration des prisons, il donna lecture d'un grand nombre de lettres originales dont on n'avait encore aucune connaissance, et qui mettaient dans le jour le plus affreux les horreurs commises à cette époque. Un arrêté, signé de Billaut, portait qu'il était nécessaire de purger à l'instant les prisons des immondices qu'elles renfermaient. Un autre contenait une liste d'individus, et finissait par ces mots: *Les ci-*

dessus seront jugés dans les vingt-quatre heures. 1795.

Vadier fit condamner à mort un citoyen de Pamiers, dont le crime était d'avoir refusé sa fille en mariage au fils de ce député. Joseph d'Ormin, Solère, Castel et un grand nombre d'autres habitans de Pamiers, furent envoyés par ses ordres au tribunal révolutionnaire de Paris; et de peur qu'ils n'échappassent à la mort, il écrivait à Fouquier-Tinville: Ce serait une calamité si un seul des individus que je vous envoie échappait à l'échafaud. Ainsi Vadier commandait à l'opinion même des juges, et provoquait en propres termes la mort de ceux qui lui déplaisaient. N.St. III.

Un arrêté signé Barrère, exprime le dessein formé par le comité de salut public d'exterminer la moitié de la population française. Pour y parvenir, on proposait de créer quatre tribunaux révolutionnaires destinés à parcourir les départemens avec des guillotines ambulantes; un arrêté du 21 floréal, l'an 2, signé Roberspierre, Couthon, Barrère et Collot, réalisait pour les contrées méridionales ce projet de destruction générale. L'instruction donnée par le comité de salut public à la commision populaire d'Orange, porte que les ennemis de la révolution sont tous ceux qui gênent la marche du gouvernement, et que les preuves contre eux résultent de toute espèce de renseignemens qu'un juge peut se procurer. Le président de cette commission nommé *Fauveti*, écrivait au comité: *Ça ne va pas*, la commission n'a jugé

1795. N.St. III. que cent quatre-vingt-dix-sept individus en dix-huit jours. Il nous faudrait quelques patriotes aussi ardens que moi pour accélérer les choses. Notre collègue *Maigrelet* ne vaut rien, il lui faut des preuves pour juger à mort; si cela va toujours de même, nous ne ferons que de l'eau claire.

Dans le même temps, Collot se montrait dans Lyon le plus fougueux apôtre de la destruction. Quand les lyonnais vinrent déposer dans le sein de l'assemblée nationale l'expression de leur douleur, la convention frémit au récit des horreurs dont cette ville avait été le théâtre. Collot, loin de partager l'émotion générale, entreprit de justifier cette horrible calamité. Il comparait la vengeance du peuple à la foudre qui ne laisse que des cendres sur son passage. Ainsi Néron désirait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup.

Une dénonciation, en date du 18 frimaire 1794, présentée à la convention par une députation de la commune de Lyon, prouve que Collot fit fusiller, en un seul jour, deux cents pères de famille, parmi lesquels il ne se trouvait que dix-huit individus qui eussent pris les armes pour la défense de la ville; elle prouve que ceux de ces malheureux qui avaient échappés à la mitraille, furent achevés à coup de pelles et de pioches. Dans une lettre adressée aux jacobins de Paris, Collot, oubliant son caractère de député à la convention, disait: C'est de vous que je tiens ma mission; sans les vingt jacobins que vous m'avez envoyés, les choses iraient fort mal.

Dans mon rapport à la convention, j'ai été obligé de pallier les faits pour ne pas effaroucher les esprits timides; mais l'éloge de ma conduite résulte des faits mêmes. En vain l'aristocratie se récrie de ce que les contre-révolutionnaires ne sont pas morts d'un seul coup. Si les aristocrates triomphaient, les jacobins périraient-ils d'un seul coup? et c'est de notre part un trait d'humanité.

1795. N.St. III.

Le comité de salut public approuvait les atrocités commises par *Lebon* dans le département du Pas-de-Calais. Une lettre signée Billaut et Barrère, l'invite à marcher toujours dans la ligne révolutionnaire, et l'autorise à puiser dans les trésors publics, pour payer les frais de voyage de ceux qui étaient venus dénoncer les *fédéralistes*.

L'oppression des anciens comités de gouvernement s'étendait particuliérement sur la convention nationale, dont les membres n'osaient émettre leurs opinions sur les projets de décrets qu'on leur présentait. Les députés étaient arrêtés sans que l'assemblée fût consultée; le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Phelippeaux et Camille Desmoulins, n'énonçait aucun motif, il n'était pas même daté. Legendre voulut parler contre un acte aussi tyrannique, Roberspierre lui ferma la bouche par ces mots: Quiconque tremble en ce moment, est coupable. Barrère appuya Roberspierre, et les accusés furent conduits au tribunal révolutionnaire sans avoir été entendus.

Saladin, conclut que la commission est

mait qu'il y avait lieu à accusation contre
1795. Collot, Barrère, Billaut et Vadier.

N. St. III. Ce décret qui envoyait les prévenus devant le tribunal révolutionnaire, ne fut pas rendu : on se contenta de porter contre eux le mandat d'arrêt. Vadier prit la fuite ; les trois autres furent conduits en prison.

Un grand nombre de montagnards étaient vivement inculpés. Plusieurs départemens demandaient que le procès fût fait à Cambon, dans le temps où par un décret rendu le 8 mars, tous les députés mis hors la loi après la journée du 2 juin, étaient rappelés dans le sein de la convention.

XVII. *Les deux factions jacobines se réunissent au parti du ventre pour opérer un mouvement populaire.*

Dans ces circonstances, les jacobins du parti de Danton qui siégeaient à l'assemblée nationale, s'apperçurent enfin que la haine aveugle avec laquelle ils poursuivaient les fauteurs de Roberspierre fournissait au parti républicain l'occasion de détruire les montagnards les uns après les autres, et même les uns par les autres. Les deux sectes, sans s'accorder aucune confiance, résolurent de se réunir pour éviter leur ruine commune. C'était un accord entre deux ennemis qui combinaient leurs efforts contre un troisième dont ils avaient tout à craindre, sauf à se battre de nouveau entre eux quand le péril serait passé. Mais la rentrée dans le corps législatif de tous les députés mis hors la loi après le 2 juin, l'an premier, donnait

une si grande prépondérance aux républicains, que les désorganisateurs s'apperçurent bientôt que malgré leur réunion ils restaient en minorité dans l'assemblée. Le péril était pressant. Les montagnards ne pouvaient se dissimuler que si Barrère, Collot, Billaut et Vadier étaient mis en jugement, les développemens de la procédure ne manqueraient pas de conduire à côté d'eux non-seulement leurs collègues du comité de salut public et de sureté générale, mais les agens principaux du jacobinisme. Ils prévoyaient aussi que les communes de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Toulon, se réuniraient pour demander le supplice de leurs lâches oppresseurs. Il était peu de jacobins qui n'apperçussent l'épée de *Damoclès* suspendue sur leurs têtes. Quel parti prendre pour sortir de cette perplexité, et peut-être recouvrer l'empire?

1795. N.St. III.

J'ai déjà parlé plusieurs fois du parti *du ventre*, que toutes les factions conventionnelles méprisaient également. Les jacobins, dans cette occasion, se déterminèrent d'autant plus aisément de s'en aider, que ceux de ce parti n'ayant jamais déployé la moindre énergie, et ne paraissant occupés que du présent, des gens accoutumés à toutes les ressources de l'intrigue avaient mille moyens de les écarter, et même de s'en défaire lorsqu'on n'aurait plus besoin d'eux. Les motifs de rapprochement se présentaient d'eux-mêmes. Plusieurs fois, jusque dans la tribune, on avait attribué les crimes des comités de gouvernement à la convention entière, cou-

1795. N.St. III. pable au moins de les avoir autorisés par son silence. Bentabole venait même de renouveller cette observation au sujet du décret qui rappelait dans le sein de la convention les députés proscrits par les anarchistes. Il n'était pas difficile de faire entendre aux députés qui n'avaient jamais donné le moindre signe d'improbation aux assassinats commis par les jacobins envers les républicains, que ceux-ci vainqueurs à leur tour, après avoir terrassé la montagne, étendraient leur vengeance sur des etres méprisables, à la punition desquels toute la France ne manquerait pas d'applaudir.

Les jacobins assurés de ces auxiliaires, temporisaient, gagnaient du temps. Le procès des quatre prévenus traînait en longueur; on cherchait à atténuer leurs crimes sans pouvoir y réussir. Les papiers publics retentissaient des plus horribles détails; et l'indignation publique atteignait déjà ceux qui, par leur conduite incertaine et trompeuse, s'accusaient indirectement d'avoir participé aux assassinats et d'en avoir recueilli les fruits.

Des cris de vengeance se fesaient entendre de toute part; on ne pouvait plus éviter de prononcer sur cette grande affaire. Les jacobins sentirent que le seul moyen de sortir d'un pas si difficile, était de plonger l'état dans un désordre dont l'issue ne pouvait être plus funeste pour eux que le jugement des accusés. On résolut en même temps de sacrifier aux manes des victimes du gouvernement décemviral, quelques scélérats subal-

ternes, dont la mort pouvait appaiser les cris des familles qui demandaient justice. 1795. N.St. III.

La montagne espérait de renouveller les scènes du 31 mai. Les temps étaient changés. D'un côté, le peuple si souvent et si amérement trompé par les montagnards, ne prêtait presque plus l'oreille à leurs vaines déclamations; de l'autre, ils n'avaient aucun point de ralliement dans Paris. Non-seulement toutes les sociétés populaires, dans lesquelles ils dominaient, étaient supprimées; mais depuis le 9 thermidor, la convention n'avait point renouvellé la municipalité de Paris, dont la puissance avait souvent balancé la sienne. Les fonctions municipales étaient confiées aux comités civils des quarante-huit sections; ces corps administratifs, peu nombreux, presque sans consistance, et n'ayant les uns avec les autres aucune relation politique, ne pouvaient devenir dangereux, quand même les jacobins auraient réussi à faire passer leurs fureurs anarchiques dans l'ame de quelques-uns des individus qui les composaient.

Mais si ces dispositions des choses rassurait les républicains, d'autres incidens, amenés par le dérangement des saisons et par quelques effets de la révolution, leur inspiraient de justes craintes.

Le dernier hiver, un des plus rigoureux qu'on eût ressenti en Europe pendant le dix-huitième siècle, favorable à l'invasion de la Hollande, était sous tous les autres rapports une véritable calamité ajoutée à la calamité de la guerre. La Seine, couverte d'une glace

1795. N. St. III.

épaisse, ayant cessé pendant plus de deux mois de porter dans Paris les objets de première nécessité pour la consommation des habitans de cette grande ville, ce vide, difficile à remplir dans les temps ordinaires, l'était encore davantage dans une circonstance où la surabondance des assignats fesait hausser journellement le prix de tous les objets de commerce. Les habitans de Paris étaient réduits, par jour, à quatre onces d'un pain trop acheté par la perte d'une partie de leur journée, qu'ils passaient en attente à la porte des boulangers. Le peuple souffrant une disette extrême, commençait à murmurer ; les jacobins envenimaient cette disposition des esprits, en répétant que sous le règne de Roberspierre, désastreux pour les riches, le peuple avait du pain à un prix très-modéré. On se gardait bien d'ajouter que la loi insensée du *maximum*, et la manière barbare dont on l'avait exécutée dans les campagnes, n'avaient offert une abondance passagère qu'en préparant une famine assurée ; et la multitude n'étant pas en état de combiner ce rapprochement, les factieux traitaient hautement de *faction thermidorienne* les membres de la convention qui avaient renversé les bastilles et les échafauds, ouvrage du jacobinisme. De l'argent à pleines mains fut répandu sur-tout dans le faubourg Saint-Antoine ; et ce fut dans les cabarets que se trama l'insurrection qui devait sauver la vie à Billaut, Collot, Vadier et Barrère.

XVIII. *Journée du 12 germinal. Jugement de Barrère, Collot, Billaut et Vadier.*

Le 1[er] avril (12 germinal, nouveau style), les habitans des faubourgs se portèrent en masse à la convention. Aucune mesure répressive n'avait été prise. Les sans-culottes siégèrent pendant toute la journée avec les législateurs français ; ils demandaient la constitution de 1793, et la liberté de tous les terroristes incarcérés depuis le 9 thermidor. On parut capituler avec eux, en se laissant arracher un décret qui, sans examen de pièces, sans audition de témoins, condamnait à la déportation seulement Vadier, Collot, Barrère et Billaut. On fit arrêter en même temps Duhem, Charles Ruamps, Amar, Choudieu, Foussedoire, Montaut, Huguet, Léonard Bourdon, Granet et Levasseur, que l'opinion publique poursuivait particuliérement. La procédure contre les comités de gouvernement fut anéantie ; et les députés qui se trouvaient étrangement compromis dans cette affaire, recouvrant leur tranquillité, firent peu d'attention au cri de fureur qui devait s'élever dans toutes les provinces, à la nouvelle d'un décret dont la disposition assurant l'existence des assassins les plus exécrables, ne laissait entrevoir aux opprimés par eux, d'autre justice que celle qu'ils se feraient eux-mêmes.

1795. N.St. III.

Ce péril passé, un autre objet non moins imposant occupa les ambitieux. Il fallait conserver son pouvoir ; l'espérance était eni-

1795. N.St. III.

vrante, le succès incertain. Tous les moyens parurent bons pour arriver au but désiré. Chacun convenait que l'amas informe de faux principes publié en 1793, par la montagne, ne pouvait devenir, pendant un mois seulement, le code constitutionnel d'un empire. Cette constitution n'avait été faite que pour détruire le parti de la Gironde, et Hérault-Séchelles qui en fit le rapport, n'avait jamais eu lui-même la folle idée de la faire exécuter. D'autres raisons détournaient encore les ambitieux de publier ce code; ses lois, toutes jacobites, ne leur laissaient les moyens ni d'acquérir et de conserver des richesses, ni celui d'habiter des palais et de s'approprier les plus riches domaines de la France. Eclairés sur leurs intérêts, ils jugeaient, avec toute l'Europe, que cette constitution qu'ils avaient tant préconisée, ne pouvait que leur faciliter la pratique des crimes sans leur donner les moyens d'en recueilir les fruits: il fallait préparer sa chute pour en établir une plus favorable aux gouvernans.

La famine augmentait dans Paris. L'arrivage des subsistances destinées à l'approvisionnement de cette capitale, éprouvait de plus en plus des embarras suscités par ceux-mêmes qui affectaient avec un zèle hypocrite, d'accuser l'imprévoyance des administrateurs. On avait excité la multitude à piller le bois destiné aux boulangers. Les habitans de Paris furent réduits à deux onces de pain, composé souvent de matières funestes à la santé. Des maladies pestilen-

tielles se déclaraient. Les sections de Paris s'assemblaient tous les *décadis*; leurs délibérations tumultueuses annonçaient que la tranquillité n'était pas rétablie. Il est difficile de dire si les comités de la convention provoquaient eux-mêmes secrètement un mouvement populaire, afin qu'après l'avoir comprimé il leur fût plus aisé de faire adopter toutes les dispositions dont ils voulaient accompagner la nouvelle constitution qu'ils méditaient, ou si la fluctuation qui régnait à Paris était la suite de l'insurrection du 12 germinal. Les honnêtes gens attendaient en silence le dénoûment qui se préparait. 1795. N.St.III.

Le 20 floréal, les sections de Montreuil, des Quinze-vingts et de Popincourt, dans le faubourg Saint-Antoine, prirent des arrêtés révolutionnaires. En vain les amis de l'ordre voulaient s'emparer de la tribune, les jacobins dominaient. Toute la décade se passa en intrigues obscures: les buveurs de sang gagnaient du terrein; la crise se préparait. La fermentation augmenta le 30; les jacobins passèrent cette journée à disposer l'événement qui devait avoir lieu le lendemain. Si les comités du gouvernement avaient eu quelque part au mouvement qui s'annonçait, ils durent frémir des suites que pouvaient avoir leur ouvrage.

XIX. *Journée du 1er prairial. Meurtre du député Féraud.*

Le 20 mai (1er prairial, nouveau style), le tocsin sonna dès le matin dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; un

1795. N.St. III.

comité d'insurrection fut formé. Les séditieux s'étaient rassemblés dans les faubourgs et dans quelques quartiers de l'intérieur, où, s'étant rendus maîtres du local où se tenait l'assemblée de la section, ils essayèrent d'abord de forcer par leurs vociférations ordinaires, les comités civils à légaliser par leur assentiment les délibérations que leurs chefs méditaient. On ne saurait disconvenir que la tournure que prit en définitif ce mouvement populaire, ne fût due en partie à la fermeté de ces corps administratifs dans une occasion délicate, où la réussite du parti jacobin pouvait transformer leur attachement aux lois en révolte envers les vainqueurs.

Les anarchistes avaient d'autres moyens pour grossir leur rassemblement; une proclamation était distribuée de leur part avec profusion dans les différens quartiers de Paris. Je crois devoir rapporter cette pièce qui n'est pas longue.

« Le peuple considérant que le gouvernement actuel est usurpateur et atroce, et qu'on ne doit pas le tolérer plus long-temps; considérant encore que la résistance à l'oppression est non-seulement pour le peuple entier, mais pour chaque portion du peuple, le plus saint des devoirs, arrête :

1°. Aujourd'hui, sans plus différer, les citoyens et les citoyennes de Paris se rendront à la convention pour lui demander du pain, l'abolition du gouvernement révolutionnaire, la proclamation dans le jour de la constitution de 1793, le renouvellement et l'arrestation de tous les membres du gou-

vernement actuel, la liberté de tous les détenus pour leurs opinions ou pour avoir demandé du pain, la convocation des assemblées primaires pour le 25 prairial, pour renouveller les autorités constituées, et une assemblée législative qui remplacera la convention le 25 messidor. 1795. N.St. III.

2°. Les barrières seront fermées; les députés hors de leur poste seront ramenés dans la convention; le peuple s'emparera des cloches propres à sonner le tocsin, du canon d'alarme et du *télégraphe.* Il sera formé un comité central composé d'un commissaire de chaque section, chargé de l'administration provisoire. Tout fonctionnaire public ou agent du gouvernement qui s'opposera à l'insurrection, sera regardé comme ennemi du peuple. Tout pouvoir non émané du peuple est illégal. Tout fonctionnaire public qui n'abdiquera pas sur-le-champ les fonctions qu'il tient du gouvernement, sera considéré comme un tyran. Les propriétés restent sous la sauve-garde du peuple.

3°. Les insurgés ont pour mot de ralliement : *Du pain, et la constitution de 1793.* Les drapeaux porteront cette légende; elle sera écrite à la craie sur tous les chapeaux. Ceux qui ne porteront pas ce signe seront comptés parmi les affameurs du peuple ».

A midi, les rassemblemens populaires étaient très-nombreux et très-alarmans. La conduite insidieuse que les jacobins avaient donné à leur proclamation, égarait une grande quantité d'ouvriers séduits par l'espérance qu'on leur donnait d'un avenir plus heu-

1795. N.St. III.

reux. Les commissaires civils des sections réunis à leurs postes, et menacés par les factieux d'une mort prochaine, attendaient les ordres de la convention qui ne venaient pas, et dont l'exécution, s'ils étaient venus, exigeait des ménagemens extrêmes.

A une heure les insurgés marchaient vers la convention sur deux colonnes ; l'une suivait les quais, et l'autre la rue Saint-Honoré. Ils étaient armés de fusils, de longues piques, et de quelques canons enlevés dans les sections où leur parti dominait. Ils forçaient à marcher avec eux toutes les personnes qui se rencontraient sur leur passage. La cour du Carrouzel, le jardin des Tuileries et toutes les avenues de la convention, étaient occupées à deux heures par plus de soixante mille individus des deux sexes. Toute cette multitude n'était pas composée de jacobins, ou de fauteurs de jacobinisme : on voyait dispersés en plusieurs endroits des groupes nombreux qui montraient hautement leur aversion pour l'anarchie. Mais lorsque les orateurs qui haranguaient le peuple d'espace en espace, insistaient avec une affectation marquée sur l'extrême détresse où se trouvaient les habitans de Paris, et laissaient entrevoir le retour prochain et assuré de l'abondance comme l'unique but de l'insurrection, *la faim*, *mauvaise conseillère*, inclinait presque tous les auditeurs vers leur parti. Plusieurs ouvriers du faubourg Saint-Antoine, interrogés s'ils connaissaient la constitution dont ils demandaient l'établissement au péril de leur vie, répondaient

naïvement

naïvement qu'ils ne savaient pas lire ; mais qu'on leur avait dit que cette constitution portait que le peuple ne paierait le pain que deux ou trois sols la livre, et qu'il n'en manquerait jamais par les soins du gouvernement. Cette réponse laissait entrevoir les ressorts mis en mouvement pour égarer la multitude.

1795. N.St. III.

D'ailleurs, quoique en général l'expérience du passé dût réunir tous les propriétaires contre les anarchistes, cependant l'attention qu'ils avaient eue dans leur manifeste, de paraître vouloir respecter les propriétés, les disputes qui avaient eu lieu les jours précédens entre divers rassemblemens de gens armés, qui, malgré leurs opinions dissemblables, paraissaient s'accorder à repousser l'anarchie; et d'autres causes particulières laissaient flotter l'opinion publique : tel fut le principe des succès qu'obtinrent les factieux, et qui ne furent pas de longue durée.

Les jacobins, fidèles à leur ancienne tactique, avaient rempli les tribunes de la convention de spectateurs qui leur étaient affidés. Ce fut dans les tribunes que commença le tumulte. On avoit admis des pétitionnaires qui paraissaient chargés d'expliquer les vues de la multitude. Ils péroraient longuement sur la disette éprouvée à Paris. La pathétique peinture qu'ils fesaient de la misère générale, commençait à causer de la fermentation, lorsque le député *Féraud*, de retour d'une mission pour les subsistances de Paris, obtint la parole.

1795. N.St. III.

Le président réclame le silence. Les femmes, qui remplissaient la grande tribune de gauche, s'écrient : *Du pain, du pain !* Des femmes dans d'autres tribunes répondent par les mêmes clameurs. Féraud veut continuer de parler, mais sa voix ne saurait être entendue. Le trouble augmente ; on menace la représentation nationale. Le président ne voulant pas lever la séance dans la circonstance délicate où l'on se trouvait, et ne pouvant pas ramener la tranquillité, prit le parti d'ordonner au commandant de la garde nationale de faire évacuer les tribunes.

Dans la fermentation qui agitait les esprits, cet ordre ne pouvait être exécuté sans quelque violence. Aux cris des femmes qui refusaient de se retirer, on s'approche : les uns assurent que les femmes sont insultées ; d'autres ajoutent qu'on les égorge. Ce bruit circule rapidement ; la multitude se précipite en foule dans le palais national, les portes de la convention sont enfoncées : les jacobins profitent de cette disposition pour exécuter leurs projets.

Le président montra une fermeté qui en imposa quelque temps aux insurgés ; mais bientôt leur fureur parut redoubler. Féraud restait à la tribune ; un coup de feu est tiré sur ce député. Il descend ; les factieux l'enveloppent, les sabres sont levés sur lui ; il est terrassé et traîné hors de la salle, couvert de blessures.

Cependant la salle se remplissait entiérement de gens armés ; à peine restait-il de la place pour les députés, forcés de se res-

serrer autour du bureau. Presque tous les arrivans portaient sur leurs chapeaux, écrit avec de la craie, le mot de ralliement : *Du pain et la constitution de 1793.* Les deux terrasses du jardin se garnissaient de gardes nationales et d'artillerie ; le même appareil de force se déployait du côté du Carrouzel. Les citoyens, attendant des ordres, voyaient défiler au milieu d'eux d'autres citoyens qui pénétraient dans la salle conventionnelle, sans qu'on sût ce qu'ils y allaient faire.

1795. N.St. III.

Plusieurs orateurs, tenant à la main leur pétition, parlaient ensemble sans qu'il fût possible d'entendre ce qu'ils disaient. Ce désordre se prolongeait depuis deux heures, lorsqu'un homme paraît dans la salle, portant une tête au bout d'une lance : c'était celle du député *Féraud.* On promène cette tête sanglante autour du bureau, on l'élève en l'air, on en tourne la face du côté du président. L'émotion causée par ce spectacle procure un moment de silence ; un jacobin en profite pour faire lecture de l'acte d'insurrection que j'ai rapporté, et dont chaque article fut accompagné d'un roulement de tambour, en signe d'approbation.

XX. *Les jacobins maîtres des délibérations de la convention.*

Dès-lors les jacobins étaient entiérement maîtres des délibérations du corps législatif. Les républicains, environnés de piques menaçantes, se résignaient à leurs destinées ; et sans proférer la moindre parole qui eût été le signal de leur mort, ils attendaient

1795. N.St. III.

leur salut des événemens qui pouvaient venir du dehors.

Plusieurs montagnards s'étant consultés, *Romme* devenant leur organe, demande et obtient le silence. Il s'exprime en ces termes: « Les vœux des pétitionnaires sont les nôtres; nous allons les sanctionner par un décret. Je demande que les propositions que je vais faire soient adoptées par les représentans du peuple, en levant leurs chapeaux, et que les individus qui ne sont pas membres de la convention, abandonnent les banquettes environnant le bureau, aux députés qui doivent être rassemblés, afin qu'il soit plus aisé de constater leur vœu ». Cette proposition, couverte d'applaudissemens, s'exécute.

Vernier, président de la convention, avait pris le fauteuil, qu'il fut contraint d'occuper pendant le reste de cette séance nocturne.

Duroi, Bourbotte, Albite, Peissard, Soubrani, Goujon demandent la parole; d'autres particuliers qui ne sont pas membres de la convention, veulent aussi parler. Le tumlte se renouvelle et dure long-temps. Des cris forcenés éclatent de toute part: les uns demandent l'incarcération des membres du comité de sureté générale; d'autres celle de tous les députés du côté droit. Le plus grand nombre répète le mot de ralliement: *Du pain et la constitution de 1793*. Quelques voix réclament le rétablissement d'une municipalité dans Paris, et la suppression des comités civils.

Romme obtient la parole à neuf heures;

il rappelle les propositions faites dans le projet d'insurrection, et demande du silence, afin qu'il puisse mettre aux voix les décrets qui découlent de ces propositions.

1795. N.St. III.

On décrète que tous les individus emprisonnés depuis le 9 thermidor, pour délits révolutionnaires, seront mis en liberté; que les députés arrêtés ou fugitifs pour cause de complicité avec Roberspierre, rentreront dans le sein de la convention; que les armes seront rendues aux terroristes désarmés; que les barrières de Paris seront fermées jusqu'à nouvel ordre; que le pouvoir de tous les comités de la convention est suspendu; que le comité de sureté générale est cassé, et que les députés Duquesnoi, Prieur de la Marne, Bourbotte et Duroi, sont nommés provisoirement pour faire exécuter les nouvelles lois, et les envoyer aux départemens par des courriers extraordinaires.

Soubrani invita le nouveau comité à se rendre sur-le-champ à son poste pour empêcher, disait-il, que les tyrans du 12 germinal ne prissent des mesures contre le peuple. Bourbotte montant à la tribune, prononça le serment de remplir avec courage les fonctions qui lui étaient confiées, dût-il périr sur un échafaud; et sur-le-champ il sortit de la salle avec ses collègues.

Plusieurs propositions se fesaient à-la-fois. Les uns demandaient l'incarcération de tous les journalistes; les autres celle de tous les membres des comités de gouvernement; des troisièmes poursuivaient tous les députés qui siégeaient au côté droit: l'adoption simul-

1795. N.St. III. tanée de ces projets de décrets éprouvait de la contradiction de la part de quelques montagnards, dont les uns soutenaient certains journalistes, et les autres craignaient qu'une proscription générale n'enveloppât des individus *du ventre* qui leur étaient utiles. D'un côté on réclamait la division; de l'autre on voulait que tous les décrets fussent mis aux voix en même temps. Le tumulte recommençait; des vociférations redoublées annonçaient une catastrophe prochaine. Les députés républicains s'attendaient à être massacrés comme *Féraud* dans le sein même du corps législatif, lorsqu'une nouvelle scène s'ouvre tout-à-coup à onze heures avant minuit.

XXI. *Les jacobins sont expulsés par des détachemens de la garde nationale. Décret d'accusation porté contre plusieurs anarchistes, dont quelques-uns perdent la tête sur un échafaud.*

On entend le bruit des tambours qui battent le pas de charge : c'était la garde nationale des sections voisines des Tuileries qui s'avançait pour dégager la convention. En vain les jacobins, ayant à leur tête Peissart, Soubrani, Romme, Goujon, Albite, veulent faire quelque résistance; les uns sont renversés; une terreur panique saisit les autres : les jacobins et les jacobines s'enfuient à pas précipités; plusieurs députés montagnards les accompagnent. Dans un instant presque indivisible, le côté droit de la

convention, courbé sous le joug des factieux, est investi de toute son autorité. 1795.

N.St. III.

Mais ce qui peint l'esprit jacobinique, c'est que les montagnards du parti de Roberspierre se croyant vainqueurs, proposaient déjà d'envelopper dans leur vengeance les montagards orléanistes qui avaient contribué au succès du 9 thermidor. Quelques voix avaient proposé l'incarcération de Tallien, de Fréron, de Legendre, etc. qui, changeant tout-à-coup leurs batteries, contribuèrent à la défaite des jacobins.

La salle et les tribunes se remplissent de gardes nationales, qui font retentir les airs du cri *vive la république ! à bas les anarchistes ! à bas les jacobins !* Legendre, montant à la tribune, invite les citoyens qui sont venus au secours du corps législatif, de se retirer dans leurs bataillons stationnés aux deux entrées principales du palais, dans la cour et dans le jardin, afin qu'on ne puisse les accuser d'influencer les délibérations de l'assemblée : ils sortent sur-le-champ de la salle, où le calme le plus parfait succède à la tempête la plus violente.

La séance s'ouvrit à onze heures et demie. Les députés républicains se félicitaient mutuellement d'avoir échappé au danger qui les menaçait. *Vernier*, ce vénérable vieillard qui s'était trouvé pendant plus de quatre heures sous le poignard des assassins, recevait les embrassemens de ses collègues. Le rapport des décrets rendus par les factieux fut demandé par un député. Un autre observa que ce rapport était inutile, attendu

1795. N.St. III.

que la convention dispersée, avilie, égorgée, n'avait pu rendre des décrets. Bourbotte, Duquesnoi, Duroi, Goujon, Prieur de la Marne, Romme, Soubrani, Albite, Peissart, Lecarpentier, Pinet, Borie, Fayau, Rhul, convaincus d'être les auteurs de l'insurrection, furent arrêtés : plusieurs d'entr'eux perdirent la tête sur un échafaud quelques jours après.

A quatre heures du matin les comités de gouvernement réunis vinrent rendre compte des mesures qu'ils avaient prises. La première était d'arrêter qu'ils ne reconnaîtraient aucun décret émané de la convention jusqu'au moment qu'il existerait une libre communication entre le corps législatif et ses comités, et de faire passer cette instruction aux autorités constituées de Paris ; et la seconde, d'engager les sections environnantes les Tuileries, à précipiter le mouvement qui avait terrassé les rebelles. On ajoutait que presque toutes les sections de Paris se prononçant hautement contre les anarchistes, la convention pouvait suspendre sa séance.

En conséquence, depuis quatre heures jusqu'à sept, l'assemblée resta dans l'inaction.

Pendant cet intervalle, les jacobins fugitifs demandaient des secours aux habitans des faubourgs, dont la plupart aussi crédules qu'ignorans, pouvaient être aisément séduits. La disette qu'on éprouvait fut l'arme terrible dont se servaient les factieux. Ils peignaient les volontaires de Pelletier, de la Butte-des-Moulins, de la place Vendôme, et des autres sections qui s'étaient portées

en armes dans la convention, comme des hommes favorisés de la fortune, qui ne partageant pas la détresse générale, s'étaient opposés, par esprit de parti, aux mesures que prenaient les amis du peuple pour la soulager; et dès la pointe du jour la plus grande partie des ouvriers du faubourg Saint-Antoine aigris par le cruel sentiment de leurs maux, se préparaient à investir de nouveau la convention.

1795.
N.St. III.

Mais, d'un autre côté, l'expérience qui désabuse, et le malheur qui instruit, avaient réunis tous les gens de bien à un centre d'autorité devenu depuis plusieurs années le frêle appui sur lequel reposait la fortune et les douloureuses destinées de vingt millions d'hommes.

Ni le 14 juillet 1789, ni le 10 août 1792, ni le 31 mai 1793, Paris ne présenta un spectacle aussi effrayant, ni des dispositions militaires aussi extraordinaires. Plus de deux cent mille citoyens sous les armes bordaient les rues aboutissantes au palais des Tuileries; c'est-à-dire, en partant du Carrouzel, la rue Saint-Honoré dans presque toute sa longueur, la place Vendôme et les rues adjacentes; les rues des Bons-Enfans, des Petits-Champs, et toutes celles qui se réunissent à la place des Victoires : les mêmes dispositions se répétaient sur le quai du Louvre; elles en imposèrent aux factieux rassemblés en plus grand nombre que la veille. Des conciliateurs qui pénétrèrent parmi les volontaires des faubourgs, parvinrent à calmer leur effervescence : la journée se passa sans coup férir.

XXII. *Suite du mouvement du premier prairial.*

1795.
N.St. III.

Le lendemain 22 mai, tout fut tranquille jusqu'à cinq heures du soir. Celui qui avait promené dans la salle conventionnelle la tête du député *Féraud*, avait été condamné à mort : les jacobins l'enlevèrent à l'échafaud. A cette nouvelle, l'indignation s'empara des parisiens ; ils reprirent les armes. Des troupes de ligne arrivèrent pendant la nuit : on marcha contre le faubourg Saint-Antoine qui fut aisément réduit.

Les événemens qui suivirent la journée du premier prairial, doivent être considérés comme une sorte de complément de la révolution du 9 thermidor. Non-seulement les principaux fauteurs de l'anarchie, manifestant sans réserve toute l'étendue de leurs projets, se livraient d'eux-mêmes à la vengeance de leurs ennemis, mais un grand nombre de députés jacobins qui avaient eu l'art par des menées souterraines et tortueuses de tromper la majorité sur leurs opinions politiques, venaient de jeter le masque. On pourrait même croire que dans cette occasion les jacobins des deux factions furent les dupes du manège de leurs ennemis, lorsqu'on réfléchit que depuis plusieurs jours le mouvement était pressenti. Le jour en était presque fixé. Le gouvernement aurait-il cru cette insurrection nécessaire pour arriver à des résultats particuliers ? Aurait-il laissé agir librement les conspirateurs, persuadé qu'on les comprimerait à volonté ?

Néanmoins, pendant près de douze heures, la convention entière fut sur le point d'être détruite, et l'ordre social menacé d'une prochaine destruction.

1795.
N.St. III.

On pourrait penser que de cette époque datent les dispositions faites pour amener les événemens du 13 vendémiaire. Il est au moins incontestable que ces hommes qui n'ont cessé de regarder la révolution comme un métier, le peuple comme leur instrument, la France comme leur proie; ces hommes audacieux, dont la convention fut constamment le jouet, qui convoitèrent le pouvoir et qui se le disputèrent ensuite entr'eux, trouvèrent dans les insurrections de germinal et de prairial, les élémens dont se composèrent cette malheureuse catastrophe. La punition des révoltés, à la tête desquels se trouvait un ramas impur d'hommes de proie qui vivaient dans les désordres et l'anarchie, comme les reptiles venimeux dans les eaux croupissantes, discréditait cette constitution de 1793, qu'on voulait faire tomber; et on accoutumait les parisiens à la présence des troupes de ligne, destinées à comprimer un jour les sections de cette capitale, si elles mettaient le moindre obstacle aux conditions qui devaient accompagner la publication d'une constitution nouvelle.

D'abord la convention décréta que les sections Lepelletier et de la Butte-des-Moulins avaient bien mérité de la patrie, et les jacobins devinrent à juste titre les objets de l'exécration publique. Cependant, au lieu de rechercher les chefs de l'insurrection,

1795. N. St. III. on se contenta de livrer à l'échafaud les députés qui, pendant la nuit du 1er prairial, avaient publié dans la convention les décrets jacobins, et quelques individus obscurs, agens secondaires du comité insurrectionnel. Un décret accorda aux sections de Paris le droit de faire arrêter tous les anarchistes qui se trouvaient dans leurs arrondissemens. La joie de satisfaire des haines particulières s'exerça librement pendant huit jours. On fit arrêter un assez grand nombre d'individus, relâchés deux mois après. Ils prirent le titre de *patriotes opprimés*. Ceux qui purent se soustraire aux recherches qu'on fesait d'eux, se réduisant avec prudence au silence le plus absolu, attendaient le retour de leur faveur, du temps et des circonstances. Les uns et les autres se livraient d'avance au desir d'une éclatante vengeance. Enfin des émissaires secrets engagèrent les sections à se priver de leurs canons, et dès-lors on pouvait prévoir qu'elles seraient aisément subjuguées par la force.

XXIII. *Traités de paix avec la Prusse et l'Espagne.*

Les circonstances semblaient propres à terminer la révolution. Le succès prodigieux qu'obtenait les armées françaises sur toutes les frontières, inclinait les souverains vers une paix dont l'Europe entière avait le besoin le plus pressant. Des négociations pacifiques se mêlaient au bruit des armes. Je ne parlerai pas du traité conclu avec le grand-duc de Toscane, qui pouvait n'avoir pour

principe que les appréhensions données à la cour de Florence par les armemens de Toulon, capables d'anéantir le port de Livourne, dans un temps où les anglais n'avaient pas réuni sur la Méditerranée des forces égales à celles des français ; mais le roi de Prusse traitait avec le gouvernement de Paris. La paix avec cette puissance, avait été signée à Bâle, le 3 avril.

1795. N.St. III.

Des soulèvemens qui se manifestaient dans la Catalogne et dans la Navarre augmentant l'embarras que les hostilités occasionnaient à la cour de Madrid, on prévoyait qu'elle serait forcée de donner les mains à un accommodement avec la France. En effet, on apprit bientôt qu'il existait des propositions tendantes à ramener la bonne harmonie entre les français et les espagnols ; et le ministre *Barthélemi*, qui avait conclu la paix avec la cour de Berlin, eut encore la gloire de terminer cet important ouvrage le 22 juillet.

Alors les armées françaises inutiles dans les Pyrénées, refluant en Italie, assuraient la supériorité la plus décidée le long de la rivière de Gènes, tandis que les cercles de l'Empire offraient de poser les armes, pourvu que les conditions de la paix ne fussent pas ignominieuses pour la Germanie.

Mais ces succès extérieurs ne pouvaient ramener en France le règne de la justice, les trésors de l'abondance et les doux épanchemens du bonheur, qu'autant que les français, fatigués des sentimens haineux qu'ils mêlaient malheureusement à leur en-

1795. N.St. III.

thousiasme pour la liberté, et songeant que le premier besoin que donnait le présent était d'oublier le passé, se rapprocheraient de bonne foi les uns des autres pour fermer de concert les plaies de l'état. L'intérêt commun bien entendu exigeait que tous indistinctement, ceux-là même qui avaient le plus cruellement abusé de la liberté, la trouvassent toute entière sous la sauve-garde publique, parce que la crainte et les inquiétudes sont les stimulans des passions encore agitées. Les hommes sages, étrangers aux partis extrêmes et à toutes les querelles personnelles, se trouvaient disséminés par-tout, pour offrir une médiation aussi honorable que nécessaire après tant de secousses. Au sein de la plus affreuse effervescence, ils fesaient entendre la voix déchirante de l'humanité plaintive; ils peignaient la patrie éplorée, exigeant de tous ses enfans un oubli généreux de leurs injures personnelles, et leur présentant la liberté comme un héritage commun qu'ils devaient partager paisiblement, pour jouir de concert des avantages que promettait leur régénération politique.

XXIV. *Réaction du midi. Décret du 22 germinal.*

Un génie sanguinaire, agitant les torches de la discorde, arrêtait les effets d'une réconciliation générale qui aurait affermi la révolution sur des bases inébranlables. Tel était l'égarement de presque tous ceux qui avaient joué quelque rôle dans les différens partis,

que sans examiner qu'en révolution il faut distinguer soigneusement les chefs de factions de la tourbe nombreuse, séduite par eux, ils envisageaient tous ceux qui, dans les diverses crises révolutionnaires avaient manifesté des opinions différentes des leurs, comme des ennemis de la république, et des hommes dont l'existence ne pouvait se concilier avec la conservation du régime républicain; en conséquence chaque parti voulait écraser l'autre. Affreux principe, dont l'application ne tendait à rien moins, qu'à faire du sol entier de la France une vaste et lugubre solitude.

1795.
N.St. III.

Pour rapprocher les esprits, la convention avait rendu le 22 germinal un décret qui rayait de la liste des émigrés, tous les individus sortis de France pour échapper à la proscription générale prononcée par les jacobins, contre les riches propriétaires, après la journée du 2 juin, pourvu qu'ils rentrassent dans leur patrie à une époque spécifiée. Cette loi aurait produit les effets les plus salutaires, si généralisée, elle eut ouvert les portes de France à tous ceux que la crainte des plus grands malheurs avait exilé pendant les différentes crises révolutionnaires, et si des dispositions subséquentes n'en avaient presque détruit les bienfaits.

La révolution s'est annoncée par des meurtres, s'est développée par des meurtres, par des incendies, par des pillages. Ce fut là, toute la tactique des jacobins. Ceux qu'on dépouilla de leurs propriétés, dont on violenta les opinions, qu'on entassa dans les cachots,

1795. N.St.III. qu'on ensevelit vivans dans des glacières, que mille morts atroces enlevèrent à la société, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 2 juin 1793, furent-ils moins les déplorables victimes de la fureur la plus inconcevable, que ceux qui furent dévorés par la guillotine jusqu'au 9 thermidor, sous le règne des pendeurs, des noyeurs, des mitrailleurs? Les auteurs de tant d'atrocités, les moteurs de tant de désordres peuvent-ils être envisagés sans horreur? leurs forfaits peuvent-ils être excusés en les attribuant à l'exaltation de leurs principes?

D'un côté les feux mal éteints de la Vendée se rallumaient par la négligence des chefs républicains, et par la perfidie des chefs royalistes; de l'autre des forfaits d'un autre genre éclataient dans les provinces méridionales.

J'ai indiqué précédemment l'affreuse réaction que les attentats commis par les jacobins, avaient occasionnés dans plusieurs provinces; mais sans entrer dans aucun détail, faut-il encore parler du sang français versé par la main des français? ma main tremble, mon ame se trouble, mais j'ai promis la vérité, et je la dois toute entière.

Roberspierre devait entraîner dans sa chute tout ce qui tenait à lui; et dans les premiers transports de l'indignation publique, un mouvement de réaction se fesant ressentir dans la France entière, la soif de la vengeance s'étendit sur le plus grand nombre des individus qui avaient partagé la domination décemvirale. On ne confondit alors que trop souvent l'homme pervers avec celui qui fut entraîné dans

dans les plus fatales erreurs par des suggestions insidieuses. Les prisons ne firent que changer d'habitans. L'innocence rendue à la liberté trembla encore une fois, en rencontrant tous les crimes à la porte des cachots qu'elle abandonnait.

1795.
N.St. III.

Il fallait juger ces hommes que l'opinion publique condamnait. J'ai déjà observé que, vers les derniers mois de 1794, les réclamations les plus multipliées, parvenaient tous les jours dans les bureaux de la convention, de la part des victimes du régime roberspierrien. Les citoyens se réunissaient dans toutes les parties de la république pour solliciter une éclatante justice des atrocités dégoûtantes qui avaient souillé la révolution depuis les premiers jours de septembre 1792 jusqu'à la journée du 9 thermidor. Les enfans demandaient justice du meurtre de leurs pères, les femmes de celui de leurs époux. Des villes avaient été détruites par le fer et par le feu; des cantons entiers florissans et populeux, dévastés avec une brutalité qui tenait de la démence, se couvraient de ronces. Des voix lugubres sortant de ces décombres, sollicitaient la juste punition des lâches auteurs de tant de forfaits. Mais une coalition entre les chefs des deux factions jacobines, arrêtait d'une manière aussi secrète qu'inconcevable, tous les efforts tentés par le côté droit de la convention, pour livrer à la justice la connaissance d'une série d'attentats, dont les partisans de Danton, ceux de Roberspierre, et ceux des deux comités de gouvernement, étaient également prévenus.

1795. N.St. III.

L'impunité de ces crimes exaspérait les passions déjà exaltées par l'excès du malheur, et le desir de la vengeance. Les plaintes se changeaient en murmures et en menaces. Par quelle fâcheuse imprévoyance, les détenus pour cause de terrorisme, qu'on devait prudemment éloigner du théâtre sanglant sur lequel ils avaient figuré, furent-ils transférés publiquement dans les mêmes provinces qu'ils avaient abreuvées de larmes et remplies de deuil ? Comment osa-t-on les placer dans un foyer de *vengeances personnelles*, coupables devant la loi civile, mais excusables devant celle de la nature ? Pouvait-on espérer que l'époux, la mère, le frère, le fils, l'ami vissent tranquillement passer devant leurs maisons les bourreaux de leurs familles ? L'autorité publique pouvait-elle suffire pour anéantir, ou seulement pour comprimer tous les mouvemens de la nature révoltée ?

Ce qu'il eût été aussi aisé de prévenir que de prévoir, arriva. Les pouvoirs constitués n'osèrent, ou ne purent défendre les prisonniers confiés à leur garde. L'assassinat fut vengé par l'assassinat. Des traitemens barbares, des outrages indignes de la majesté d'un peuple libre, ou seulement civilisé, appelèrent sur de nouvelles victimes la commisération publique. Les murs de Marseille se teignirent de nouveau de sang humain, et quelquefois de sang innocent. Les eaux du Rhône furent ensanglantées, comme l'avaient été celles de la Loire. Lyon ! ne change pas en horreur l'intérêt inspiré par tes lamentables

infortunes. Quel démon égare ce peuple? Pour qui ces poignards menaçans? Quel est ce sang versé par vos mains? C'est, répondez-vous, celui des abominables auteurs de nos misères. Mais qui vous a donné le droit de vous faire justice? Devez-vous imiter le crime dans vos vengeances? Lorsqu'en septembre une horde de cannibales jonchait de membres humains palpitans, les rues et les places de Paris; elle disait aussi qu'elle se vengeait. Vous avez répondu, avec toute la France, à ce cri funèbre, par un cri d'exécration. S'ils sònt coupables, disiez-vous, attendez la vengeance des lois, n'enfoncez pas vos bras ensanglantés dans les entrailles des innocens qui peuvent être mêlés avec les criminels.

1795.

N. St. III.

Lyonnais! malheureux lyonnais! ne donnez pas occasion à vos bourreaux de vous adresser les mêmes reproches.

Cependant si dans le cours de notre révolution, le cri des familles opprimées a suscité contre les égorgeurs une repression vengeresse; si des cœurs ulcérés se sont abandonnés au désespoir, si quelques jacobins ont expié leurs crimes, comment invoquer en leur faveur les lois protectrices qu'ils foulèrent aux pieds, l'humanité qu'ils ne cessèrent d'outrager, la pitié qui n'approcha jamais de leur cœur d'airain? Existe-t-il une comparaison entre l'agresseur et celui qui venge son offense? La loi ne saurait avouer des vengeances particulières, mais elle doit les prévenir, les suppléer. Le meurtrier de ma mère lèvera devant moi sa tête impure, la loi sera muette, et je ne me vengerai point!

T 2

1795. N.St. III.

je ne préviendrai pas de nouveaux crimes par la mort d'une bête féroce à laquelle on laisse le pouvoir de nuire !

L'excès du désordre força le gouvernement d'établir des tribunaux pour en arrêter les sinistres effets. La lenteur des procédures n'eut peut-être pour cause que l'embarras de prononcer sur d'anciens forfaits couverts par des attentats nouveaux, et presque expiés les uns par les autres.

Cependant le parti anarchiste d'abord terrassé, commençait à se reconnaître : il se vit encore nombreux et puissant. Les principaux égorgeurs détenus dans les lieux de leur naissance, y trouvaient des partisans; et la multitude de ceux que leur obscurité avait soustrait à la surveillance publique, croyaient voir leur sureté individuelle dans l'élargissement ou l'acquittement juridique de ceux qu'ils regardaient comme leurs chefs. Dès-lors un intérêt de famille partagea chaque commune en deux partis pour ou contre les détenus; des haines politiques se renforçaient des animosités personnelles, et les spéculateurs sur la guerre civile montraient une joie farouche. Cependant les opinions étaient trop disséminées pour qu'il pût en résulter, entre les partis discordans, un choc capable d'ébranler la France.

Au sein de cette fluctuation, la nouvelle se répandit dans les provinces que Billaut, Collot et Vadier, dont les forfaits pouvaient à peine être expiés par les supplices les plus rigoureux, n'étaient condamnés qu'à la déportation. Dès-lors on fut convaincu que les

dévorateurs de tous les germes de la prospérité publique avaient dans la convention les plus puissans défenseurs, et que les hommes avides de pillage et de sang, ne seraient efficacement réprimés que lorsque la vertu elle-même abjurant sa longue patience et lasse de souffrir, mettrait un terme au triomphe des scélérats. Alors furent établies les compagnies de Jesus et du Soleil; mais à qui doit-on leur fatale existence si ce n'est aux féroces montagnards qui protégeaient ouvertement les nombreux complices de Roberspierre? Un assassin est toujours un être exécrable; mais les montagnards sont coupables de ces assassinats. En refusant justice aux opprimés, ils les réduisirent à l'affreuse nécessité de se la faire eux-mêmes.

1795.
N.St. III.

XXV. *Insurrection des ouvriers de Toulon. Assassinats commis dans le fort Saint-Jean de Marseille.*

On a observé plusieurs fois que tous les mouvemens révolutionnaires excités dans Paris par les jacobins, se répercutaient en même temps dans les provinces: ainsi dans le temps que les anarchistes assassinaient Féraud au sein de la convention nationale, ils excitaient une insurrection parmi les ouvriers de Toulon. Ils furent aisément égarés par des émissaires qui abusaient de leur crédule ignorance. Les magasins d'armes sont pillés par eux; ils marchent vers Marseille pour rendre la liberté à un grand nombre de jacobins enfermés dans le fort Saint-Jean, et pour les associer à leurs fu-

1795. N. St. III. reurs. Le représentant du peuple Brunel, après de longs et inutiles efforts pour engager les révoltés à prendre des sentimens de modération, se retira plongé dans un sombre désespoir, s'enferma dans son cabinet, et se donna la mort.

Cependant les suites de l'insurrection jacobinique de Toulon furent les mêmes que celles de l'insurrection de Paris. Au premier bruit de la marche des révoltés, les sections de Marseille s'étant assemblées, firent marcher à leur rencontre de forts détachemens; mais tandis que les toulonnais, cernés de toute part, posaient les armes, et que quelques-uns d'eux portaient leurs têtes sur un échafaud, la scène la plus déchirante avait lieu dans Marseille. L'exécration publique s'était prononcée contre les détenus jacobins enfermés au fort Saint-Jean, et auxquels on attribuait le soulèvement de Toulon. Des hommes dont les passions se ressentent de la chaleur du climat de Provence, persuadés que la tranquillité publique serait en danger aussi long-temps que la lumière du jour serait conservée au reste de ce bataillon marseillais, auquel on attribuait en grande partie les massacres du 2 septembre à Paris, et ceux des prisonniers à Versailles, fondent sur la prison, en enfoncent les portes, et se baignent dans le sang des prisonniers sans défense, et que la loi seule devait frapper.

Il y eut cependant cette différence entre les massacres de septembre 1792 dans les prisons de Paris, et ceux de prairial 1795 dans le fort Saint-Jean de Marseille, que

les premiers continuèrent durant plusieurs jours de suite sous les yeux de l'assemblée législative, qui ne les fit pas cesser ; au lieu que les seconds furent arrêtés aussitôt que les députés Isnard, Cadroi et Durand-Maillane, qui se trouvaient à Marseille, en eurent connaissance.

1795.
N.St. III.

D'autres meurtres produits par la même cause, effrayaient les départemens de la Drôme, de Vaucluse et du Var : le crime était puni par le crime.

XXVI. *Nouvelle constitution. Décret du 5 fructidor, qui demande la réélection des deux tiers des conventionnels dans le nouveau corps législatif.*

Le corps législatif discutait alors une nouvelle constitution, et la France entière fatiguée de ses longs malheurs, se réunissait en faveur d'un gouvernement définitif qui devait terminer le mouvement révolutionnaire. Les législateurs devaient-ils ou ne devaient-ils pas rentrer dans la classe des simples citoyens, et laisser à d'autres agens le soin de faire marcher la machine politique dont ils venaient d'organiser les ressorts ? *Solon*, après avoir publié les lois qu'il était chargé de donner à sa patrie, se démettant de la dignité d'archonte, sortit d'Athènes pour voyager dans l'Égypte et dans la Lydie. *Lycurgue*, après avoir rempli les mêmes fonctions, non-seulement s'exila de Sparte, mais ayant fait promettre aux Lacédémoniens d'observer ses lois inviolablement jusqu'à son retour, il se donna la

1795. N.St. III. mort dans l'île de Crête, après avoir ordonné qu'on jetât ses cendres dans la mer, dans la crainte que si on rapportait son corps à Lacédémone, les spartiates ne se crussent absous de leur serment.

Mais lorsque Lycurgue et Solon publiaient leurs codes législatifs, toute la Grèce n'était pas conjurée pour détruire le gouvernement de Sparte ou d'Athènes; au lieu que toute l'Europe conspirait ouvertement ou en secret contre le nouveau gouvernement de France lorsque la convention convoquait les assemblées primaires pour la formation d'un nouveau corps législatif. D'ailleurs les dispositions qui se manifestaient dans un grand nombre de provinces à l'égard des détenus par les suites des journées du 9 thermidor et du premier prairial, exigeaient des considérations particulières.

D'un autre côté, on a vu précédemment que lorsque les assemblées primaires admirent la constitution de 1793, ce fut à condition que la convention serait entiérement renouvellée. On votait même assez généralement alors la création d'un grand-jury tiré de tous les départemens, pour examiner la conduite de chacun des individus composant le corps législatif, qui allait être remplacé. Ce fut donc avec une extrême surprise que lorsque la constitution fut achevée le 5 fructidor, on sut que l'intention de la convention était de conserver les deux tiers de ses membres dans le nouveau corps législatif. Cette disposition était l'objet d'un décret particulier envoyé à la sanction du peuple

en même temps que l'acte constitutionnel. Si la convention eût été un corps législatif ordinaire, ce décret impératif serait devenu absolument inutile. La constitution porte, titre V, art. 44 : *Le corps législatif est composé d'un conseil des anciens et d'un conseil des cinq-cents*. Art. 53 : *L'un et l'autre conseils sont renouvellés tous les ans par tiers*. Son esprit est donc que chacun des représentans du peuple exerce pendant trois ans cette fonction importante, et que le corps législatif contienne constamment les deux tiers de députés déjà exercés aux fonctions de la législature. Ces vues n'auraient pas été remplies, si les corps électoraux avaient composé le nouveau corps législatif de députés tous choisis hors de la convention, puisqu'un tiers sortant par le sort l'année suivante, n'aurait rempli les fonctions législatives que pendant un an. Mais ce principe était atténué, lorsque l'on considérait la convention comme un corps placé hors de la constitution ; et les députés qui allaient être nommés comme le premier corps législatif constitutionnel qu'il fallait créer en entier, en se réservant d'appliquer l'article 53 aux élections qui seraient faites dans la suite.

1795.

N.St. III.

Dans cette hypothèse, ne serait-il resté dans les deux conseils aucun ancien député pour guider l'imprudence possible des nouveaux élus, il est incontestable qu'un grand nombre de conventionnels méritaient la confiance publique, et que toutes les assemblées primaires méditaient leur réélection ; mais

1795. N.St. III. toute la France se réunissait pour écarter du corps législatif les féroces jacobins. On donnait l'exclusion non moins généralement aux membres de cette faction borgne et boiteuse, qui dans toutes les crises révolutionnaires s'étant traînés d'après les événemens, disparaissaient pendant les orages, revenaient avec le calme, se trouvaient par-tout quand il n'y avait rien à faire, et auraient voulu cueillir les fruits de la révolution sans en avoir partagé les dangers.

XXVII. *Causes secrètes de l'insurrection de vendémiaire.*

L'opinion publique se prononçait sans ménagement, et cette disposition politique fournissait aux désorganisateurs les moyens de s'unir encore plus étroitement au parti *du ventre.* Les premiers fesaient observer aux seconds, que les républicains proscrits sous le règne de la terreur, ne voyaient guères d'un meilleur œil leurs proscripteurs et les députés apathiques qui n'avaient tentés les moindres efforts pour arrêter les proscriptions. Les uns et les autres sentirent que leur sureté dépendait de la manière dont le nouveau corps législatif serait composé; ils formaient la majorité conventionnelle. On eut le décret du 5 fructidor, qui enjoignait impérieusement la réélection des deux tiers.

Puisque le but le plus utile de l'histoire est de présenter aux peuples leurs fautes anciennes pour les prémunir contre des fautes nouvelles, mon devoir est d'observer que les sections de Paris, qui prirent les armes pour

forcer la convention à retirer des décrets qu'elles croyaient contraires à la souveraineté nationale, et sur lesquels elles devaient se contenter d'émettre leur vœu primaire, si leurs intentions furent pures, manquèrent au moins de prudence. Elles ne réfléchirent pas que des inconvéniens passagers, relativement à la manière dont le corps législatif serait primitivement organisé, ne devaient pas attacher à une constitution que le temps perfectionnera, des prétextes de discordes civiles; que les royalistes, qui voyaient dans tous les mouvemens populaires des moyens de ramener l'ancien régime, se serviraient de l'effervescence parisienne pour ourdir des trames coupables, et que quand cela n'arriverait pas, les montagnards le supposeraient, qu'ils arrangeraient eux-mêmes un mouvement contre-révolutionnaire, et argueraient ensuite de ce royalisme vrai ou supposé, pour transformer une erreur excusable en un crime contre l'état.

1796.

N. St. III.

Après les plus affreuses angoisses, une nouvelle constitution et une nouvelle législature laissaient entrevoir à la France un avenir moins orageux. Cette flatteuse espérance conduisait les citoyens en foule aux assemblées primaires, lorsque tout-à-coup elle s'évanouit en partie à la vue du décret de réélection. On se rappelle aussi-tôt la longue et avilissante oppression sous laquelle la convention fut abattue, et les maux accablans que sa faiblesse laissa tomber sur la France pendant le règne de la terreur. Les sections de Paris, entraînées par la

1795. N.St. III.

crainte qu'il fût impossible de trouver cinq cents députés conventionnels qui n'eussent pas avili leur caractère, disaient hautement à la convention :

« (1) Vous avez représenté le peuple français pendant trois ans, c'est-à-dire, plus que ne le permettait même cette constitution de 1793, que vous venez de juger indigne de régir la France. Durant cette longue session, vous avez exercé les fonctions exécutives et même judiciaires : vous avez donc excédé vos pouvoirs. Sous votre règne, l'anarchie la plus sanglante a dévoré la France. Nous avouons que la majorité d'entre vous n'en fut pas complice ; vous étiez comprimés : nous vous plaignons, nous vous excusons ; mais vous avez tout au moins fait preuve de faiblesse. Ce n'est pas dans vos mains que doit être remis le timon de l'état ; au milieu de tant d'orages qui le menacent, il a besoin de pilotes habiles et sur-tout courageux.

» La constitution veut qu'un corps législatif vous succède, mais elle n'a pas exprimé que certains d'entre vous entreraient dans la formation de ce corps. Nous ne prétendons pas vous en exclure, nous réclamons seulement une liberté entière lorsque nos électeurs nommeront nos législateurs ; nous voulons qu'ils puissent vous nommer, mais qu'ils n'y soient pas contraints. Feriez-vous

(1) Essai sur l'état actuel de la France, par B. F. A. Fonvielle, page 239.

à la nation l'injure de croire que vous seuls êtes en état de la représenter ? Il devrait vous suffire, peut-être, que nous vous ayons témoigné combien vos décrets du 5 fructidor, que vous amalgamez à la constitution, nous paraissent tyranniques, pour que vous dussiez ne pas vouloir nous représenter malgré nous. Mais enfin, vous regardez vos fonctions comme instituées ou pour votre profit, ou pour celui de la nation. Si c'est pour le vôtre, de quel front osez-vous nous parler de liberté ? Si c'est pour le nôtre, n'êtes-vous pas coupables de nous ravir le droit d'en disposer ? Répondez à ce dilemme : Ou vos fonctions sont un bénéfice, ou elles sont une charge. Si elles sont un bénéfice, chacun doit en jouir à son tour : place à d'autres; si elles sont une charge, chacun doit la porter successivement : nous ne sommes pas assez injustes pour exiger le sacrifice, même volontaire, de vos droits à un remplacement ».

Le parti jacobin de la convention, réuni à celui *du ventre*, ne pouvait guères répondre à ce raisonnement, par de bonnes raisons. On résolut d'employer le secours des armes.

XXVIII. *Ouverture des assemblées primaires, pour le renouvellement du corps législatif.*

Dès le 20 fructidor, où s'ouvrirent les assemblées primaires, on pouvait prévoir que Paris serait le théâtre d'un orage politique. D'un côté, les suppôts du régime de la ter-

1795. N.St. III. reur, désarmés et incarcérés par les sections, d'après les ordres formels de la convention nationale, rendus à la liberté, et prenant hautement le titre de *patriotes persécutés*, voulaient souffler dans les assemblées de section leurs fureurs anarchistes; de l'autre, des hommes presque inconnus poussaient les sections à des mesures inconsidérées.

XXIX. *Conduite des sections de Paris. Journée du 13 vendémiaire.*

1795. N.St. IV. La première décade de vendémiaire fut extrêmement tumultueuse. Le 7, des commissaires de la majorité des sections se présentèrent à la barre de la convention, pour exprimer le vœu de leurs commettans: la députation ne fut pas admise. *Réal*, défenseur officieux du comité révolutionnaire de Nantes, chargé par les montagnards de présenter, dans leur sens, l'historique du 13 vendémiaire, assure que *ces brigands venaient demander la proscription des membres du gouvernement les plus connus par leur attachement à la république, et pour leur haine contre les royalistes infames qui agitaient Paris.*

Cette pétition fut imprimée dans plusieurs journaux; elle renferme les véritables élémens de l'insurrection du 13 vendémiaire.

« Mandataires du peuple, disaient les sections de Paris, vous avez été convoqués pour proposer une constitution aux français; cette constitution est faite, elle a été unanimement accueillie: vos pouvoirs comme corps

constituant se terminent là ; vos fonctions se bornent aujourd'hui à l'action du gouvernement. Le mot odieux de conspiration retentit dans Paris, retentit dans vos comités, retentit dans votre enceinte. Le peuple conspire-t-il contre lui-même ? non, sans doute ; la convention conspire-t-elle contre le peuple ? loin de nous cette idée ; vos comités conspirent-ils contre le peuple et la convention ? c'est la question que nous venons vous faire au nom des sections de Paris.

1795. N. St. IV.

» Des bataillons de troupes de ligne cernent cette commune ; des assassins arrêtés par vos décrets, sont relâchés par ordre de vos comités ; un nouveau code-pénal est proclamé contre les présidens et les secrétaires des assemblées primaires ; des députés journalistes prêchent la guerre civile, des rapports dans lesquels tous les faits sont altérés, se répètent à votre tribune. *Charette*, vous dit-on, est à Paris, les parisiens sont des chouans, cent cinquante mille hommes qui acceptent une constitution républicaine, ont des meneurs royalistes.

» Sur quoi repose cet appareil de crime ? sur l'opinion générale, à Paris, que le décret du 5 fructidor n'a pas obtenu le vœu de la majorité des français. Que nous importe, au surplus, que quelques ambitieux veuillent se perpétuer dans le pouvoir ? l'essentiel pour nous est de rester libres, et de vous sauver vous-mêmes des menées d'une faction audacieuse. Les assemblées primaires vous demandent la réincarcération des vo-

1795. N.St.IV. leurs et des assassins rendus à la liberté sans jugement, et l'examen de la conduite de vos comités de gouvernement.

Le 11 au soir, *ces voleurs, ces assassins*, qualifiés de *patriotes de 89*, avaient été invités de se rendre au jardin des Tuileries: parmi eux se trouvaient une horde d'officiers-généraux et particuliers chassés des armées comme ineptes ou buveurs de sang, les égorgeurs et les brûleurs de la Vendée, les démolisseurs de Lyon, les membres des comités révolutionnaires de Paris, et les tueurs du 2 septembre. On les organisait en bataillons, on leur fournissait des armes, on leur distribuait de la poudre et des balles en présence des spectateurs effrayés. La convention, qu'ils avaient voulu égorger en prairial, remettait sa destinée dans leurs mains. A cette nouvelle, une inquiétude générale s'emparait des esprits; on craignait que de nouveaux assassinats, de nouveaux incendies ne fussent sur le point de renouveller dans Paris les malheurs de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de la Vendée. Quelques sections prennent les armes, se flattant qu'une contenance ferme donnerait plus de poids à leurs réclamations.

La journée du 12 se passa sans aucune agression hostile: tout Paris savait qu'une armée entière campée depuis les événemens de prairial auprès de la capitale, entourait alors la convention, et que des batteries formidables étaient dressées sur toutes les avenues des Tuileries; les sections qui sur la

la demande du corps législatif avaient déposé leurs canons dans l'Arsenal dans les premiers jours de prairial, n'avaient rien à opposer à cette force redoutable, leurs fusils mêmes étaient inutiles, faute de munitions de guerre; cependant on se flattait qu'un grand rassemblement en imposerait par sa masse, que les soldats venus de la Plaine-des-Sablons refuseraient peut-être de livrer combat à des citoyens qui ne les attaqueraient pas les premiers; et quant aux féroces sicaires qui prenaient le titre de *légion sacrée des patriotes de quatre-vingt-neuf*, on savait que ces hommes de sang n'avaient de courage que lorsque leurs victimes se présentaient à eux enchaînées, on était bien éloigné de les craindre.

1795. N. St. IV.

Le 13 vendémiaire, la générale fut battue dans quelques sections; des chefs nommés pendant la nuit et à peine connus de ceux qu'ils devaient commander, dirigeaient le mouvement contre des comités environnés de bouches à feu et de troupes aguerries. A midi, les sections Lepelletier, la Butte-des-Moulins, la place Vendôme, les mêmes qui avaient chassé les terroristes de la convention le premier prairial, s'avançaient dans la rue Saint-Honoré, depuis le cul-de-sac Dauphin jusqu'à la rue de l'Echelle; les bataillons du Théâtre-Français, de la Fontaine-de-Grenelle et quelques autres se rangeaient le long des quais.

Des pourparlers s'étaient établis entre les comités de gouvernement et les chefs de sections insurgées, dont la principale demande

1795.
N.St. IV.

était le désarmement des terroristes, et leur traduction devant les tribunaux qui devaient les juger. Ce fut le sujet d'une assez longue discussion renouvellée dans la convention elle-même. Gamon, au nom des comités, proposait d'instruire les sections qu'on allait chasser de la sacrée légion tous les hommes dont la conduite aurait été repréhensible; et il paraît que le retour de la tranquillité allait être le fruit de cette explication. Chénier, s'élançant à la tribune, demande la question préalable, en assurant que la convention n'avait d'autre alternative à choisir que la victoire ou la mort. En vain Lanjuinais s'efforce d'éloigner des meurtres, et demande qu'on fasse connaître les pièces qui motivent les propositions pacifiques; il est traité de *chouan*. Bientôt le cri, *aux armes!* se fait entendre; et dans le temps où les bataillons sectionnaires espérant une satisfaction convenable, préparaient leur retraite générale, la foudre éclate, des milliers de citoyens sont exterminés sans distinction de sexe, Paris est inondé de sang.

Le carnage commença à cinq heures du soir. Les uns assurent que le signal en fut donné par une fusée tirée sur le pavillon des Tuileries, appelé le pavillon de *Flore*. D'autres prétendent que, tandis que les parisiens armés conversaient paisiblement avec les troupes de ligne, plusieurs coups de fusils qui partirent d'une maison du cul-de-sac Dauphin, occupée par des jacobins, engagèrent l'action. Elle ne fut pas de longue durée. *Barras* nommé par la convention,

commandant-général à Paris, conduisait les phalanges jacobines. Une lettre trouvée dans les papiers de *Babœuf* (1), qui jette un grand jour sur l'intrigue vendémiariste, semble prouver que ce député pensait que les suites du combat entraîneraient le pillage des maisons

1795.
N.St. IV.

---

(1) *COPIE des pièces saisies dans le local que Babœuf occupait lors de son incarcération. A Paris, de l'imprimerie nationale.* Tom. I. p. 208.

30 germinal, an 4.

CHARLES GERMAIN à GRACCHUS BABŒUF.

Tu as dû savoir par Darthé, ou autres, que j'étais appelé chez Barras. Ce matin 30 germinal, j'ai eu audience de ce directeur. Je l'ai laissé venir. Il m'a longtemps parlé vaguement du danger où se trouvait la patrie, sur-tout depuis les derniers mouvemens qui ont éclaté, et que lui aussi a l'impudente effronterie d'attribuer au royalisme, dont il m'a cité quelques agens titrés, comme groupeurs en chef et directeurs d'opinions. Enfin, las de l'entendre débiter un salmigondi infect d'absurdités et d'incohérences, j'ai paru vouloir connaître la raison qui l'avait fait me demander. Voici à-peu-près ce qu'il m'a dit : je m'asservis autant que possible à ses propres termes.

« Des personnes à qui j'ai lieu de me confier m'ont dit, camarade, que tu étais un brave méridional, ayant bien fait la guerre, détestant fortement le royalisme et *la tyrannie* à qui tu dois ta destitution, que tu étais lié avec des patriotes prononcés, des démocrates : que penses-tu de ceux-ci ? Nous savons qu'ils préparent un mouvement : les bonnes gens ! le zèle les *abasourdit*. Ils vont se faire *prairialiser*, tandis que, pour sauver la patrie, il ne faut que *vendémiariser*.

» Comme vous autres je sais, moi, que l'ordre actuel des choses n'est pas le but que s'étaient proposés les hommes qui renversèrent la Bastille, le

1795. N.St. IV.

de Paris, et mettrait le sceptre du pouvoir dans les mains des orléanistes.

Les troupes parisiennes soutinrent le premier choc avec intrépidité ; mais que pouvait des citoyens presque désarmés, contre les dispositions guerrières des mieux concertées ?

---

trône et Roberspierre. Je sais, moi, comme vous, qu'il faut opérer un changement, que ce changement n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire ; et lorsqu'on va le plus avoir besoin des *patriotes* pour opérer ce changement, ils méditent notre ruine ! ils se font, sans y songer peut-être, les instrumens des émigrés, des royalistes, des fanatiques ! Tout allait si bien ! Les Isnard, les Rovère, les Jourdan allaient tomber dans leurs propres filets. Les égorgemens qui s'étaient renouvellés à leurs voix sacriléges, à leurs provocations meurtrières, retombaient sur leurs têtes coupables ; ils allaient être frappés : voilà que des êtres imprudens, instigués par des contre-révolutionnaires, désorganisent tous nos plans, démolissent toutes nos batteries : c'est Pitt, c'est Cobourg qui ont suggéré tout cela. Mais, voyons, que penses-tu de ces choses, mon camarade ? »

Je t'avoue franchement que je ne m'attendais pas que par cet *ex-abrupto*, un homme qui ne peut ignorer que je suis son ennemi, me fît une pareille question. Cependant, me composant autant que possible, je lui dis : « Je n'ai aucune connaissance des intrigues de Pitt, de Cobourg, d'Isnard ni de Rovère, je sens comme toi que l'ordre actuel des choses est cruel, pénible, et j'attribue au même sentiment de la part du peuple l'espèce de mouvement dont tu viens de me parler. Il peut s'être glissé dans les groupes quelqu'ennemi du peuple; mais sa doctrine y a été conspuée : car le cri de tous les groupes était unanimement celui de la plus forte indignation contre ses oppresseurs, ses ennemis, et je ne sache pas

L'artillerie balayait les rues ; d'un autre côté, les sections qui n'avaient pris aucune part au mouvement insurrectionnel, étaient sous les armes à leur poste, et pouvaient d'une minute à l'autre se battre contre leurs concitoyens et augmenter le désordre : la surprise d'un événement inattendu, le découragement qui se mit par-tout, et la nuit qui s'avançait firent retirer tous les bataillons.

1795.
N.St. IV.

---

qu'on serve les tyrans en les fesant exécrer. Et puis, vous parlez de mouvement ! Il n'y en a pas même eu l'ombre, à moins que vous ne qualifiez ainsi quelques groupes qui ne paraissaient pas animés d'une manière inquiétante. Tu crains un prairial..... » Il m'a interrompu pour me faire observer qu'en prairial dernier il était à Saint-Omer, et que chaque jour il versait des larmes amères sur les désastres de cette époque.

J'ai continué : « Tu crains un prairial, et tu desires un vendémiaire ! Et moi, dans mon opinion privée, je redoute l'un et l'autre ; et si j'étais auprès des patriotes, des démocrates, aussi tranchant que tu l'as préjugé en me mandant, je te confesse que je les dissuaderais de se livrer à l'un plus qu'à l'autre.

Prairial et vendémiaire sont également funestes à la chose publique : l'un a brisé les lois du peuple ; l'autre a établi celles des aristocrates ».

« Je le sais, m'a-t-il dit ; et si au 13 vendémiaire je n'eusse craint non-seulement un déchirement affreux, mais de donner un exemple bien funeste, à la tête des républicains victorieux, j'eusse, *pendant trois jours seulement, travaillé la marchandise* de manière à satisfaire les patriotes. Je ne l'ai pas fait : que l'occasion s'offre de nouveau, et l'on verra si je suis indigne de l'animadversion des royalistes ».

Là, il m'a semblé lancé. J'ai cru devoir me

XXX. *Suites de cette journée. Efforts des jacobins, pour ramener le régime révolutionnaire.*

1795. N.St.IV. Le lendemain, Paris offrait le spectacle le plus déplorable. Une affiche collée sur tous les murs proclamait *la grande victoire* rem-

---

taire et le laisser divaguer. « Oui, que le mouvement soit général, continua-t-il, et dirigé contre les royalistes; j'ai du courage, j'ai des moyens, et l'on me jugera. Derniérement encore, dès qu'on m'apprit que les murmures éclataient dans les groupes, que les fractions du peuple s'agitaient, je me transportai au faubourg : j'y vis tout calme, paisible. Si je l'eus vû remuer, ç'en était fait : je marchais avec lui ; car c'est de lui, c'est par lui que je pense que se manifeste la volonté nationale. Point du tout ; ce n'était que quelques agitateurs ou quelques mal-adroits. Ce n'est point ainsi qu'on doit espérer un plein succès. Et puis, vous criez contre nous *crucifigé !* Et à qui donc se rallierait-on? à la cour de Vérone. Oui, mes amis, c'est-là qu'on veut nous conduire, tandis que c'est cela qu'il faut tuer et anéantir.

» Vous devez maintenant, mon camarade, connaître mon esprit, mon sentiment, mes principes. Plus d'un patriote le savent aussi. Mon existence est liée à celle du peuple, à celle de la république. Croyez, ainsi que tous les vrais patriotes, que je ne négligerai rien pour leurs succès; et ce n'est que pour les servir que je résiste au desir qui me presse de démissionner et de me retirer paisiblement dans une obscurité qui m'est bien chère. Venez me voir de temps en temps ». Il m'a donné une carte; et sans mot dire, sinon : bon jour, citoyen, je me suis retiré. Il y a dans son discours quelques episodes assez curieuses, une entre autres sur la faction d'Orléans, dont il serait trop long de t'entretenir par écrit, et que je te communiquerai de vive voix si c'est possible, ou par écrit dans un autre moment.

portée par les patriotes sur les *chouans* de Paris, et annonçait des vengeances prochaines. 1795. N.St. VI.

Le guerrier intrépide ne verse le sang des hommes que dans la chaleur du combat, la victoire le rappelle à la clémence et à la générosité. Charles VII et Henri IV entrèrent triomphans dans Paris révolté, et leurs lauriers ne furent pas ensanglantés par le sang des vaincus. Il en est autrement du crime heureux : le succès redouble son audace, et le pousse à de nouvelles fureurs. Les deux factions dont les démarches ténébreuses avaient amené l'insurrection vendémiariste qui leur était nécessaire pour parvenir à leur but, se flattèrent un instant qu'en augmentant le désordre, le succès surpasserait leurs espérances; et que, sous prétexte de comprimer des prétendus royalistes, ils pourraient traiter la nouvelle constitution comme celle de 1793, la mettre à l'écart, rétablir le gouvernement révolutionnaire, et rester tous en place.

Dans la confusion d'une ville foudroyée, au milieu des cris des mourans, au sein de la consternation d'un peuple immense, de la joie féroce, brutale d'une soldatesque ivre, séduite, effrénée, des vociférations des jacobins respirant la vengeance, et nageant dans le sang; aux bruyans applaudissemens des anarchistes, dont les tribunes de la convention étaient remplies, fut proclamée l'adhésion de la majorité des français au décret du 5 fructidor, et l'injonction à tous les corps électoraux de s'y conformer sous peine de

1795. N. St. IV.

rebellion, quoique porteurs d'instructions formellement contraires. Bientôt la garde nationale parisienne fut honteusement désarmée, les assemblées primaires eurent ordre de se dissoudre, on s'empara de leurs registres. Des milliers de citoyens sont arrachés à leurs familles désolées, et jetés dans des prisons inabordables. D'autres échappent par la fuite à une mort certaine, et vont chercher dans les bois, dans les cavernes un asile contre la tyrannie qui les poursuit. Les présidens, les secrétaires des sections, instrumens passifs des assemblées par la nature de leurs fonctions, sont traduits comme des conspirateurs devant des commissions militaires, qui, pendant près d'un mois, jugeaient froidement à mort ceux qui n'avaient pas été massacrés pendant le combat.

Les électeurs de Paris, voyant enlever dans leur sein ceux de leurs collègues qui s'étaient prononcés avec le plus de vigueur contre le décret de réélection, n'osaient réclamer contre cet acte arbitraire qui privait des portions considérables du peuple de leur suffrage dans la formation du corps législatif. Sans force, sans moyen de résistance, ils déchirèrent leurs instructions, et choisirent les deux tiers des nouveaux députés parmi les conventionnels les plus recommandables par leur patriotisme, leur probité, leurs talens et leur courage. Tout était perdu s'ils avaient obéi aux ordres de leurs commettans; Tallien, au nom de la commission dont il était digne à tous égards d'être l'organe, serait indubitablement parvenu à faire frapper de

paralysie dans son berceau la constitution naissante, et à nous replonger dans les horreurs d'un nouveau gouvernement révolutionnaire; mais la prudence des assemblées électorales fournit au parti républicain de la convention des armes victorieuses pour en faire rejeter l'exécrable proposition.

1795.

N. St. IV.

Les désorganisateurs formidables, sur-tout par leur audace, reproduisirent pendant trois semaines tout ce que plusieurs années de révolution avaient enfanté de funeste.

Ainsi on proposa, dès le 14 vendémiaire, l'établissement d'une commission de trois membres pour présenter des mesures promptes, efficaces. Ensuite la mise en liberté de tous les hommes détenus pour les délits révolutionnaires. Leur réarmement exclusif. Le rapport de la loi sur l'organisation de la garde constitutionnelle du corps législatif. Le paiement de leur traitement à tous les fonctionnaires publics destitués depuis le 9 thermidor. La réintégration de tous les généraux destitués. La mise en liberté de Rossignol, à l'occasion duquel on disait à la convention: Souvenez-vous que vous ne serez puissans qu'autant que vous serez entourés de vos amis. Le rappel des députés détenus et déclarés inéligibles par les décrets des 5 et 13 fructidor. Un comité général pour accuser plusieurs membres de la convention de complicité avec les meneurs des sections de Paris. L'incarcération de plusieurs députés sans les entendre. La cassation de l'assemblée électorale du département de la Seine, et bientôt après de toutes celles des départe-

1795. N St. IV. mens. Un vague décret de déportation contre tous les ennemis de la liberté ; des séances du soir ; des visites domiciliaires ; le rappel de la plupart des députés en mission, et l'envoi de nouveaux missionnaires ; la division de la convention en deux conseils, et la nomination du directoire, sans attendre le nouveau tiers.

La convention repoussa plusieurs de ces mesures désastreuses ; mais quelques-unes lui furent arrachées.

Les tribunes dominaient alors le corps législatif, comme dans les jours funestes de leur plus grande influence. Elles menaçaient par leurs vociférations la représentation nationale. La convention délibérait au milieu d'une armée campée dans le jardin des Tuileries ; on excitait par des calomnies contre une partie de ses membres les défenseurs de la patrie ; un homme réunissait dans ses mains le terrible pouvoir du généralat et de la tribune. On osait assurer dans la convention, non-seulement qu'il n'y avait point eu de brigandages avant le 9 thermidor, et que le sceptre thermidorien n'avait pesé que sur les patriotes, mais que la contre-révolution serait faite dans trois mois par la constitution.

Au milieu de ce débordement de toutes les passions, de toutes les craintes, de toutes les ambitions, la commission des cinq fut nommée pour présenter des mesures de salut public. Au sein de ces mêmes élémens, elle prépara ses travaux, fit son rapport ; et ses projets furent discutés et décrétés. Si ces faits

pouvaient être contestés, j'en appellerais à Thibaudeau qui les a consignés dans son opinion sur la loi du 3 brumaire à la Réveillière-Lepaux, à Bergoing, qui s'opposèrent avec autant de constance que de courage aux efforts des factieux pour recommencer les proscriptions, pour prolonger la tourmente révolutionnaire, pour éloigner le moment où la constitution serait mise en activité. J'en appellerais à Tallien lui-même, qui dans la séance du 22 vendémiaire, s'écriait en s'adressant aux auteurs des propositions que je viens d'analyser : *Croyez-vous que c'est ici le triomphe d'une faction? on a combattu pour la liberté, et non pour vous.*

1795.

N. St. IV.

Il résulte évidemment des propositions et des pétitions faites au corps législatif après le 13 vendémiaire, qu'on voulait casser les opérations des assemblées électorales, ajourner la constitution, et remettre en œuvre les principes du gouvernement révolutionnaire; cependant la commission des cinq se contenta de proposer un nouveau *maximum*, une taxe de guerre et la loi du 3 brumaire; mais on avait conçu un autre plan : ce plan était arrêté. La discussion qui eut lieu dans la séance du premier brumaire, empêcha la commission de le proposer; le rapporteur en convint lui-même : il n'était pas difficile de deviner quel était ce plan, puisque la commission assurait que les assemblées électorales n'avaient été composées que de chouans et d'émigrés, et que toutes les fonctions publiques avaient été confiées aux royalistes ou aux parens des émigrés.

XXXI. *Lois du 3 et du 4 brumaire. La convention termine ses séances.*

1795. N.St. IV. Cette loi du 3 brumaire, qui, selon l'expression de Thibaudeau, était contraire aux lois de la justice et aux bases du pacte social, et dont le but était de rendre nul, autant qu'on le pourrait, les choix du peuple, fut combattue par un grand nombre de républicains sur-tout dans les articles qui leur paraissaient les plus funestes; on voulait principalement amender la disposition rigoureuse qui regardait les prêtres, celle qui ouvrait la porte des frontières à tous individus qui voulaient sortir, et qui la leur fermait en même temps en ne leur permettant d'emporter que des assignats; et celle qui excluait des fonctions publiques jusqu'à la paix, les parens et les alliés des émigrés.

Mais telles étaient les anxiétés de la majorité conventionnelle sur le sort de la constitution, que pour éloigner de nouvelles clameurs, elle adopta une loi que la raison et la force des choses feront rapporter un jour. Elle aurait même adopté celle du *maximum* si Charles Lacroix n'eût eu le courage de braver les huées des tribunes pour la combattre le premier. On gagnait du temps par cette condescendance qui répugnait à la conscience, et l'on regardait comme un bonheur d'en être quitte pour une mauvaise loi, et d'atteindre le 4 brumaire sans une secousse plus violente.

La séance du 4 brumaire était la dernière de la convention; elle fut remplie par des discussions peu intéressantes. A une heure, le président allait prononcer que la convention avait terminé ses séances, lorsque le rapporteur d'une commission chargée de proposer une amnistie pour tous les délits purement révolutionnaires, demandait la parole. Cette loi d'amnistie *boiteuse* fut adoptée. On en excepta les prêtres réfractaires, les émigrés rentrés ou non rentrés, les toulonnais qui étaient revenus dans leurs foyers en vertu de la loi du 22 germinal, et les individus qu'on appelait *vendémiaristes*. Ce fut le dernier acte de la convention, qui termina ses séances, à deux heures après midi, le 26 octobre 1795.

1795.
N.St. IV.

XXXII. *Conclusion.*

La nouvelle constitution s'établit. Les français, fatigués du pénible sentiment de la haine, virent sans murmurer les prisons s'ouvrir pour rendre à la liberté ceux dont elle avait le plus à se plaindre. Pourquoi cette amnistie ne fut-elle pas complète ? Pourquoi sur-tout les mêmes hommes, dont une loi indulgente venait de briser les fers, devinrent-ils tout-à-coup administrateurs et juges à la place des magistrats investis de la confiance du peuple ? N'était-ce pas r'ouvrir des plaies qui se cicatrisaient ? N'était-ce pas même fournir aux désorganisateurs l'occasion cherchée par eux de bouleverser le nouveau gouvernement, et de répandre encore une fois sur la France tous les fléaux de l'anarchie ?

1795. N.St.IV.

Qu'on n'attende pas de moi que développant des événemens trop voisins de nous, j'alimente la curiosité de l'homme oisif en présentant des vérités trop amères, et en démentant cette foule de journaux qui vont publiant chaque jour si peu de vérités parmi tant de mensonges ; j'éprouverais des dangers particuliers, sans aucune utilité publique. Irai-je, par mon imprudente franchise, réveiller des haines qui commencent à s'assoupir, agiter des factions qui s'éteignent, ou remuer des cadavres dont le sang fume encore ? Déplorable condition de l'écrivain, de vivre dans un temps où l'on ne saurait prononcer le nom d'un vice et rappeler un forfait, sans être soupçonné de montrer du doigt quelque important personnage, ou de faire la satire du gouvernement !

Brisons ma plume; les années qui s'accumulent sur ma tête m'avertissent que, sur le bord de mon tombeau, ce n'est plus à moi qu'il appartient de peser les destinées des peuples dans la balance de l'histoire ; d'autres, placés loin du tableau par le temps qui efface ou qui console, trempant froidement leurs pinceaux dans le sang et dans la boue, achèveront l'ouvrage que j'ai commencé sans calculer mes forces, heureux dans ce travail pénible, en instruisant nos neveux, de les prémunir contre les fautes que firent leurs pères.

Généreux français! vouez à l'infamie l'écrivain imposteur qui, dans ses phrases rangées avec art, eût voulu séduire votre bonne foi ou votre inexpérience ; mais si j'ai écrit sous

la dictée de la conscience, quand même le brûlant amour de la patrie m'aurait quelquefois égaré dans les jugemens que j'ai porté des hommes ou des choses, plaignez l'écrivain qui, dans ces jours d'anarchie, où les lois sont insuffisantes ou obscures, marchant perpétuellement entre deux écueils, peut chaque jour tomber victime de la politique ou des factions dévoilées.

Les opérations de la convention nationale de France étonneront les races futures. On se demandera comment des hommes, presque tous obscurs jusqu'alors, devenus tout-à-coup des législateurs à vastes conceptions, ou des guerriers pleins d'audace, ont pu bouleverser l'Europe et changer son systême; comment, pendant une dictature de trois années, ils ont déployé en même temps une énergie, une grandeur et une férocité qui surpassent le courage des anciens romains, et les fureurs des premiers Césars.

Au milieu des ruines qui les environnaient, proclamant le gouvernement républicain dans leur patrie, tandis que leur main signait l'arrêt de mort du successeur de cent rois, ils jetaient le gant à tous les souverains de l'Europe épouvantée. *Guillaume-le-Conquérant*, brûlant ses vaisseaux après avoir pris terre sur les rives d'Albion, ne se plaçait pas avec plus d'audace entre la victoire et la mort.

Sans argent, sans crédit, sans généraux, sans armée, trahis par Dumourier, Valenciennes aux autrichiens, Toulon aux anglais, le roi de Prusse sous les murs de Landau,

1795. N.St. IV. les espagnols sous ceux de Perpignan, la plus désastreuse des insurrections dévorant les départemens de l'ouest, ils rendent un décret, et soudain la France entière devient un vaste atelier d'armes et de salpêtre. Elle se hérisse de bayonnettes, douze cent mille combattans marchent vers les frontières ; des soldats sortis des rangs se présentent pour les commander, et ces généraux d'un jour, devenus l'admiration des gens du métier, battent les compagnons du grand *Frédéric*.

Le roi de Prusse est défait sous Landau, les autrichiens sous Charleroy, les anglais à Honskoote, les espagnols à Collioure, le drapeau tricolor flotte sur les murs embrasés de Toulon. Au midi, la Savoie, le comté de Nice étaient envahis; la Catalogne, la Haute-Navarre, la Biscaie étaient entamées. Au nord, la Belgique, le pays de Liége et l'Allemagne en-deçà du Rhin, tombaient sous nos efforts. La Hollande est conquise au mois de janvier, par des troupes nouvellement levées, qui bivouaquent au milieu des glaces. Ce que Louis XIV dans toute sa grandeur n'eût osé concevoir, est exécuté par les fondateurs de la république française ; les étendards républicains sont arborés sur le Rhin, depuis *Bâle* jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer.

C'est au milieu de la plus vaste tempête, c'est lorsque la France nageait dans le sang de ses habitans, tournant leur fureur les uns contre les autres, que cette convention terrible opérait ces choses extraordinaires. Elle aurait ravagé le monde, mais elle

elle épuisa sur elle-même sa dévorante énergie. Quatre partis, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ont été lancés tour-à-tour sur les échafauds par un cinquième parti, qui, toujours rangé du côté du plus fort, se conservait en frappant selon les circonstances, les royalistes ou les républicains, la *montagne* ou la *plaine*.

1795.
N.St.IV.

Jamais tant d'événemens ne s'étaient pressés dans un espace aussi étroit que celui que renferme le lustre révolutionnaire dont j'ai tracé l'histoire ; des siècles entiers semblent s'être écoulés sous ma plume.

J'ai vu des factions sanglantes naître, dominer et périr, remplacées par d'autres factions qui partageaient le sort des premières; et lorsque je méditais sur les malheurs de Rome, depuis l'empire de *Sylla* jusqu'à celui de *Domitien*, gravés dans la mémoire des hommes par *Tacite*, par *Salluste* et par *Suétone*, j'envisageais les ouvrages de ces célèbres historiens comme des prophéties qui annonçaient nos destinées.

Tacite ne fesait-il pas le tableau frappant de la domination de Roberspierre, lorsqu'il peignait la capitale du monde en proie aux plus affreuses barbaries, les mers qui baignaient l'empire romain couvertes d'exilés, et les écueils sur lesquels ils traînaient leur douloureuse existence teints de leur sang? « On était coupable en aspirant aux honneurs, on était coupable en les refusant; l'opulence était un crime, la vertu était un crime encore plus grand. On suscitait les esclaves contre leurs maîtres, les affranchis

1795. N. St. IV.

contre leurs patrons; et si quelque citoyen n'avait pas d'ennemis, on se servait de ses amis pour le pousser sur l'échafaud ». *Tac. Hist. I.*

Suétone rapporte que Domitien fit mourir le philosophe *Hermogène* de Tarse, qui s'était exprimé dans ses ouvrages avec une franchise républicaine, et que sa proscription s'étendit sur les libraires qui avaient vendu des copies de ses écrits. Ainsi nous avons vu les jacobins frapper de la hache révolutionnaire les Condorcet, les Bailly, les Linguet, les Lavoisier.

Salluste ne semble-t-il pas écrire l'histoire de notre révolution, lorsqu'il parle de ces tables funestes sur lesquelles des tyrans inscrivaient des milliers de victimes destinées à la mort. « Les lois, les jugemens, le trésor public, les provinces sont à la disposition d'un seul homme. La puissance de vie et de mort sur tous les citoyens, réside dans sa volonté : aussi vous avez vu les victimes humaines qu'il a immolées, et les tombeaux, asile silencieux de la mort, inondés du sang des vivans. . . . Il est le seul depuis qu'il existe des hommes qui ait prononcé des peines contre les enfans à naître, afin que le malheur d'être victimes de l'injustice, leur fût assuré avant l'existence ; et pour comble d'horreur l'excès de son audace a fait sa sureté dans sa fureur même, tandis que dans la crainte d'un joug encore plus pesant, vous n'osiez penser à recouvrer votre lib. *Sall.*

La dévastation des provinces romaines par *Sylla*, ne semble-t-elle pas avoir servi de modèle à la dévastation de nos départemens

par les jacobins ? Roberspierre n'eut-il pas, comme *Sylla*, des lieutenans féroces qui promenaient à ses ordres jusqu'aux extrémités de notre territoire, la destruction, la famine et la mort ? Le tyran de Rome s'était transporté dans Preneste après la capitulation de cette ville pour y exercer ses vengeances ; ainsi Collot-d'Herbois se transporta dans Lyon pour en faire égorger les habitans sous ses yeux. Que dis-je ? il les égorgea de ses mains. Parmi les soldats qu'on forçait à fusiller les proscrits, il s'en trouva un qui laissa entrevoir la répugnance avec laquelle il se prêtait à l'horrible ministère dont il était chargé. Ses mains tremblantes supportaient avec peine son arme chargée du plomb homicide ; sa contenance était incertaine, le mouvement de ses yeux annonçait le trouble de son ame éperdue, il détournait la tête, et tirait ses coups au hasard. Collot présent à l'exécution, s'approche de lui, arrache le fusil qu'il tenait dans sa main, et assassinant lui-même une des malheureuses victimes qu'il avait condamné à la mort, lui dit : *voilà comment tire un républicain.*

1795.
N.St. IV.

J'ai vu le commerce le plus florissant anéanti sous le poids des taxes revolutionnaires. La famine dévorante, amenée avec un art digne des enfers sur le sol le plus fertile ; les finances d'une nation riche, industrieuse, dispersées, anéanties ; les cités les plus célèbres, les plus populeuses dévastées, démolies ; les prisons perpétuellement ouvertes, soit pour fournir aux échafauds leur proie quotidienne, soit pour enfermer les captifs

1795. N.St. IV. que toutes les passions y précipitaient en foule.

J'ai vu toutes les atrocités que le génie du despotisme, déguisé en démocratie, peut accumuler sur une nation, des tribunaux d'égorgeurs établis dans toutes les villes; les rues obstruées par des charretées de victimes conduites chaque jour à la mort; des fosses larges et profondes creusées pour en dévorer les restes sanglans; l'anarchie moissonner la génération présente, tandis que, une guerre provoquée par l'ineptie la plus stupide, moissonnait l'espoir de la génération future.

Dans un siècle éclairé du flambeau de la philosophie, les bases antiques de l'instruction publique se sont écroulées en France, les temples de la morale ont été fermés, les autels d'une religion consolatrice ont été consacrés au libertinage. L'irréligion comme un poison dissolvant, a isolé tous les hommes, dégradé les rapports qui les attachaient ensemble, et détaché le faisceau social.

J'ai vu des êtres moitié tigres, moitié renards, un bonnet rouge sur la tête, un poignard à la main, abattre les monumens élevés au souverain architecte de l'univers, traîner dans la fange les instrumens destinés au culte public, forcer les ministres de la religion, par l'aspect d'une mort inévitable, d'avilir leurs fonctions et leurs personnes en se déclarant charlatans et trompeurs; et les mêmes hommes qui venaient de brûler les images révérées dans les temples, offrir à la vénération du peuple le buste hideux du plus sanguinaire des démagogues.

Un peuple malheureux qui cherchait, qui préconisait la liberté, se comparait aux grecs et aux romains, tandis qu'il courbait sa tête sous un joug plus pesant que ne fut jamais celui *d'Aristion* dans Athènes, de *Caligula* dans Rome. Ce peuple ne voulait reconnaître d'autre autorité que celle des lois, d'autre suprématie que celle des vertus et des talens. Cependant les emplois du gouvernement comme les éloges de la patrie, se prodiguaient aux plus ignorans et aux plus pervers; il élevait des autels à la concorde, et ces autels étaient placés dans les temples de la mort; il fesait des invocations à la nature, tandis que ses conducteurs profanant jusqu'à la sainteté des foyers domestiques, consacrés à l'hospitalité, vouaient à l'échafaud quiconque eût donné asile à un proscrit, fût-on lié avec lui par les nœuds les plus sacrés. On prêchait l'humanité sur des monceaux de cadavres.

1795.
N.St.IV.

Cependant la victoire couronnait constamment les drapeaux français; mais les hommes envoyés sur les frontières, manquaient dans les manufactures, dans les ateliers, dans les campagnes. Le commerce anéanti, l'agriculture négligée, les assignats infiniment trop multipliés; tous les objets de première nécessité montaient rapidement à des prix où les consommations ne pouvaient atteindre. Peu de propriétaires, dont les revenus fussent suffisans pour alimenter leurs familles. Les héritages étaient en vente de toute part. Heureux celui qui avait profité de son ancienne opulence pour se procurer des objets de luxe ou d'agrément, regardés comme su-

1795. N. St. IV.

perflus, et dont l'utilité se démontrait alors, parce que le père de famille trouvait dans leur défaite une ressource qui le dispensait d'aliéner les plus précieux immeubles dont les fruits devaient passer à sa postérité. La misère désespérante après avoir dévoré une foule de petites fortunes, qui jusqu'alors avaient bravé l'indigence dans le sein d'une heureuse médiocrité, s'attachait à des familles qui semblaient être à l'abri de ce redoutable fléau. L'inquiétude se montrait sur les visages des citoyens les plus arrangés dans leurs affaires, tandis que des flots d'agioteurs et d'autres sangsues, qui s'engraissent dans les malheurs publics, ne cachaient pas leur joie féroce et insultante.

Un peuple victorieux aurait-il à craindre des revers ? L'orgueilleuse Europe est-elle assez puissante pour nous imposer des lois ? viendrait-elle disperser les débris de la France après avoir pompé ses trésors ? A cette horrible idée mon sang s'allume dans mes veines. Français ! la France cesserait-elle d'exister pour vous ! Vieillards, hâtez-vous de descendre dans la tombe pour ne pas survivre à l'honneur. Jeunes filles, renoncez pour jamais aux doux liens de l'hyménée si vos enfans ne doivent pas naître français ! contemplez la malheureuse Pologne ; mais où m'égarent des craintes illusoires !

Ah ! si déposant nos haines insensées, nous renoncions pour jamais à ces odieuses dénominations qu'enfantèrent l'égarement ou la fureur, pour ne former qu'un faisceau de vingt-cinq millions de frères que bientôt l'aigle

autrichienne et le léopard britannique pâliraient devant nous : fils de *Chatam* ne vante plus ta politique fausse et cruelle, le sol fertile de la France n'existe-t-il pas encore ? et prétendrais-tu avoir détruit l'industrie des français ?

1795. N.St. IV.

De toute part j'entends retentir les cris de la victoire ; de toute part fuient les puissances ennemies devant nos armées triomphantes. Nos valeureux guerriers ont dicté des lois à un peuple magnanime, qui, durant quarante années, résista aux efforts du puissant Philippe, secondé de ses vieilles bandes espagnoles et des trésors de l'Amérique ; la moitié de l'Italie est subjuguée, et cette monstrueuse coalition qui se vantait de démembrer la France, se démembre elle-même.

Si la France s'affaiblit au milieu d'une suite de triomphes si prodigieux, qu'on chercherait vainement tant d'héroïsme dans les fastes des nations anciennes ou modernes, c'est à nos dissentions intérieures qu'il faut attribuer ces funestes présages, et non aux efforts de nos ennemis extérieurs. Le remède aux maux de l'état est dans nos mains ; le sang et les larmes ont abreuvé trop longtemps notre patrie ; que la source empoisonnée en soit tarie à jamais ! Hommes faibles, inconséquens et sujets à l'erreur ; tous, oui tous, nous avons besoin d'une mutuelle indulgence.

O nature ! mère commune de tous les être créés, que ne peux-tu ranimer les victimes que la faux aveugle de la mort a

1795. N.St.IV.

frappée, ou que ne puis-je évoquer les ombres généreuses des martyrs de la liberté; courageux Phelippeaux, vertueux Féraud, vos manes ne sauraient-elles être appaisées que par le supplice des monstres qui vous arrachèrent la vie au milieu de votre carrière ?

Vous tous qui fûtes témoins des derniers instans des républicains immolés par le démon de la discorde, vous savez que leur vœu suprême fut en faveur de la félicité de leur pays. Vingt représentans du peuple montèrent à l'échafaud, en fesant retentir les airs d'hymnes patriotiques. Loin de songer à leurs vils ennemis, leurs yeux brillaient du noble orgueil de sceller de leur sang la république qu'ils avaient fondée. C'est l'affermissement de la république qu'ils vous demandent du fond de leur tombeau, et non une vengeance inutile.

Que les noms de jacobins, de feuillans, de cordeliers, de girondins, d'anarchistes, de brissotins, de fédéralistes, de compagnons de jesus ou du soleil, qui furent le principe ou l'occasion de tant de meurtres, ne soient plus prononcés.

Qu'importe qu'il vive, ce misérable, que la bêtise, l'égarement ou la misère rendirent criminel ? une funeste expérience nous apprend, en politique, par quel enchaînement fatal, l'erreur enfante le crime. Quand la main de fer de la révolution précipitait ces hommes trompés dans un profond abîme, pouvaient-ils se retenir en route ?

Mais en engageant les victimes de la révolution à faire le sacrifice de leurs ressentimens à la tranquillité publique ; puisse le développement des causes et des effets de nos funestes dissentions, ouvrir les yeux de tous les français sur notre situation présénte, et les prémunir contre les nouvelles catastróphes dont les désorganisateurs que j'ai démasqués, nous menacent encore !

1795.
N.St. IV.

Fin du Livre VIII, et du Tome quatrième et dernier Volume.

TABLE DES SOMMAIRES

Contenus dans ce Volume.

SOMMAIRES DU LIVRE SEPTIEME.

SOMMAIRES DU LIVRE VIII.

Fin de la Table du quatrième Volume.



